

# LEADING PERSONALIZED SPINE



$PI/4 = 1/1 - 1/3 + 1/5 - 1/7$

$$+(\Delta t)^2 \left( \frac{c}{2} + \frac{d}{2} \right) \left( \frac{\partial^2 f}{\partial t^2} + \frac{\partial^2 f}{\partial y^2} \right) + \frac{(\Delta t)^3}{2} \left[ \left( \frac{c}{4} + \frac{c}{4} + d \right) \left( \frac{\partial^3 f}{\partial t^3} + \frac{\partial^3 f}{\partial t \partial y^2} + \frac{\partial^3 f}{\partial t^2 \partial y} + \frac{\partial^3 f}{\partial y^3} \right) + \frac{(\Delta t)^3}{6} \left[ \left( \frac{b}{8} + \frac{c}{8} + d \right) \left( \frac{\partial^4 f}{\partial t^4} + 3 \frac{\partial^4 f}{\partial t^2 \partial y^2} + \frac{3c}{8} + \frac{3d}{4} \right) \left( \frac{\partial^4 f}{\partial t^2 \partial y^2} + 2 \frac{\partial^4 f}{\partial t \partial y^3} + \frac{3d}{2} \right) \left( \frac{\partial^4 f}{\partial t^2 \partial y^2} + \frac{\partial^4 f}{\partial t \partial y^3} + \frac{\partial^4 f}{\partial y^4} \right) + \left( \frac{3c}{4} + 3d \right) \left( \frac{\partial^4 f}{\partial t^2 \partial y^2} + \frac{\partial^4 f}{\partial t \partial y^3} + \frac{\partial^4 f}{\partial y^4} \right) + \frac{3c}{4} + 3d \right] \left( \frac{\partial^4 f}{\partial t^2 \partial y^2} + \frac{\partial^4 f}{\partial t \partial y^3} + \frac{\partial^4 f}{\partial y^4} \right) + \frac{(\Delta t)^3}{24} \left[ \left( \frac{b}{16} + \frac{c}{16} + d \right) \left( \frac{\partial^5 f}{\partial t^5} + 4 \frac{\partial^5 f}{\partial t^3 \partial y^2} + \frac{\partial^5 f}{\partial t^2 \partial y^3} + \frac{\partial^5 f}{\partial t \partial y^4} + \frac{\partial^5 f}{\partial y^5} \right) + O((\Delta t)^6 f^{(5)}) \right]$$

RAPPORT  
ANNUEL 2019

**MEDICREA**

Graph (K) 42° 50° 51°  
Sagittal Spine (S) 40°  
Vertebral (PT) 8° 8° 10° 12°  
Pelvic incidence (PI) 45° 50° 55° 65°  
Lumbar lordosis (LL) 54° 55° 56° 57° 8  
PI-LL < 10 : checked  
SVA < 5 : checked



---

# RAPPORT ANNUEL 2019

## **AVERTISSEMENT**

A la date de publication du Rapport Financier Annuel, la propagation du virus COVID-19 entraîne une crise sanitaire mondiale majeure qui touche de nombreux secteurs dont celui de l'orthopédie sur lequel opère MEDICREA. Les impacts économiques du virus COVID-19 sur l'activité du Groupe ainsi que les mesures prises pour y faire face sont détaillés aux paragraphes 2.6. des Comptes consolidés et des Comptes sociaux ainsi qu'au paragraphe 1.2.6. du Rapport de gestion.

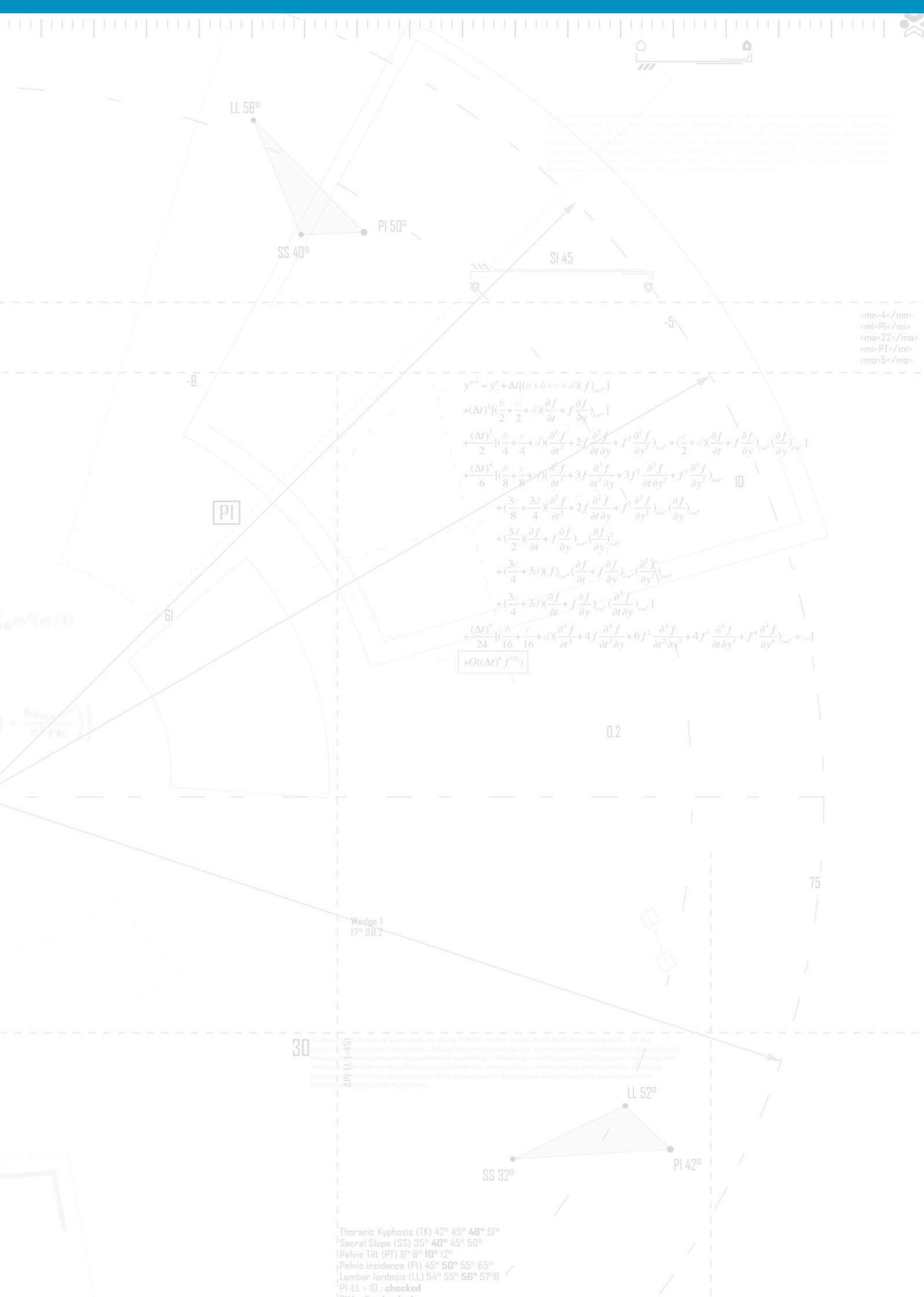


# SOMMAIRE

- 10 PRESENTATION GENERALE
- 12 LE GROUPE EN UN CLIN D'OEIL
- 22 GOUVERNANCE
- 26 INFORMATIONS BOURSIERES ET ACTIONNARIAT

# ANNEXES

- I **COMPTES CONSOLIDES**
  - ETATS FINANCIERS ET ANNEXES
  - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
- II **COMPTES SOCIAUX**
  - ETATS FINANCIERS ET ANNEXES
  - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
- III **RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**
- IV **RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**
- V **TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 25 JUIN 2020**



<math>4</math>/m  
 <math>PI</math>/m  
 <math>22</math>/m  
 <math>PI</math>/m  
 <math>5</math>/m

$$\begin{aligned}
 y^{(n)} &= y^n + \Delta t \left[ (a + b + c + d) \left( \frac{\partial f}{\partial t} \right)_{t=t^n} \right] \\
 &+ (\Delta t)^2 \left[ \left( \frac{b}{2} + \frac{c}{2} + d \right) \left( \frac{\partial^2 f}{\partial t^2} + f \frac{\partial^2 f}{\partial y^2} \right)_{t=t^n} \right] \\
 &+ \frac{(\Delta t)^3}{2} \left[ \left( \frac{b}{4} + \frac{c}{4} + d \right) \left( \frac{\partial^3 f}{\partial t^3} + 2f \frac{\partial^2 f}{\partial t \partial y} + f^2 \frac{\partial^2 f}{\partial y^2} \right)_{t=t^n} + \left( \frac{c}{2} + d \right) \left( \frac{\partial f}{\partial t} + f \frac{\partial f}{\partial y} \right)_{t=t^n} \left( \frac{\partial f}{\partial y} \right)_{t=t^n} \right] \\
 &+ \frac{(\Delta t)^4}{6} \left[ \left( \frac{b}{8} + \frac{c}{8} + d \right) \left( \frac{\partial^4 f}{\partial t^4} + 3f \frac{\partial^3 f}{\partial t^2 \partial y} + 3f^2 \frac{\partial^2 f}{\partial t \partial y^2} + f^3 \frac{\partial^2 f}{\partial y^3} \right)_{t=t^n} \right] \\
 &+ \left( \frac{3c}{8} + \frac{3d}{4} \right) \left( \frac{\partial^2 f}{\partial t^2} + 2f \frac{\partial^2 f}{\partial t \partial y} + f^2 \frac{\partial^2 f}{\partial y^2} \right)_{t=t^n} \left( \frac{\partial f}{\partial y} \right)_{t=t^n} \\
 &+ \left( \frac{3d}{2} \right) \left( \frac{\partial f}{\partial t} + f \frac{\partial f}{\partial y} \right)_{t=t^n} \left( \frac{\partial f}{\partial y} \right)_{t=t^n}^2 \\
 &+ \left( \frac{3c}{4} + 3d \right) \left( f \right)_{t=t^n} \left( \frac{\partial f}{\partial t} + f \frac{\partial f}{\partial y} \right)_{t=t^n} \left( \frac{\partial^2 f}{\partial y^2} \right)_{t=t^n} \\
 &+ \left( \frac{3c}{4} + 3d \right) \left( \frac{\partial f}{\partial t} + f \frac{\partial f}{\partial y} \right)_{t=t^n} \left( \frac{\partial^2 f}{\partial t \partial y} \right)_{t=t^n} \\
 &+ \frac{(\Delta t)^5}{24} \left[ \left( \frac{b}{16} + \frac{c}{16} + d \right) \left( \frac{\partial^5 f}{\partial t^5} + 4f \frac{\partial^4 f}{\partial t^3 \partial y} + 6f^2 \frac{\partial^3 f}{\partial t^2 \partial y^2} + 4f^3 \frac{\partial^2 f}{\partial t \partial y^3} + f^4 \frac{\partial^2 f}{\partial y^4} \right)_{t=t^n} + \dots \right] \\
 &+ O((\Delta t)^6 f^{(5)})
 \end{aligned}$$

0.2

Wedge 1  
17° 98.2

30

$\Delta PI <math>L </math>$



- Thoracic Kyphosis (TK) 42° 45° 48° 51°
- Sacral Slope (SS) 35° 40° 45° 50°
- Pelvic Tilt (PT) 6° 8° 10° 12°
- Pelvic incidence (PI) 45° 50° 55° 65°
- Lumbar lordosis (LL) 54° 55° 56° 57° 8
- PI-LL <math>10</math> checked

photo Stéphane de Bourgies



**Denys SOURNAC**  
*Président et Directeur Général*  
*Co-fondateur de MEDICREA*

# LE MOT DU PRÉSIDENT & DIRECTEUR GÉNÉRAL

« Une mutation du système de santé touchant le monde de l'orthopédie s'opère actuellement au niveau mondial, celui-ci est désormais moins focalisé sur l'implant en lui-même mais davantage sur le résultat de la chirurgie, dans le but de proposer des traitements ayant une valeur ajoutée par rapport aux traitements classiques.

Cette mutation est particulièrement importante pour le rachis, le vieillissement des populations entraînant une augmentation significative des pathologies dégénératives de la colonne vertébrale, s'accompagnant fréquemment d'interventions multiples. Les implants rachidiens deviennent ainsi un véritable enjeu de santé publique et la médecine personnalisée prend alors tout son sens.

Nous savons qu'il existe un lien direct entre l'alignement de la colonne vertébrale du patient et la réussite de la chirurgie. Chaque patient a une anatomie et un profil sagittal uniques qui sont à prendre en compte absolument pour définir le traitement le mieux adapté. Il n'y a pas de bonne solution standard ni de technique fiable pour personnaliser les implants en salle d'opération. De nombreux patients doivent ainsi subir de nouvelles interventions pour corriger de nouveau leur alignement sagittal, ce qui a des conséquences sur leur qualité de vie mais représente également un coût élevé pour la société. La médecine personnalisée répond à toutes ces problématiques.

Le développement de la médecine sur-mesure est essentiellement lié aux avancées scientifiques rendues possibles grâce aux logiciels et technologies de calcul modernes. La médecine personnalisée va transformer la pratique d'abord par la personnalisation du traitement et ensuite par l'amélioration de la prévention. Dans ce contexte, le rôle du fabricant de solutions thérapeutiques change pour devenir un véritable partenaire dans la recherche des produits et services qui seront adaptés aux soins personnalisés de chaque patient

MEDICREA a accompli d'énormes progrès ces dernières années en faisant œuvre de pionnier, avec les services d'analyse du laboratoire UNiD™ et les implants sur mesure UNiD™ et AdapTEK, pour une approche personnalisée et centrée sur les résultats des soins de la colonne vertébrale, au point de s'approprier ce segment de marché et de devenir leader de la chirurgie personnalisée du rachis.

Nous nous positionnons en véritable partenaire du chirurgien dès la planification de l'opération et proposons un mix inédit de produits innovants et de services complets pré et post-opératoires. Améliorer est une course qui ne finit jamais. Nous travaillons sans cesse à une chirurgie toujours plus simple, plus sûre, plus rapide et moins invasive.»

**Denys SOURNAC**



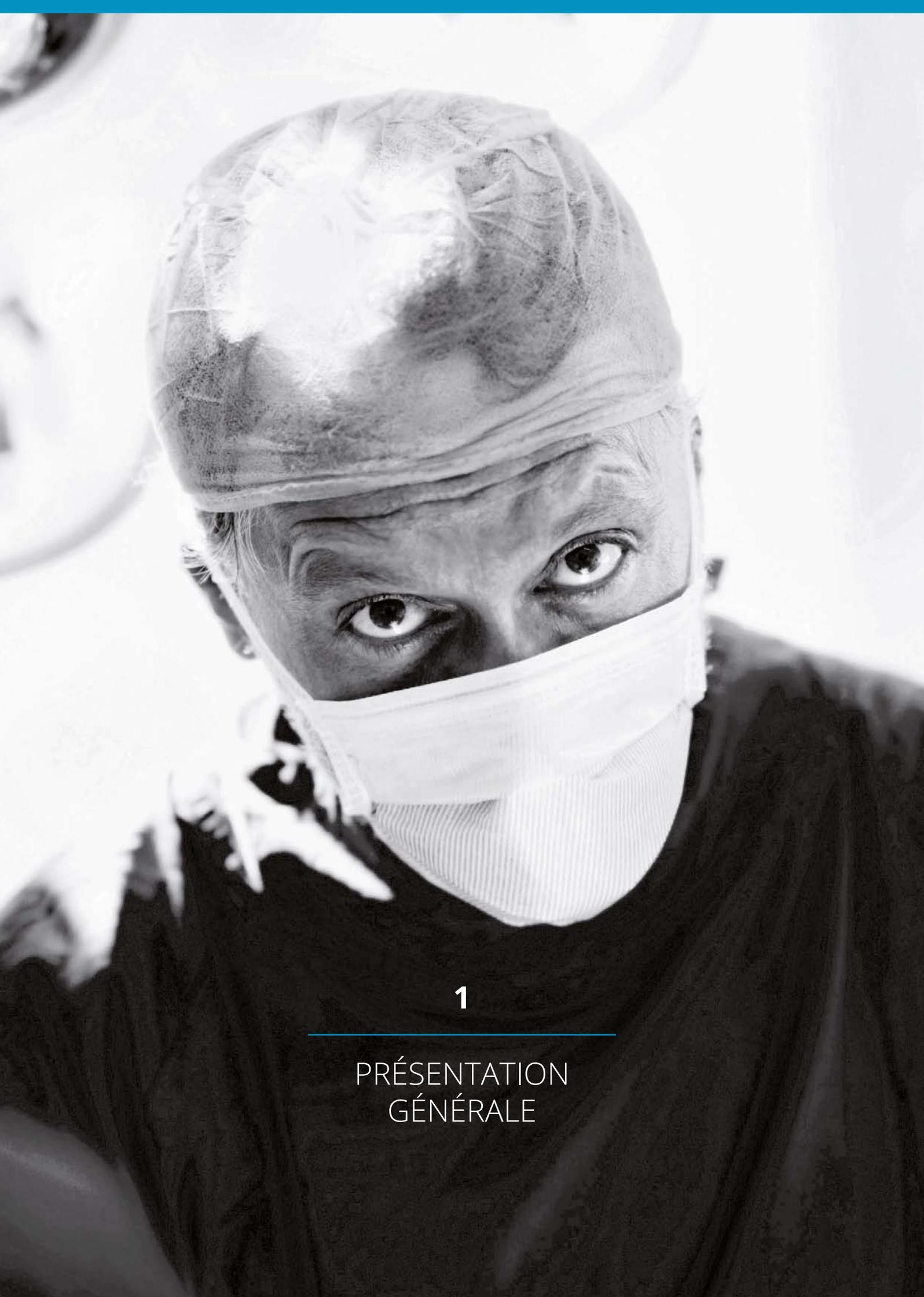
# LEADING PERSONALIZED SPINE

LES IMPLANTS SUR MESURE  
SONT UNE RÉALITÉ



MEDICREA est la première société de l'industrie à proposer un ensemble complet de services pour le traitement personnalisé des pathologies du rachis. Notre objectif est d'améliorer de manière systématique les résultats et l'efficacité des chirurgies de la colonne vertébrale grâce à l'utilisation de données scientifiques pour la planification chirurgicale et la fabrication d'implants sur mesure.

MEDICREA est pionnier de la transformation digitale de la chirurgie de la colonne vertébrale grâce à la technologie UNiD™ ASI (Adaptive Spine Intelligence), mettant en œuvre Intelligence Artificielle, Modélisation Prédictive et Implants Rachidiens Personnalisés.



1

---

PRÉSENTATION  
GÉNÉRALE

Le Groupe MEDICREA est spécialisé dans l'intégration de services digitaux de planification préopératoire et d'analyses pré et postopératoires pour le traitement des pathologies complexes de la colonne vertébrale. Dans cette optique de médecine prédictive, il assure la conception, la fabrication intégrée et la distribution de plus de 30 familles de dispositifs implantables homologués par la FDA, qui ont été utilisés à ce jour dans plus de 175 000 interventions chirurgicales à travers le monde. Le Groupe possède sa propre unité de production ultra-moderne à Lyon, consacrée à l'usinage et au développement d'implants sur mesure par impression 3D, ainsi que des filiales de distribution en France, aux Etats-Unis, en Pologne et depuis 2018 en Belgique et en Australie.

MEDICREA évolue sur le marché de la chirurgie du rachis estimé à environ 10 milliards de dollars. Ce marché est très impacté par les réformes des politiques de santé, en Europe comme aux Etats-Unis, visant notamment à réduire les budgets des établissements de santé publics et privés. La pression sur les prix orchestrée par les hôpitaux, la réduction des bases de remboursements à l'initiative des gouvernements, des organismes de sécurité sociale, des assurances et des mutuelles et le durcissement des procédures d'homologation des dispositifs médicaux, particulièrement en Europe avec la nouvelle réglementation MDR applicable à compter de mai 2021, pèsent sur le développement du marché.

Malgré ces éléments défavorables, le marché de la chirurgie du rachis renoue avec la croissance sous l'influence de plusieurs éléments :

- l'évolution des facteurs démographiques : vieillissement de la population, sédentarisation, augmentation des cas de surpoids et d'obésité qui favorisent l'apparition de pathologies rachidiennes;
- l'accès aux soins dans les pays émergents dont le niveau de qualité se rapproche de celui des pays occidentaux;
- l'évolution des techniques chirurgicales grâce à la réduction des temps opératoires, au développement de chirurgies moins invasives et à l'apparition de la médecine personnalisée.

Conscient qu'une mutation du système de santé touchant le monde de l'orthopédie se mettait en place, avec une moindre focalisation sur les implants pour privilégier davantage le résultat de la chirurgie, MEDICREA s'est spécialisé dans le développement de services d'analyses et la fabrication d'implants personnalisés pour le traitement chirurgical des pathologies de la colonne vertébrale reposant sur une technologie et une plateforme logicielle identifiées sous l'appellation UNiD™.

La Société fait figure de véritable pionnière sur ce marché en assurant la convergence entre les technologies informatiques de santé et la conception et fabrication de dispositifs médicaux privilégiant les résultats cliniques dans une perspective unique: améliorer les bénéfices de la chirurgie pour les patients en réduisant les complications, tout en générant des réductions de coûts à tous les niveaux en limitant le temps passé en salle d'opérations.

Cette nouvelle approche s'appuie sur la compilation et l'analyse de données cliniques grâce à des algorithmes d'apprentissage élaborés (deep learning) et des outils d'interprétation prédictifs avec pour résultat les premières prises en charge de pathologies de la colonne vertébrale associant précision scientifique et pose d'implants personnalisés et modulables. Elle devient une évidence pour les chirurgiens avec un taux de fidélisation très élevé dès lors que ces derniers acceptent de confier quelques cas opératoires pour tester les capacités du Groupe.

MEDICREA possède, en association des services proposés avec ses implants personnalisés, une gamme étendue d'implants du rachis qui a été conçue pour traiter les pathologies de la colonne vertébrale à tous les niveaux, des cervicales aux vertèbres lombaires et sacrum, quelle qu'en soit la cause, scolioses, malformations, maladies dégénératives, traumatismes ou tumeurs et qui s'adapte à toutes les techniques chirurgicales traditionnelles ou d'avant-garde.

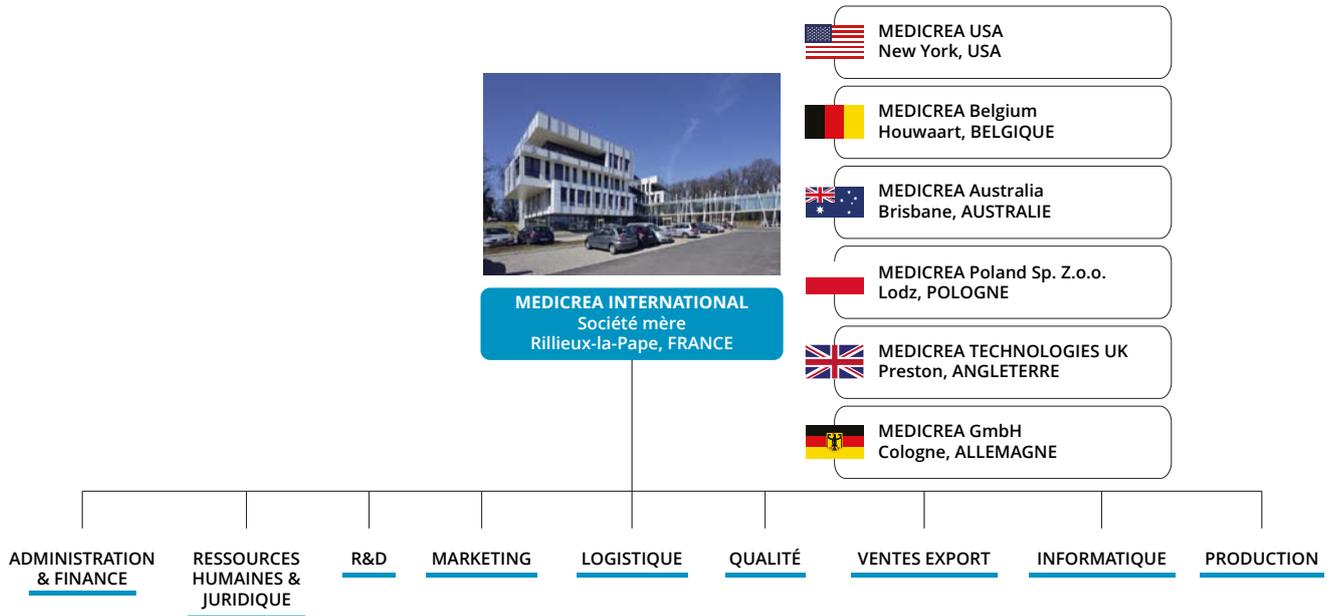


2

---

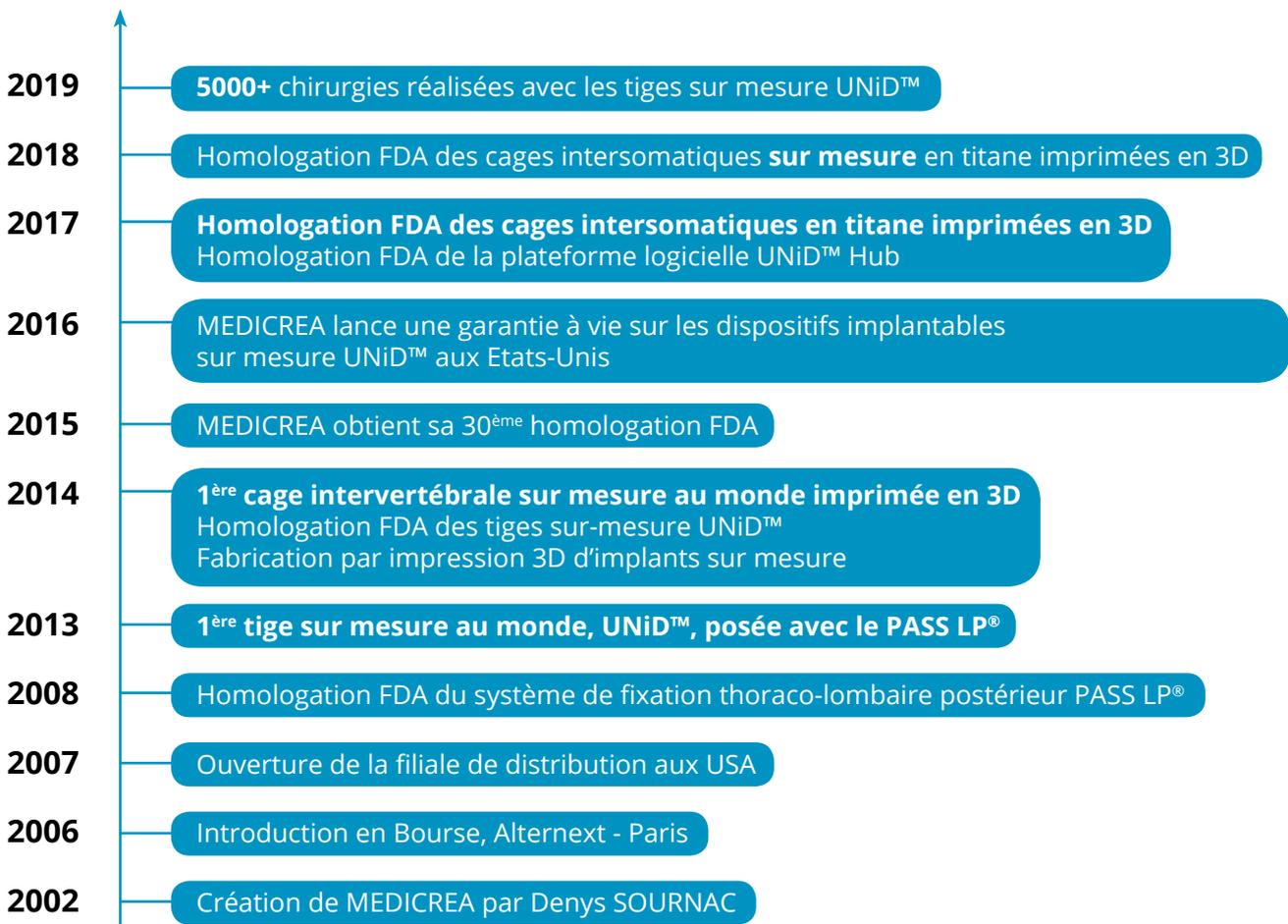
LE GROUPE  
EN UN CLIN D'OEIL

# 1. Organisation

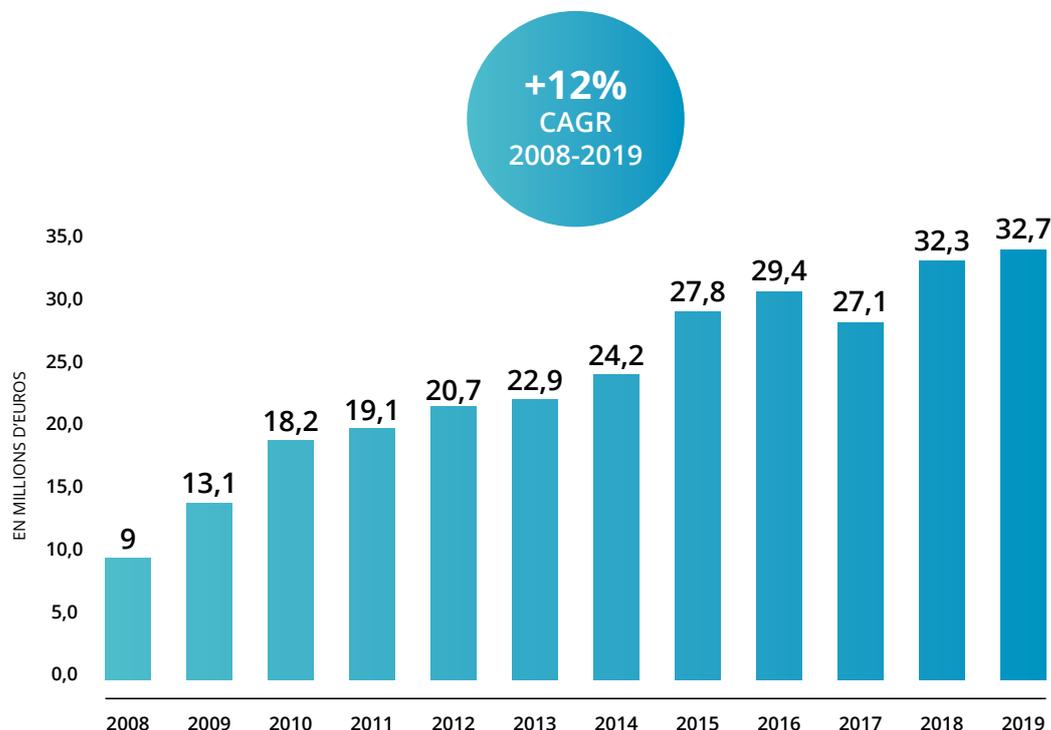


# 2. Histoire

## MEDICREA® AUJOURD'HUI



### 3. Evolution du chiffre d'affaires



### 4. Réalisations

#### UNiD™ :

- Gamme d'implants et de services pour une chirurgie personnalisée du rachis
- 5 000 chirurgies réalisées à fin décembre 2019
- Plateforme logicielle complète UNiD™ Hub à disposition des chirurgiens
- Garantie à vie sur les dispositifs implantables sur mesure UNiD™ aux Etats-Unis
- Service de sélection des implants standards en amont de chaque chirurgie (screw selection)

#### Offre étendue :

- Gamme de cages intersomatiques 3D standards et sur-mesure imprimées en titane
- Gamme intégrant plus d'une vingtaine de produits
- Nouveau système de fixation Top Loading
- Traitement des pathologies dégénératives, traumatiques, tumorales et des grandes déformations
- Programme de développement soutenu

#### Présence internationale :

- 80% des ventes à l'export
- 4 filiales de ventes: Etats-Unis, Belgique, Australie et Pologne
- Distribution dans 25 pays

#### Support scientifique :

- 13 études en cours
- Equipe dédiée au support scientifique
- Etroite collaboration avec les leaders d'opinion

#### R&D :

- Effort de R&D (base cash) représentant près de 15% du chiffre d'affaires
- 13 ingénieurs développement
- Portefeuille robuste de brevets

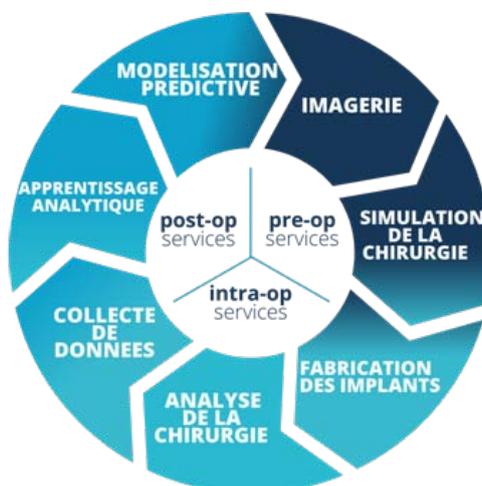
## 5. Innovations

La médecine personnalisée est un axe de recherche maintenant présent dans tous les domaines de la santé. Une meilleure connaissance des pathologies de chaque patient grâce à des tests de diagnostic de plus en plus précis permet de l'orienter vers un traitement spécifique, et d'en éviter d'autres, et ce pour des signes cliniques identiques. Pour la première fois, chaque patient est considéré comme unique et peut recevoir le traitement ayant les meilleures chances d'efficacité.

Les définitions de la médecine personnalisée sont nombreuses : « administrer le bon traitement au bon patient, à la bonne dose et au bon moment » pour l'Union Européenne ou « des soins de santé adaptés en fonction des données cliniques, génétiques et environnementales du patient » pour l'association médicale américaine, mais dans tous les cas il s'agit de trouver la combinaison idéale diagnostic / patient.

Dans le domaine de la chirurgie rachidienne, des techniques de navigation ont été développées ces dernières années afin d'assister les chirurgiens lors des visées pédiculaires, ce qui permet de fiabiliser le geste opératoire en tenant compte de l'anatomie précise du patient. Malgré ces avancées, aucun dispositif conçu et fabriqué de manière spécifique n'avait été implanté.

MEDICREA a décidé de s'intégrer dans cette démarche de médecine personnalisée avec une approche spécifique-patient. En mettant en œuvre un processus itératif et systématisé grâce à la plateforme de technologies sur mesure UNiD ASI™, MEDICREA exploite des données propriétaires de premier ordre afin de répondre à l'ensemble des problématiques cliniques et commerciales liées aux traitements des pathologies dégénératives et complexes de la colonne. MEDICREA développe un système vertueux itératif et élaboré afin de proposer à l'ensemble du système de santé une très forte valeur ajoutée, de meilleurs résultats cliniques et des coûts réduits, pour le bénéfice des patients, des chirurgiens, des centres hospitaliers et des organismes de remboursement.



La plateforme UNiD Hub™ et ses ingénieurs en biomécanique hautement qualifiés du UNiD Lab™ collaborent avec les chirurgiens et les prestataires de santé afin de simuler de manière préopératoire une gamme étendue de stratégies chirurgicales. Cette collaboration se concrétise par la fabrication d'implants personnalisés. Les chirurgiens ont la possibilité de présélectionner un implant existant ou de le concevoir de manière spécifique pour chaque patient, en s'appuyant sur un travail et une préparation préopératoires validés sur le plan scientifique.

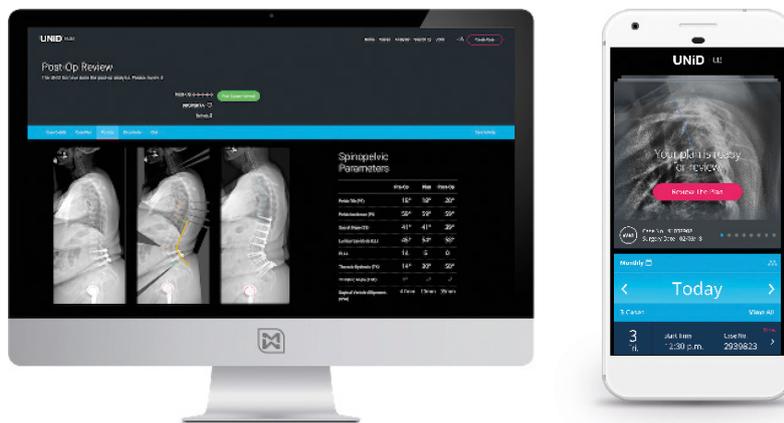


Cette approche révolutionnaire permet de s'affranchir de toute contrainte ou dépendance économique envers des sources de revenus provenant de produits dépassés et s'appuyant sur des hypothèses cliniques ou des normes anciennes sans fondement scientifique.

Les stratégies commerciales archaïques entourant le dispositif médical, fondée sur le principe que les implants de taille standard conviennent à tous et que la quantité est garante de la qualité, ne sont pas compatibles avec l'approche nouvelle du marché du rachis.

La plateforme UNiD™ permet d'étudier les questions cliniques les plus complexes, de déployer des outils informatiques, des méthodes de conception et de fabrication propriétaires sophistiqués, dans le but de réduire les coûts tout en garantissant de meilleurs résultats cliniques. MEDICREA est convaincu que chaque chirurgien, chaque patient, est intrinsèquement différent.

Seule une maîtrise parfaite des mécanismes d'apprentissage analytique élaboré (deep learning) permet de prendre en compte tous ces éléments. MEDICREA apporte à chaque chirurgien un savoir scientifique personnalisé, lui permettant de traiter au quotidien chaque patient individuellement à l'aide de procédés et d'implants optimisés, complets et sur mesure.



## 6. Gammes de produits

MEDICREA se distingue par son dynamisme et sa capacité d'innovation. Bénéficiant d'une notoriété croissante et entretenant des relations privilégiées avec des chirurgiens visionnaires et créatifs, les produits brevetés et développés par la Société apportent de nouvelles fonctionnalités et solutions chirurgicales moins invasives tout en étant plus rapides et plus faciles à mettre en œuvre que les techniques traditionnelles, notamment pour toutes les chirurgies complexes de la colonne vertébrale de l'adolescent et de l'adulte.

Le développement de la Société est porté par le triple objectif suivant : soulager durablement le patient, améliorer le confort opératoire du praticien et diminuer les temps d'intervention grâce à une expertise unique.

En complément de sa gamme de services et d'implants personnalisés UNiD™, MEDICREA possède une gamme étendue d'implants du rachis conçue pour traiter les pathologies de la colonne vertébrale à tous les niveaux, comprenant à la fois des implants de fusion et de non-fusion rachidienne, répartis au sein de plusieurs gammes, comme suit :

## CERVICAL

### Gamme CERVICAL

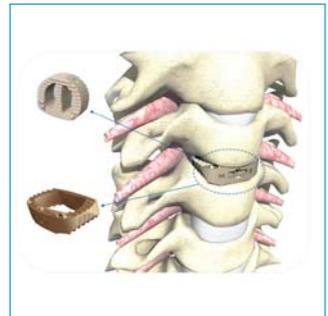
MEDICREA dispose d'une large gamme d'implants pour le rachis cervical :

#### a. Cages cervicales IMPIX-C® et IMPIX-MANTA®

La fonction de ces cages intersomatiques est de remplacer des disques intervertébraux endommagés au niveau cervical. MEDICREA propose deux types de design anatomique :

- les cages IMPIX-C® en forme de dôme avec rail central ;
- les cages IMPIX-MANTA® avec profil en biseau.

Ces deux gammes permettent de restaurer la hauteur discale et la lordose et apportent une très bonne stabilité dans l'espace intervertébral. Les cages sont fournies stériles, avec une instrumentation à usage unique, et existent en version pré-remplie avec un substitut osseux synthétique sous les dénominations IMPIX-C+® et IMPIX-MANTA+®.



L'ensemble des cages standards est marqué CE et homologué FDA. Les cages pré-remplies sont marquées CE

#### b. Agrafes compressives C-JAWS® et K-JAWS®

C-JAWS® est un système unique d'ostéosynthèse cervicale qui permet la parfaite stabilisation d'un implant intersomatique. La compression alors exercée par l'agrafe stimule et accélère la fusion osseuse. Simple d'utilisation, sa pose entraîne une réduction du temps opératoire pouvant aller jusqu'à 90% par rapport à la pose d'une plaque cervicale traditionnelle.

K-JAWS® se compose d'une agrafe C-JAWS® et d'une cage intersomatique IMPIX-C®. L'implant K-JAWS® est moins invasif et plus rapide à poser que l'ensemble des plaques cervicales du marché. Son principe de fixation par compression des deux vertèbres adjacentes, autour de la cage intersomatique préalablement insérée, procure une stabilité exceptionnelle grâce à une localisation axiale des forces de compression, au niveau des corps vertébraux du rachis cervical.



C-JAWS® et K-JAWS® sont marqués CE et homologués FDA

#### c. Prothèse de disque GRANVIA® C (non-fusion)

GRANVIA® C est la seule prothèse cervicale sur le marché respectant les centres de rotations différenciés physiologiques et entièrement conçue en céramique permettant ainsi une compatibilité totale avec l'IRM. Grâce à cette prothèse, la mobilité naturelle de la colonne vertébrale est préservée et les chocs sont absorbés. Très résistante et parfaitement stable, elle est très simple d'utilisation pour le chirurgien.

GRANVIA® C est marquée CE.



## LOMBAIRE ET THORACO-LOMBAIRE

### Gamme PASS®

La gamme PASS® se caractérise par un système rachidien polyaxial dit « Low Profile », complet et très polyvalent. Son concept unique permet de connecter la tige à distance du rachis, en minimisant les efforts appliqués et les contraintes grâce à une technique chirurgicale unique, quelle que soit l'indication ou l'approche chirurgicale. La gamme PASS® est également composée depuis 2017 d'un système de fixation top-loading.

#### a. PASS LP® : produit phare de MEDICREA

La gamme PASS LP® représente 67% du chiffre d'affaires du Groupe en 2019.

Référence pour le traitement des déformations de la colonne vertébrale (scoliose, traumatologie, spondylolisthésis...), PASS LP® est le système de fixation thoraco-lombaire qui possède le profil le plus bas du marché et permet une correction dans les 3 plans selon la technique ST2R (Translation Simultanée sur 2 Tiges). Il est notamment indiqué pour la réduction des scolioses idiopathiques chez l'adolescent.

Une déclinaison XS (extra-small) des implants PASS LP a été développée. Ces implants sont spécialement adaptés aux exigences spécifiques de la chirurgie pédiatrique des déformations et permettent désormais aux chirurgiens de traiter efficacement les patients jeunes de petite taille, en utilisant lors de chacune de leurs interventions des implants d'un volume réduit de 40 %.

Les bénéfices du produit sont nombreux:

- connexion à distance du rachis : la connexion de la tige est facilitée car réalisée par l'intermédiaire d'ancrages avec extension filetée et de guides flexibles, sans avoir besoin de pousse-tiges complexes ;
- répartition des contraintes : la technique ST2R permet de distribuer les contraintes sur tout le montage et ainsi de réaliser une correction progressive ;
- sécurité optimale : le risque de rupture ou d'arrachement est réduit par la diminution des contraintes à l'interface avec l'os, grâce au design innovant des implants et à la technique chirurgicale ;
- pratique d'emploi : l'utilisation au bloc par le chirurgien est rendue aisée grâce à une instrumentation compacte, optimisée et adaptée. Une boîte d'implants et deux boîtes d'instruments permettent de couvrir toutes les diverses indications.

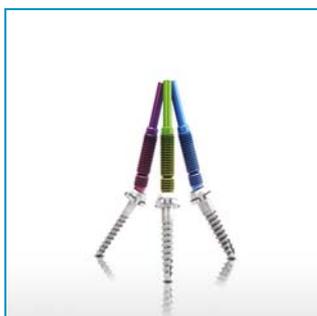
Le PASS LP® et le PASS XS® sont marqués CE et homologués FDA.

#### b. PASS® Tulip : nouveau système de fixation toploding par voie postérieure

Les systèmes de fixation top-loading constituent le standard mondial de l'instrumentation postérieure dans le cadre du traitement des pathologies de la colonne vertébrale. En proposant ce type de système, MEDICREA peut désormais s'adresser à tous les chirurgiens, quelles que soient leurs pratiques et leurs préférences en termes d'instrumentation. Les composants PASS® TULIP sont entièrement compatibles avec le PASS LP® pour offrir une approche hybride unique dans des indications complexes.

Le PASS TULIP® permet aux chirurgiens formés à l'instrumentation top-loading d'accéder à la technologie UNi ASI™ développée par MEDICREA.

Le système de fixation PASS® Tulip a été lancé en 2017 et complété par une deuxième gamme de vis en 2019. Il est marqué CE et homologué FDA.



### c. LigaPASS®

La gamme LigaPASS® 2.0 propose des systèmes de fixation par ligaments souples en thoraco-lombaire postérieur, avec une grande variété de connecteurs spécialement adaptés pour répondre aux exigences cliniques. Le LigaPASS® offre l'assurance d'une fixation sécurisée quelle que soit la complexité des cas chirurgicaux avec les avantages suivants:

- stabilité comparable à celle d'une vis pédiculaire ;
- capacité à effectuer une dérotation / translation en suivant la technique ST2R ;
- surface de contact os/implant optimale ;
- technique sécurisée avec des options de liens simples et doubles ;
- point de fixation supplémentaire sur des constructions existantes ;
- composant idéal adapté aux cas de déformations et révisions.



Une version LigaPASS®XS a également été développée pour corriger les déformations rachidiennes pédiatriques chez les patients de petite stature.

Le LigaPASS® et le LigaPASS® XS sont marqués CE et homologués FDA.

### d. PASS OCT®

MEDICREA a développé un système de fixation occipitocervico-thoracique (OCT) destiné au traitement chirurgical postérieur des pathologies traumatiques et dégénératives de la colonne cervicale et thoracique supérieure.

Le PASS OCT® permet aux chirurgiens de réaliser une stabilisation postérieure de la partie supérieure de la colonne vertébrale et fusionner la jonction occipitocervicale.

La gamme se compose de vis et crochets polyaxiaux, de plaques occipitales modulaires, de tiges et de connecteurs et vis occipitales. Le PASS OCT® est marqué CE et homologué FDA.



### e. PASS MIS®

Le PASS MIS® est un système de fixation postérieure par abord minimal invasif, percutané ou « mini-open ».

Grâce au principe de connexion latérale de la tige, qui permet de préserver l'abord pédiculaire de la vertèbre fracturée, aux connecteurs de réalignement et aux vis monoaxiales, le système PASS MIS offre une solution de traitement parfaitement adaptée aux cas traumatologiques.

Le système PASS MIS est également indiqué dans le traitement des cas dégénératifs et tumoraux. Il est marqué CE et homologué FDA.

### f. PASS Antérieur®

En complément du système PASS LP®, MEDICREA a également développé une gamme d'implants spécifiques permettant de réaliser des chirurgies par approche antérieure. Le PASS Antérieur® présente ainsi tous les avantages du PASS LP®, qualité d'ancrage et polyaxialité, profil minimal et connexion de la tige à distance du rachis pour ce type de poses. Des connecteurs spécifiques sont adaptés aux montages simple et double tiges.

Le PASS Antérieur® est marqué CE et homologué FDA.



## Gamme THORACO-LOMBAIRE

MEDICREA propose une large gamme d'implants pour le rachis thoracique et lombaire : cages intersomatiques, plaque lombo-sacrée et substitut osseux.

### a. Cages lombaires IMPIX®

La fonction de ces cages intersomatiques est de remplacer des disques intervertébraux endommagés au niveau lombaire. Elles ont pour objectif de réaliser une fusion intersomatique et restaurer la hauteur discale. MEDICREA propose une gamme de cages lombaires permettant de s'adapter aux différentes anatomies des patients ainsi qu'aux différentes techniques chirurgicales, avec visualisation post-chirurgicale du process de fusion osseuse.



Les cages IMPIX® sont de type :

- ALIF (Anterior Lumbar Interbody Fusion), cage intervertébrale lombaire pour abord antérieur
- TLIF (Trans Lumbar Interbody Fusion), cage intervertébrale lombaire pour abord transforaminal
- DLIF/OLIF (Direct lateral/Oblique Lumbar Interbody Fusion), cage intervertébrale lombaire pour abord latéral/oblique
- PLIF (Posterior Lumbar Interbody Fusion), cage intervertébrale lombaire pour abord postérieur

Les cages lombaires IMPIX® sont marquées CE et homologuées FDA.

### b. Plaque lombo-sacrée antérieure STABOLT®

STABOLT® est une plaque antérieure L5-S1 anatomique autorisant une insertion angulée des vis et dotée d'un système de verrouillage des vis intégré. Ce système propose une gamme de designs triangulaires et « lowprofile » pour une adaptation parfaite aux différentes anatomies, respectant ainsi l'angle lombo - sacré spécifique à chaque patient ainsi que les structures vasculaires environnantes.



STABOLT® est marqué CE et homologué FDA.

### c. Osmosys®

Osmosys® est un substitut osseux hautement macroporeux composé à 60% d'HAP (hydroxyapatite) pour ses excellentes propriétés mécaniques et à 40% de  $\beta$ TCP (tricalcium phosphate) pour une bonne résorption.

Osmosys® est marqué CE.

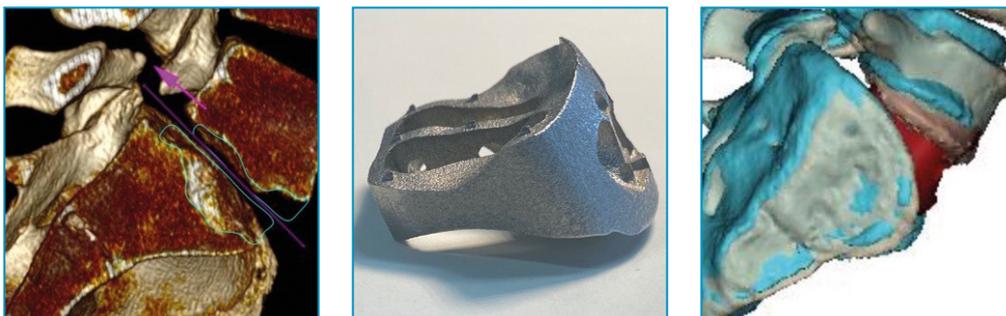
#### d. Cages lombaires IB3D

MEDICREA a conçu et produit en interne des cages intersomatiques standard (gamme IB3D) et sur-mesure (gamme UNiD™ IB3D), imprimées en 3D.

Les cages intersomatiques sur mesure UNiD™ IB3D sont des implants en titane imprimés en 3D pour lesquels il est possible de personnaliser les dimensions, les caractéristiques et la morphologie précise. Ce niveau de personnalisation n'était jusqu'alors pas commercialisé sur le marché des dispositifs destinés à la chirurgie de la colonne vertébrale.

Ces cages sont spécifiquement définies pour s'adapter de manière optimale aux exigences anatomiques et chirurgicales du patient, déterminées par les ingénieurs du UNiD LAB™ lors de la phase de planification préopératoire. Grâce à la reconstruction 3D de la colonne vertébrale, les ingénieurs cartographient l'anatomie exacte de chaque plateau vertébral. Ils conçoivent ensuite la cage idéale pour restaurer une hauteur et une angulation adéquates mais aussi pour offrir une surface de contact optimisée entre l'implant et les plateaux vertébraux afin d'améliorer la stabilité du segment instrumenté et de réduire les risques d'impaction de l'implant dans les vertèbres.

Les cages intersomatiques UNiD™ IB3D personnalisées permettent aux chirurgiens de s'adapter aux irrégularités géométriques des plateaux et des corps vertébraux (telles qu'une anatomie asymétrique vertébrale), améliorant ainsi les résultats chirurgicaux et cliniques.





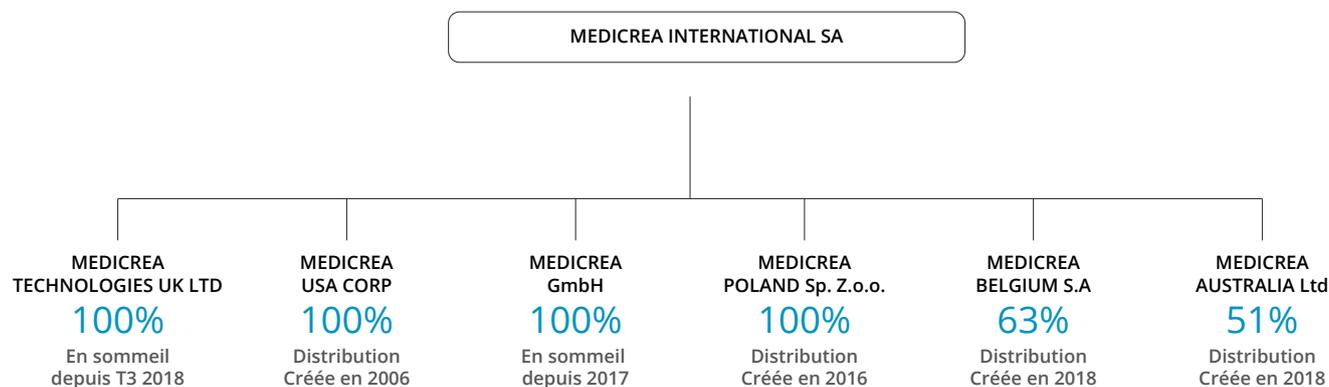
3

---

GOUVERNANCE

## 1. Organisation juridique

Au 31 décembre 2019, le Groupe MEDICREA est structuré comme suit :



**MEDICREA INTERNATIONAL** : société mère, est basée à Rillieux-la-Pape à proximité de Lyon. Elle regroupe les activités de production, le centre de recherche et de développement et l'ensemble des fonctions commerciales et administratives présentes en France.

**MEDICREA USA** : basée à New York, distribue les produits du Groupe aux Etats-Unis. Elle est détenue à 100% par MEDICREA INTERNATIONAL ;

**MEDICREA POLAND** : basée à Lodz, commercialise depuis novembre 2016 les produits du Groupe en Pologne. Elle est détenue à 100% par MEDICREA INTERNATIONAL;

**MEDICREA BELGIUM** : basée près de Bruxelles, commercialise depuis février 2018 les produits du Groupe en Belgique, ainsi que d'autres produits destinés à la chirurgie du rachis. Elle est détenue à 63% par MEDICREA INTERNATIONAL;

**MEDICREA AUSTRALIA** : basée à Brisbane, commercialise depuis mai 2018 les produits du Groupe en Australie et Nouvelle-Zélande. Elle est détenue à 51% par MEDICREA INTERNATIONAL.

## 2. Organes de gestion

Le Groupe définit sa stratégie, pilote sa gestion et contrôle le bon fonctionnement de l'ensemble de ses activités en s'appuyant sur les organes décisionnels suivants :

### Le Conseil d'Administration

Il veille aux intérêts de la Société et de ses actionnaires et s'assure que les décisions prises sont mises en œuvre par l'équipe dirigeante. Les principes directeurs du fonctionnement du Conseil sont fixés par un règlement adopté en octobre 2006. Il s'est réuni 6 fois au cours de l'exercice 2019, avec un taux de présence de ses administrateurs de 72%.

Au 31 décembre 2019, le Conseil est composé des membres suivants :

- Denys SOURNAC, Président et Directeur Général
- Jean Philippe CAFFIERO, administrateur
- Patrick BERTRAND, administrateur
- Christophe BONNET, administrateur
- Pierre BUREL, administrateur
- Rick KIENZLE, administrateur
- Jean Joseph MORENO, administrateur
- Pierre OLIVIER, administrateur
- François Régis ORY, administrateur
- Marc RECTON, administrateur

Le montant total des jetons de présence versé aux membres du Conseil d'Administration en 2019 au titre de 2018, s'est élevé à 72 000 euros hors forfait social de 11 200 euros payé directement par la Société.

### Le Comité adhoc

Sous la supervision du Conseil d'Administration, il définit et propose les montants et modalités des prestations rendues par la société ORCHARD INTERNATIONAL dans laquelle Monsieur Denys SOURNAC est associé, en s'assurant de leurs cohérences par rapport aux conditions de marché. Il est placé sous la présidence de Christophe BONNET, assisté de François Régis ORY et Jean Joseph MORENO, tous membres du Conseil d'Administration.

D'autres comités directement rattachés au Conseil d'Administration pourront être créés en fonction du développement et de l'augmentation de la taille du Groupe.

### Le Comité stratégique

Créé en septembre 2010, il définit la stratégie et la politique générale de la Société dans le respect et conformément aux décisions et grandes orientations prises par le Conseil d'Administration, et détermine les ressources et moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs définis. Il est composé des membres suivants :

- Denys SOURNAC, Président et Directeur Général
- Nadège BOURDOIS, Directeur Juridique et des Ressources Humaines
- Fabrice KILFIGER, Directeur Général Finances
- David RYAN, Directeur Général Opérations

Le Comité se réunit aussi souvent que l'évolution de l'activité et du développement de la Société le nécessitent.

#### Le Comité de Direction

Il regroupe les différentes directions opérationnelles du Groupe. Il s'assure de la mise en œuvre de la stratégie et de la politique générale, gère l'ensemble des projets, mesure les actions accomplies et prend les actions correctives nécessaires. Il se réunit tous les mois et comprend les membres suivants :

- Denys SOURNAC, Président et Directeur Général
- Nadège BOURDOIS, Directeur Juridique et des Ressources Humaines
- Fabrice KILFIGER, Directeur Général Finances
- Thomas MOSNIER, Directeur Scientifique
- David RYAN, Directeur Général Opérations
- Pierre OLIVIER, Directeur de la Stratégie et du Business Développement
- Joe WALLAND, Directeur Général MEDICREA USA



4

---

INFORMATIONS BOURSIERES  
ET ACTIONNARIAT

## 1. Informations boursières

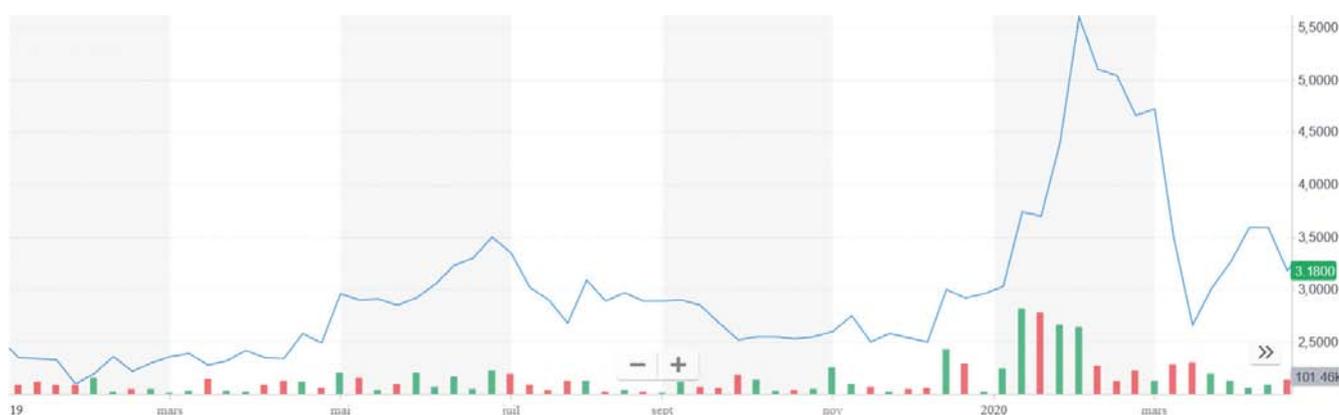
MEDICREA est coté sur Euronext Growth d'Euronext Paris depuis le 26 juin 2006, code ISIN FR 0004178572, Mnémonique ALMED. La Société est également cotée sur le marché OTCQX Best Market aux Etats-Unis sous le symbole MRNTF, ce qui permet aux actionnaires américains d'acquérir des titres directement aux Etats-Unis.

L'action MEDICREA est éligible au PEA-PME 2015/2016 conformément au décret n°2014-283 du 4 mars 2014 publié dans le cadre de l'application de l'article 70 de la loi de finances 2014 n° 2013-1278 du 29 décembre 2013, et fixant les conditions d'éligibilité des entreprises au PEA-PME.

Les principales statistiques boursières relatives au titre se résument comme suit, sur les 3 derniers exercices :

	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2017
Nombre d'actions au 31 décembre	16 915 847	16 219 847	15 082 811
Cours le plus haut	3,50	3,46	6,37
Cours le plus bas	2,08	1,65	2,86
Cours moyen de la période	2,67	2,67	4,51
Cours au 31 décembre	2,94	2,29	3,00
Capitalisation boursière au 31 décembre	50 M€	37 M€	45 M€
Volume échangé sur la période	3 854 335	7 544 505	3 000 160
Taux de rotation du capital	23,76 %	46,5 %	19,9 %

Le cours de bourse a évolué comme suit depuis le début de l'année 2019 :



## 2. Actionnariat

Les points suivants caractérisent l'actionnariat de la Société :

- 2 500 actionnaires au total ;
- Le 1<sup>er</sup> actionnaire se compose des dirigeants fondateurs détenant ensemble 14,5% du capital ;
- Le 2<sup>ème</sup> actionnaire le plus important, représenté par un fonds d'investissement, détient 11% du capital ;
- Les 10 plus gros actionnaires possèdent ensemble environ 55% du capital. 80% du capital est détenu par 30 actionnaires.

## 3. Contrat de liquidité et listing sponsor

Afin d'assurer une meilleure liquidité des échanges, le titre fait l'objet d'un contrat de liquidité, animé par Kepler Cheuvreux depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Ce contrat est renouvelable annuellement par tacite reconduction et conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMF).

Aether Financial Services agit en tant que Listing Sponsor.

## 4. Analyse financière

Les sociétés de bourse Kepler Cheuvreux et Euroland suivent la valeur.

## 5. Calendrier de communication financière 2020

Les publications financières auront lieu après la clôture des marchés. Le calendrier ci-dessous est indicatif et peut être soumis à des modifications :

Chiffres d'affaires du 1 <sup>er</sup> trimestre 2020	Jeudi 9 avril 2020
Résultats du 1 <sup>er</sup> trimestre 2020	Mardi 19 mai 2020
Assemblée Générale	Jeudi 25 juin 2020
Chiffres d'affaires du 1 <sup>er</sup> semestre 2020	Mercredi 8 juillet 2020
Résultats du 1 <sup>er</sup> semestre 2020	Lundi 14 septembre 2020
Chiffres d'affaires du 3 <sup>ème</sup> trimestre 2020	Jeudi 8 octobre 2020
Résultats du 3 <sup>ème</sup> trimestre 2020	Jeudi 19 novembre 2020
Chiffres d'affaires annuel 2020	Mercredi 13 janvier 2021

## 6. Sources d'informations et de documentation

Rapport financier annuel publié dans les 4 mois suivant la clôture de l'exercice, disponible sur simple demande auprès du siège de la Société, et téléchargeable sur son internet [www.medicrea.com](http://www.medicrea.com)

Documents juridiques, statuts, rapports des contrôleurs légaux, procès verbaux des assemblées d'actionnaires disponibles sur demande sans frais et consultables au siège social de la Société.

Site internet de la Société [www.medicrea.com](http://www.medicrea.com) détaillant les principales informations concernant le marché, les métiers, les produits, l'actualité, les communiqués et les données financières.

Site internet d'Euronext growth [www.euronext.com](http://www.euronext.com) reprenant toutes les informations financières réglementées et obligatoires publiées par la Société.

Responsables de l'information

- Denys SOURNAC, Président et Directeur Général
- Fabrice KILFIGER, Directeur Général Finances

Tel : + 33(0)4 72 01 87 87

[dsournac@medicrea.com](mailto:dsournac@medicrea.com)  
[fkilfiger@medicrea.com](mailto:fkilfiger@medicrea.com)

<mn>15</mn>  
<mi>x</mi>  
<mo>SS</mo>  
<mi>y</mi>  
<mo>12</mo>

$$W = \frac{1}{2_{PP}} \left[ \frac{\Psi^2 \pi^2}{b^2} \sum_{m,n} a_{TK}^2 n^2 \left( \frac{m}{4} \right) + \frac{\Psi^2 \pi^2}{a^2} \sum_{m,n} a_{TK}^2 m^2 \left( \frac{n}{4} \right) + \Psi^2 \pi^2 \left( \mu^2 + \sum_{m,n} \frac{8a_{SVA}^2}{\pi^2 TK} + \frac{a_{mn}^2 \mu^2}{4} \right) \right]$$

$$\left( \frac{a_{mn}^2}{4} \left( \frac{m^2 \pi^2}{a^2} + \frac{n^2 \pi^2}{b^2} + \mu^2 \right) + \frac{8a_{mn} \mu^2}{\pi^2 TK} \right)$$

# ANNEXES

SVA

PI/4 = 1/1 - 1/3 + 1/5 - 1/7 + ...

## I COMPTES CONSOLIDES

- ETATS FINANCIERS ET ANNEXES
- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

## II COMPTES SOCIAUX

- ETATS FINANCIERS ET ANNEXES
- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

## III RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## IV RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

## V TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 25 JUIN 2020

172°

29

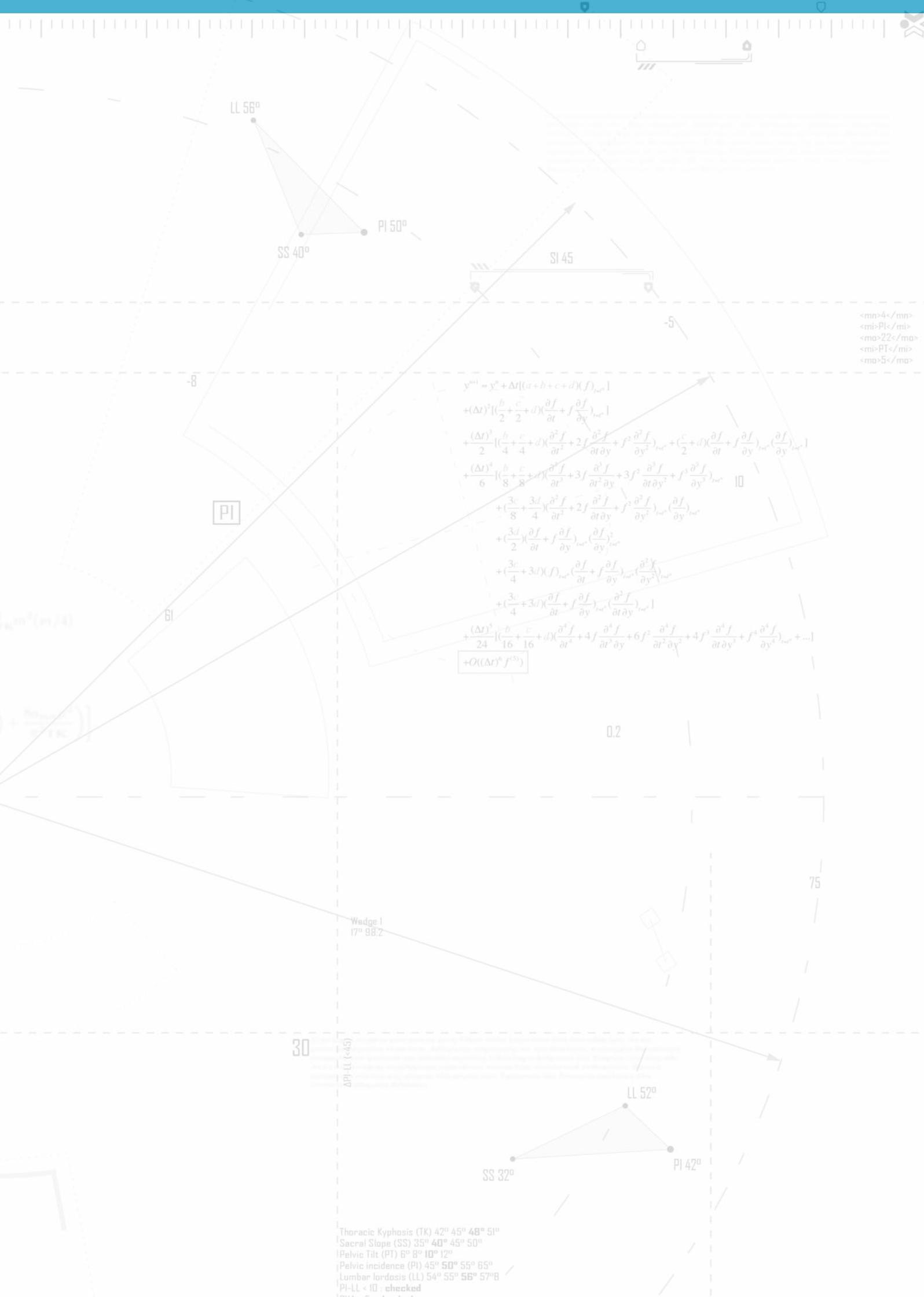
PT

90°

$$\begin{aligned} & \left( \frac{\partial}{\partial x_1} + \gamma_1 \frac{\partial}{\partial x_1} + \frac{ic}{hc} A_\mu + \frac{TK}{h} \right) \psi = 0 \\ & \left( \frac{\partial}{\partial x_1} + \gamma_1 \frac{\partial}{\partial x_1} + \gamma_1 \frac{ie}{hc} A_\mu + \frac{TK}{h} \right) \psi = 0 \\ & \left( c \frac{\partial}{\partial x_1} - i \gamma_1 \frac{\partial}{\partial t} - \gamma_1 \frac{c}{hr} + \frac{TK^2}{h} \right) \psi = 0 \\ & \left( hc \gamma_1 \frac{\partial}{\partial x_1} - SS \frac{\partial}{\partial t} + PULL + TK^2 \gamma_1 \right) \psi = 0 \\ & hc \gamma_1 \frac{\partial}{\partial x_1} \psi = \left( SS \frac{\partial}{\partial t} - PULL - TK^2 \gamma_1 \right) \psi = 0 \\ & hc \begin{pmatrix} 1 & 0 \\ 0 & -1 \end{pmatrix} \begin{pmatrix} 0 & -SS \\ i \sigma_{1i} & 0 \end{pmatrix} \frac{\partial}{\partial x_1} \psi = \left( SS \frac{\partial}{\partial t} - PULL - TK^2 \gamma_1 \right) \psi = 0 \\ & c \begin{pmatrix} 0 & -SS \\ -SS & 0 \end{pmatrix} \frac{\partial}{\partial x_1} \psi = \left( SS \frac{\partial}{\partial t} - PULL - TK^2 \gamma_1 \right) \psi = 0 \\ & c \begin{pmatrix} 0 & \sigma_{1i} \\ \sigma_{1j} & 0 \end{pmatrix} \begin{pmatrix} \psi_A \\ \psi_B \end{pmatrix} = \begin{pmatrix} SS \frac{\partial}{\partial t} - V(r) - mc^2 & 0 \\ 0 & SS \frac{\partial}{\partial t} - PULL + TK^2 \end{pmatrix} \begin{pmatrix} \psi_A \\ \psi_B \end{pmatrix} \\ & c \begin{pmatrix} 0 & \sigma_{1j} \\ \sigma_{1i} & 0 \end{pmatrix} \begin{pmatrix} \psi_A \\ \psi_B \end{pmatrix} = \begin{pmatrix} E - V(r) - mc^2 & 0 \\ 0 & E - PULL + TK^2 \end{pmatrix} \begin{pmatrix} \psi_A \\ \psi_B \end{pmatrix} \end{aligned}$$

SS

<mn>PI</mn>  
<mi>x</mi>  
<mo>02</mo>  
<mi>y</mi>  
<mo>00</mo>



<mi>4</mi>  
 <mi>PI</mi>  
 <mi>22</mi>  
 <mi>PI</mi>  
 <mi>5</mi>

$$\begin{aligned}
 y^{(n)} &= y^n + \Delta t[(a + b + c + d)(f)_{i-1}] \\
 &+ (\Delta t)^2 \left[ \left( \frac{b}{2} + \frac{c}{2} + d \right) \left( \frac{\partial f}{\partial t} + f \frac{\partial f}{\partial y} \right)_{i-1} \right] \\
 &+ \frac{(\Delta t)^3}{2} \left[ \left( \frac{b}{4} + \frac{c}{4} + d \right) \left( \frac{\partial^2 f}{\partial t^2} + 2f \frac{\partial^2 f}{\partial t \partial y} + f^2 \frac{\partial^2 f}{\partial y^2} \right)_{i-1} + \left( \frac{c}{2} + d \right) \left( \frac{\partial f}{\partial t} + f \frac{\partial f}{\partial y} \right)_{i-1} \left( \frac{\partial f}{\partial y} \right)_{i-1} \right] \\
 &+ \frac{(\Delta t)^4}{6} \left[ \left( \frac{b}{8} + \frac{c}{8} + d \right) \left( \frac{\partial^3 f}{\partial t^3} + 3f \frac{\partial^3 f}{\partial t^2 \partial y} + 3f^2 \frac{\partial^3 f}{\partial t \partial y^2} + f^3 \frac{\partial^3 f}{\partial y^3} \right)_{i-1} \right] \quad \text{ID} \\
 &+ \left( \frac{3c}{8} + \frac{3d}{4} \right) \left( \frac{\partial^2 f}{\partial t^2} + 2f \frac{\partial^2 f}{\partial t \partial y} + f^2 \frac{\partial^2 f}{\partial y^2} \right)_{i-1} \left( \frac{\partial f}{\partial y} \right)_{i-1} \\
 &+ \left( \frac{3d}{2} \right) \left( \frac{\partial f}{\partial t} + f \frac{\partial f}{\partial y} \right)_{i-1} \left( \frac{\partial f}{\partial y} \right)_{i-1}^2 \\
 &+ \left( \frac{3c}{4} + 3d \right) (f)_{i-1} \left( \frac{\partial f}{\partial t} + f \frac{\partial f}{\partial y} \right)_{i-1} \left( \frac{\partial^2 f}{\partial y^2} \right)_{i-1} \\
 &+ \left( \frac{3c}{4} + 3d \right) \left( \frac{\partial f}{\partial t} + f \frac{\partial f}{\partial y} \right)_{i-1} \left( \frac{\partial^2 f}{\partial t \partial y} \right)_{i-1} \\
 &+ \frac{(\Delta t)^5}{24} \left[ \left( \frac{b}{16} + \frac{c}{16} + d \right) \left( \frac{\partial^4 f}{\partial t^4} + 4f \frac{\partial^4 f}{\partial t^3 \partial y} + 6f^2 \frac{\partial^4 f}{\partial t^2 \partial y^2} + 4f^3 \frac{\partial^4 f}{\partial t \partial y^3} + f^4 \frac{\partial^4 f}{\partial y^4} \right)_{i-1} + \dots \right] \\
 &+ O((\Delta t)^6 f^{(5)})
 \end{aligned}$$

30

Wedge 1  
 17° 98.2

ΔPI-L (-45)

1. The angle between the tangent to the curve at the point (t, y) and the horizontal axis is the angle of inclination. It is denoted by θ. The angle of inclination is related to the slope of the curve by the equation θ = arctan(dy/dt). The angle of inclination is a measure of the steepness of the curve at a given point. The angle of inclination is a function of time and position. The angle of inclination is a measure of the steepness of the curve at a given point. The angle of inclination is a function of time and position. The angle of inclination is a measure of the steepness of the curve at a given point. The angle of inclination is a function of time and position.



- Thoracic Kyphosis (TK) 42° 45° 48° 51°
- Sacral Slope (SS) 35° 40° 45° 50°
- Pelvic Tilt (PT) 6° 8° 10° 12°
- Pelvic incidence (PI) 45° 50° 55° 65°
- Lumbar lordosis (LL) 54° 55° 56° 57° 8
- PI-LL < 10 : checked



### **Responsable du rapport financier annuel**

Monsieur Denys SOURNAC, Président et Directeur Général de la société MEDICREA INTERNATIONAL.

Attestation de la personne responsable  
(Art. 222-3 - 4° du Règlement Général de l'AMF)

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables, et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et du Groupe, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté. »

Monsieur Denys SOURNAC, Président et Directeur Général de la société MEDICREA INTERNATIONAL.



# COMPTES ANNUELS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2019

**Leading** personalized spine | [medicrea.com](https://www.medicrea.com)

SOMMAIRE

<b>1. ACTIVITE.....</b>	<b>35</b>
<b>2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....</b>	<b>35</b>
2.1. MARCHE ET ENVIRONNEMENT .....	35
2.2. RESULTATS ET PERFORMANCE .....	36
2.3. PORTEFEUILLE PRODUITS ET RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT .....	37
2.4. ORGANISATION .....	36
2.5. FINANCEMENT.....	39
2.6. INFORMATIONS A PRENDRE EN COMPTE DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19.....	36
<b>3. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EN NORMES IFRS AU 31 DECEMBRE 2019 .....</b>	<b>42</b>
3.1. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE .....	42
3.2. ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE.....	42
3.3. BILAN CONSOLIDE .....	43
3.4. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE .....	44
3.5. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....	45
3.6. NOTES EXPLICATIVES .....	46
NOTE 1 : PRINCIPES COMPTABLES .....	46
NOTE 2 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	54
NOTE 3 : INFORMATION SECTORIELLE.....	59
NOTE 4 : DONNEES OPERATIONNELLES .....	63
NOTE 5 : CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL.....	70
NOTE 6 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES.....	81
NOTE 7 : PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS .....	90
NOTE 8 : FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS.....	93
NOTE 9 : IMPOTS SUR LES RESULTATS.....	106
NOTE 10 : CAPITAUX PROPRES ET RESULTAT PAR ACTION .....	109
NOTE 11 : AUTRES INFORMATIONS .....	113

## 1. ACTIVITE

MEDICREA est spécialisé dans le développement de services d'analyses et la fabrication d'implants personnalisés pour le traitement chirurgical des pathologies complexes de la colonne vertébrale reposant sur la technologie UNiD® ASI (Adaptive Spine Intelligence).

MEDICREA assure la conception, la fabrication intégrée et la distribution de plus de 30 familles de dispositifs implantables homologués par la FDA, qui ont été utilisés à ce jour dans plus de 150 000 interventions chirurgicales à travers le monde. Evoluant sur un marché de 10 milliards de dollars, MEDICREA est une PME lyonnaise de 180 personnes, dont 40 au sein de sa filiale MEDICREA USA Corp. basée à New York.

MEDICREA est une société proposant des technologies avant-gardistes pour le traitement des pathologies de la colonne vertébrale. Elle fait figure de véritable pionnière sur ce marché en assurant la convergence entre les technologies informatiques de santé et la conception et fabrication de dispositifs médicaux de dernière génération, privilégiant les résultats cliniques dans une perspective unique : améliorer les bénéfices de la chirurgie pour les patients, tout en générant des réductions de coûts à tous les niveaux. Cette nouvelle approche s'appuie sur la compilation et l'analyse de données cliniques grâce à des algorithmes d'apprentissage élaborés (deep learning) et des outils d'interprétation prédictifs avec pour résultat des prises en charge de pathologies de la colonne vertébrale associant précision scientifique et pose d'implants personnalisés et modulables.

Le Groupe est installé à Rillieux-la-Pape en région lyonnaise où il possède sa propre unité de fabrication d'implants, une unité de production ultra-moderne consacrée à l'usinage et au développement d'implants sur-mesure et par impression 3D, ainsi que des filiales de distribution aux Etats-Unis, en France, en Belgique, en Pologne et en Australie.

## 2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits marquants de l'exercice 2019 sont les suivants :

### 2.1. MARCHÉ ET ENVIRONNEMENT

La médecine personnalisée est un axe de recherche présent dans tous les domaines de la santé. Une meilleure connaissance des pathologies de chaque patient grâce à des tests de diagnostic de plus en plus précis permet de l'orienter vers un traitement spécifique, et d'en éviter d'autres, et ce pour des signes cliniques identiques. Chaque patient est considéré comme unique et peut recevoir le traitement ayant les meilleures chances d'efficacité.

MEDICREA a décidé de s'intégrer très tôt dans cette démarche avec une approche spécifique-patient en étant la première société de la colonne vertébrale à commercialiser des tiges sur-mesure d'ostéosynthèse, et des cages intersomatiques sur mesure imprimées en 3D.

Le Groupe devient un acteur majeur de cette médecine personnalisée et fait figure de précurseur dans le domaine du rachis en proposant aux chirurgiens un mix inédit de produits innovants et de services complets pour une chirurgie du rachis parfaitement adaptée au patient.

En mettant en œuvre un processus itératif et systématisé grâce à sa plateforme de technologies sur-mesure UNiD® ASI (Adoptive Spine Intelligence), MEDICREA exploite des données propriétaires de premier ordre afin de répondre à l'ensemble des problématiques cliniques et commerciales liées aux traitements des pathologies dégénératives et complexes de la colonne. MEDICREA développe un système vertueux itératif et élaboré afin de proposer à l'ensemble du système de santé une forte valeur ajoutée, de meilleurs résultats cliniques et des coûts réduits, pour le bénéfice des patients, des chirurgiens, des centres hospitaliers et des organismes de remboursement.

MEDICREA a accompli des progrès très importants ces dernières années en faisant œuvre de pionnier, avec les services d'analyse du laboratoire UNiD™ LAB et les implants sur mesure UNiD™ TEK, pour une approche personnalisée et centrée sur les résultats des soins de la colonne vertébrale, au point de s'approprier ce segment de marché et de devenir leader de la chirurgie personnalisée du rachis.

## 2.2. RESULTATS ET PERFORMANCE

Sur l'année 2019, les ventes atteignent 32,7 millions d'euros et progressent de +11% par rapport à la même période de l'exercice précédent à périmètre comparable, le Groupe ayant cessé en 2019 la commercialisation d'activités non stratégiques ayant représenté 2,9 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2018. Les marchés américain, belge et français nourrissent cette croissance, complétée par le développement de l'activité en Australie.

Le développement de MEDICREA® sur l'exercice 2019 s'analyse avant tout par la percée de son activité stratégique de planification chirurgicale préopératoire et de conception d'implants sur mesure UNiD ASI™. Chaque trimestre établissant un record par rapport au précédent, le 4ème trimestre 2019 ancre durablement cette tendance avec 525 chirurgies personnalisées réalisées, en hausse de + 40 % par rapport au 4ème trimestre 2018 et de + 50 % aux États-Unis uniquement sur la même période.

En 2019, ce sont plus de 1 850 chirurgies avec des implants sur mesure MEDICREA® qui ont été réalisées, soit une augmentation globale de + 48 % par rapport à 2018, et de + 55 % pour le seul marché américain.

Le taux de marge brute s'établit à 78 %, en amélioration de 6 points par rapport au précédent exercice du fait d'une baisse significative du recours à la sous-traitance et d'une répartition des ventes par produits plus favorable, avec notamment une augmentation du chiffre d'affaires aux États-Unis où les prix de vente sont plus élevés.

Les charges opérationnelles augmentent de 0,9 million d'euros par rapport à 2018 sous l'effet principal d'une hausse mécanique des commissions sur ventes sur le marché américain qui suivent la croissance du chiffre d'affaires.

Compte-tenu de ces éléments, la perte opérationnelle avant charges non récurrentes est de - 6 millions d'euros contre - 7,5 millions d'euros l'année précédente.

Les autres charges non récurrentes d'un montant de 0,7 million d'euros sont stables par rapport à l'exercice précédent et comprennent principalement des frais d'avocat pour des actions de défense

en justice aux États-Unis (voir point 8.3.2) ainsi que des frais liés à la recherche de partenariats stratégiques.

Les charges de personnel liées aux paiements en actions comptabilisées conformément à la norme IFRS 2 s'élèvent à 2 millions d'euros, en forte augmentation par rapport à l'exercice précédent suite aux actions gratuites attribuées en décembre 2018 à plusieurs dirigeants.

Le coût de l'endettement financier net progresse de 1,4 million d'euros sous l'effet principal de l'emprunt obligataire de 36 millions de dollars rémunéré au taux de 11 % mis en place en novembre 2018 pour une 1<sup>ère</sup> tranche de 30 millions et en septembre 2019 pour une seconde tranche de 6 millions. Le résultat courant avant impôt s'établit à - 13,4 millions d'euros contre - 11,6 millions au 31 décembre 2018.

La charge d'impôt totale s'élève pour l'exercice 2019 à - 2,1 millions d'euros et provient à hauteur de - 1,6 millions d'euros du passage en perte de la totalité des déficits fiscaux reportables et accumulés au 1<sup>er</sup> janvier 2019 de MEDICREA USA suite à une nouvelle analyse des prévisions de profits taxables futurs dans le contexte des impacts attendus décrits au point 2.6 ci-dessous, et pour le reste des impôts courants de la filiale MEDICREA BELGIUM.

Compte tenu des éléments ci-dessus le résultat net de l'exercice 2019 présente une perte de - 15,6 millions d'euros contre une perte de - 12 millions d'euros lors de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2019, le Groupe dispose d'une trésorerie brute de 3,8 millions d'euros (hors concours bancaires courants de 1 million d'euros), avant l'augmentation de capital d'un montant brut de 8,5 millions d'euros réalisée en janvier 2020.

### 2.3. PORTEFEUILLE PRODUITS ET RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

MEDICREA est la première société de l'industrie du rachis à proposer un ensemble complet de services de planification chirurgicale mettant en œuvre intelligence artificielle, modélisation prédictive et implants personnalisés. L'exercice 2019 a permis au Groupe de conforter cette position en renforçant son offre UNiD® tout en continuant le développement de son portefeuille de produits standards.

#### *Offre d'implants sur-mesure et services UNiD ASI™*

En avril MEDICREA a annoncé l'homologation par la FDA de nouvelles fonctionnalités offertes par sa plateforme propriétaire UNiD ASI™. En plus de s'intégrer à l'ensemble des flux cliniques et d'accompagner le chirurgien dans sa démarche de planification pour générer des implants sur mesure, la plateforme logicielle UNiD ASI™ va également transformer le modèle standard de flux des implants chirurgicaux dans les hôpitaux. Désormais chaque vis pédiculaire et chaque cage intervertébrale sera planifiée et pré sélectionnée par MEDICREA® avant l'opération, permettant ainsi au personnel hospitalier de se libérer de la gestion lourde des stocks pour se concentrer sur l'acte chirurgical. Actuellement, les fabricants proposent des kits standards comprenant jusqu'à 450 vis pour chaque intervention chirurgicale, alors qu'une intervention ne nécessite au final que 2 vis par vertèbre instrumentée. En obtenant l'autorisation de la FDA d'intégrer la base de données complète d'implants MEDICREA® à son logiciel, MEDICREA dispose désormais d'une position unique pour transformer un mode de fonctionnement archaïque. MEDICREA optimise ainsi chaque implant fourni

lors d'une intervention chirurgicale, grâce à ses services sans équivalent sur le marché de sélection d'implants spécifiques au patient, incluant notamment la seule cage intervertébrale sur mesure imprimée en 3D autorisée par la FDA sur le marché américain.

En mai, MEDICREA a conclu la seconde édition de son colloque sur l'Intelligence Artificielle appliquée à la chirurgie de la colonne vertébrale à New-York, Etats-Unis. MAIA (Medicrea Artificial Intelligence and Analytics) est le premier groupe de travail mondial rassemblant des chirurgiens et un industriel, focalisé sur l'utilisation de l'Intelligence Artificielle dans le traitement des déformations complexes de la colonne vertébrale. Au cours de cette deuxième édition, la société a présenté les avancées de sa plateforme technologique UNiD ASI™ (Adaptive Spine Intelligence).

En juin, MEDICREA a obtenu la délivrance de plusieurs nouveaux brevets et a renforcé la protection intellectuelle de sa plateforme technologique exclusive UNiD ASI™. Les 3 nouveaux brevets délivrés couvrent le cœur des technologies et des méthodes développées par MEDICREA et intégrées à la plateforme UNiD ASI™, renforçant le portefeuille existant et protégeant sa plateforme technologique.

En parallèle, tout au long de l'année, les équipes de recherche et développement ont travaillé sur l'enrichissement de l'offre UNiD®.

#### *Les cages intersomatiques sur mesure UNiD® IB3D*

MEDICREA a annoncé en février 2020, l'homologation par la FDA de la 1ère cage intersomatique sur mesure pour la colonne vertébrale. Les cages intersomatiques sur mesure UNiD® IB3D sont des implants en titane imprimés en 3D pour lesquels il est possible de personnaliser les dimensions, les caractéristiques et la morphologie précise. Ce niveau de personnalisation n'était jusqu'alors pas commercialisé sur le marché des dispositifs destinés à la chirurgie de la colonne vertébrale.

Ces cages sont spécifiquement définies pour s'adapter de manière optimale aux exigences anatomiques et chirurgicales du patient, déterminées par les ingénieurs du UNiD LAB™ lors de la phase de planification préopératoire. Grâce à la reconstruction 3D de la colonne vertébrale, les ingénieurs cartographient l'anatomie exacte de chaque plateau vertébral. Ils conçoivent ensuite la cage idéale pour restaurer une hauteur et une angulation adéquates mais aussi pour offrir une surface de contact optimisée entre l'implant et les plateaux vertébraux afin d'améliorer la stabilité du segment instrumenté et de réduire les risques d'impaction de l'implant dans les vertèbres.

#### *Pass TULIP GENESIS*

Le Groupe a réalisé en mai 2019 sa 1<sup>ère</sup> chirurgie avec la nouvelle vis PASS TULIP GENESIS à Chicago, initiant ainsi le pré-lancement sur le marché américain de ce nouvel implant destiné essentiellement aux chirurgies dégénératives de la colonne vertébrale.

## 2.4. ORGANISATION

Le dernier audit réglementaire a été mené par le GMED en janvier 2019 et a permis de renouveler les certificats CE. La dernière inspection de la FDA (Food and Drug Administration) s'est déroulée avec succès début décembre 2019 pour la commercialisation des implants aux Etats-Unis. Ces audits ont notamment confirmé le niveau de maîtrise des différents métiers mis en œuvre au sein du Groupe, avec des axes d'amélioration à poursuivre, en particulier en matière de formalisation des « bonnes pratiques ».

## 2.5. FINANCEMENT

Le Groupe a émis en septembre 2019 des obligations pour un montant de 6 millions de dollars au profit de Perceptive Advisors, un fonds d'investissement américain leader dans le domaine de la santé. Ce financement vient en complément de l'émission de novembre 2018 d'un montant de 30 millions de dollars.

Ce financement complémentaire a été mis en place aux mêmes conditions que l'émission des obligations de novembre 2018 et est constitué d'obligations senior garanties soumises au droit américain (New-York) portant intérêt au taux de 8,5 % augmenté du taux le plus élevé entre le LIBOR USD 3 mois et 2,5 %. Les obligations arriveront à échéance le 27 novembre 2022.

Le Groupe a également souscrit de nouveaux emprunts bancaires d'un montant total de 2,4 millions d'euros dans le cadre du financement de projets innovants et de divers matériels.

Enfin, le 23 janvier 2020, MEDICREA INTERNATIONAL a bouclé une augmentation de capital d'un montant de 8,5 millions d'euros par placement privé, portant sur un total de 2 421 653 actions émises au prix unitaire de 3,51 euros. Cette opération est destinée principalement à assurer les besoins en financement de la Société sur l'exercice 2020.

## 2.6. INFORMATIONS A PRENDRE EN COMPTE DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19

A la date d'établissement du présent document, les impacts économiques du virus COVID-19 sur l'activité du Groupe ainsi que les mesures prises pour y faire face peuvent être appréhendés de la manière suivante.

Dans tous les pays où le Groupe commercialise ses technologies, ses clients finaux sont des hôpitaux publics et des cliniques privées. En France, une large partie de son chiffre d'affaires est réalisée avec les centres hospitaliers publics et privés placés en alerte et réquisitionnés par les autorités sanitaires pour traiter les patients infectés par le virus et atteints d'une forme très sévère de la pathologie. Avec la propagation très rapide de la maladie et le passage en phase épidémique dite « 3 » du plan de lutte, la pleine mobilisation du système de santé a été instituée et l'ensemble des établissements de soin (en sus des établissements déjà identifiés COVID-19) ont été réquisitionnés pour participer activement à la prise en charge des patients justifiant une hospitalisation urgente.

Dans ce contexte, quasiment similaire dans tous les pays d'Europe et désormais également aux États-Unis, une saturation rapide de l'ensemble des établissements de santé, au niveau international, est inévitable à relativement court terme.

Le Groupe constate depuis ces dernières semaines un arrêt et un report quasi total de l'ensemble des chirurgies du rachis, notamment pour les patients avec des grandes déformations et des affections dégénératives, planifiées depuis des semaines, ceci afin que toutes les ressources opérationnelles des hôpitaux puissent se concentrer sur le traitement urgent des nombreux patients attendus gravement atteints par le COVID-19.

Ces reports sont apparus en France et en Espagne depuis le 12 mars dernier, en Belgique depuis le 16 mars. Aux États-Unis sur le marché principal du Groupe, les premiers reports de chirurgies commencent à être annoncés depuis le 17 mars et la tendance s'accélère chaque jour.

Dans toutes les filiales du Groupe, les salariés qui visitaient quotidiennement les hôpitaux et les cliniques ne peuvent désormais plus accéder à ces établissements. Le chiffre d'affaires quotidien est donc en diminution très significative depuis la 2<sup>ème</sup> quinzaine du mois de mars.

Compte tenu des mesures drastiques de confinement déjà prises ou que vont être amenés à prendre l'ensemble des pays du monde, cette crise sanitaire devrait être jugulée d'ici septembre 2020.

Le Groupe s'est donc préparé et s'est rapidement organisé pour réduire et décaler la majorité de ses dépenses avec l'appui des différentes mesures gouvernementales annoncées dans chaque pays, en prévision d'une période quasi blanche de facturation sur le 2<sup>ème</sup> trimestre 2020 pour entrevoir une reprise progressive des chirurgies vertébrales, pays après pays dans le courant du 3<sup>ème</sup> trimestre 2020.

L'ensemble des salariés français et belges, y compris certains membres du comité de direction, est en chômage partiel depuis le 16 mars pour une durée non déterminée mais qui sera probablement d'au moins deux voire trois mois.

Le Groupe a négocié avec ses principaux fournisseurs pour repousser les commandes et les livraisons sur le 3<sup>ème</sup> trimestre.

Les bailleurs des locaux de Lyon et de New York ont d'ores et déjà accepté de décaler l'encaissement des loyers des prochains mois.

L'ensemble des partenaires bancaires du Groupe dont la BPI ont pris les dispositions nécessaires pour surseoir aux remboursements d'échéances d'emprunts ou de paiement de redevances de crédit-bail jusqu'à fin septembre.

Le paiement des cotisations sociales et fiscales est repoussé comme cela a été permis dans le cadre des mesures gouvernementales d'urgence.

Le Groupe devrait encaisser rapidement le crédit impôt recherche 2019 (1 M€) dont la déclaration a été déposée dès la fin du mois de janvier.

Les efforts du Groupe portent actuellement sur le re-formatage de sa filiale aux États-Unis avec la suspension temporaire des contrats de travail concernant 25 salariés à la suite de leur mise en chômage technique (« furlough ») et dans l'attente des modalités d'application des mesures

exceptionnelles que l'Administration américaine a annoncé pour soutenir les entreprises et leurs salariés.

Malgré ce contexte exceptionnel et difficile, le Groupe bénéficie de deux facteurs extrêmement favorables :

1- Le Groupe a levé des fonds fin janvier 2020 à hauteur de 8,5 M€. A la date d'arrêté des comptes, sans tenir compte de l'encaissement du crédit impôt recherche, la trésorerie est proche de 9 M€, et le montant des factures clients à encaisser s'établit à 3,6 M€. Par conséquent, en prenant toutes les mesures pour économiser et consommer le moins rapidement possible sa trésorerie, le Groupe est bien armé pour affronter cette crise pendant plusieurs mois et se redéployer dans de bonnes conditions pour profiter du fort rebond qui est prévisible à compter du 3ème ou du 4ème trimestre car,

2- Le Groupe bénéficiera automatiquement d'un puissant « effet de rattrapage » en sortie de crise. En effet, tous les patients qui ont besoin d'une chirurgie vertébrale devront la reprogrammer avec leur chirurgien. Ces patients souffrent beaucoup, ils n'ont plus une vie normale et il n'existe pour eux aucune alternative à la chirurgie qui était programmée avec des implants MEDICREA®, même s'ils peuvent en général attendre et supporter un report de leur date d'intervention de deux ou trois mois.

### 3. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EN NORMES IFRS AU 31 DECEMBRE 2019

#### 3.1. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En euros	Notes	31.12.2019	31.12.2018 Retraité (1)
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>3.1 et 4.2</b>	<b>32 721 405</b>	<b>32 279 021</b>
Coût des ventes		(7 253 914)	(9 195 355)
<b>Marge brute</b>		<b>25 467 491</b>	<b>23 083 666</b>
<b>en % du chiffre d'affaires</b>		<b>77,8 %</b>	<b>71,5 %</b>
Frais de recherche et développement	<b>4.6</b>	(2 949 868)	(3 061 434)
Frais de commercialisation	<b>4 et 5</b>	(16 187 522)	(16 523 211)
Commissions sur ventes		(5 045 229)	(3 716 778)
Frais administratifs	<b>4 et 5</b>	(7 317 351)	(7 310 233)
Autres produits et charges opérationnels	<b>4.9.2</b>	(678 023)	(561 038)
<b>Résultat opérationnel avant paiements en actions</b>		<b>(6 710 502)</b>	<b>(8 089 028)</b>
Charges de personnel liées aux paiements en actions	<b>5.5.3</b>	(1 999 650)	(728 078)
<b>Résultat opérationnel après paiements en actions</b>	<b>4.9.1</b>	<b>(8 710 152)</b>	<b>(8 817 106)</b>
Coût de l'endettement financier net	<b>8.3.1</b>	(4 344 228)	(2 935 606)
Autres (charges) / produits financiers	<b>8.3.2</b>	(355 912)	166 002
(Charges) / produits d'impôts	<b>9.1</b>	(2 140 099)	(444 015)
<b>Résultat net consolidé</b>		<b>(15 550 391)</b>	<b>(12 030 725)</b>
<b>Résultat net par action</b>	<b>10.2</b>	<b>(0,96)</b>	<b>(0,77)</b>
<b>Résultat net dilué par action</b>	<b>10.2</b>	<b>(0,96)</b>	<b>(0,77)</b>

(1) Retraité des effets de l'application de la norme IFRS 16 – Contrats de location (voir note 1.2)

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

#### 3.2. ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

En euros	31.12.2019	31.12.2018 Retraité (1)
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>(15 550 391)</b>	<b>(12 030 725)</b>
Ecarts de conversion	(87 136)	51 658
dont impôts	-	-
<b>Autres éléments du résultat global recyclables en résultat</b>	<b>(87 136)</b>	<b>51 658</b>
Ecarts actuariels sur plans de retraite à prestations définies	(40 816)	-
dont impôts	-	-
<b>Autres éléments du résultat global non recyclables en résultat</b>	<b>(40 816)</b>	<b>-</b>
<b>Résultat global de l'exercice</b>	<b>(15 678 343)</b>	<b>(11 979 067)</b>

(1) Retraité des effets de l'application de la norme IFRS 16 – Contrats de location (voir note 1.2)

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

### 3.3. BILAN CONSOLIDE

En euros	Notes	31.12.2019	31.12.2018 Retraité (1)
Goodwill	6.1	12 052 748	12 131 603
Immobilisations incorporelles	6.6	8 389 393	8 098 712
Immobilisations corporelles	6.6	23 856 452	25 873 322
Immobilisations financières	6.6	677 296	650 629
Impôts différés	9.3	664 417	2 302 820
<b>Actif non courant</b>		<b>45 640 306</b>	<b>49 057 086</b>
Stocks et en-cours	4.3	9 305 625	9 662 145
Clients et comptes rattachés	4.4	4 897 715	5 361 252
Autres actifs courants	4.4	2 648 894	2 480 928
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8.1.5	3 807 308	10 802 725
<b>Actif courant</b>		<b>20 659 542</b>	<b>28 307 050</b>
<b>Total actif</b>		<b>66 299 848</b>	<b>77 364 136</b>
<b>En euros</b>	<b>Notes</b>	<b>31.12.2019</b>	<b>31.12.2018 Retraité (1)</b>
Capital	10.1	2 706 536	2 595 176
Primes d'émission, de fusion, d'apport	10.1	20 206 582	26 450 274
Réserves consolidées	10.1	(7 481 544)	(2 992 794)
Résultat de l'exercice	10.1	(15 550 391)	(12 030 725)
<b>Capitaux propres</b>		<b>(118 817)</b>	<b>14 021 931</b>
Avances conditionnées	8.2	-	100 000
Provisions non courantes	7.1	763 872	621 868
Impôts différés	9.3	560 967	669 701
Dettes financières long terme	8.1	49 911 676	46 552 124
Autres passifs non courants	4.5	89 015	174 672
<b>Passif non courant</b>		<b>51 325 530</b>	<b>48 118 365</b>
Provisions courantes	7.1	128 542	122 299
Dettes financières court terme	8.1	6 646 138	6 637 856
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4.5	5 040 892	4 803 155
Autres passifs courants	4.5	3 277 563	3 660 530
<b>Passif courant</b>		<b>15 093 135</b>	<b>15 223 840</b>
<b>Total passif</b>		<b>66 299 848</b>	<b>77 364 136</b>

(1) Retraité des effets de l'application de la norme IFRS 16 – Contrats de location (voir note 1.2)

**Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.**

### 3.4. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

En euros	Notes	31.12.2019	31.12.2018 Retraité (1)
<b>Résultat net consolidé</b>		<b>(15 550 391)</b>	<b>(12 030 725)</b>
Charges (produits) sans effets sur la trésorerie	8.1.6	11 050 981	9 116 070
Charges (produits) d'impôts (exigibles et différés)	8.1.6	1 031 398	(567 824)
Coût de l'endettement financier net	8.3.1	4 344 228	2 935 606
<b>Capacité d'autofinancement</b>		<b>876 216</b>	<b>(546 873)</b>
Impôts versés / remboursements d'impôts		(253 584)	(267 424)
Variation du besoin en fonds de roulement	8.1.6	(40 369)	244 997
<b>Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		<b>582 263</b>	<b>(569 300)</b>
Acquisitions d'immobilisations		(5 580 295)	(5 604 295)
Cessions d'immobilisations		40 955	220 097
Incidences des variations de périmètre		-	106 836
Subventions reçues / (reversées)	8.2	(100 000)	(96 250)
Variation nette des immobilisations financières		(20 826)	77 009
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		<b>(5 660 166)</b>	<b>(5 296 603)</b>
Distribution de dividendes des filiales		(468 402)	-
Augmentation de capital		-	3 083 777
Emission d'emprunts		7 798 120	27 400 800
Remboursement d'emprunts		(3 298 003)	(21 907 595)
Intérêts versés		(3 856 420)	(1 937 107)
Autres variations	8.1.6	(2 675 598)	(1 797 153)
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		<b>(2 500 303)</b>	<b>4 842 722</b>
Variation des taux de change		244 238	(101 028)
Autres variations		6 348	50 646
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>(7 327 620)</b>	<b>(1 073 563)</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>		<b>10 018 668</b>	<b>11 092 231</b>
<b>Trésorerie à la clôture</b>		<b>2 691 048</b>	<b>10 018 668</b>
dont trésorerie et équivalents de trésorerie	8.1.5	3 807 308	10 802 725
dont crédits à court terme et banques	8.1.3	(1 116 260)	(784 057)

(1) Retraité des effets de l'application de la norme IFRS 16 – Contrats de location (voir note 1.2)

**Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.**

### 3.5. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En euros	Nombre d'actions	Capital social	Réserves	Capitaux propres consolidés
<b>Capitaux propres au 31.12.2017 retraités (1)</b>	<b>15 082 911</b>	<b>2 413 266</b>	<b>18 724 260</b>	<b>21 137 526</b>
Augmentation de capital	1 136 936	181 910	2 509 894	2 691 804
Résultat global de l'exercice 2018	-	-	(11 979 067)	(11 979 067)
Stock-options et actions gratuites	-	-	728 078	728 078
Autres variations	-	-	1 443 590	1 443 590
<b>Capitaux propres au 31.12.2018 retraité (1)</b>	<b>16 219 847</b>	<b>2 595 176</b>	<b>11 426 755</b>	<b>14 021 931</b>
Augmentation de capital	696 000	111 360	(111 360)	-
Résultat global de l'exercice 2019	-	-	(15 678 343)	(15 678 343)
Stock-options et actions gratuites	-	-	1 999 650	1 999 650
Distribution de dividendes	-	-	(468 402)	(468 402)
Autres variations	-	-	6 347	6 347
<b>Capitaux propres au 31.12.2019</b>	<b>16 915 847</b>	<b>2 706 536</b>	<b>(2 825 353)</b>	<b>(118 817)</b>

(1) Retraité des effets de l'application de la norme IFRS 16 – Contrats de location (voir note 1.2)

**Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.**

### 3.6. NOTES EXPLICATIVES

Les notes sur les états financiers font partie intégrante des comptes établis aux normes IFRS.

MEDICREA est cotée sur le marché Euronext Growth, code ISIN FR004178572, Mnémonique ALMED. Depuis août 2018, les titres de la Société sont également négociables sur le marché américain via la plateforme OTCQX Best Market sous les symboles MRNTF et MRNTY.

Les comptes consolidés relatifs à l'exercice 2019 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 7 avril 2020. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 25 juin 2020.

#### NOTE 1 : PRINCIPES COMPTABLES

##### 1.1 Référentiel appliqué

Les états financiers du Groupe MEDICREA au 31 décembre 2019 sont établis conformément aux normes comptables internationales IFRS, publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), approuvées par l'Union Européenne en application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 et disponibles sur le site [ec.europa.eu/info/law/international-accounting-standards-regulation-ec-no-1606-2002/law-details\\_fr](http://ec.europa.eu/info/law/international-accounting-standards-regulation-ec-no-1606-2002/law-details_fr)

Ces normes comprennent :

- les IAS (International Accounting Standards) ;
- les IFRS (International Financial Reporting Standards) ;
- les interprétations SIC (Standard Interpretation Committee) ;
- les interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretation Committee).

### 1.1.1 Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019

L'IASB a publié les normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne suivants :

Normes, Amendements et interprétations	IFRS 16 – Contrats de location Norme applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2019
<b>Présentation et principes généraux</b>	<p>Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16 « Contrats de location ». IFRS 16 remplace IAS 17 ainsi que les interprétations IFRIC et SIC associées. La norme IFRS 16 introduit des changements majeurs dans les principes d'évaluation, de comptabilisation et de présentation des contrats de location pour le preneur. Elle impose désormais à celui-ci de comptabiliser la grande majorité de ses contrats de location selon un modèle unique équivalent à celui appliqué pour comptabiliser les contrats de location financement selon IAS 17.</p> <p>Le preneur enregistre ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un actif non courant représentatif du droit d'utilisation du bien loué à l'actif de l'état de la situation financière consolidée ;</li> <li>- une dette financière représentative de l'obligation de payer ce droit au passif de l'état de la situation financière consolidée ;</li> <li>- des dotations aux amortissements des droits d'utilisation et des charges d'intérêts sur les dettes de location au compte de résultat consolidé.</li> </ul> <p>À la date de prise d'effet du contrat de location, la dette de location est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements minimaux non encore versés ainsi que des paiements liés aux options que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer. Ce montant est ensuite évalué au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Il est d'une part augmentée pour prendre en compte les intérêts dus au titre du passif locatif et d'autre part diminué des loyers payés. À cette même date, le droit d'utilisation est évalué à son coût et comprend (i) le montant initial de la dette auquel sont ajoutés, s'il y a lieu, (ii) les paiements d'avance faits au loueur, nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleur, (iii) les coûts directs initiaux encourus par le preneur pour la conclusion du contrat ainsi que (iv) l'estimation des coûts de démantèlement ou de remise en état du bien loué selon les termes du contrat. Ce montant est ensuite diminué des amortissements et des pertes de valeur constatés.</p> <p>Les droits d'utilisation sont amortis selon la méthode linéaire. Lorsque le contrat a pour effet de transférer au preneur la propriété du bien ou lorsqu'il comprend une option d'achat, qui sera exercée avec une certitude raisonnable, le droit d'utilisation est amorti sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent selon les mêmes conditions que celles appliquées aux actifs détenus en propre. Dans les autres cas, les droits d'utilisation sont amortis sur la durée d'utilisation raisonnablement certaine des actifs sous-jacents.</p> <p>Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et le remboursement du principal du passif locatif et sont reconnus dans les flux sur les opérations de financement, dans le tableau des flux de trésorerie consolidés. La part relative au remboursement du principal du passif locatif est réintégrée dans la détermination du cash-flow libre.</p> <p>Par la suite, la dette et le droit d'utilisation de l'actif sous-jacent doivent être réestimés pour prendre en compte les situations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la révision de la durée de location ;</li> <li>- toute modification liée à l'évaluation du caractère raisonnablement certain (ou non) de l'exercice d'une option ;</li> <li>- la réestimation des garanties de valeur résiduelle ;</li> <li>- la révision des taux ou indices sur lesquels sont basés les loyers ;</li> <li>- les ajustements des loyers.</li> </ul> <p>Les principales mesures de simplifications prévues par la norme et retenues par le Groupe sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- exclusion des contrats de courte durée ;</li> <li>- exclusion des contrats portant sur des actifs de faible valeur.</li> </ul> <p>Les loyers des contrats exclus du périmètre de la norme IFRS 16 ainsi que les paiements variables, non pris en compte lors de l'évaluation initiale de la dette, sont comptabilisés en charges opérationnelles.</p>
<b>Incidences et modalités d'application de la</b>	Le Groupe a notamment des contrats de location pour des terrains et bâtiments (centres de production, lieux de stockage et bureaux) précédemment considérés comme des contrats de location simple sous IAS 17 et

<b>nouvelle norme à la date de transition</b>	pour lesquels un droit d'utilisation est désormais reconnu sous IFRS 16.  Le Groupe a appliqué IFRS 16 selon la méthode rétrospective complète. Ainsi les états financiers publiés avant la date d'application de la norme ont été retraités.  Les principales incidences liées à l'application d'IFRS 16 « Contrats de location » sont présentées en note 6.9.
---	---

L'IASB a également publié les normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne suivants et d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

Amendements à IFRS 9	Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative.
Amendements à IAS 19	Avantages du personnel : Modification, réduction ou liquidation d'un régime.
Amendements à IAS 28	Intérêts à long terme dans les entreprises associées et coentreprises.
Interprétation IFRIC 23	Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat.
Améliorations annuelles des IFRS - cycle 2015-2017	Diverses dispositions.

Ces publications n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

### 1.1.2 Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire aux exercices ouverts après le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et non anticipés par le Groupe

L'IASB a publié les normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne suivants :

Amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7	Réforme de l'IBOR – Phase 1.
Amendements à IFRS 3	Définition d'un business.

Ces publications ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

### 1.1.3 Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB et non encore adoptés par l'Union Européenne

L'IASB a publié les normes, amendements et interprétations suivants non encore adoptés par l'Union Européenne :

<b>Normes, Amendements et interprétations</b>		<b>Date d'application (1)</b>
Amendements à IAS 1 / IAS 8	Définition de la matérialité dans les états financiers.	1 <sup>er</sup> janvier 2020
Amendements à IFRS 3	Définition d'une activité.	1 <sup>er</sup> janvier 2020
Révision du cadre conceptuel de l'information financière	Modification des références au cadre conceptuel dans les normes IFRS.	1 <sup>er</sup> janvier 2020

(1) Sous réserve de l'adoption par l'Union Européenne

## 1.2 Retraitements des périodes comparatives

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2018, publiés en mars 2019, ont été retraités des incidences de l'application rétrospective de la norme IFRS 16 – Contrats de location (voir note 6.8).

### 1.2.1 Impacts du retraitement du compte de résultat consolidé 2018

En euros	31.12.2018 Publié	IFRS 16	31.12.2018 Retraité
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>32 279 021</b>	-	<b>32 279 021</b>
Coût des ventes	(9 282 951)	87 596	(9 195 355)
<b>Marge brute</b>	<b>22 996 070</b>	<b>87 596</b>	<b>23 083 666</b>
<b>en % du chiffre d'affaires</b>	<b>71,2 %</b>	<b>0,3 %</b>	<b>71,5 %</b>
Frais de recherche et développement	(3 066 690)	5 256	(3 061 434)
Frais de commercialisation	(16 532 462)	9 251	(16 523 211)
Commissions sur ventes	(3 716 778)	-	(3 716 778)
Frais administratifs	(7 469 161)	158 928	(7 310 233)
Autres produits et charges opérationnels	(561 038)	-	(561 038)
<b>Résultat opérationnel avant paiements en actions</b>	<b>(8 350 059)</b>	<b>261 031</b>	<b>(8 089 028)</b>
Charges de personnel liées aux paiements en actions	(728 078)	-	(728 078)
<b>Résultat opérationnel après paiements en actions</b>	<b>(9 078 137)</b>	<b>261 031</b>	<b>(8 817 106)</b>
Coût de l'endettement financier net	(2 428 171)	(507 435)	(2 935 606)
Autres (charges) / produits financiers	166 002	-	166 002
(Charges) / produits d'impôts	(469 822)	25 807	(444 015)
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>(11 810 128)</b>	<b>(220 597)</b>	<b>(12 030 725)</b>

### 1.2.2 Impacts du retraitement de l'état du résultat global 2018

En euros	31.12.2018 Publié	IFRS 16	31.12.2018 Retraité
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>(11 810 128)</b>	<b>(220 597)</b>	<b>(12 030 725)</b>
Ecart de conversion	80 818	(29 160)	51 658
<b>Résultat global total</b>	<b>(11 729 310)</b>	<b>(249 757)</b>	<b>(11 979 067)</b>

### 1.2.3 Impacts du retraitement du bilan consolidé 2018

En euros	31.12.2018 Publié	IFRS 16	31.12.2018 Retraité
Goodwill	12 131 603	-	12 131 603
Immobilisations incorporelles	8 098 712	-	8 098 712
Immobilisations corporelles	10 353 786	15 519 536	25 873 322
Immobilisations financières	650 629	-	650 629
Impôts différés	2 122 210	180 610	2 302 820
<b>Actif non courant</b>	<b>33 356 940</b>	<b>15 700 146</b>	<b>49 057 086</b>
Stocks et en-cours	9 662 145	-	9 662 145
Clients et comptes rattachés	5 361 252	-	5 361 252
Autres actifs courants	2 480 928	-	2 480 928
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 802 725	-	10 802 725
<b>Actif courant</b>	<b>28 307 050</b>	<b>-</b>	<b>28 307 050</b>
<b>Total actif</b>	<b>61 663 990</b>	<b>15 700 146</b>	<b>77 364 136</b>

En euros	31.12.2018 Publié	IFRS 16	31.12.2018 Retraité
Capital	2 595 176	-	2 595 176
Primes d'émission, de fusion, d'apport	26 450 274	-	26 450 274
Réserves consolidées	(2 308 227)	(684 567)	(2 992 794)
Résultat de l'exercice	(11 810 128)	(220 597)	(12 030 725)
<b>Capitaux propres</b>	<b>14 927 095</b>	<b>(905 164)</b>	<b>14 021 931</b>
Avances conditionnées	100 000	-	100 000
Provisions non courantes	621 868	-	621 868
Impôts différés	669 701	-	669 701
Dettes financières long terme	31 730 339	14 821 785	46 552 124
Autres passifs non courants	174 672	-	174 672
<b>Passif non courant</b>	<b>33 296 580</b>	<b>14 821 785</b>	<b>48 118 365</b>
Provisions courantes	122 299	-	122 299
Dettes financières court terme	4 854 331	1 783 525	6 637 856
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 803 155	-	4 803 155
Autres passifs courants	3 660 530	-	3 660 530
<b>Passif courant</b>	<b>13 440 315</b>	<b>1 783 525</b>	<b>15 223 840</b>
<b>Total passif</b>	<b>61 663 990</b>	<b>15 700 146</b>	<b>77 364 136</b>

### 1.2.4 Impacts du retraitement du tableau des flux de trésorerie consolidé 2018

En euros	31.12.2018 Publié	IFRS 16	31.12.2018 Retraité
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>(11 810 128)</b>	<b>(220 597)</b>	<b>(12 030 725)</b>
Charges (produits) sans effets sur la trésorerie	7 142 211	1 973 859	9 116 070
Charges (produits) d'impôt (exigible et différé)	(542 017)	(25 807)	(567 824)
Coût de l'endettement financier net	2 428 171	507 435	2 935 606
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>(2 781 763)</b>	<b>2 234 890</b>	<b>(546 873)</b>
Impôts versés / remboursements d'impôts	(267 424)	-	(267 424)
Variation du besoin en fonds de roulement	244 997	-	244 997
<b>Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>	<b>(2 804 190)</b>	<b>2 234 890</b>	<b>(569 300)</b>
Acquisitions d'immobilisations	(5 604 295)	-	(5 604 295)
Cessions d'immobilisations	220 097	-	220 097
Incidences des variations de périmètre	106 836	-	106 836
Subventions reçues / (reversées)	(96 250)	-	(96 250)
Variation nette des immobilisations financières	77 009	-	77 009
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>(5 296 603)</b>	<b>-</b>	<b>(5 296 603)</b>
Augmentation de capital	3 083 777	-	3 083 777
Emission d'emprunts	27 400 800	-	27 400 800
Remboursement d'emprunts	(20 185 922)	(1 721 673)	(21 907 595)
Intérêts versés	(1 429 672)	(507 435)	(1 937 107)
Autres variations	(1 797 153)	-	(1 797 153)
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>7 071 830</b>	<b>(2 229 108)</b>	<b>4 842 722</b>
Variation des taux de change	(117 247)	16 219	(101 028)
Autres variations	72 647	(22 001)	50 646
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>(1 073 563)</b>	<b>-</b>	<b>(1 073 563)</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>	<b>11 092 231</b>	<b>-</b>	<b>11 092 231</b>
<b>Trésorerie à la clôture</b>	<b>10 018 668</b>	<b>-</b>	<b>10 018 668</b>
<i>dont trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	<i>10 802 725</i>	<i>-</i>	<i>10 802 725</i>
<i>dont crédits à court terme et banques</i>	<i>(784 057)</i>	<i>-</i>	<i>(784 057)</i>

### 1.3 Bases de préparation

Les états financiers consolidés sont établis en euros selon le respect du principe de continuité d'exploitation, comme décrit à la note 8.6.1. « Engagements donnés dans le cadre de crédits moyen terme » qui s'apprécie en fonction de la capacité du Groupe au cours des 12 mois postérieurs à la date d'arrêt des comptes à faire face aux besoins de trésorerie liés à son exploitation, à ses investissements et aux remboursements de ses dettes financières à court terme grâce à une capacité d'autofinancement positive et/ou en générant des ressources financières suffisantes.

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes consolidés, l'évaluation de certains soldes du bilan ou du compte de résultat nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations. Il s'agit notamment de la valorisation des actifs incorporels, de la détermination du montant des provisions pour passifs courants et non courants ou des provisions pour dépréciation des stocks, de la valorisation des avantages donnant accès au capital de la société, stock-options et actions gratuites et le cas échéant, des actifs d'impôts différés.

Les changements rapides des contextes économiques accroissent les difficultés d'évaluation et d'estimation de certains actifs et passifs, et les aléas sur les évolutions des activités. Les estimations faites par la direction ont été effectuées en fonction des éléments dont elle disposait au 31 décembre 2019, après prise en compte des événements postérieurs à cette période, conformément à la norme IAS 10, mais avant les mesures de confinement généralisé décrétées tour à tour par de nombreux pays dans le monde entier avec la généralisation de la pandémie liée au corona virus. Ces hypothèses, estimations ou appréciations établies sur la base d'informations ou de situations existantes à la date d'établissement des comptes, pourraient se révéler, dans le futur, différentes de la réalité en raison notamment de la crise sanitaire Covid-19 et de ses conséquences sur l'activité du Groupe.

Lorsque des événements, des situations nouvelles ou des indices de perte de valeur montrent que la valeur comptable de certains actifs corporels ou incorporels est susceptible de ne pas être recouvrable, un test de dépréciation est alors réalisé. Celui-ci consiste à comparer la valeur comptable à la valeur recouvrable estimée à partir de la valeur d'utilité en l'absence de juste valeur nette des coûts de sortie estimable de manière fiable. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de ces actifs, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable par comptabilisation d'une dépréciation.

La valeur d'utilité est calculée comme la somme actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation des actifs.

Au 31 décembre 2019, le Groupe n'a pas connaissance de changements d'estimation ayant un effet significatif sur la période. **Les conséquences estimées les plus probables à la date d'arrêt des comptes sur l'activité du Groupe de la crise sanitaire mondiale liée à la pandémie de Covid-19 sont détaillées au paragraphe 2.6.**

## NOTE 2 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION

### 2.1 Méthode de consolidation

La consolidation est réalisée à partir des comptes statutaires des différentes entités juridiques composant le Groupe arrêtés au 31 décembre 2019.

Les filiales dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement le contrôle sont consolidées par intégration globale. Le contrôle d'une société existe lorsque le Groupe :

- détient le pouvoir sur la société ;
- est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec la société ;
- a la capacité d'exercer son pouvoir sur la société de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Toutes les transactions entre les sociétés consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes au Groupe (plus-values sur cessions d'actifs, marges en stocks, amortissements et dépréciations d'actifs fabriqués et détenus par le Groupe).

Les résultats des filiales acquises sont consolidés à compter de la date à laquelle le contrôle est exercé.

### 2.2 Méthodes de conversion

#### 2.2.1 Conversion des états financiers libellés en devises étrangères

La monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe est l'euro.

Les états financiers de chacune des sociétés consolidées sont préparés en monnaie fonctionnelle, c'est-à-dire dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel chaque filiale opère et qui correspond à la monnaie locale.

Les états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euros comme indiqué ci-après :

- aux cours de clôture pour les postes du bilan ;
- aux cours moyens de la période pour les éléments du compte de résultat ;
- aux cours moyens de la période pour les éléments du tableau des flux de trésorerie.

Les différences de change résultant de l'application de ces cours sont inscrites dans les capitaux propres, en « écarts de conversion » et en « écart de conversion relatif aux liquidités » pour le tableau des flux de trésorerie.

Les principaux cours de conversion utilisés sont les suivants :

Cours moyens :

1 euro =	USD	GBP	PLN	AUD
31 décembre 2019	1,12125	0,87951	4,30270	1,60976
31 décembre 2018	1,18384	0,88535	4,25803	1,58170
31 décembre 2017	1,12493	0,87313	4,26218	1,47279

Cours de clôture :

1 euro =	USD	GBP	PLN	AUD
31 décembre 2019	1,12340	0,85080	4,25680	1,59950
31 décembre 2018	1,14500	0,89453	4,30140	1,62200
31 décembre 2017	1,19930	0,88723	4,17700	1,53460

## 2.2.2 Transactions en devises étrangères

Les transactions réalisées par une société dans une devise autre que sa monnaie fonctionnelle sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et passifs monétaires exprimés en devises sont convertis au cours de clôture. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

Les différences de change résultant de la conversion des transactions en devises sont généralement incluses dans le compte de résultat.

Certains prêts et emprunts libellés en devises étrangères sont considérés, en substance, comme faisant partie intégrante de l'investissement net dans une filiale dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, lorsque leurs règlements ne sont ni planifiés, ni probables dans un avenir prévisible. Les différences de change relatives à ces prêts et emprunts sont comptabilisées en autres éléments du résultat global, dans les écarts de conversion, pour leur montant net d'impôts. Ce traitement spécifique s'applique jusqu'à la date de sortie définitive de l'investissement net ou jusqu'au moment où le remboursement partiel ou total de ces emprunts ou prêts devient hautement probable.

À compter de la date de déqualification de l'investissement net, les écarts de conversion générés postérieurement sont comptabilisés en autres produits et charges financiers dans le compte de résultat consolidé. Les écarts de conversion comptabilisés antérieurement en autres éléments du résultat global ne sont recyclés en résultat qu'à la date de cession partielle ou totale de la filiale. Le Groupe examine au cas par cas si le remboursement partiel ou total des emprunts et prêts constitue une sortie partielle ou totale de la filiale.

## 2.3 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition :

- le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris tout ajustement de prix, à la date de prise de contrôle. Toute variation ultérieure de juste valeur d'un ajustement de prix est comptabilisée en résultat ou en autres éléments du résultat global, selon les normes applicables ;
- la différence entre la contrepartie transférée et la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs assumés à la date de prise de contrôle représente le goodwill, comptabilisé à l'actif.

Les ajustements de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris enregistrés sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertise en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs du goodwill s'ils interviennent dans la période d'un an à compter de la date d'acquisition et s'ils résultent de faits et circonstances existant à la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat, comme tout changement d'estimation.

Pour chaque prise de contrôle impliquant une prise de participation inférieure à 100 %, la fraction d'intérêt non acquise est évaluée :

- soit à sa juste valeur : dans ce cas, un goodwill est comptabilisé pour la part relative aux participations ne donnant pas le contrôle (méthode du goodwill complet) ;
- soit à sa quote-part d'actif net identifiable de l'entité acquise : dans ce cas, seul un goodwill au titre de la part acquise est comptabilisé (méthode du goodwill partiel).

Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels sur la période au cours de laquelle ils sont encourus. Les ajustements ou compléments de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date de l'acquisition même si leur réalisation n'est pas considérée comme probable.

Dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la participation que le Groupe détenait précédemment dans l'entreprise acquise est réévaluée, au moment de la prise de contrôle de cette entreprise, à la juste valeur par le compte de résultat. Pour la détermination du goodwill à la date d'obtention du contrôle, la juste valeur de la contrepartie transférée (par exemple le prix payé) est augmentée de la juste valeur de la participation précédemment détenue par le Groupe. Le montant des autres éléments du résultat global précédemment comptabilisé au titre de la participation détenue avant la prise de contrôle est recyclé en compte de résultat.

## 2.4 Evolution du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend les sociétés :

- MEDICREA INTERNATIONAL (société mère du Groupe) ;
- MEDICREA USA ;
- MEDICREA TECHNOLOGIES UK (société mise en sommeil) ;
- MEDICREA GMBH (société mise en sommeil) ;
- MEDICREA POLAND ;
- MEDICREA BELGIUM ;
- MEDICREA AUSTRALIA.

S'agissant de MEDICREA BELGIUM, société anonyme de droit belge créée en février 2018 et dont MEDICREA INTERNATIONAL détient 63,25 % au 31 décembre 2019, un pacte d'actionnaires encadre les engagements croisés d'achat et de vente de la participation résiduelle de 36,75 % détenue par l'actionnaire minoritaire et qui s'échelonnent sur la période 2020 – 2022 comme suit :

- En 2020, rachat de 12,25 % des titres sur la base de 10 X l'EBITDA (\*) 2019 de MEDICREA BELGIUM ;
- En 2021, rachat de 12,25 % des titres sur la base de 10 X l'EBITDA (\*) 2020 de MEDICREA BELGIUM ;
- En 2022, rachat de 12,25 % des titres sur la base de 10 X l'EBITDA (\*) 2021 de MEDICREA BELGIUM.

Au 31 décembre 2019, la juste valeur de l'engagement de rachat des 36,75 % du capital de MEDICREA BELGIUM est valorisée pour un montant de 6,3 millions d'euros sur la base de l'EBITDA (\*) 2019 et des prévisionnels d'EBITDA (\*) 2020 et 2021.

S'agissant de MEDICREA AUSTRALIA, société de droit australien créée en juin 2018 et dont MEDICREA INTERNATIONAL détient 51 % au 31 décembre 2019, un pacte d'actionnaires encadre les engagements croisés d'achat et de vente de la participation résiduelle de 49 % détenue par l'actionnaire minoritaire et qui s'échelonnent sur la période 2021 – 2024 comme suit :

- En 2021, rachat de 12,25 % des titres sur la base de 7 X l'EBITDA (\*) 2020 de MEDICREA AUSTRALIA ;
- En 2022, rachat de 12,25 % des titres sur la base de 7 X l'EBITDA (\*) 2021 de MEDICREA AUSTRALIA ;
- En 2023, rachat de 12,25 % des titres sur la base de 7 X l'EBITDA (\*) 2022 de MEDICREA AUSTRALIA ;
- En 2024, rachat de 12,25 % des titres sur la base de 7 X l'EBITDA (\*) 2023 de MEDICREA AUSTRALIA.

Au 31 décembre 2019, la juste valeur de l'engagement de rachat des 49 % du capital de MEDICREA AUSTRALIA est valorisée pour un montant de 0,8 million d'euros sur la base des prévisionnels d'EBITDA (\*) 2020 à 2023.

(\*) Résultat opérationnel avant intérêts, amortissements et dépréciations.

Les pourcentages de contrôle et d'intérêts au 31 décembre 2019 sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

	Siège social		Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêts
MEDICREA INTERNATIONAL	 Rillieux-la-Pape, FR		Société mère	
MEDICREA USA	 New-York, US		100 %	100 %
MEDICREA TECHNOLOGIES UK	 Preston, GB		100 %	100 %
MEDICREA GMBH	 Köln, DE		100 %	100 %
MEDICREA POLAND	 Łódź, PL		100 %	100 %
MEDICREA BELGIUM	 Houwaart, BE		63 %	100 %
MEDICREA AUSTRALIA	 Brisbane, AU		51 %	100 %

La participation majoritaire de MEDICREA INTERNATIONAL dans les sociétés MEDICREA BELGIUM et MEDICREA AUSTRALIA, et qui s'accompagnera comme évoquée ci-dessus, du rachat échelonné dans le temps de la totalité du capital détenu par les actionnaires minoritaires de ces deux sociétés, a été appréhendée comptablement comme une opération unique sur la base des éléments suivants :

- les deux transactions (participation majoritaire et engagement de rachat de la quote part détenue par les actionnaires minoritaires) ont été conclues simultanément ;
- l'effet économique de ces deux transactions doit être appréhendé comme celui d'une transaction unique ;
- la réalisation de l'une des transactions est conditionnée par la réalisation de l'autre ;
- l'une des transactions ne se justifie économiquement que considérée conjointement avec l'autre transaction.

Ainsi, dans les comptes annuels du Groupe au 31 décembre 2019, 100 % des sociétés MEDICREA BELGIUM et MEDICREA AUSTRALIA ont été consolidés alors même que le pourcentage de contrôle de MEDICREA INTERNATIONAL dans ces filiales est respectivement de 63% et 51%. Les engagements de rachat de la quote part détenus par les actionnaires minoritaires des sociétés MEDICREA BELGIUM et MEDICREA AUSTRALIA ont été constatés en autres dettes financières.

### NOTE 3 : INFORMATION SECTORIELLE

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information sectorielle présentée ci-après est basée sur le reporting interne utilisé par la Direction Générale pour évaluer les performances et allouer les ressources aux différents secteurs identifiés. La Direction Générale représente le principal décideur opérationnel au sens de la norme IFRS 8.

Le Groupe MEDICREA réalise l'essentiel de son activité dans un seul secteur d'activité, celui des implants pour la colonne vertébrale. Par conséquent, le Groupe ne présente qu'un seul niveau d'information sectorielle caractérisé par la zone géographique qui correspond par ailleurs à l'organisation fonctionnelle du Groupe via ses entités de commercialisation.

Les différentes zones géographiques sont les suivantes :

- France ;
- Etats-Unis ;
- Pologne ;
- Belgique ;
- Australie ;
- Reste du monde.

Les dépenses des départements Recherche et Développement, Marketing, Distribution Export, Finance et Administration Générale engagées par le siège du Groupe sont toutes présentées sous le secteur « France », sans réallocation analytique sur les autres zones géographiques (voir point 3.2)

#### 3.1 Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

Par zone géographique, le chiffre d'affaires se répartit comme suit :

	31.12.2019		31.12.2018	
	En euros	En %	En euros	En %
	6 513 260	20 %	6 080 368	19 %
	17 886 721	55 %	15 566 697	48 %
	275 370	1 %	292 140	1 %
	3 730 638	11 %	5 064 349	16 %
	641 386	2 %	218 205	1 %
Reste du monde	3 674 030	11 %	5 057 262	15 %
<i>dont Europe</i>	<i>1 442 613</i>		<i>2 645 556</i>	
<i>dont Amérique du Sud</i>	<i>926 248</i>		<i>1 034 365</i>	
<i>dont Asie</i>	<i>896 862</i>		<i>864 468</i>	
<i>dont Océanie</i>	<i>67 109</i>		<i>172 097</i>	
<i>dont Moyen Orient et Afrique</i>	<i>341 198</i>		<i>340 776</i>	
<b>Total</b>	<b>32 721 405</b>	<b>100 %</b>	<b>32 279 021</b>	<b>100 %</b>

#### 3.2 Compte de résultat sectoriel 2019

En euros	 (1)					Reste du monde	Total 31.12.2019
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>6 513 260</b>	<b>17 886 721</b>	<b>275 370</b>	<b>3 730 638</b>	<b>641 386</b>	<b>3 674 030</b>	<b>32 721 405</b>
Coût des ventes	(2 428 717)	(2 100 993)	(113 226)	(971 258)	(99 287)	(1 540 433)	(7 253 914)
<b>Marge brute en % du chiffre d'affaires</b>	<b>62,7 %</b>	<b>88,3 %</b>	<b>58,9 %</b>	<b>74,0 %</b>	<b>84,5 %</b>	<b>58,1 %</b>	<b>77,8 %</b>
Frais de recherche et développement	(2 109 656)	(830 905)	(850)	(2 331)	(2 751)	(3 375)	(2 949 868)
Frais de commercialisation	(4 835 403)	(8 650 273)	(391 633)	(871 235)	(443 723)	(995 255)	(16 187 522)
Commissions sur ventes	(137 144)	(4 908 085)	-	-	-	-	(5 045 229)
Frais administratifs	(4 671 626)	(2 262 945)	(33 134)	(130 911)	(79 180)	(139 555)	(7 317 351)
Autres produits et charges opérationnels	(192 335)	(496 910)	-	12 000	-	(778)	(678 023)
<b>Résultat opérationnel avant paiement en actions</b>	<b>(7 861 621)</b>	<b>(1 363 390)</b>	<b>(263 473)</b>	<b>1 766 903</b>	<b>16 445</b>	<b>994 634</b>	<b>(6 710 502)</b>
Charges de personnel liées aux paiements en actions	(1 696 612)	(303 038)	-	-	-	-	(1 999 650)
<b>Résultat opérationnel après paiement en actions</b>	<b>(9 558 233)</b>	<b>(1 666 428)</b>	<b>(263 473)</b>	<b>1 766 903</b>	<b>16 445</b>	<b>994 634</b>	<b>(8 710 152)</b>
Coût de l'endettement financier net	(3 878 650)	(403 361)	(7 730)	(33 569)	-	(20 918)	(4 344 228)
Autres (charges) / produits financiers	(356 538)	-	(23)	-	-	649	(355 912)
(Charges) / produits d'impôts	-	(1 597 415)	5 245	(553 307)	5 378	-	(2 140 099)
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>(13 793 421)</b>	<b>(3 667 204)</b>	<b>(265 981)</b>	<b>1 180 027</b>	<b>21 823</b>	<b>974 365</b>	<b>(15 550 391)</b>

(1) Les frais généraux et de support du siège localisé en France ne sont pas réalloués dans l'analyse ci-dessus aux différentes entités composant le Groupe

### 3.3 Compte de résultat sectoriel 2018 retraité

En euros	 (2)					Reste du monde	Total 31.12.2018 Retraité (3)
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>6 080 368</b>	<b>15 566 697</b>	<b>292 140</b>	<b>5 064 349</b>	<b>218 205</b>	<b>5 057 262</b>	<b>32 279 021</b>
Coût des ventes	(2 412 330)	(2 769 024)	(122 613)	(1 721 398)	(29 592)	(2 140 398)	(9 195 355)
<b>Marge brute en % du chiffre d'affaires</b>	<b>60,3 %</b>	<b>82,2 %</b>	<b>58,0 %</b>	<b>66,0 %</b>	<b>86,4 %</b>	<b>57,7 %</b>	<b>71,5 %</b>
Frais de recherche et développement	(2 514 090)	(542 323)	(760)	(1 928)	(945)	(1 388)	(3 061 434)
Frais de commercialisation	(4 355 528)	(8 706 878)	(546 331)	(1 273 860)	(89 757)	(1 550 857)	(16 523 211)
Commissions sur ventes	(97 485)	(3 532 228)	-	-	(87 065)	-	(3 716 778)
Frais administratifs	(4 759 389)	(2 087 381)	(38 343)	(114 927)	(25 557)	(284 636)	(7 310 233)
Autres produits et charges opérationnels	(61 123)	(154 845)	-	(653)	-	(344 417)	(561 038)
<b>Résultat opérationnel avant paiement en actions</b>	<b>(8 119 577)</b>	<b>(2 225 982)</b>	<b>(415 907)</b>	<b>1 951 583</b>	<b>(14 711)</b>	<b>735 566</b>	<b>(8 089 028)</b>
Charges de personnel liées aux paiements en actions	(368 574)	(359 504)	-	-	-	-	(728 078)
<b>Résultat opérationnel après paiement en actions</b>	<b>(8 488 151)</b>	<b>(2 585 486)</b>	<b>(415 907)</b>	<b>1 951 583</b>	<b>(14 711)</b>	<b>735 566</b>	<b>(8 817 106)</b>
Coût de l'endettement financier net	(2 470 883)	(393 339)	(6 281)	(41 534)	-	(23 569)	(2 935 606)
Autres (charges) / produits financiers	166 291	-	(29)	986	-	(1 246)	166 002
(Charges) / produits d'impôts	-	199 837	(3 191)	(645 161)	(1 653)	6 153	(444 015)
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>(10 792 743)</b>	<b>(2 778 988)</b>	<b>(425 408)</b>	<b>1 265 874</b>	<b>(16 364)</b>	<b>716 904</b>	<b>(12 030 725)</b>

(2) Les frais généraux et de support du siège localisé en France ne sont pas réalloués dans l'analyse ci-dessus aux différentes entités composant le Groupe

(3) Retraité des effets de l'application de la norme IFRS 16 – Contrats de location (voir note 6.8)

### 3.4 Bilan sectoriel 2019

En euros						Reste du monde	Total 31.12.2019
Goodwill	12 052 748	-	-	-	-	-	12 052 748
Immobilisations incorporelles	7 422 825	966 568	-	-	-	-	8 389 393
Immobilisations corporelles	16 294 821	6 630 654	114 095	417 544	164 117	235 221	23 856 452
Immobilisations financières	361 722	304 870	10 704	-	-	-	677 296
Impôts différés	560 955	134 522	-	(36 291)	5 231	-	664 417
<b>Actif non courant</b>	<b>36 693 071</b>	<b>8 036 614</b>	<b>124 799</b>	<b>381 253</b>	<b>169 348</b>	<b>235 221</b>	<b>45 640 306</b>
Stocks et en-cours	7 489 725	1 131 472	139 716	414 228	130 484	-	9 305 625
Clients et comptes rattachés	1 081 676	2 302 762	67 244	707 286	262 055	476 692	4 897 715
Autres actifs courants	2 292 407	296 653	7 058	5 408	45 876	1 492	2 648 894
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 061 239	374 610	20 411	1 252 779	89 334	8 935	3 807 308
<b>Actif courant</b>	<b>12 925 047</b>	<b>4 105 497</b>	<b>234 429</b>	<b>2 379 701</b>	<b>527 749</b>	<b>487 119</b>	<b>20 659 542</b>
<b>Total actif</b>	<b>49 618 118</b>	<b>12 142 111</b>	<b>359 228</b>	<b>2 760 954</b>	<b>697 097</b>	<b>722 340</b>	<b>66 299 848</b>
<b>En euros</b>	<b></b>	<b></b>	<b></b>	<b></b>	<b></b>	<b>Reste du monde</b>	<b>Total 31.12.2019</b>
Capital	2 706 536	-	-	-	-	-	2 706 536
Primes d'émission, de fusion, d'apport	20 206 582	-	-	-	-	-	20 206 582
Réserves consolidées	(15 779 832)	7 681 366	567 703	(279 936)	626 819	(297 664)	(7 481 544)
Résultat Groupe de la période	(13 793 421)	(3 667 204)	(265 981)	1 180 027	21 823	974 365	(15 550 391)
<b>Capitaux propres</b>	<b>(6 660 135)</b>	<b>4 014 162</b>	<b>301 722</b>	<b>900 091</b>	<b>648 642</b>	<b>676 701</b>	<b>(118 817)</b>
Provisions non courantes	763 872	-	-	-	-	-	763 872
Impôts différés	560 967	-	-	-	-	-	560 967
Dettes financières long terme	44 603 838	5 166 577	2 593	138 668	-	-	49 911 676
Autres passifs non courants	-	89 015	-	-	-	-	89 015
<b>Passif non courant</b>	<b>45 928 677</b>	<b>5 255 592</b>	<b>2 593</b>	<b>138 668</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>51 325 530</b>
Provisions courantes	128 542	-	-	-	-	-	128 542
Autres passifs financiers courants	5 289 069	778 726	9 386	568 957	-	-	6 646 138
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 772 433	1 865 799	2 768	353 849	404	45 639	5 040 892
Autres passifs courants	2 159 532	227 832	42 759	799 389	48 051	-	3 277 563
<b>Passif courant</b>	<b>10 349 576</b>	<b>2 872 357</b>	<b>54 913</b>	<b>1 722 195</b>	<b>48 455</b>	<b>45 639</b>	<b>15 093 135</b>
<b>Total passif</b>	<b>49 618 118</b>	<b>12 142 111</b>	<b>359 228</b>	<b>2 760 954</b>	<b>697 097</b>	<b>722 340</b>	<b>66 299 848</b>

### 3.5 Bilan sectoriel 2018 retraité

En euros						Reste du monde	Total 31.12.2018 Retraité (1)
Goodwill	12 131 603	-	-	-	-	-	12 131 603
Immobilisations incorporelles	6 956 142	1 142 570	-	-	-	-	8 098 712
Immobilisations corporelles	17 446 142	7 350 615	258 911	436 191	107 394	274 069	25 873 322
Immobilisations financières	342 921	299 119	8 589	-	-	-	650 629
Impôts différés	669 688	1 670 030	(5 244)	(30 238)	(1 416)	-	2 302 820
<b>Actif non courant</b>	<b>37 546 496</b>	<b>10 462 334</b>	<b>262 256</b>	<b>405 953</b>	<b>105 978</b>	<b>274 069</b>	<b>49 057 086</b>
Stocks et en-cours	7 798 134	1 341 624	133 830	295 126	80 713	12 718	9 662 145
Clients et comptes rattachés	1 143 359	2 565 781	71 676	550 529	77 822	952 085	5 361 252
Autres actifs courants	2 150 252	298 402	8 088	5 618	7 047	11 521	2 480 928
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 157 588	574 234	28 803	1 983 138	27 021	31 941	10 802 725
<b>Actif courant</b>	<b>19 249 333</b>	<b>4 780 041</b>	<b>242 397</b>	<b>2 834 411</b>	<b>192 603</b>	<b>1 008 265</b>	<b>28 307 050</b>
<b>Total actif</b>	<b>56 795 829</b>	<b>15 242 375</b>	<b>504 653</b>	<b>3 240 364</b>	<b>298 581</b>	<b>1 282 334</b>	<b>77 364 136</b>
Capital	2 595 176	-	-	-	-	-	2 595 176
Primes d'émission, de fusion, d'apport	26 450 274	-	-	-	-	-	26 450 274
Réserves consolidées	(14 383 597)	9 287 387	828 331	522 685	258 376	494 024	(2 992 794)
Résultat Groupe de la période	(10 792 743)	(2 778 988)	(425 408)	1 265 874	(16 364)	716 904	(12 030 725)
<b>Capitaux propres</b>	<b>3 869 110</b>	<b>6 508 399</b>	<b>402 923</b>	<b>1 788 559</b>	<b>242 012</b>	<b>1 210 928</b>	<b>14 021 931</b>
Avances conditionnées	100 000	-	-	-	-	-	100 000
Provisions non courantes	621 868	-	-	-	-	-	621 868
Impôts différés	669 701	-	-	-	-	-	669 701
Dettes financières long terme	40 600 454	5 833 147	11 855	106 668	-	-	46 552 124
Autres passifs non courants	-	174 672	-	-	-	-	174 672
<b>Passif non courant</b>	<b>41 992 023</b>	<b>6 007 819</b>	<b>11 855</b>	<b>106 668</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>48 118 365</b>
Provisions courantes	122 299	-	-	-	-	-	122 299
Autres passifs financiers courants	5 826 370	716 395	28 231	66 684	-	176	6 637 856
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 693 753	1 729 030	5 332	263 985	51 618	59 437	4 803 155
Autres passifs courants	2 292 274	280 732	56 312	1 014 468	4 951	11 793	3 660 530
<b>Passif courant</b>	<b>10 934 696</b>	<b>2 726 157</b>	<b>89 875</b>	<b>1 345 137</b>	<b>56 569</b>	<b>71 406</b>	<b>15 223 840</b>
<b>Total passif</b>	<b>56 795 829</b>	<b>15 242 375</b>	<b>504 653</b>	<b>3 240 364</b>	<b>298 581</b>	<b>1 282 334</b>	<b>77 364 136</b>

(1) Retraité des effets de l'application de la norme IFRS 16 – Contrats de location (voir note 6.8)

## NOTE 4 : DONNEES OPERATIONNELLES

### 4.1 Indicateurs opérationnels de performance

Les indicateurs opérationnels de performance utilisés par le Groupe sont les suivants :

- le chiffre d'affaires ;
- la marge brute en pourcentage du chiffre d'affaires ;
- le résultat opérationnel avant amortissements et dépréciations ;
- le nombre de chirurgies UNiD<sup>®</sup>.

### 4.2 Chiffre d'affaires

La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » base la reconnaissance du chiffre d'affaires sur le transfert du contrôle. Dans la majorité des cas au sein du Groupe, le transfert du contrôle intervient au même moment que le transfert des risques, c'est-à-dire lors de l'expédition des produits. Mais dans certains cas, lorsque le Groupe livre directement les établissements de santé, les implants et instruments sont mis en dépôt. Ils ne sont donc pas facturés au moment de la livraison et restent comptabilisés dans les actifs du Groupe. Seuls les implants ayant fait l'objet d'une pose et/ou éventuellement les instruments perdus ou cassés sont par la suite facturés.

Des inventaires des actifs en dépôts sont réalisés de façon régulière, soit directement sur le terrain, soit après renvoi et examen des actifs dans les centres de distribution du Groupe et les ajustements comptables nécessaires sont enregistrés dans les états financiers.

Le chiffre d'affaires est composé de la valeur hors taxes des biens et services vendus par les sociétés intégrées dans le cadre normal de leur activité après élimination des ventes intra-groupe.

Le résultat issu du débouclage des couvertures de change portant sur les transactions commerciales est présenté en autres produits et charges opérationnels.

Le chiffre d'affaires par nature se décompose de la manière suivante :

En euros	31.12.2019	31.12.2018
Ventes d'implants et instruments	32 666 455	31 278 081
Prestations centre de réparations	-	982 796
Autres produits	54 950	18 144
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>32 721 405</b>	<b>32 279 021</b>

Sur l'année 2019, les ventes atteignent 32,7 millions d'euros et progressent de +11% par rapport à la même période de l'exercice précédent à périmètre comparable, le Groupe ayant cessé en 2019 la commercialisation d'activités non stratégiques ayant représenté 2,9 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2018. Les marchés américain, belge et français nourrissent cette croissance, complétée par le développement de l'activité en Australie.

Le développement de MEDICREA<sup>®</sup> sur l'exercice 2019 s'analyse avant tout par la percée de son activité stratégique de planification chirurgicale préopératoire et de conception d'implants sur

mesure UNiD ASI™. En 2019, ce sont plus de 1 850 chirurgies avec des implants sur mesure MEDICREA® qui ont été réalisées, soit une augmentation globale de +48 % par rapport à 2018, et de +55 % pour le seul marché américain.

### 4.3 Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières sont évalués au prix moyen pondéré, incluant les frais d'approche. Les stocks de produits finis et semi finis ainsi que les en-cours sont valorisés au coût de revient, hors frais de commercialisation.

Une dépréciation est constatée dès lors que la valeur probable de réalisation du stock est inférieure à sa valeur comptable.

Les stocks en valeurs brutes et nettes se répartissent comme suit :

En euros	31.12.2019			31.12.2018		
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Matières premières	397 319	(87 107)	310 212	378 569	(46 798)	331 771
En-cours de production	597 812	(67 968)	529 844	441 059	(51 948)	389 111
Produits semi-finis	1 603 404	(416 885)	1 186 519	1 651 784	(420 996)	1 230 788
Produits finis	11 385 512	(4 106 462)	7 279 050	10 762 121	(3 051 646)	7 710 475
<b>Stocks et en-cours</b>	<b>13 984 047</b>	<b>(4 678 422)</b>	<b>9 305 625</b>	<b>13 233 533</b>	<b>(3 571 388)</b>	<b>9 662 145</b>

En valeur brute, le stock augmente de 6 % par rapport au 31 décembre 2018. La hausse se concentre principalement sur la catégorie des produits finis, suite au lancement de la nouvelle gamme de vis et de fixations pédiculaires PASS TULIP™ pour les chirurgies dégénératives de la colonne vertébrale.

Les dépréciations représentent au 31 décembre 2019 en moyenne 33 % des valeurs brutes contre 27 % au 31 décembre 2018. L'augmentation concerne principalement les produits finis et résulte d'une revue détaillée des perspectives de ventes d'un certain nombre de produits dont les stocks disponibles sont élevés par rapport aux consommations futures, de l'arrêt envisagé de gammes vieillissantes, ainsi que de la mise au rebut projetée d'articles devenant impropres à la vente compte tenu de date de péremption dépassée ou de cycles de stérilisation maximum atteints.

### 4.4 Créances clients et autres actifs

Les créances clients sont des actifs financiers courants, initialement enregistrées à la juste valeur et ultérieurement au coût amorti diminué des pertes de valeur éventuelles. La juste valeur des créances clients est assimilée à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement généralement inférieures à 3 mois.

Les créances clients peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'une dépréciation. Conformément à la norme IFRS 9, celles-ci font l'objet d'une provision pour dépréciation dès leur comptabilisation initiale, basée sur une appréciation des pertes attendues à maturité. La dépréciation est ensuite revue en fonction de l'aggravation du risque de non-recouvrement, le cas échéant. Les indices de perte de valeur qui conduisent le Groupe à s'interroger sur ce point sont : l'existence de litiges non résolus, l'ancienneté des créances ou les difficultés financières importantes du débiteur. Elles sont

comptabilisées en résultat opérationnel ou, si elles sont liées à un risque de crédit du débiteur, en autres produits et charges financiers.

Dans le cadre d'opérations récurrentes ou ponctuelles, les créances clients peuvent faire l'objet d'escompte et être cédées à des établissements bancaires. Conformément aux principes posés par IAS 39 sur la décomptabilisation des actifs financiers, une analyse est alors menée lors de ces opérations pour évaluer le transfert des risques et avantages inhérents à la propriété de ces créances et notamment celui du risque de crédit, du risque de retard de paiement et du risque de dilution. Si cet examen met en évidence non seulement le transfert contractuel du droit à recevoir les flux de trésorerie liés aux créances cédées, mais aussi celui de la quasi-totalité des risques et avantages, les créances clients sont alors décomptabilisées de l'état de la situation financière consolidée et tous les droits créés ou conservés lors du transfert sont reconnus, le cas échéant.

Dans la situation inverse, ce qui est généralement le cas pour le Groupe, les créances clients continuent à être comptabilisées dans l'état de la situation financière consolidée et une dette financière est reconnue à hauteur du montant cédé.

Les créances clients et autres actifs s'analysent comme suit :

En euros	31.12.2019			31.12.2018		
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
<b>Créances clients</b>	<b>5 107 833</b>	<b>(210 118)</b>	<b>4 897 715</b>	<b>5 464 975</b>	<b>(103 723)</b>	<b>5 361 252</b>
<i>dont factoring</i>	<i>112 210</i>	<i>-</i>	<i>112 210</i>	<i>284 057</i>	<i>-</i>	<i>284 057</i>
Créances sociales	5 254	-	5 254	5 571	-	5 571
Créances fiscales	1 592 872	-	1 592 872	1 537 202	-	1 537 202
Autres créances	234 008	-	234 008	160 460	-	160 460
Charges constatées d'avance	816 760	-	816 760	777 695	-	777 695
<b>Autres actifs</b>	<b>2 648 894</b>	<b>-</b>	<b>2 648 894</b>	<b>2 480 928</b>	<b>-</b>	<b>2 480 928</b>
<b>Total</b>	<b>7 756 727</b>	<b>(210 118)</b>	<b>7 546 609</b>	<b>7 945 903</b>	<b>(103 723)</b>	<b>7 842 180</b>
<i>dont part à moins d'un an</i>	<i>7 756 727</i>	<i>(210 118)</i>	<i>7 546 609</i>	<i>7 945 903</i>	<i>(103 723)</i>	<i>7 842 180</i>
<b>Délais de recouvrement moyen</b>	<b>55 jours</b>			<b>59 jours</b>		

La diminution de 0,4 million d'euros de l'en-cours des créances clients brutes traduit les efforts continus du Groupe dans le suivi de ses délais moyens de règlement qui passent de 59 jours au 31 décembre 2018 à 55 jours au 31 décembre 2019. La hausse des dépréciations des créances de 0,1 million d'euros s'explique principalement par le dépôt de bilan post clôture d'un distributeur portoricain de MEDICREA USA pour lequel les perspectives de recouvrement des factures dues sont très faibles.

Les créances fiscales comprennent essentiellement le crédit impôt recherche (1 million d'euros au 31 décembre 2019), et les crédits de TVA structurels à récupérer.

#### 4.5 Dettes fournisseurs et autres passifs

Les dettes fournisseurs et les autres passifs évoluent comme suit :

En euros	31.12.2019	31.12.2018
<b>Dettes fournisseurs</b>	<b>5 040 892</b>	<b>4 803 155</b>
Dettes sociales	2 160 170	2 024 395
Dettes fiscales	809 842	712 937
Autres dettes	396 566	1 097 870
<b>Autres passifs</b>	<b>3 366 578</b>	<b>3 835 202</b>
<b>Total</b>	<b>8 407 470</b>	<b>8 638 357</b>
<i>dont part à moins d'un an</i>	<i>8 318 456</i>	<i>8 463 685</i>

L'augmentation de 0,2 million des dettes fournisseurs provient essentiellement d'un décalage temporaire des règlements de fin décembre 2019 sur janvier 2020.

La diminution des autres passifs de 0,5 million d'euros s'explique principalement par le remboursement d'un compte courant d'associés au sein de MEDICREA BELGIUM dans la continuité de l'arrêt d'une activité non stratégique de distribution de substituts osseux et autres dispositifs médicaux.

#### 4.6 Frais de recherche et développement

##### 4.6.1 Coûts de développement capitalisés

Le processus d'innovation peut s'analyser en une activité de recherche et une activité de développement. La recherche est l'activité qui permet d'acquérir des connaissances scientifiques ou des techniques nouvelles. Le développement est l'application des résultats de la recherche en vue de la réalisation des produits avant le commencement de leur production commerciale.

Les coûts liés à la recherche sont comptabilisés en charge durant l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont quant à eux immobilisés, dès lors que le Groupe est en mesure de démontrer :

- son intention ainsi que sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- que l'actif incorporel générera des avantages économiques futurs d'une valeur supérieure à sa valeur nette comptable ;
- et que le coût de cet actif incorporel peut être évalué de façon fiable.

Les frais de développement immobilisés sont amortis sur une durée de 5 ans maximum.

Les coûts de développement capitalisés sur l'exercice sont inscrits dans les postes bilanciels suivants :

En euros	31.12.2019	31.12.2018
----------	------------	------------

Frais de recherche et développement	1 549 045	1 471 093
Frais de brevets	410 270	219 004
Logiciels	168 551	230 964
<b>Total</b>	<b>2 127 866</b>	<b>1 921 061</b>

#### 4.6.2 Frais de recherche et développement enregistrés dans le compte de résultat

Les frais de recherche et développement passés en charges sont constitués des dépenses de la période qui n'ont pas fait l'objet d'activation et des dotations aux amortissements des frais de R&D activés. Ils sont minorés du montant du crédit impôt recherche.

En France, le crédit impôt recherche dont le calcul est basé sur certaines dépenses de recherche relatives à des projets jugés « éligibles » est remboursé par l'État, quelle que soit la situation de l'entité au regard de l'impôt sur les sociétés : si la société bénéficiaire du crédit impôt recherche est redevable de l'impôt, ce crédit est imputé sur l'impôt à payer ; à défaut, il est remboursé par l'État. Le crédit impôt recherche, ou tout autre dispositif fiscal similaire pouvant exister dans d'autres juridictions étrangères, n'entre donc pas dans le champ d'application de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » et est comptabilisé en diminution des frais de recherche et développement en résultat opérationnel au rythme où les coûts financés sont reconnus en charges. Aux États-Unis, il existe également un système de crédit impôt recherche, mais qui à la différence de la France, ne peut être imputé que sur l'impôt sur les résultats dont est redevable la société. En l'absence actuellement de résultats bénéficiaires aux États-Unis, le crédit impôt recherche n'est pas reconnu dans les états financiers de MEDICREA USA Corp.

Le montant total des frais de R&D inscrit en charges de l'exercice s'analyse de la manière suivante :

En euros	31.12.2019	31.12.2018 Retraité (1)
Frais de recherche et développement	3 270 725	3 322 548
Frais de recherche et développement activés	(2 127 866)	(1 921 061)
Amortissements des frais de recherche et développement activés	2 852 797	2 547 648
Crédit impôt recherche	(1 045 788)	(887 701)
<b>Total</b>	<b>2 949 868</b>	<b>3 061 434</b>

(1) Retraité des effets de l'application de la norme IFRS 16 – Contrats de location (voir note 6.8)

#### 4.7 Charges d'amortissement et de dépréciation

Les règles et principes relatifs à la comptabilisation des immobilisations et des amortissements et dépréciations les concernant sont examinés en détail en note 6.

Les dotations et reprises d'amortissements et de dépréciations incluses dans le résultat concernent les actifs suivants :

En euros	31.12.2019	31.12.2018 Retraité (1)
Droits de propriété industrielle et commerciale	309 592	329 559
Autres immobilisations incorporelles	2 514 633	2 232 970
Constructions	1 802 128	1 739 160
Installations techniques, matériel et outillage, instruments	2 444 895	2 742 532
Autres immobilisations corporelles	923 589	963 294
<b>Amortissements</b>	<b>7 994 837</b>	<b>8 007 515</b>

(1) Retraité des effets de l'application de la norme IFRS 16 – Contrats de location (voir note 6.8)

En euros	31.12.2019	31.12.2018
Stocks	1 107 034	136 394
Clients	106 611	73 577
<b>Dépréciations</b>	<b>1 213 645</b>	<b>209 971</b>

Par nature, les charges d'amortissement et de dépréciation se ventilent de la manière suivante :

En euros	Coût des ventes	Frais de recherche et développement et brevets	Frais de commercialisation	Frais administratifs	Autres produits et charges opérationnels	Total
Amortissements	1 118 757	2 547 648	2 277 365	2 022 386	41 359	8 007 515
Dépréciations	(60 514)	-	270 485	-	-	209 971
<b>31.12.2018</b>	<b>1 058 243</b>	<b>2 547 648</b>	<b>2 547 850</b>	<b>2 022 386</b>	<b>41 359</b>	<b>8 217 486</b>
Amortissements	1 131 219	2 852 797	1 948 412	2 062 409	-	7 994 837
Dépréciations	200 000	-	1 013 645	-	-	1 213 645
<b>31.12.2019</b>	<b>1 331 219</b>	<b>2 852 797</b>	<b>2 962 057</b>	<b>2 062 409</b>	<b>-</b>	<b>9 208 482</b>

#### 4.8 Redevances

Les redevances versées à certains chirurgiens concepteurs liées aux rachats par contrat de leurs droits d'inventeur sont calculées et payées trimestriellement sur la base du chiffre d'affaires généré par le Groupe sur chacun des produits concernés. Ces redevances sont enregistrées en charges d'exploitation.

Les redevances perçues sur les brevets dont le Groupe est propriétaire et qui sont utilisés dans d'autres applications médicales par d'autres sociétés sont enregistrées en produits d'exploitation.

Le montant total des redevances inscrit en charge de l'exercice s'analyse de la manière suivante :

En euros	31.12.2019	31.12.2018
Redevances versées aux chirurgiens	535 636	494 626
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>1,6 %</i>	<i>1,5 %</i>

## 4.9 Résultat opérationnel et autres produits et charges opérationnels

### 4.9.1 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et des charges autres que :

- les produits et charges d'intérêts ;
- les autres produits et charges financiers ;
- les impôts sur les résultats.

### 4.9.2 Autres produits et charges opérationnels

Afin de faciliter la lecture du compte de résultat et de la performance financière du Groupe, les éléments inhabituels et significatifs à l'échelle de l'ensemble consolidé sont identifiés sur la ligne du résultat opérationnel intitulée « autres produits et charges ».

Les autres produits et charges opérationnels se ventilent de la manière suivante :

En euros	31.12.2019	31.12.2018
Fermeture de filiales	-	(395 051)
Frais d'avocats	(384 990)	(112 685)
Honoraires	(294 927)	(50 000)
Litiges salariés	(20 000)	37 081
Autres	21 894	(40 383)
<b>Autres produits et (charges) opérationnels</b>	<b>(678 023)</b>	<b>(561 038)</b>

Les frais d'avocats sont liés aux frais de défense dans le cadre d'une investigation diligentée par le département de la Justice américaine (DOJ) comme expliquée au point 7.2.

Les honoraires sont relatifs à l'étude de partenariats stratégiques et la recherche de solutions de financements qui n'ont pas été menées jusqu'à leur terme.

## 4.10 Incidences des variations de change sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel

L'incidence des variations de change sur la comparabilité des données financières 2018 et 2019 s'analyse comme suit :

En euros	31.12.2019 au taux 31.12.2019	31.12.2019 au taux 31.12.2018	Impact de change
Chiffre d'affaires	32 721 405	31 788 883	932 522
Résultat opérationnel après paiement en actions	(8 710 152)	(9 144 226)	434 074

## NOTE 5 : CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL

### 5.1 Effectif

L'effectif par collègue, sexe et par zone géographique à la clôture de l'exercice se répartit comme suit :

	31.12.2019			31.12.2018		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Cadres	70	37	107	56	37	93
Agents de maîtrise - Employés	36	41	77	42	44	86
<b>Total</b>	<b>106</b>	<b>78</b>	<b>184</b>	<b>98</b>	<b>81</b>	<b>179</b>
	73	58	131	69	56	125
	24	14	38	20	17	37
	-	-	-	-	-	-
	-	3	3	-	5	5
	9	3	12	9	2	11
	-	-	-	-	1	1

### 5.2 Avantages du personnel

Les avantages du personnel sont évalués conformément à la norme IAS 19 révisée. Ils se décomposent entre avantages à court terme et avantages à long terme.

Les salariés du Groupe bénéficient d'avantages à court terme tels que les congés payés, primes et autres avantages (autres que les indemnités de fin de contrat) payables dans les douze mois suivant la fin de la période pendant laquelle ils ont rendu les services correspondants.

Ces avantages sont comptabilisés dans les dettes courantes et enregistrés en charges sur l'exercice lorsque le service est rendu par le salarié.

Les avantages à long terme couvrent deux catégories d'avantages au personnel :

- les avantages postérieurs à l'emploi qui incluent notamment les indemnités de départ à la retraite, les compléments de retraite ainsi que la couverture de certains frais médicaux pour les retraités et préretraités ;
- les autres avantages à long terme (pendant l'emploi) qui recouvrent principalement les médailles du travail.

Les différents avantages offerts à chaque employé dépendent des législations locales, conventions ou accords en vigueur dans chaque société du Groupe. Ces avantages se caractérisent de deux manières :

- les régimes dits à cotisations définies qui ne sont pas porteurs d'engagement futur puisque l'obligation de l'employeur est limitée au versement régulier de cotisations ; ils sont enregistrés en charge sur la base des appels à cotisation ;

- les régimes dits à prestations définies par lesquels l'employeur garantit un niveau futur de prestations. Une obligation (cf. note 6.3) est alors comptabilisée au passif de la situation financière.

Le compte de résultat présente les frais de personnel par destination. Ils comprennent notamment les éléments suivants :

En euros	31.12.2019	31.12.2018
Traitements et salaires, intérimaires	11 526 845	11 997 031
Charges sociales	3 745 281	3 761 981
Crédit d'Impôt pour la compétitivité et l'emploi	-	(169 751)
Charges de retraite des régimes à cotisations définies	97 341	103 343
Activation des frais de recherche et développement (1)	(1 363 327)	(1 185 963)
<b>Charges de personnel</b>	<b>14 006 140</b>	<b>14 506 641</b>

(1) Pour la composante salaires et charges uniquement

En France, le Groupe bénéficiait jusqu'au 31 décembre 2018 du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) dont le calcul était basé sur une partie des rémunérations versées aux salariés. Ce crédit d'impôt était remboursé par l'État, quelle que soit la situation de l'entité au regard de l'impôt sur les sociétés : Il n'entraîne donc pas dans le champ d'application de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat ». Le CICE était comptabilisé en diminution des charges de personnel dans le résultat opérationnel. Il n'a pas été reconduit au-delà de l'exercice 2018.

Par nature, ces charges de personnel se ventilent comme suit :

En euros	31.12.2019	31.12.2018
Coût des ventes	2 928 326	3 062 977
Frais de recherche et développement (1)	65 520	219 940
<i>dont salaires et charges</i>	<i>1 811 602</i>	<i>1 746 644</i>
<i>dont quote part des frais activés</i>	<i>(1 363 327)</i>	<i>(1 185 963)</i>
<i>dont reclassement du CIR</i>	<i>(382 755)</i>	<i>(340 741)</i>
Frais de commercialisation	8 181 942	8 509 394
Frais administratifs	2 830 352	2 714 330
<b>Charges de personnel</b>	<b>14 006 140</b>	<b>14 506 641</b>

(1) correspond aux frais de personnel non activés

La diminution globale des charges de personnel de 0,5 million d'euros s'explique principalement par la mise en sommeil en 2018 des filiales en Angleterre et en Allemagne et donc la suppression en 2019 de l'ensemble des frais de commercialisation qu'elles génèrent.

### 5.3 Régime de retraites et engagements assimilés

Les régimes à cotisations définies (régimes de retraites légales et complémentaires) se caractérisent par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus.

De par leur nature, les régimes à cotisations définies ne donnent pas lieu à comptabilisation de provisions, les cotisations étant enregistrées lorsqu'elles sont dues.

Les régimes à prestations définies correspondent aux autres régimes et principalement pour le Groupe aux indemnités de départ à la retraite.

L'estimation des engagements liés aux régimes à prestations définies est effectuée par des actuaires, conformément à la norme IAS 19 révisée. Ces engagements sont déterminés selon la méthode des « unités de crédit projetées ». Ils tiennent compte d'hypothèses actuarielles, notamment de taux d'actualisation, de taux d'augmentation des salaires, de taux de rotation du personnel et de taux de mortalité.

L'âge de départ à la retraite est celui auquel le salarié obtient le nombre de trimestres nécessaires pour liquider sa rente sécurité sociale sans abattement et le mode de départ à la retraite est à l'initiative du salarié. Le taux d'actualisation est basé à la date de l'évaluation, sur les taux des obligations à long terme du secteur privé de grande qualité en euros (Corporate bonds AA10+) pour une durée équivalente à celle des engagements, en application de la norme IAS19 révisée et de la recommandation de l'ANC.

Les engagements de retraite sont présentés au bilan pour leur montant global. L'impact lié au coût des services rendus dans l'exercice et au coût financier est constaté en résultat opérationnel courant. Les impacts des écarts actuariels liés aux engagements sont constatés immédiatement en autres éléments du résultat global, pour leur montant net d'impôt. Ils ne sont pas recyclables en résultat. Les impacts des changements de régime et de liquidation sont constatés immédiatement en résultat consolidé.

Les membres du Conseil d'Administration et les cadres dirigeants ne bénéficient pas de régime de retraite supplémentaire.

Le Groupe ne finance pas ses engagements par le versement de cotisations à des fonds externes. La couverture des indemnités de fin de carrière telles que prévue par la convention collective dont dépend la société MEDICREA INTERNATIONAL (Import / Export) fait l'objet d'une provision enregistrée en passif courant pour la part à moins d'un an et non courant pour le reste.

Les principales hypothèses économiques retenues sont énoncées ci-après :

	31.12.2019	31.12.2018
Taux de croissance attendu des salaires	2,00 %	2,00 %
Taux d'actualisation	0,70 %	1,60 %
Taux de charges sociales des cadres	47,50 %	44,50 %
Taux de charges sociales des non-cadres	36,00 %	37,00 %

Le montant des droits acquis provisionnés au 31 décembre 2019 s'élève à 777 614 euros, comparé à 639 367 euros au 31 décembre 2018. Les variations s'analysent comme suit :

En euros	31.12.2019	31.12.2018
<b>Dettes actuarielles en début de période</b>	<b>639 367</b>	<b>600 328</b>
<i>Coût des services en résultat opérationnel</i>	87 341	103 343
<i>Coût financier net</i>	10 090	7 637
<b>Charge de l'exercice au titre des régimes à prestations définies</b>	<b>97 431</b>	<b>110 980</b>
Écarts actuariels	40 816	(71 941)
<b>Dettes actuarielles à la clôture</b>	<b>777 614</b>	<b>639 367</b>

Les écarts actuariels sont dus aux modifications d'hypothèses et à la mobilité des salariés.

Pour les filiales étrangères, une revue détaillée des obligations en matière d'engagements de retraite est réalisée sur la base des règles applicables à chaque pays et des provisions sont comptabilisées si nécessaires.

#### 5.4 Médailles de travail

Les engagements au titre des médailles de travail ne font pas l'objet de provision, la convention collective applicable ne prévoyant pas de disposition particulière en la matière.

#### 5.5 Paiements fondés sur des actions

Certains salariés et/ou dirigeants du groupe MEDICREA reçoivent une rémunération en instruments de capitaux propres dont le paiement est fondé sur des actions. Cette rémunération prend la forme de plans d'attribution d'actions gratuites ou de plans d'options d'achat d'actions. La quasi-totalité des coûts relatifs à ces plans est comptabilisée en charges.

Les plans d'options de souscription et d'actions gratuites sont des plans dits « equity settled » selon la classification définie dans la norme IFRS 2. Le Groupe évalue à la date d'attribution à leur juste valeur les instruments des plans dont le paiement est fondé sur des actions. La juste valeur des actions est déterminée selon le modèle de Black & Scholes qui satisfait aux critères de la norme IFRS 2.

La juste valeur est comptabilisée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits, avec pour contrepartie un compte de réserve spécifique. Le montant comptabilisé tient compte du nombre de bénéficiaires, de la probabilité d'acquisition des droits ajustée des hypothèses de départ, du prix du sous-jacent, de la maturité des options, du taux de dividendes, de la volatilité du titre MEDICREA et du taux sans risque. Ces charges sont reconnues sur la durée d'acquisition des droits. Pour les options de souscription d'actions, un tiers de la juste valeur est reconnue l'année de l'attribution des options, un tiers l'année suivante et le solde deux ans plus tard.

Pour les actions gratuites, la juste valeur des instruments accordés aux bénéficiaires est reconnue sur un an hormis pour les salariés américains pour lesquels la durée est de deux ans.

La volatilité retenue a été déterminée sur la base d'une observation de l'historique du titre MEDICREA et a été comparée à celle des titres d'un échantillon de sociétés comparables. Le taux sans risque

correspond au taux zéro coupon Eurozone 6 ans à la date d'attribution. Les titres annulés ont été pris en compte pour ne valoriser que les instruments restant en circulation.

A l'échéance de la période d'acquisition, le montant des avantages cumulés comptabilisés est maintenu en réserves, que les options aient été levées ou non.

Les Assemblées Générales des 10 mars 2006, 25 juin 2009, 14 juin 2012, 25 juin 2014, 3 juin 2015, 18 décembre 2015, 7 juin 2016, 15 juin 2017, 8 novembre 2017 et 17 mai 2018 ont délégué au Conseil d'Administration la compétence d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'attribution d'actions gratuites. Les Conseils d'Administration des 5 juin 2008, 25 juin 2009, 17 décembre 2009, 17 juin 2010, 16 juin 2011, 17 décembre 2013, 27 mars 2014, 3 septembre 2015, 25 juillet 2016, 19 septembre 2016, 14 septembre 2017, 22 décembre 2017, 8 février 2018, 27 juillet 2018 et 20 décembre 2018 ont attribué des options de souscription d'actions et/ou des actions gratuites.

### 5.5.1 Plans d'options d'achat d'actions

Les caractéristiques des plans d'achat d'actions autorisés par l'assemblée générale des actionnaires, sont les suivantes au 31 décembre 2019 :

Année de mise en place du plan	Nombre d'options autorisées	Nombre d'options annulées / expirées	Nombre d'options exercées	Nombre d'options restant à acquérir	Prix d'exercice en euros	Année limite de levée des options
2008	20 723	16 556	4 167	-	-	-
2009	53 480	33 000	20 480	-	-	-
2010	112 800	99 926	12 874	-	-	-
2011	95 500	95 500	-	-	-	-
2013	10 000	10 000	-	-	-	-
2014	30 000	-	-	30 000	9,10	2021
2015	12 000	12 000	-	-	-	-
2016	406 500	406 500	-	-	-	-
2017	210 000	50 000	-	160 000	3,95 / 4,11 (1)	2024
2017	450 000	25 000	-	425 000	2,85 (1)	2024
2018	570 000	-	-	570 000	2,96 / 3,21 (1)	2025
2018	100 000	-	-	100 000	2,73	2025
2018	65 000	-	-	65 000	2,38	2025
<b>Total</b>	<b>2 136 003</b>	<b>748 482</b>	<b>37 521</b>	<b>1 350 000</b>		

(1) Le prix d'exercice est différent pour les salariés américains car les dates d'attribution définitives sont effectives 20 jours de bourse après la date du Conseil d'Administration décidant de l'attribution.

### 5.5.2 Plans d'actions gratuites

Les caractéristiques des plans d'actions gratuites autorisés par l'assemblée générale des actionnaires, sont les suivantes au 31 décembre 2019 :

Année de mise en place du plan	Nombre d'actions gratuites autorisées	Nombre d'actions gratuites annulées	Nombre d'actions gratuites acquises	Nombre d'actions restant à remettre	Année d'acquisition (1)
2008	18 099	936	17 163	-	2010 / 2012
2009	45 800	8 100	37 700	-	2011 / 2013
2010	45 885	9 965	35 920	-	2012 / 2014
2011	3 500	-	3 500	-	2013
2016	72 990	31 000	41 990	-	2017 / 2018
2018	5 000	-	5 000	-	2019
2018	787 000	6 000	691 000	90 000	2019 / 2020
<b>Total</b>	<b>978 274</b>	<b>56 001</b>	<b>832 273</b>	<b>90 000</b>	

(1) L'année d'acquisition varie selon les pays où sont salariés les bénéficiaires du plan

### 5.5.3 Variations des plans d'options d'achat d'actions et d'actions gratuites

Les opérations intervenues au cours des deux derniers exercices sur les instruments de paiements sur base d'actions se résument comme suit au 31 décembre 2019 :

	Options de souscription			Actions gratuites		
	Nombre d'options	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne	Prix d'exercice moyen (en euros)	Nombre d'actions	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne	
					France	Etats-Unis
<b>Solde au 31.12.2017</b>	<b>706 592</b>	<b>6,58</b>	<b>3,67</b>	<b>31 000</b>	-	<b>0,72</b>
- attribuées	735 000	3,40	2,93	792 000	0,97	1,97
- annulées	(75 000)	3,97	3,69	(22 000)	-	-
- expirées	(16 592)	-	8,06	-	-	-
- exercées	-	-	-	(9 000)	-	0,72
<b>Solde au 31.12.2018</b>	<b>1 350 000</b>	<b>6,01</b>	<b>3,16</b>	<b>792 000</b>	<b>0,97</b>	<b>1,97</b>
- attribuées	-	-	-	-	-	-
- annulées	-	-	-	(6 000)	-	-
- expirées	-	-	-	-	-	-
- exercées	-	-	-	(696 000)	-	-
<b>Solde au 31.12.2019</b>	<b>1 350 000</b>	<b>5,01</b>	<b>3,16</b>	<b>90 000</b>	-	<b>0,97</b>

### 5.5.4 Traductions comptables des instruments attribués

Les charges relatives aux instruments de paiement sur base d'actions attribués depuis l'origine s'analysent comme suit :

Date d'attribution	Type	Nombre d'instruments en circulation	Prix d'exercice (en €)	Prix de l'action à la date d'attribution (en €)	Taux de dividende	Volatilité attendue	Taux sans risque	Juste valeur (en €)	Charge comptable 2019 (en K€)	Charge des plans depuis l'origine (en K€)
--------------------	------	-------------------------------------	------------------------	---	-------------------	---------------------	------------------	---------------------	-------------------------------	---

05.06.2008	Option	4 167	6,00	5,73	0%	40%	4,44%	2,74	-	69
05.06.2008	Action	17 163	Gratuit	5,73	0%	-	-	5,73	-	97
25.06.2009	Option	7 480	6,16	6,55	0%	40%	2,89%	2,63	-	262
25.06.2009	Action	35 700	Gratuit	6,55	0%	-	-	6,55	-	267
17.12.2009	Option	13 000	6,32	5,96	0%	40%	2,54%	2,31	-	33
17.12.2009	Action	2 000	Gratuit	5,96	0%	-	-	5,96	-	12
17.06.2010	Option	12 874	6,14	6,22	0%	40%	1,83%	2,44	-	247
17.06.2010	Action	35 920	Gratuit	6,22	0%	-	-	6,22	-	263
16.06.2011	Option	-	9,10	9,40	0%	33%	2,37%	3,06	-	244
16.06.2011	Action	3 500	Gratuit	9,40	0%	-	-	9,40	-	33
17.12.2013	Option	-	8,77	8,88	0%	36%	2,69%	3,05	-	30
27.03.2014	Option	30 000	9,10	9,14	0%	35%	2,33%	3,01	-	91
03.09.2015	Option	-	6,67	6,48	0%	33%	0,37%	1,77	-	15
25.07.2016	Option	-	5,43	5,87	0%	35%	-0,24%	1,85	-	160
22.08.2016	Action	-	Gratuit	5,87	0%	-	-	5,87	-	83
19.09.2016	Option	-	5,74	5,71	0%	36%	-0,25%	1,66	-	7
19.09.2016	Action	41 990	Gratuit	5,85	0%	-	-	5,85	-	260
14.09.2017	Option	160 000	3,95	3,86	0%	34%	-0,01%	1,07	40	154
14.09.2017	Option	-	4,11	4,61	0%	34%	-0,01%	1,50	-	13
22.12.2017	Option	425 000	2,85	2,79	0%	35%	0,11%	0,78	93	299
08.02.2018	Option	410 000	2,96	3,19	0%	35%	0,37%	1,03	134	404
08.02.2018	Option	160 000	3,21	3,18	0%	35%	0,37%	0,93	48	128
27.07.2018	Action	5 000	Gratuit	2,99	0%	-	-	2,99	9	14
27.07.2018	Option	100 000	2,73	2,56	0%	35%	0,19%	0,70	32	50
20.12.2018	Action	691 000	Gratuit	2,26	0%	-	-	2,26	1 514	1 562
20.12.2018	Action	90 000	Gratuit	2,26	0%	-	-	2,26	102	105
20.12.2018	Option	65 000	2,38	2,38	0%	37%	0,15%	0,74	28	29
<b>Total</b>		<b>2 309 794</b>							<b>2 000</b>	<b>4 931</b>

Le tableau précédent ne tient pas compte des 37 521 stock-options (voir paragraphe 5.5.1) qui ont été exercées en 2014 et 2015. Le nombre d'instruments en circulation sur les deux derniers exercices s'analyse comme suit :

	31.12.2019	31.12.2018
Nombre d'options restant à acquérir	1 350 000	1 350 000
Nombre d'options exercées	37 521	37 521
Nombre d'actions gratuites acquises	832 273	136 273
Nombre d'actions gratuites restant à remettre	90 000	792 000
<b>Total</b>	<b>2 309 794</b>	<b>2 315 794</b>

## 5.6 Employee Stock Purchase Plan (ESPP) - Plan d'achat d'actions des salariés aux États-Unis

Un plan d'achat d'actions réservé aux salariés de MEDICREA USA est en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Il leur permet d'acquérir des actions de la société mère MEDICREA INTERNATIONAL, dans un cadre fiscal et juridique strictement défini par la réglementation américaine, et dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Seuls les salariés ayant au minimum une ancienneté de 3 mois lors de la souscription annuelle (en décembre) peuvent participer au plan en versant mensuellement une somme forfaitaire sur un compte dédié ;

- Les sommes ainsi accumulées leur permettent, chaque fin d'année, d'acheter des actions MEDICREA INTERNATIONAL sur la base de 85 % du prix de l'action calculé par référence à la plus faible valeur des cours du 1<sup>er</sup> janvier ou du 30 novembre ;
- Ces actions doivent être conservées 12 mois avant de pouvoir être vendues ou transférées.

Depuis la mise en place de ce plan, 62 279 actions ont été souscrites par les salariés :

ESPP	2019	2018	2017	2016	2015
Nombre d'actions souscrites par les salariés	26 651	18 147	3 303	7 879	6 299
Cours de souscription	3,25	2,67	3,45	4,32	6,41

La différence entre le prix effectivement versé par la société pour acquérir les titres et le prix payé par les salariés est passée en charge de l'exercice (29 883 dollars en 2019). Les frais liés à l'administration de ce plan, (12 750 dollars en 2019) sont supportés par MEDICREA USA.

### 5.7 Compte Personnel de Formation (CPF)

Seules les dépenses de formation effectivement engagées suite à une décision mutuelle entre le salarié et la Société sont comptabilisées en charges au cours de l'exercice. Une dotation aux provisions est enregistrée uniquement dans les deux cas suivants :

- désaccord persistant sur deux exercices successifs entre le salarié et la Société, si le salarié demande à bénéficier d'un congé individuel de formation auprès du Fongecif ;
- démission ou licenciement du salarié si celui-ci demande à bénéficier de son droit individuel à la formation avant la fin de sa période de préavis.

La contribution annuelle du Groupe au titre du CPF (0,2 % de la masse salariale des sociétés françaises) est versée aux Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) qui assurent par conséquent le financement des futures formations réalisées dans ce cadre.

### 5.8 Rémunération des dirigeants et des mandataires sociaux

MEDICREA INTERNATIONAL compte trois dirigeants mandataires sociaux. Il s'agit de Monsieur Denys SOURNAC, Président et Directeur Général de MEDICREA INTERNATIONAL et de Messieurs Fabrice KILFIGER et David RYAN, Directeurs Généraux Délégués de MEDICREA INTERNATIONAL. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, Monsieur CAFFIERO n'exerce plus de fonctions opérationnelles au sein du Groupe mais reste administrateur de MEDICREA INTERNATIONAL.

Monsieur SOURNAC n'est pas salarié de MEDICREA INTERNATIONAL et n'est pas rémunéré pour son mandat par la Société. La holding d'animation ORCHARD INTERNATIONAL, perçoit des honoraires notamment pour les prestations assurées par Monsieur SOURNAC pour le Groupe MEDICREA. Ces honoraires sont versés via un contrat de prestations entre ORCHARD INTERNATIONAL et MEDICREA INTERNATIONAL.

#### 5.8.1 Rémunérations versées ou attribuées en 2019

Les rémunérations versées ou attribuées en 2019 sont les suivantes :

### Denys SOURNAC – Président Directeur Général

Rémunérations (en euros)	2019		2018	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération brute fixe (1)	300 000	300 000	300 000	300 000
Rémunération brute variable	-	-	-	-
Rémunération d'administrateur	8 000	8 000	8 000	8 000
Avantages en nature	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>308 000</b>	<b>308 000</b>	<b>308 000</b>	<b>308 000</b>

(1) Prestations facturées par ORCHARD INTERNATIONAL

### Fabrice KILFIGER – Directeur Général Délégué Finances

Rémunérations (en euros)	2019		2018	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération brute fixe	197 164	197 164	197 164	197 164
Rémunération brute variable	-	-	-	15 000 (1)
Rémunération d'administrateur	-	-	-	-
Avantages en nature (2)	11 801	11 801	11 460	11 460
<b>Total</b>	<b>208 965</b>	<b>208 965</b>	<b>208 624</b>	<b>223 624</b>

(1) Montant versé au titre de l'exercice précédent

(2) Avantage en nature : voiture de fonction

### David RYAN – Directeur Général Délégué Opérations

Rémunérations (en euros)	2019		2018	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération brute fixe	199 500	199 500	199 500	199 500
Rémunération brute variable	-	-	-	30 000 (1)
Rémunération d'administrateur	-	-	-	-
Avantages en nature (2)	7 398	7 398	8 004	8 004
<b>Total</b>	<b>206 898</b>	<b>206 898</b>	<b>207 504</b>	<b>237 504</b>

(1) Montant versé au titre de l'exercice précédent

(2) Avantage en nature : voiture de fonction

### 5.8.2 Options d'achat d'actions attribuées et levées en 2019

Il n'y a pas eu d'options attribuées au cours de l'exercice 2019.

Les options attribuées en 2018 étaient les suivantes :

Bénéficiaires	Société ayant attribué les options	Date du Conseil d'Administration ayant attribué les options	Nombre d'options	Année limite de levée des options	Prix d'exercice (en euros)
Fabrice KILFIGER	MEDICREA INTERNATIONAL	08/02/2018	160 000	2025	2,96
David RYAN	MEDICREA INTERNATIONAL	08/02/2018	60 000	2025	2,96

Il n'y a pas eu d'options levées au cours des exercices 2019 et 2018 par les dirigeants mandataires sociaux de la Société.

Au 31 décembre 2019, l'historique des options attribuées est le suivant :

#### Fabrice KILFIGER

Date du Conseil d'administration	05/06/2008	25/06/2009	17/06/2010	08/02/2018
Nombre d'options attribuées	4 167	20 000	10 000	160 000
Echéance des options	2018	2016	2017	2025
Prix d'exercice en euros	6,00	6,16	6,14	2,96
Nombre d'options exercées	4 167	11 354	-	-
Nombre d'options annulées ou caduques	-	8 646	10 000	-
Nombre d'options restant à acquérir	-	-	-	160 000

#### David RYAN

Date du Conseil d'administration	05/06/2008	25/06/2009	17/06/2010	14/09/2017	08/02/2018
Nombre d'options attribuées	3 542	15 000	5 000	100 000	60 000
Echéance des options	2018	2016	2017	2024	2025
Prix d'exercice en euros	6,00	6,16	6,14	3,95	2,96
Nombre d'options exercées	-	-	-	-	-
Nombre d'options annulées ou caduques	3 542	15 000	5 000	-	-
Nombre d'options restant à acquérir	-	-	-	100 000	60 000

### 5.8.3 Actions gratuites attribuées en 2019

Il n'y a pas eu d'actions gratuites attribuées au cours de l'exercice 2019 aux dirigeants mandataires sociaux de la Société.

En 2018, les actions gratuites suivantes ont été attribuées :

Bénéficiaires	Société ayant attribué les actions gratuites	Date du Conseil d'Administration ayant attribué les actions gratuites	Nombre d'actions gratuites	Date de livraison	Valorisation des actions gratuites (1) (en euros)
Denys SOURNAC	MEDICREA INTERNATIONAL	20/12/2018	300 000	2019	2,26
Fabrice KILFIGER	MEDICREA INTERNATIONAL	20/12/2018	90 000	2019	2,26
David RYAN	MEDICREA INTERNATIONAL	20/12/2018	90 000	2019	2,26

(1) Selon la méthode retenue pour les comptes consolidés

Au 31 décembre 2019, l'historique des actions gratuites attribuées est le suivant :

**Denys SOURNAC**

Date du Conseil d'administration	20/12/2018
Nombre d'actions attribuées	300 000
Date de livraison des actions gratuites	2019
Valorisation des actions gratuites en euros (1)	2,26

(1) Selon la méthode retenue pour les comptes consolidés

**Fabrice KILFIGER**

Date du Conseil d'administration	05/06/2008	25/06/2009	17/06/2010	19/09/2016	20/12/2018
Nombre d'actions attribuées	2 778	7 500	2 500	9 000	90 000
Date de livraison des actions gratuites	2010	2011	2012	2018	2019
Valorisation des actions gratuites en euros (1)	5,73	6,55	6,22	5,85	2,26

(1) Selon la méthode retenue pour les comptes consolidés

**David RYAN**

Date du Conseil d'administration	05/06/2008	25/06/2009	17/06/2010	16/06/2011	19/09/2016	20/12/2018
Nombre d'actions attribuées	2 361	6 000	2 500	3 000	9 000	90 000
Date de livraison des actions gratuites	2010	2011	2012	2013	2018	2019
Valorisation des actions gratuites en euros (1)	5,73	6,55	6,22	9,40	5,85	2,26

(1) Selon la méthode retenue pour les comptes consolidés

## NOTE 6 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

### 6.1 Goodwill

Les goodwill sont initialement reconnus lors d'un regroupement d'entreprises tel que décrit en Note 2.3.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ils ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Les modalités des tests de dépréciation réalisés sont décrites en note 6.2.

Les goodwill s'analysent comme suit :

En euros	31.12.2019			31.12.2018		
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Acquisition de MEDICREA BELGIUM	8 758 164	-	8 758 164	8 758 164	-	8 758 164
Acquisition de MEDICREA TECHNOLOGIES (1)	5 376 254	(3 011 977)	2 364 277	5 376 254	(3 011 977)	2 364 277
Acquisition de MEDICREA AUSTRALIA	665 833	-	665 833	747 226	-	747 226
Acquisition de MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE (1)	212 573	-	212 573	212 573	-	212 573
Acquisition de MEDICREA TECHNOLOGIES UK	52 615	(714)	51 901	50 043	(680)	49 363
<b>Goodwill</b>	<b>15 065 439</b>	<b>(3 012 691)</b>	<b>12 052 748</b>	<b>15 144 260</b>	<b>(3 012 657)</b>	<b>12 131 603</b>

(1) Sociétés fusionnées dans MEDICREA INTERNATIONAL

Sur une période de 2 années, les variations se présentent comme suit :

En euros	31.12.2019	31.12.2018
<b>A l'ouverture</b>	<b>12 131 603</b>	<b>2 626 620</b>
Variation de périmètre	-	9 505 390
Réévaluation	(91 318)	-
Variation des taux de change	12 463	(407)
<b>A la clôture</b>	<b>12 052 748</b>	<b>12 131 603</b>

La réévaluation de 0,1 million d'euros correspond à la libération du capital des minoritaires de MEDICREA AUSTRALIA.

### 6.2 Tests de perte de valeur des actifs immobilisés

Des tests de perte de valeur sont réalisés pour les actifs immobilisés corporels et incorporels dès lors qu'un indice de perte de valeur apparaît, et au moins une fois par an, pour les actifs incorporels à durée de vie indéfinie. En application de la norme IAS 36, lorsque la valeur nette comptable de ces actifs à durée de vie indéfinie devient supérieure au montant le plus élevé de leur valeur d'utilité ou de marché, une dépréciation est enregistrée, du montant de la différence. La valeur d'utilité est fondée sur les flux de trésorerie actualisés (DCF) qui seront générés par ces actifs. La valeur de marché de l'actif est déterminée par référence à des transactions similaires récentes, à des évaluations réalisées par des experts indépendants dans une perspective de cession ou par référence à la capitalisation boursière.

Pour ces tests, les actifs sont ventilés par Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui correspondent à des ensembles homogènes de génération de trésorerie. Au regard de l'organisation en place dans le Groupe et des flux entre les différentes sociétés, une seule UGT a été identifiée, celle correspondant au métier historique du Groupe de fabricant de dispositifs médicaux pour la colonne vertébrale.

Les tests sont réalisés selon les hypothèses suivantes :

- les prévisions utilisées sont fondées sur l'expérience passée, les données macro-économiques du marché du rachis et les produits en développement ;
- le taux de croissance à l'infini s'établit à 2 %. Ce taux, identique à celui retenu pour l'exercice 2018, est en ligne avec le taux de croissance moyen à long terme du secteur d'activité du Groupe ;
- le taux d'actualisation (WACC) calculé s'élève à 11 % après impôts, stable par rapport à 2018. Les principales composantes du coût moyen pondéré du capital sont une prime de risque marché, un taux sans risque correspondant à une moyenne des taux d'intérêt des emprunts d'État de maturité élevée, et un bêta calculé sur la base d'un échantillon des entreprises du secteur qui s'établit à 2,5 comme en 2018.

S'agissant des tests de perte de valeur effectués sur les goodwill décrits en note 6.1 et constatant qu'au 31 décembre 2019 :

- la valeur d'utilité identifiée par le calcul des DCF est de 50 millions d'euros ;
- la valeur de marché représentée par la capitalisation boursière de MEDICREA INTERNATIONAL (ALMED) est de 50 millions d'euros ;
- la situation nette consolidée est de – 0,1 million d'euros,

aucune dépréciation complémentaire n'a été enregistrée.

### 6.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les frais de recherche et développement, les brevets et marques et les logiciels. Les frais de recherche et développement, lorsqu'ils satisfont à l'ensemble des critères selon la norme IAS 38, sont inscrits à l'actif du bilan. Les frais activés reposent sur un suivi analytique précis permettant une ventilation des coûts engagés par type et par projet. Ces frais sont maintenus à l'actif tant que la société conserve l'essentiel des avantages et des risques liés aux actifs. Les frais de recherche et développement sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation attendue, qui correspond à la durée des avantages économiques futurs attendus. Cette durée est généralement de 5 ans.

En application de la norme IAS 23, les coûts d'emprunts, attribués au financement des dépenses de recherche et développement faisant l'objet d'une inscription en immobilisations incorporelles, sont considérés comme un élément du coût de ces actifs et donc capitalisés.

Les brevets, licences et marques sont amortis sur 5 à 10 ans, en fonction de leur durée d'utilisation.

Les logiciels sont amortis sur des durées allant de un à cinq ans.

### 6.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises séparément sont évaluées initialement à leur coût historique conformément à la norme IAS 16. Ce coût inclut les dépenses qui sont directement liées à l'acquisition du bien et le coût estimé de l'obligation de remise en état d'une partie de l'actif le cas échéant.

Les immobilisations corporelles sont décomposées si leurs composantes ont des durées d'utilité différentes ou qu'elles procurent des avantages au Groupe selon un rythme différent nécessitant l'utilisation de taux et de mode d'amortissement différents.

Les dépenses ultérieures sur immobilisations sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues, sauf celles engagées pour prolonger la durée de vie du bien.

Les ancillaires faisant partie des kits mis à disposition des établissements de santé clients sont immobilisés jusqu'à leur retour ou leur remplacement pour cause de casse, de perte ou d'obsolescence.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation selon la méthode exposée dans la note 6.2.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilité estimée des immobilisations :

- installations techniques et matériels : de 3 à 10 ans ;
- matériel de démonstration : 3 ans ;
- kits d'instruments : 3 ans ;
- matériel de bureau et informatique, et mobilier : de 3 à 10 ans ;
- installations générales et agencements : de 10 à 12 ans ;
- véhicules : 4 ans.

S'agissant des installations et agencements du siège de Rillieux-la-Pape ou des locaux de New-York, la durée d'utilité estimée correspond à la durée totale du bail.

## 6.5 Immobilisations financières

Elles sont constituées essentiellement des dépôts et cautionnements. Ceux-ci ne sont pas actualisés en l'absence de date d'échéance connue, et compte tenu de leur faible valeur. Une dépréciation est constatée, le cas échéant, lorsque leur valeur comptable est supérieure à leur valeur recouvrable.

## 6.6 Immobilisations et amortissements relatifs aux deux derniers exercices

Les immobilisations (hors goodwill) se décomposent comme suit :

<b>Immobilisations – En euros</b>	<b>31.12.2019</b>	<b>31.12.2018</b> <b>Retraité (1)</b>
Frais de recherche et développement	15 752 192	14 086 800
Brevets et droits similaires	5 097 835	4 687 565
Licences et logiciels	4 324 861	3 274 269
Marques	25 133	25 133
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>25 200 021</b>	<b>22 073 767</b>
Constructions	19 953 937	19 603 930
Installations techniques et matériels	6 405 740	6 123 091
Matériel de démonstration	906 173	836 436
Kits d'instruments	8 866 607	7 821 310
Matériel informatique et de bureau	2 360 821	2 349 734
Autres immobilisations	5 108 743	4 920 995
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>43 602 021</b>	<b>41 655 496</b>
Dépôts et cautionnements	677 296	650 629
<b>Immobilisations financières</b>	<b>677 296</b>	<b>650 629</b>
<b>Valeurs brutes</b>	<b>69 479 338</b>	<b>64 379 892</b>
<b>Amortissements et provisions – En euros</b>	<b>31.12.2019</b>	<b>31.12.2018</b> <b>Retraité (1)</b>
Amortissements immobilisations incorporelles	16 810 628	13 975 055
Amortissements immobilisations corporelles	19 745 569	15 782 174
<b>Total amortissements et provisions</b>	<b>36 556 197</b>	<b>29 757 229</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>32 923 141</b>	<b>34 622 663</b>

(1) Retraité des effets de l'application de la norme IFRS 16 – Contrats de location (voir note 6.8)

Sur une période de 2 années, les variations (hors goodwill) des immobilisations se présentent comme suit :

<b>Immobilisations nettes – En euros</b>	<b>31.12.2019</b>	<b>31.12.2018</b> <b>Retraité (1)</b>
<b>Au début</b>	<b>34 622 663</b>	<b>36 036 621</b>
Investissements de la période	6 090 033	6 350 511
Cessions de la période	(32 708)	(523 686)
Dotations aux amortissements	(7 994 837)	(8 007 515)
Variation de périmètre	-	301 463
Variation des taux de change	237 990	465 269
<b>A la clôture</b>	<b>32 923 141</b>	<b>34 622 663</b>

(1) Retraité des effets de l'application de la norme IFRS 16 – Contrats de location (voir note 6.8)

## 6.7 Variation des immobilisations et amortissements en 2019

La variation des immobilisations hors goodwill se présente comme suit :

<b>Valeurs brutes – En euros</b>	<b>01.01.2019 Retraité (1)</b>	Variation taux de change	Acquisitions	Cessions	<b>31.12.2019</b>
Frais de recherche et développement	14 086 800	10 587	1 654 805	-	15 752 192
Brevets et droits similaires	4 687 565	-	410 270	-	5 097 835
Licences et logiciels	3 274 269	23 432	1 027 160	-	4 324 861
Marques	25 133	-	-	-	25 133
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>22 073 767</b>	<b>34 019</b>	<b>3 092 235</b>	-	<b>25 200 021</b>
Constructions	19 603 930	151 556	198 451	-	19 953 937
Installations techniques et matériels	6 123 091	141	284 417	1 909	6 405 740
Matériel de démonstration	836 436	7 004	135 858	73 125	906 173
Kits d'instruments	7 821 310	76 353	1 697 066	728 122	8 866 607
Matériel informatique et de bureau	2 349 734	4 749	41 065	34 727	2 360 821
Autres immobilisations	4 920 995	22 349	607 763	442 364	5 108 743
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>41 655 496</b>	<b>262 152</b>	<b>2 964 620</b>	<b>1 280 247</b>	<b>43 602 021</b>
Dépôts et cautionnements	650 629	5 841	33 178	12 352	677 296
<b>Immobilisations financières</b>	<b>650 629</b>	<b>5 841</b>	<b>33 178</b>	<b>12 352</b>	<b>677 296</b>
<b>Valeurs brutes</b>	<b>64 379 892</b>	<b>302 012</b>	<b>6 090 033</b>	<b>1 292 599</b>	<b>69 479 338</b>

<b>Amortissements – En euros</b>	<b>01.01.2019 Retraité (1)</b>	Variation taux de change	Dotations	Reprises	<b>31.12.2019</b>
Frais de recherche & développement	9 380 046	6 355	1 788 466	-	11 174 867
Brevets et droits similaires	3 472 521	-	309 592	-	3 782 113
Licences et logiciels	1 097 355	4 993	726 167	-	1 828 515
Marques	25 133	-	-	-	25 133
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>13 975 055</b>	<b>11 348</b>	<b>2 824 225</b>	-	<b>16 810 628</b>
Constructions	4 360 211	40 424	1 802 128	-	6 202 763
Installations techniques et matériels	2 946 895	141	675 560	165	3 622 431
Matériel de démonstration	489 631	(108)	212 976	65 786	636 713
Kits d'instruments	5 048 687	557	1 556 359	716 339	5 889 264
Matériel informatique et de bureau	1 417 825	3 112	312 523	34 547	1 698 913
Autres immobilisations	1 518 925	8 548	611 066	443 054	1 695 485
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>15 782 174</b>	<b>52 674</b>	<b>5 170 612</b>	<b>1 259 891</b>	<b>19 745 569</b>
<b>Amortissements</b>	<b>29 757 229</b>	<b>64 022</b>	<b>7 994 837</b>	<b>1 259 891</b>	<b>36 556 197</b>

<b>Valeurs nettes – En euros</b>	<b>01.01.2019 Retraité (1)</b>	Variation taux de change	Augmentations	Diminutions	<b>31.12.2019</b>
Immobilisations incorporelles	8 098 712	22 671	268 010	-	8 389 393
Immobilisations corporelles	25 873 322	209 478	(2 205 992)	20 356	23 856 452
Immobilisations financières	650 629	5 841	33 178	12 352	677 296
<b>Valeurs nettes</b>	<b>34 622 663</b>	<b>237 990</b>	<b>(1 904 804)</b>	<b>32 708</b>	<b>32 923 141</b>

(1) Retraité des effets de l'application de la norme IFRS 16 – Contrats de location (voir note 6.8)

Les principales variations des postes d'immobilisations s'analysent comme suit :

1/ L'activité en matière de recherche et développement est structurellement importante et constitue un facteur de différenciation clef pour le Groupe. Les principaux frais engagés sur l'exercice 2019 portent sur :

- la poursuite du développement de la plateforme et de l'offre de services UNiD™ incluant plusieurs applications logicielles et une cellule d'assistance et de planification opératoire permettant de proposer des implants sur-mesure aux patients ;
- le développement d'implants de corporectomie et de cages intersomatiques par impression 3D et sur mesure ;
- l'amélioration du procédé de fabrication d'impression 3D par couches additives de titane ;
- l'intégration de nouveaux services d'exploitation de données pré, per et post-opératoire et d'apprentissage analytique.

Le montant des frais de R&D ainsi capitalisés au titre de l'exercice 2019 s'élève à 1 654 805 euros contre 1 625 843 euros en 2018.

2/ Les dépenses de brevets activées en 2019 s'élèvent à 410 270 euros, pour 219 004 euros au titre de l'exercice précédent. Elles concernent principalement la protection de la propriété intellectuelle des tiges d'ostéosynthèse du rachis sur-mesure (tiges UNiD®).

3/ L'augmentation du poste licences et logiciels est essentiellement liée au développement de nombreuses fonctionnalités nouvelles concernant le UNiD™ HUB, logiciel propriétaire de planification chirurgicale qui s'appuie sur les technologies de big data.

4/ Les constructions sont relatives à l'application de la norme IFRS et la variation de 198 451 euros correspond à la ré-indexation annuelle contractuelle des loyers du bail de Vancia.

5/ Le Groupe poursuit l'extension de son parc machines avec investissement de 284 417 euros sur l'exercice 2019 qui concerne principalement l'acquisition d'une nouvelle machine permettant de cintrer les tiges sur mesure en 3D.

6/ Le matériel de démonstration fait l'objet d'un inventaire exhaustif chaque année. Il comprend l'ensemble des produits, aux sérigraphies propres et non revendables en l'état, utilisé par la force commerciale pour former les clients aux manipulations des implants et instruments. Ce matériel est régulièrement mis à jour en fonction des entrées / sorties de nouveaux / anciens produits.

7/ Pour la réalisation des chirurgies, le Groupe met à disposition de ses clients des kits composés d'instruments et d'implants. Ces matériels sont consignés dans les établissements de santé ou disponibles sous forme de prêts. Les instruments sont comptabilisés en immobilisations corporelles et amortis sur une durée de 3 ans. Le développement de l'activité du Groupe le conduit à augmenter et renouveler les actifs utilisés par ses clients, notamment aux Etats-Unis et dans les filiales de distribution nouvellement créées. Les instruments complètement amortis sont régulièrement sortis des livres comptables.

8/ L'augmentation du poste matériel informatique et de bureau s'explique principalement par le renouvellement d'équipements sous contrats de locations financières.

9/ L'augmentation des autres immobilisations corporelles est liée à l'aménagement sur le site de Vancia d'un local dédié au contrôle et au renouvellement de véhicules pris en location (effet de l'application de la norme IFRS 16).

## 6.8 Location simple

Le Groupe est preneur dans un grand nombre de contrats de location portant sur différentes natures d'actifs tels que son siège social, les bâtiments utilisés dans le cadre de l'activité des filiales, des véhicules et des équipements informatiques.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'application d'IFRS 16 conduit le Groupe à comptabiliser tous les contrats de location selon les modalités actuellement prévues pour les contrats de location financement par IAS 17. Ainsi un actif représentatif du droit d'utilisation d'un bien loué est comptabilisé en contrepartie d'une dette représentative de l'obligation de payer ce droit. Les droits d'utilisation sont comptabilisés au bilan dans les postes où les bien sous-jacents seraient présentés. Les dettes de loyers sont comptabilisées au bilan, selon leurs échéances, soit dans les passifs financiers courants soit dans les passifs financiers non courants. Dans le compte de résultat, les intérêts sur dettes de location sont une composante de la charge financière. Enfin au niveau du tableau des flux de trésorerie, les sorties de trésorerie liées au remboursement des dettes de location (nominal et intérêts) sont présentées dans les activités de financement.

Le Groupe a opté pour les exemptions concernant les contrats à court terme de 12 mois et moins, et ceux dont le bien sous-jacent est de faible valeur (valeur individuelle à neuf inférieure à 5 000 euros). Les paiements de loyers associés à ces contrats sont enregistrés directement en charges opérationnelles dans le compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

La durée de location correspond à la période exécutoire du contrat et tient compte des options de résiliation et de renouvellement dont respectivement la non-utilisation ou l'utilisation par le Groupe est raisonnablement certaine. Le Groupe amortit sur une durée identique les agencements et le droit d'utilisation de l'actif sous-jacent

Le taux d'actualisation appliqué à la date d'application d'IFRS 16 est basé sur le taux marginal d'endettement du Groupe retraité des emprunts obligataires et de ceux bénéficiant d'un mécanisme spécifique lié à l'innovation.

Selon la méthode dite complète et conformément à IAS 8, la période comparative a été retraitée.

Les retraitements liés à l'application d'IFRS 16 concernent principalement les bâtiments utilisés dans le cadre de l'activité du Groupe et se répartissent comme suit :

Sociétés	Montant du loyer annuel	Durée du bail
 MEDICREA INTERNATIONAL, Rillieux-la-Pape, FR	1 154 546 euros	12 ans à compter du 23 septembre 2016
 MEDICREA USA, New-York, US	1 028 742 dollars	10 ans à compter du 1er avril 2016
 MEDICREA POLAND, Łódź, PL	49 705 zlotys	3 ans à compter du 1 <sup>er</sup> mars 2017 (1)
 MEDICREA BELGIUM, Houwaart, BE	14 400 euros	9 ans à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2015

(1) Le bail de MEDICREA POLAND n'a pas été reconduit dans les mêmes conditions à l'issue de la période contractuelle de 3 ans qui s'est terminée fin février 2020.

### 6.8.1 Informations relatives au bilan

La composition et la variation des actifs comptabilisés au titre de droits d'utilisation s'analysent comme suit :

En euros	Droits d'utilisation				Total
	Constructions	Installations techniques et matériels	Matériels informatiques	Autres immobilisations	
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, valeur nette</b>	<b>16 444 953</b>	<b>1 684 088</b>	<b>564 547</b>	<b>247 899</b>	<b>18 941 487</b>
Variation de périmètre	83 303	-	-	158 846	242 149
Nouveaux actifs au titre de droits d'utilisation	-	449 241	83 241	79 924	612 406
Dotations aux amortissements	(1 739 143)	(384 672)	(153 187)	(231 293)	(2 508 295)
Sorties de l'exercice	-	(16 230)	-	-	(16 230)
Variation des taux de change	267 242	-	-	(444)	266 798
Réévaluation	187 367	-	-	18 865	206 232
<b>Au 31 décembre 2018, valeur nette</b>	<b>15 243 722</b>	<b>1 732 427</b>	<b>494 601</b>	<b>273 797</b>	<b>17 744 547</b>
Nouveaux actifs au titre de droits d'utilisation	-	-	8 529	298 324	306 853
Dotations aux amortissements	(1 802 128)	(386 194)	(147 445)	(222 234)	(2 558 001)
Variation des taux de change	111 128	-	-	96	111 224
Réévaluation	198 451	-	-	29 700	228 151
<b>Au 31 décembre 2019, valeur nette</b>	<b>13 751 173</b>	<b>1 346 233</b>	<b>355 685</b>	<b>379 683</b>	<b>15 832 774</b>

Les acquisitions de 2019 financées par voie de location comprennent essentiellement du matériel informatique et du matériel de transport.

Les passifs de loyers comptabilisés en contrepartie des droits d'utilisation des actifs s'analysent de la manière suivante :

En euros	31.12.2019	31.12.2018
Part courante	2 293 811	2 339 312
Part non courante	13 957 032	15 660 830
<b>Passifs de loyers</b>	<b>16 250 843</b>	<b>18 000 142</b>
<i>dont liés aux constructions</i>	<i>15 019 798</i>	<i>16 323 950</i>
<i>dont liés aux installations techniques et matériels</i>	<i>542 768</i>	<i>930 028</i>
<i>dont liés aux matériels informatiques</i>	<i>304 435</i>	<i>466 844</i>
<i>dont liés aux autres immobilisations</i>	<i>383 842</i>	<i>279 320</i>

L'analyse des échéances des passifs de loyers est présentée en note 8.1.2.

### 6.8.2 Informations relatives au compte de résultat

Les montants suivants ont été reconnus au compte de résultat sur l'exercice :

En euros	31.12.2019	31.12.2018 Retraité (1)
Charge de loyers non retraits (2)	3 490	87 402
Dotations aux amortissements	2 558 001	2 508 295
Intérêts financiers sur les passifs de loyers	506 139	553 683

(1) Retraité des effets de l'application de la norme IFRS 16 – Contrats de location

(2) Contrats exclus des passifs de loyers enregistrés au bilan

### 6.8.3 Informations relatives au tableau des flux de trésorerie

Le montant total décaissé en 2019 au titre des contrats de location s'élève à 2 917 885 euros contre 2 790 994 euros en 2018.

## NOTE 7 : PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS

### 7.1 Provisions

Une provision est constituée dès lors que :

- le Groupe a une obligation juridique, contractuelle ou implicite résultant d'un élément passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont évaluées en application de la norme IAS 37 en tenant compte des hypothèses les plus probables à la date de clôture.

Les provisions sont ventilées entre passif courant et passif non courant en fonction de l'échéance attendue. Lorsque la date d'exécution de cette obligation est supérieure à un an, le montant de la provision fait l'objet d'un calcul d'actualisation, dont les effets sont enregistrés en résultat financier seulement si l'impact est significatif.

Les provisions courantes et non courantes sont formées des provisions pour risques et se décomposent comme suit :

En euros	Provisions pour pensions	Provisions pour litiges	Autres provisions	Total
<b>Provisions au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>	<b>639 367</b>	<b>100 000</b>	<b>4 800</b>	<b>744 167</b>
Dotations	97 431	30 000	-	127 431
Utilisations de l'année	-	(20 000)	-	(20 000)
Ecart actuariel	40 816	-	-	40 816
<b>Provisions au 31 décembre 2019</b>	<b>777 614</b>	<b>110 000</b>	<b>4 800</b>	<b>892 414</b>
<i>dont part à moins d'un an</i>	<i>13 742</i>	<i>110 000</i>	<i>4 800</i>	<i>128 542</i>
<i>dont part de un an à cinq ans</i>	<i>35 556</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>35 556</i>
<i>dont part à plus de cinq ans</i>	<i>728 316</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>728 316</i>

Les provisions pour litiges concernent des litiges salariaux en cours au 31 décembre 2019.

## 7.2 Passifs éventuels

Un passif éventuel représente :

- une obligation potentielle résultant d'un évènement passé dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un évènement incertain qui n'est pas sous le contrôle du Groupe ;
- une obligation actuelle résultant d'un évènement passé pour lequel soit le montant de l'obligation ne peut être estimé de manière fiable, soit il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Ces passifs éventuels ne font l'objet d'aucune comptabilisation dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2019.

Les passifs éventuels identifiés au 31 décembre 2019 se présentent comme suit :

- Le Groupe a mis en place depuis novembre 2016 et uniquement pour les ventes aux Etats-Unis, une garantie à vie portant sur sa technologie sur mesure UNiD™. Celle-ci couvre toutes les chirurgies réalisées avec des tiges thoraco-lombaires et cervicales sur mesure UNiD™ ainsi que l'ensemble des implants MEDICREA utilisés en combinaison avec ces tiges. La garantie proposée couvre l'intégralité des coûts liés à l'utilisation des services d'analyses de la cellule UNiD™ Lab, ainsi que le remplacement à titre gratuit des tiges sur mesure UNiD™ et de tous les implants MEDICREA nécessaires pour traiter les patients devant subir une chirurgie de révision.

Depuis le lancement de cette garantie, aucune demande de prise en charge n'a été enregistrée. Sur cette base, le Groupe n'a pas constaté de provision dans ses comptes au 31 décembre 2019 et évaluera, en fonction de l'ensemble des données collectées sur l'exercice 2020, la nécessité ou non de revoir cette position au 31 décembre 2020.

- Le contrat qui a encadré en 2017 l'acquisition auprès d'un chirurgien de trois brevets qui protègent une technique innovante permettant de déterminer la hauteur physiologique de l'espace intervertébral en s'appuyant sur l'anatomie du patient pour sélectionner précisément le dispositif intersomatique approprié, stipule qu'en cas de rachat de MEDICREA INTERNATIONAL par une autre société, suivi d'une dénonciation du dit contrat, une indemnité serait accordée au chirurgien à hauteur de 1 million de dollars, minorée de toutes les redevances déjà perçues à la date du rachat.
- Deux contrats de royalties conclus avec deux chirurgiens américains prévoient la possibilité pour ces derniers de les dénoncer en cas de changement de contrôle du Groupe MEDICREA et d'exiger le paiement d'une indemnité d'un million de dollars chacun.
- MEDICREA USA fait depuis juillet 2017 l'objet d'une investigation civile menée par le Département de la Justice Américaine (DOJ) dans le cadre du Sunshine Act définissant les règles de déclarations des avantages accordés aux professionnels de santé à l'occasion notamment de leurs participations à des congrès, expositions, réunions. Assistée par un cabinet d'avocats spécialisé, la Société a fourni depuis lors à plusieurs reprises de multiples éléments permettant de démontrer que ces déclarations avaient été établies en conformité avec les obligations auxquelles elle était tenue hormis quelques erreurs mineures qui ont été

régularisées à postériori. La Société a également fourni à la demande du DOJ pour des périodes données, l'exhaustivité des courriels échangés entre plusieurs salariés et sélectionnés sur la base de nombreux mots clefs. A la demande de la Société, une réunion a eu lieu le 31 janvier 2020 entre les représentants du DOJ et les avocats de la Société, au cours de laquelle ces derniers ont récapitulé l'ensemble des informations fournies depuis le début de l'investigation et demandé formellement à l'Administration américaine de prendre position sur une éventuelle violation des règles imposées par le Sunshine Act et une éventuelle réparation des préjudices causés. A ce jour, le DOJ n'a pas donné suite aux requêtes de la Société. A ce stade de l'investigation et dans la mesure où la société collabore pleinement avec le DOJ, il n'est toujours pas possible de déterminer quels seront les résultats et les passifs éventuels liés à l'enquête en cours. Les frais d'avocats engagés par la Société dans sa stratégie de défense et pour répondre aux nombreuses demandes du DOJ sont enregistrés dans les dépenses de l'exercice dans le poste autres charges et produits opérationnels.

## NOTE 8 : FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

### 8.1 Endettement financier net

L'endettement financier net comprend l'ensemble des dettes financières à long terme, les crédits à court terme et découverts bancaires, sous déduction de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Le Groupe a émis en septembre 2019 une nouvelle tranche d'obligations pour un montant de 6 millions de dollars au profit de Perceptive Advisors, un fonds d'investissement américain leader dans le domaine de la santé. Ce financement vient en complément de l'émission de novembre 2018 d'un montant de 30 millions de dollars.

Ce financement complémentaire a été mis en place aux mêmes conditions que l'émission des obligations de novembre 2018 et est constitué d'obligations senior garanties soumises au droit américain (New-York) portant intérêt au taux de 8,5 % augmenté du taux le plus élevé entre le LIBOR USD 3 mois et 2,5 %. Les obligations arriveront à échéance le 27 novembre 2022.

Le Groupe a également souscrit de nouveaux emprunts bancaires pour un montant total de 2,4 millions d'euros dans le cadre du financement de projets innovants et de divers matériels.

Au 31 décembre 2019, l'endettement financier net du Groupe s'analyse comme suit :

En euros	31.12.2019			31.12.2018 Retraité (1)		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Dettes financières à long terme	49 911 676	5 529 878	55 441 554	46 552 124	5 847 211	52 399 335
Dettes financières à court terme	-	1 116 260	1 116 260	-	790 645	790 645
<b>Endettement financier brut</b>	<b>49 911 676</b>	<b>6 646 138</b>	<b>56 557 814</b>	<b>46 552 124</b>	<b>6 637 856</b>	<b>53 189 980</b>
Trésorerie et équivalents	-	(3 807 308)	(3 807 308)	-	(10 802 725)	(10 802 725)
<b>Endettement financier net</b>	<b>49 911 676</b>	<b>2 838 830</b>	<b>52 750 506</b>	<b>46 552 124</b>	<b>(4 164 869)</b>	<b>42 387 255</b>

(1) Retraité des effets de l'application de la norme IFRS 16 – Contrats de location (voir note 6.8)

L'endettement financier net par devise de remboursement est le suivant :

En euros	31.12.2019	31.12.2018 Retraité (1)
Euro	18 530 095	13 564 176
Dollar américain	34 322 562	28 852 656
Zloty polonais	(8 432)	11 283
Livre britannique	(4 385)	(13 839)
Dollar australien	(89 334)	(27 021)
<b>Endettement financier net</b>	<b>52 750 506</b>	<b>42 387 255</b>

(1) Retraité des effets de l'application de la norme IFRS 16 – Contrats de location (voir note 6.8)

### 8.1.1 Analyse des dettes financières à long terme

Les dettes financières à long terme incluent principalement les emprunts obligataires et les autres emprunts dont la maturité à l'origine est supérieure à un an.

Les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti, c'est-à-dire à leur valeur nominale nette des primes et frais d'émission qui sont enregistrés progressivement en résultat financier jusqu'à l'échéance, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Au 31 décembre 2019, le détail des dettes financières à long terme est le suivant :

En euros	31.12.2019	31.12.2018 Retraité (1)
Emprunts obligataires	28 900 663	23 458 680
Emprunts auprès des établissements de crédit	3 207 509	1 315 997
Locations	16 250 843	18 000 142
Intérêts courus sur emprunts	2 698	591
Autres dettes financières	7 079 841	9 623 925
<b>Dettes financières à long terme</b>	<b>55 441 554</b>	<b>52 399 335</b>
<i>dont dettes financières à taux fixe</i>	<i>26 689 685</i>	<i>29 521 989</i>
<i>dont dettes financières à taux variable</i>	<i>28 751 869</i>	<i>22 877 346</i>

(1) Retraité des effets de l'application de la norme IFRS 16 – Contrats de location (voir note 6.8)

Au 31 décembre 2019, les principales caractéristiques des emprunts obligataires sont les suivantes :

Nominal (en devises)	Ech.	31.12.2019 (en devises)	31.12.2019 (social en euros)	Retraitement IFRS	31.12.2019 (conso en euros)	Taux d'intérêt nominal
USD 30 000 000	2022	USD 30 000 000	26 704 500	(3 054 911)	23 649 589	8,5 % + LIBOR USD 3 mois - mini à 2,5 %
USD 6 000 000	2022	USD 6 000 000	5 340 900	(238 620)	5 102 280	8,5 % + LIBOR USD 3 mois - mini à 2,5 %
EUR 2 000 000	2020	EUR 148 794	148 794	-	148 794	6 % + 1 % de prime de non-conversion
			<b>32 194 194</b>	<b>(3 293 531)</b>	<b>28 900 663</b>	

Au 31 décembre, les emprunts obligataires en devises d'un montant global de 36 millions de dollars ne font pas l'objet d'une couverture de change, ni d'une couverture de taux, malgré plusieurs tentatives pour mettre en place des instruments de couvertures de type « cross currency swap ».

### 8.1.2 Maturité des dettes financières à long terme

Les échéances des dettes financières à long terme se ventilent comme suit :

En euros	31.12.2019	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires	28 900 663	148 794	28 751 869	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	3 207 509	751 934	2 242 575	213 000
Locations	16 250 843	2 293 811	8 394 627	5 562 405
Intérêts courus sur emprunts	2 698	2 698	-	-
Autres dettes financières	7 079 841	2 332 641	4 735 501	11 699
<b>Dettes financières à long terme</b>	<b>55 441 554</b>	<b>5 529 878</b>	<b>44 124 572</b>	<b>5 787 104</b>

Les sûretés données sur certains actifs du Groupe pour garantir les emprunts ainsi que les clauses ou covenants d'exigibilité sont détaillés en note 8.6.1 « Risques de liquidité ».

### 8.1.3 Analyse des dettes financières à court terme

Les dettes financières à long terme incluent principalement les concours bancaires courants et le factoring dont la maturité à l'origine est inférieure à un an.

Un contrat de factoring relatif aux créances clients export est en place depuis 2016. En France, le Groupe finance son poste clients en mobilisant une facilité de caisse court terme comptabilisée en concours bancaires courants.

Au 31 décembre 2019, l'ensemble des dettes financières à court terme est contracté en euros et à taux fixe et s'analyse comme suit :

En euros	31.12.2019	31.12.2018
Concours bancaires courants	999 300	500 000
Factoring	112 210	284 057
Intérêts courus bancaires	4 750	6 588
<b>Dettes financières à court terme</b>	<b>1 116 260</b>	<b>790 645</b>

### 8.1.4 Variation des dettes financières

La variation des dettes financières s'analyse comme suit :

En euros	01.01.2019 Retraité (1)	Variations « cash »		Variations « non cash »		31.12.2019
		Emissions	Remboursements	Variation des taux de change	Autres	
Emprunts obligataires	23 458 680	5 433 120	(432 540)	411 480	29 923	28 900 663
Emprunts auprès des étbs de crédit	1 315 997	2 365 000	(473 488)	-	-	3 207 509
Locations	18 000 142	-	(2 385 386)	126 349	509 738	16 250 843
Intérêts courus sur emprunts	591	-	-	-	2 107	2 698
Autres dettes financières	9 623 925	-	(2 766 916)	10 821	212 011	7 079 841
<b>Dettes financières à long terme</b>	<b>52 399 335</b>	<b>7 798 120</b>	<b>(6 058 330)</b>	<b>548 650</b>	<b>753 779</b>	<b>55 441 554</b>
<b>Dettes financières à court terme</b>	<b>790 645</b>	<b>1 500 000</b>	<b>(1 002 538)</b>	-	<b>(171 847)</b>	<b>1 116 260</b>
<b>Endettement financier brut</b>	<b>53 189 980</b>	<b>9 298 120</b>	<b>(7 060 868)</b>	<b>548 650</b>	<b>581 932</b>	<b>56 557 814</b>

(1) Retraité des effets de l'application de la norme IFRS 16 – Contrats de location (voir note 6.8)

Les variations « cash » sont liées aux remboursements effectués au cours de l'exercice 2019 dans le cadre des plans d'amortissement existants, à l'émission d'obligations pour 6 millions de dollars et à la souscription de nouveaux emprunts bancaires d'un montant total de 2,4 millions d'euros.

Les variations « non cash » proviennent de l'évolution des taux de change et de l'application des normes IFRS qui s'analyse comme suit :

En euros	31.12.2019
Variation du retraitement IFRS sur emprunts obligataires	29 923
Activation de nouveaux contrats de location selon la norme IFRS 16	509 738
Variation du retraitement IFRS sur dettes sur rachat de minoritaires	212 011
Variation du retraitement IFRS sur factoring	(171 847)
Autres	2 107
<b>Total application des normes IFRS dans les variations non cash</b>	<b>581 932</b>

L'évolution des retraitements IFRS liés aux emprunts obligataires est la suivante :

En euros	31.12.2019	31.12.2018
<b>En début de période</b>	<b>(3 323 454)</b>	-
Retraitement des BSA	-	(2 043 983)
Retraitement des frais d'émission d'emprunt	(296 723)	(1 301 596)
Amortissement de la période du retraitement des frais d'émission d'emprunt	326 646	22 125
<b>En fin de période</b>	<b>(3 293 531)</b>	<b>(3 323 454)</b>

Concernant les autres dettes financières, les retraitements IFRS proviennent principalement de :

- la comptabilisation des créances clients cédées dont le transfert des risques et avantages n'est pas encore effectué ;
- l'activation de nouveaux contrats de crédit-bail, locations financières et locations simples ;
- la revalorisation en ajustement rétrospectif du goodwill de l'engagement de rachat des titres minoritaires de MEDICREA AUSTRALIA.

### 8.1.5 Analyse de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles dont la valeur dans le temps présente un risque de variation négligeable.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de réalisation de ces placements est inférieure à la valeur d'achat. Les gains et pertes latents ou réalisés sont comptabilisés en résultat financier. La juste valeur est déterminée par référence au prix du marché à la date de clôture de l'exercice.

La trésorerie évolue comme suit :

En euros	31.12.2019	31.12.2018
Disponibilités	3 807 308	10 802 725
<b>Trésorerie et équivalents</b>	<b>3 807 308</b>	<b>10 802 725</b>

### 8.1.6 Tableaux des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est établi conformément à la norme IAS 7 en partant du résultat net consolidé. Il distingue ainsi les flux issus de l'activité de ceux provenant des opérations d'investissement et de financement.

La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau des flux, est définie comme étant le solde net des rubriques du bilan suivantes : trésorerie et équivalents de trésorerie, concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques.

Le tableau des flux de trésorerie sur les deux derniers exercices figure au point 3.4 des états financiers au 31 décembre 2019.

Les charges (produits) sans effets sur la trésorerie s'analysent de la manière suivante :

En euros	31.12.2019	31.12.2018 Retraité (1)
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	7 994 837	8 007 515
Dotations / (Reprises) aux provisions	1 310 770	153 896
Résultat des cessions d'actifs immobilisés	(20 599)	226 581
Charges de personnel liées aux actions	1 999 650	728 078
Charges à répartir	(233 677)	-
<b>Charges (produits) sans effets sur la trésorerie</b>	<b>11 050 981</b>	<b>9 116 070</b>

(1) Retraité des effets de l'application de la norme IFRS 16 – Contrats de location (voir note 6.8)

Les charges (produits) d'impôt se décomposent ainsi :

En euros	31.12.2019	31.12.2018 Retraité (1)
Impôts courants	547 517	613 392
Crédit d'impôt recherche	(1 045 788)	(887 701)
Variation d'impôts différés	1 529 669	(293 515)
<b>Charges (produits) d'impôts exigibles et différés</b>	<b>1 031 398</b>	<b>(567 824)</b>

(1) Retraité des effets de l'application de la norme IFRS 16 – Contrats de location (voir note 6.8)

La variation du besoin en fonds de roulement s'analyse comme suit :

En euros	31.12.2019	31.12.2018 Retraité (1)
Variation des stocks et en cours	(750 514)	14 161
Variation des créances clients	357 142	(1 461 694)
Variation des dettes fournisseurs	237 737	130 300
Variation des autres créances et autres dettes	115 266	1 562 230
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>(40 369)</b>	<b>244 997</b>

(1) Retraité des effets de l'application de la norme IFRS 16 – Contrats de location (voir note 6.8)

Les autres variations des flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement se détaillent comme suit :

En euros	31.12.2019	31.12.2018
Frais d'émission de l'emprunt obligataire de 30 millions de dollars	-	(1 410 486)

Frais d'augmentation de capital imputés en prime d'émission	-	(391 973)
Frais d'émission d'emprunts	-	5 306
Autres emprunts financiers	(2 675 598)	-
<b>Autres variations</b>	<b>(2 675 598)</b>	<b>(1 797 153)</b>

La variation des autres emprunts financiers est essentiellement due au rachat auprès des minoritaires de 12,25 % des titres de MEDICREA BELGIUM conformément au pacte d'actionnaires, comme expliqué au point 2.4.

### 8.1.7 Taux moyen de la dette

Le taux moyen de la dette évolue comme suit :

	31.12.2019	31.12.2018
Euro (EUR)	8,14 %	6,86 %

Le niveau élevé du taux moyen de la dette est lié à la rémunération des emprunts obligataires dont les taux d'intérêt sont nettement supérieurs à ceux concernant les financements bancaires classiques. Hors emprunts obligataires et impacts IFRS, le taux moyen de la dette ressort à 2,68 %.

### 8.2 Avances conditionnées

Les avances conditionnées émanent principalement d'attributions par BPI d'aides à l'innovation sous forme d'avances remboursables.

Leur variation par rapport à l'exercice précédent résulte des plans de remboursement en cours. Il n'y a pas eu d'aide nouvelle allouée au cours de l'exercice 2019.

### 8.3 Produits et charges financiers

Les produits et charges financiers se composent d'une part des produits et charges d'intérêts liés au coût de l'endettement financier net et, d'autre part, des autres produits et charges financiers.

#### 8.3.1 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net correspond aux intérêts payés sur les dettes financières minorés des intérêts reçus sur les placements de trésorerie.

Ces éléments s'analysent comme suit :

En euros	31.12.2019	31.12.2018 Retraité (1)
Intérêts sur obligations	(3 572 413)	(2 280 850)
Intérêts sur emprunts	(65 837)	(118 417)
Capitalisation d'intérêts	63 046	67 391
Intérêts sur locations	(506 139)	(553 683)
Intérêts sur factoring	(13 469)	(2 871)
Garanties BPI sur emprunts	(3 815)	(26 238)
Intérêts sur découverts	(49)	(11 160)
Réévaluation des autres dettes financières	(212 012)	-
Autres	(33 540)	(9 778)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(4 344 228)</b>	<b>(2 935 606)</b>

(1) Retraité des effets de l'application de la norme IFRS 16 – Contrats de location (voir note 6.8)

### 8.3.2 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement les résultats des opérations de change.

Ces éléments s'analysent comme suit :

En euros	31.12.2019	31.12.2018 Retraité (1)
Gains / (pertes) de change	(414 801)	166 002
Produits financiers sur placement de trésorerie	58 117	-
Produits de cession des valeurs mobilières de placement	772	-
<b>Autres produits / (charges) financiers</b>	<b>(355 912)</b>	<b>166 002</b>

(1) Retraité des effets de l'application de la norme IFRS 16 – Contrats de location (voir note 6.8)

Les gains et pertes de change s'analysent comme suit sur l'exercice 2019 :

En euros	31.12.2019	31.12.2018 Retraité (1)
Revalorisation des emprunts obligataires au cours de clôture	(390 720)	230 956
Gains / (pertes) de change sur les intérêts des emprunts obligataires	(8 557)	-
Dépôts à terme en dollars	(26 990)	(33 055)
Revalorisation des comptes bancaires au cours de clôture	11 466	(31 899)
<b>Gains / (pertes) de change</b>	<b>(414 801)</b>	<b>166 002</b>

## 8.4 Juste valeur des actifs et passifs financiers

Rubriques	Au 31.12.2019			Au 31.12.2018 Retraité (1)		
	Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres	Juste valeur par résultat	Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres	Juste valeur par résultat
<b>Actif en euros</b>						
Clients et comptes rattachés	4 897 715	-	-	5 361 252	-	-
Autres actifs courants (2)	234 008	-	-	160 460	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	3 807 308	-	-	10 802 725
<b>Passif en euros</b>						
Trésorerie passive (3)	-	-	1 116 260	-	-	790 645
Emprunts obligataires	28 900 663	-	-	23 458 680	-	-
Autres emprunts	19 472 748	-	-	19 328 429	-	-
Dettes sur rachat de minoritaires	-	-	7 068 143	-	-	9 612 226
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 040 892	-	-	4 803 155	-	-
Autres passifs courants et non courants (4)	396 566	-	-	1 097 870	-	-

(1) retraité des effets de l'application de la norme IFRS 16 – Contrats de location (voir note 6.8)

(2) hors créances fiscales et sociales, et comptes de régularisation

(3) incluant les concours bancaires courants et le factoring

(4) hors dettes fiscales et sociales, et comptes de régularisation

### 8.4.1 Informations au bilan

La norme IFRS 13 requiert de hiérarchiser les différentes techniques de valorisation pour chacun des instruments financiers. Les catégories sont définies comme suit :

- niveau 1 : référence directe à des prix cotés (non ajustés) accessibles sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques ;
- niveau 2 : technique de valorisation reposant sur des données concernant l'actif ou le passif, autres que les prix cotés inclus dans les données de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement ;
- niveau 3 : technique de valorisation reposant sur des données non observables

La juste valeur des emprunts obligataires est calculée à partir de prix cotés sur le marché actif pour les emprunts obligataires. Cette technique de valorisation est de niveau 1.

La juste valeur des autres composantes de la dette, ainsi que celle des dettes fournisseurs et des créances clients est égale à la valeur comptable.

Le tableau suivant présente pour les actifs et passifs leur ventilation selon les catégories prévues par la norme IFRS 13.

Rubriques	Au 31.12.2019			Au 31.12.2018 Retraité (1)		
	Niveau	Valeur comptable	Juste valeur de marché	Niveau	Valeur comptable	Juste valeur de marché
<b>Actif en euros</b>						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	3 807 308	3 807 308	1	10 802 725	10 802 725
<b>Passif en euros</b>						
Trésorerie passive	1	1 116 260	1 116 260	1	790 645	790 645
Emprunts obligataires	1	28 900 663	28 900 663	1	23 458 680	23 458 680
Autres emprunts	1	19 452 748	19 452 748	1	42 787 109	42 787 109
Dettes sur rachat de minoritaires	2	7 088 143	7 088 143	2	9 612 226	9 612 226

(1) Retraité des effets de l'application de la norme IFRS 16 – Contrats de location (voir note 6.8)

## 8.4.2 Informations au compte de résultat

Le tableau suivant présente les impacts en compte de résultat sur les exercices 2019 et 2018 des actifs et passifs financiers, et la ventilation de ces impacts selon les catégories prévues par la norme IFRS 9.

Désignation des instruments financiers	Au 31.12.2019	Au 31.12.2018 Retraité (1)
<b>Produits de placement</b>	<b>58 889</b>	-
Produits d'intérêts sur dépôts à terme	A 58 117	-
Produits de cessions des valeurs mobilières de placement	A 772	-
<b>Charges de financement</b>	<b>(4 118 107)</b>	<b>(2 935 606)</b>
Charges d'intérêt	B (4 118 107)	(2 935 606)
<b>Autres produits financiers</b>	<b>12 778</b>	<b>248 181</b>
Gains de change	A 12 778	248 181
<b>Autres charges financières</b>	<b>(427 579)</b>	<b>(82 179)</b>
Pertes de change	A (427 579)	(82 179)

(1) Retraité des effets de l'application de la norme IFRS 16 – Contrats de location (voir note 6.8)

A : actifs et passifs à la juste valeur par le résultat

B : actifs et passifs évalués au coût amorti

## 8.5 Politique de gestion des risques

La politique de gestion des risques de marché du Groupe se caractérise par :

- une centralisation des risques au niveau de MEDICREA INTERNATIONAL ;
- un objectif de couverture ;
- une évaluation des risques effectuée grâce à des prévisions détaillées sur un an ;
- un suivi des écarts entre prévisions et réalisations.

### 8.5.1 Risques de liquidité

Le Groupe a pu faire face au cours des exercices précédents à des crises de liquidités passagères qui ont ralenti la progression de son développement.

Les ressources financières obtenues à l'issue d'opérations de levées de fonds ont totalisé un montant global de 76 millions en euros et de 36 millions en dollars américains comme le détaille le tableau ci-dessous :

Date	Nature	Montant en euros	Montant en US dollars
Juin 2006	Augmentation de capital par appel public à l'épargne	11 587 604	
Décembre 2007	Augmentation de capital	7 000 002	
Novembre 2008	Augmentation de capital	1 155 928	
Avril 2009	Emission d'actions nouvelles à bons de souscription d'actions	1 176 000	
Mai 2009	Emission d'actions nouvelles à bons de souscription d'actions	767 621	
Juin 2009	Augmentation de capital	621 942	
Décembre 2009	Augmentation de capital	1 395 608	
Décembre 2009	Exercice de bons de souscription d'actions	582 831	
Mai 2010	Emission d'obligations remboursables en actions nouvelles	1 928 624	
Juin 2010	Augmentation de capital	594 740	
Novembre 2011	Emission d'actions nouvelles à bons de souscription d'actions	1 534 500	
Aout 2012	Augmentation de capital	762 000	
Juin 2015	Augmentation de capital par placement privé	3 543 697	
Aout 2016	Emission d'obligations convertibles en actions	15 000 000	
Aout 2016	Augmentation de capital par placement privé	4 999 983	
Juin 2017	Augmentation de capital par placement privé	13 000 003	
Décembre 2017	Emission d'actions nouvelles à bons de souscription d'actions	7 216 957	
Juillet 2018	Emission d'actions nouvelles à bons de souscription d'actions	3 083 777	
Novembre 2018	Emission d'obligations et de bons de souscription d'actions		30 000 000
Septembre 2019	Emission d'obligations		6 000 000
<b>Total</b>		<b>75 951 817</b>	<b>36 000 000</b>

Ces levées de fonds ont permis de réduire de façon significative ce risque de liquidité et ont donné les moyens au Groupe de mettre en œuvre sa stratégie d'expansion caractérisée par la création de nouvelles filiales, le lancement de nouveaux produits et le développement de technologies innovantes notamment en matière de médecine personnalisée.

### 8.5.2 Risques de change opérationnel (conversion)

Le Groupe a réalisé en 2019 55 % de son chiffre d'affaires consolidé en dollars, par l'intermédiaire de sa filiale MEDICREA USA (48 % en 2018). La hausse de cette proportion s'explique par le dynamisme de la filiale américaine et par l'arrêt chez MEDICREA BELGIUM d'activités de négoce connexes et à faible marge.

Les filiales américaine, polonaise et australienne sont facturées dans leur devise fonctionnelle et dès lors que celles-ci sont en mesure d'honorer leurs créances commerciales, des couvertures de change sont opportunément mises en place pour couvrir le risque de fluctuation des devises correspondantes (dollars US principalement).

Intrinsèquement, les fluctuations du dollar par rapport à l'euro, à la hausse comme à la baisse, sont donc susceptibles de modifier sensiblement les indicateurs de performance du Groupe, notamment en matière de progression de chiffre d'affaires.

En 2019, le taux moyen du dollar US s'est renforcé de plus de 5 % par rapport au taux moyen de 2018 générant un impact positif de 0,9 million d'euros sur le chiffre d'affaires 2019 et de 0,4 million d'euros sur le résultat opérationnel. L'analyse de ces variations est décrite en note 4.10.

Une appréciation de 15 % du dollar US par rapport à l'euro, appliquée aux données de l'exercice 2019, se traduirait par une hausse du chiffre d'affaires du Groupe de 2,8 millions d'euros et une hausse du résultat opérationnel de 1,2 million d'euros.

A l'inverse, une dépréciation de 15 % du dollar par rapport à l'euro, appliquée aux données de l'exercice 2019 se traduirait par une baisse du chiffre d'affaires et une baisse du résultat opérationnel du Groupe dans les mêmes proportions que celles indiquées ci-dessus.

### 8.5.3 Risques de change financier

L'essentiel des approvisionnements du Groupe est réalisé en euros. Les ventes aux filiales américaine, australienne et polonaise sont réalisées en devises, les produits étant ensuite écoulés sur ces marchés dans la devise fonctionnelle du pays. Les filiales n'ont donc pas de risque de variation de taux de change sur leurs achats mais MEDICREA INTERNATIONAL a un risque de change sur ses ventes en devises au travers d'enveloppes annuelles de couverture.

Au 31 décembre 2019, le Groupe a couvert les intérêts dus sur les emprunts obligataires libellés en dollars et relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2020 pour un montant de 1 million de dollars, en procédant à des achats à terme au cours garanti de 1,1215 USD/EUR.

### 8.5.4 Risques de taux

Au 31 décembre 2019, tous les emprunts contractés sont à taux fixe exceptée la dette obligataire de 36 millions de dollars à échéance 2022 et portant intérêt au taux de 8,5 % augmenté du taux le plus élevé entre le LIBOR USD 3 mois et 2,5 %. Le Groupe a multiplié les demandes auprès de ses partenaires bancaires pour couvrir par une opération de « cross currency swap » les risques de change et de taux relatifs à cet emprunt, mais sans succès à ce jour. Depuis la mise en place de ce financement, compte tenu de l'évolution du LIBOR USD 3 mois sur l'ensemble de la période, le taux d'intérêt effectif s'est établi à 11 %.

### 8.5.5 Risques sur l'évolution du cours des matières premières

La fabrication des implants nécessite l'achat de matériaux, titane et chrome-cobalt et de polymères tolérés par le corps humain, principalement Peek (PolyEtherEtherKetone). Les fournisseurs de ces matières premières étant peu nombreux, le Groupe est soumis à des variations de prix de marché difficilement prévisibles et contrôlables qui pourraient avoir un impact négatif sur les résultats. Les achats de ces matériaux ne font pas l'objet de contrat de couverture. Ils interviennent pour une faible part dans le prix de revient des produits fabriqués (entre 5 et 10%).

### 8.5.6 Risques de crédit

Le Groupe suit mensuellement le délai moyen de règlement de ses clients. Ce ratio s'élève à 59 jours au 31 décembre 2019. Pour les clients internationaux qui ne sont pas des établissements de santé, ou qui ne règlent pas d'avance, le Groupe met en place des mécanismes de couverture, tels que :

- demande de garantie auprès de la Coface. A fin décembre 2019, le montant maximum des encours clients potentiellement garantissables par la Coface s'élève à 583 000 euros ;
- crédits documentaires (pas d'opérations en-cours au 31 décembre 2019).

D'une manière générale, le Groupe n'est pas exposé à un risque de crédit significatif comme le montre le tableau ci-dessous.

En Euros	31.12.2019	31.12.2018
Créances clients brutes	5 107 833	5 464 975
Montant des impayés de plus de 6 mois	229 835	107 981
% du poste client	4,50 %	1,98 %
Montant des provisions clients	210 118	103 723
% du poste client	4,11 %	1,90 %
Montant des pertes sur créances irrécouvrables	7 445	22 751

L'augmentation des provisions pour dépréciation des créances clients au 31 décembre 2019 fait suite à une notification de placement en redressement judiciaire d'un distributeur du Groupe à Puerto Rico reçue en février 2020.

### 8.5.7 Risques liés au BREXIT

Le Groupe détient en Angleterre 100 % d'une filiale de distribution qui a été mise en sommeil fin 2018 et qui ne compte plus aucun salarié. Le Groupe est par ailleurs très peu exposé à la livre sterling au regard de son activité actuelle au Royaume Uni.

Par conséquent, la sortie du Royaume Uni de l'Union Européenne, avec ou sans accords, n'aura que des impacts extrêmement limités pour le Groupe.

## 8.6 Engagements hors bilan liés aux financements du Groupe

### 8.6.1 Engagements donnés dans le cadre de crédits moyen terme

En euros	31.12.2019	31.12.2018
Nantissements de fonds de commerce (1)	33 937 039	26 483 051
Nantissement de matériel	1 077 674	1 098 976
Gages espèces (2)	67 500	55 000

(1) Nantissements sur fonds de commerce en garantie de l'emprunt obligataire de 36 millions de dollars émis en novembre 2018 et septembre 2019 et d'autres emprunts bancaires moyen terme

(2) Retenues de garantie conservées par BPI comme gage espèces lors de la mise en place de prêts pour un total de 1 350 000 euros

Le contrat lié à l'emprunt obligataire de 36 millions de dollars souscrit par Perceptive Advisors stipule que le Groupe doit veiller à ce que sa trésorerie disponible soit toujours au moins de 2,5 millions de dollars et qu'à la fin de chaque trimestre civil le chiffre d'affaires des 12 derniers mois respecte des

seuils pré-définis (32,1 millions de dollars au 31 décembre 2019). Ces deux conditions étaient bien remplies à la date d'arrêté des comptes. L'obligation de liquidités minimum a fait l'objet, au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2019, de l'octroi par Perceptive Advisors d'un « waiver » qui libère le Groupe de la contrainte de trésorerie disponible minimum jusqu'au 31 mars 2020. Par ailleurs, en anticipation des effets de la crise sanitaire Covid-19 sur sa capacité à respecter au cours des prochains trimestres les seuils minimums de chiffre d'affaires calculés sur 12 mois glissants, le Groupe a obtenu l'accord de Perceptive Advisors de ne pas tenir compte de l'application de ce covenant lors de la publication des états financiers trimestriels au 30 juin et 30 septembre 2020. Dans l'éventualité où le Groupe ne serait pas en mesure de respecter le covenant au 31 décembre 2020 et/ou au 31 mars 2021, de nouveaux objectifs de chiffres d'affaires minimums trimestriels calculés sur les 12 derniers mois glissants seraient déterminés d'un commun accord entre le Groupe et son créancier.

En complément de ces engagements, Perceptive Advisors bénéficie d'un nantissement du fonds de commerce de MEDICREA INTERNATIONAL à hauteur de 31 924 539 euros ainsi que des garanties sur certains actifs de MEDICREA INTERNATIONAL et de sa filiale MEDICREA USA, détaillées comme suit :

- accord de subordination de dettes entre les différentes filiales du Groupe ;
- nantissement de l'intégralité des titres de MEDICREA USA Corp détenus par MEDICREA INTERNATIONAL ;
- garantie de paiement de l'emprunt par MEDICREA USA Corp en cas de défaut de MEDICREA INTERNATIONAL ;
- nantissement des brevets, marques et autres propriétés intellectuelles détenus par MEDICREA INTERNATIONAL au profit de Perceptive Advisors ;
- nantissement de 1er rang de l'ensemble des comptes bancaires détenus par MEDICREA INTERNATIONAL au profit de Perceptive Advisors ;
- nantissement de 1er rang de l'ensemble des créances clients et inter-companies de MEDICREA INTERNATIONAL au profit de Perceptive Advisors ;
- nantissement de 1er rang des stocks de produits finis détenus par MEDICREA INTERNATIONAL au profit de Perceptive Advisors.

#### 8.6.2 Engagements reçus dans le cadre de la mise en place de découverts autorisés et de crédits court terme

En euros	31.12.2019	31.12.2018
Cessions de créances commerciales	500 000	500 000
Contre-garanties BPI	875 000	-

Le montant total des découverts autorisés mais non confirmés au 31 décembre 2019 s'élève à 245 000 euros.

## NOTE 9 : IMPOTS SUR LES RESULTATS

La charge d'impôts sur les bénéfices correspond à l'impôt exigible corrigé des impôts différés. Ceux-ci résultent de retraitements apportés aux comptes sociaux, ainsi que de certains décalages d'imposition dans le temps qui existent entre le résultat comptable et le résultat fiscal, conformément à IAS 12.

Les impôts différés sont calculés selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable, pour toutes les différences temporelles résultant de l'écart entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs, ainsi que pour les pertes fiscales reportables. Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés en tenant compte des taux d'impôts votés ou quasi adoptés qui seront applicables lors du reversement des différences temporelles. Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération est probable du fait d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont comptabilisés en actifs et passifs non courants.

Les crédits d'impôt et rappels de crédits d'impôt sont comptabilisés en résultat opérationnel, conformément à la norme IAS 20.

Le crédit impôt recherche est constaté en diminution des frais de recherche et développement pour 1 045 788 euros en 2019 (887 701 euros en 2018).

### 9.1 Analyse de la charge d'impôts sur les résultats

En euros	31.12.2019	31.12.2018 Retraité (1)
Impôts courants	(547 517)	(613 392)
Impôts différés	(1 592 582)	169 377
<b>(Charges) / produits d'impôts sur les résultats</b>	<b>(2 140 099)</b>	<b>(444 015)</b>

(1) Retraité des effets de l'application de la norme IFRS 16 – Contrats de location (voir note 6.8)

### 9.2 Analyse du taux d'imposition

Au 31 décembre 2019, la charge d'impôt du Groupe s'analyse comme suit :

En euros	31.12.2019	31.12.2018 Retraité (1)
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>(15 550 391)</b>	<b>(12 030 725)</b>
Impôts sur les résultats	(2 140 099)	(444 015)
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>(13 410 292)</b>	<b>(11 586 710)</b>
Païement en actions	(1 999 650)	(728 078)
<b>Résultat imposable</b>	<b>(11 410 642)</b>	<b>(10 858 632)</b>
Ajustement crédit impôt recherche et compétitivité emploi	(1 045 788)	(1 057 452)
<b>Résultat imposable hors ajustements</b>	<b>(12 456 430)</b>	<b>(11 916 084)</b>
<b>Profit / (charge) d'impôt théorique @ 28 %</b>	<b>3 487 800</b>	<b>3 336 504</b>
Ecart de taux des sociétés étrangères	(445 911)	(560 041)
Impôts sur différences permanentes	(151 379)	6 049
Déficits reportables non activés	(2 873 989)	(2 872 947)
Déficits antérieurs activés et passés en pertes	(1 626 746)	-
Correction des impositions antérieures	(121 532)	(24 624)
Plafonnement des impôts différés actifs	(403 153)	(278 972)
Autres	(5 189)	(49 984)
<b>Profit / (charge) d'impôt comptabilisé</b>	<b>(2 140 099)</b>	<b>(444 015)</b>

(1) Retraité des effets de l'application de la norme IFRS 16 – Contrats de location (voir note 6.8)

Les écarts liés à des taux d'impôts différents du taux normal se décompose de la manière suivante :

En euros	Taux d'impôt local	31.12.2019	31.12.2018 Retraité (1)
MEDICREA UK	19,00 %	(5 555)	(43 085)
MEDICREA USA	21,00 %	(360 158)	(344 122)
MEDICREA GMBH	32,75 %	606	1 219
MEDICREA POLAND	9,00 %	(54 469)	(84 961)
MEDICREA BELGIUM	29,58 %	(25 349)	(89 122)
MEDICREA AUSTRALIA	27,50 %	(986)	30
<b>Écarts de taux des sociétés étrangères</b>		<b>(445 911)</b>	<b>(560 041)</b>

(1) Retraité des effets de l'application de la norme IFRS 16 – Contrats de location (voir note 6.8)

### 9.3 Analyse des impôts différés

Les impôts différés actifs et passifs s'analysent comme suit :

En euros	31.12.2019	31.12.2018 Retraité (1)
Déficits fiscaux reportables	15 460	1 593 004
Différences temporaires fiscales	42 300	74 121
Retraitements de consolidation	606 657	635 695
<b>Impôts différés actifs</b>	<b>664 417</b>	<b>2 302 820</b>
Différences temporaires fiscales	94 367	163 828
Retraitements de consolidation	466 600	505 873
<b>Impôts différés passifs</b>	<b>560 967</b>	<b>669 701</b>
<b>Impôts différés nets</b>	<b>103 450</b>	<b>1 633 119</b>

(1) Retraité des effets de l'application de la norme IFRS 16 – Contrats de location (voir note 6.8)

Le montant des impôts différés non reconnus à l'actif du bilan s'élèvent à 19,4 millions d'euros au 31 décembre 2019 dont 17,9 millions de pertes reportables non constatées et 1,5 million lié à des retraitements de consolidation (les impôts différés actifs liés aux retraitements de consolidation sont limités aux impôts différés passifs).

Les variations des impôts différés résultent principalement des retraitements de consolidation et des mécanismes de plafonnement des impôts différés actifs et s'analysent de la façon suivante :

En euros	Déficits fiscaux reportables	Différences temporaires	Retraitements de consolidation	Total
<b>Impôts différés nets au 31 décembre 2017 retraité (1)</b>	<b>1 475 985</b>	<b>(199 082)</b>	<b>52 835</b>	<b>1 329 738</b>
Variation par le résultat	45 479	101 244	22 654	169 377
Autres éléments du résultat global	-	-	1 763	1 763
Variation des taux de change	71 540	8 131	52 570	132 241
<b>Impôts différés nets au 31 décembre 2018 retraité (1)</b>	<b>1 593 004</b>	<b>(89 707)</b>	<b>129 822</b>	<b>1 633 119</b>
Variation par le résultat	(1 608 173)	33 445	(14 741)	(1 589 469)
Autres éléments du résultat global	-	-	(262)	(262)
Variation des taux de change	30 629	4 196	25 237	60 062
<b>Impôts différés nets au 31 décembre 2019</b>	<b>15 460</b>	<b>(52 066)</b>	<b>140 056</b>	<b>103 450</b>

(1) Retraité des effets de l'application de la norme IFRS 16 – Contrats de location (voir note 6.8)

Les déficits fiscaux dont dispose le Groupe sont les suivants :

En euros	31.12.2019	dont activés	impôts différés correspondants
MEDICREA INTERNATIONAL	47 995 282	-	-
MEDICREA UK	2 715 803	-	-
MEDICREA USA	16 455 567	-	-
MEDICREA GMBH	1 360 047	-	-
MEDICREA POLAND	868 657	-	-
MEDICREA AUSTRALIA	56 218	56 218	15 460
<b>Déficits fiscaux disponibles</b>	<b>69 451 574</b>	<b>56 218</b>	<b>15 460</b>

Les déficits fiscaux acquis par le Groupe sont reportables indéfiniment.

Les tests de récupération des déficits reportables effectués filiale par filiale conduisent à n'activer les déficits fiscaux de l'exercice 2019 que pour la société MEDICREA AUSTRALIA et à passer en perte l'intégralité des déficits fiscaux activés par MEDICREA USA jusqu'en 2017 donnant ainsi lieu à une charge d'impôt de 1,6 million d'euros constatée dans les comptes 2019.

#### 9.4 Contrôles fiscaux

Depuis décembre 2019, MEDICREA USA fait l'objet d'un contrôle fiscal conduit par les services des impôts américains (IRS), portant sur l'exercice 2017 et pour lequel à la demande des autorités fiscales, un certain nombre d'informations et de documents ont été fournis. A la date d'arrêté des comptes, ces documents font toujours l'objet d'un examen et il n'est donc pas possible de connaître quelle suite les autorités fiscales entendent donner à leurs investigations.

## NOTE 10 : CAPITAUX PROPRES ET RESULTAT PAR ACTION

### 10.1 Capitaux propres

#### 10.1.1 Evolution du capital

Suite aux opérations réalisées sur le capital au cours de l'exercice, le capital social est composé au 31 décembre 2019 de 16 915 847 actions d'une valeur nominale de 0,16 euros chacune, pour un montant total de 2 706 535,52 euros. Le nombre d'actions autorisées et en circulation a évolué comme suit :

En euros	31.12.2019	31.12.2018
Nombre d'actions autorisées	16 915 847	16 219 847
Nombre d'actions émises et entièrement libérées	16 915 847	16 219 847
Valeur nominale en euros	0,16	0,16
Nombre d'actions en circulation en fin de période	16 915 847	16 219 847
Nombre d'actions à droit de vote double	2 867 308	2 785 108
Nombre d'actions propres	4 282	4 756

Les opérations intervenues sur le capital de la société MEDICREA INTERNATIONAL au cours de l'exercice 2019 se résument comme suit :

- Au 1er janvier 2019, le capital social est composé de 16 219 847 actions ordinaires pour un montant de 2 595 175,52 euros ;
- Le 29 juillet 2019, 5 000 actions nouvelles ont été émises correspondant à la livraison à un salarié français d'actions attribuées gratuitement par le Conseil d'Administration du 27 juillet 2018 ;
- Le 20 décembre 2019, 691 000 actions nouvelles ont été émises correspondant à la livraison à des salariés français d'actions attribuées gratuitement par le Conseil d'Administration du 20 décembre 2018 ;
- Au 31 décembre 2019, le capital social est ainsi composé de 16 915 847 actions ordinaires pour un montant de 2 706 535,52 euros.

#### 10.1.2 Bons de souscription d'actions (BSA)

Au 31 décembre 2019, les caractéristiques des BSA pouvant être exercés sont récapitulées dans le tableau suivant :

Date d'attribution	22.12.2017	09.07.2018	27.11.2018
Durée de vie	3 ans	3 ans	7 ans
Nombre de BSA	2 336 341	1 127 936	1 000 000
Nombre d'actions ordinaires obtenues en cas d'exercice de tous les BSA	1 168 170	563 968	1 000 000
Prix d'exercice	3,15 €	3 €	2,19 €

Ces BSA répondent à la qualification d'instruments de capitaux propres au regard de la norme IAS 32 (règle du fixe pour fixe). Ils sont comptabilisés en capitaux propres pour leur prix de transaction et ne font l'objet d'aucune réévaluation par la suite.

Ainsi les BSA de décembre 2017 et juillet 2018, créés concomitamment à des augmentations de capital n'ont donné lieu à aucune comptabilisation supplémentaire dans les comptes consolidés du Groupe arrêtés au 31 décembre 2019. Ceux de novembre 2018, créés à l'occasion d'une émission obligataire ont été valorisés pour un montant de 2 millions d'euros et comptabilisés en diminution de la dette financière sous-jacente.

A la date d'arrêté des comptes, le fonds d'investissements américain Stonepine a exercé l'intégralité des 683 232 bons de souscription d'actions acquis lors de l'augmentation de capital de décembre 2017, donnant ainsi lieu à l'émission de 341 616 actions nouvelles à un prix d'exercice de 3,15 euros par action.

### 10.1.3 Actions propres

La société mère a conclu un accord avec un prestataire d'investissement, visant à surveiller la liquidité du marché de ses actions. Dans ce contexte, elle est amenée à acheter, détenir et revendre de faibles quantités de ses propres actions.

Les actions propres détenues afin de réguler le cours de Bourse sont portées en diminution des réserves consolidées ; corrélativement, les incidences de toutes les transactions correspondantes constatées dans les comptes individuels sont imputées directement sur les réserves consolidées (résultat de cession, dépréciation, etc.).

### 10.1.4 Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres sur les deux derniers exercices est détaillée en note 3.5 des états financiers au 31 décembre 2019. Les écarts de conversion liés à la consolidation en euros des comptes des filiales étrangères sont présentés dans la colonne réserves, leurs montants n'ayant pas d'impact matériel sur les états financiers au 31 décembre 2019.

Au 31 décembre 2019, les autres variations s'analysent de la façon suivante :

En euros	31.12.2019	31.12.2018 Retraité (1)
BSA dont le sous-jacent est l'emprunt obligataire de 30 millions de dollars	-	2 043 983
Frais d'émission de l'emprunt obligataire de 30 millions de dollars	-	(108 890)
Débouclage du retraitement IFRS lié à l'emprunt obligataire convertible d'août 2016	-	(560 728)
Ecart actuariels des indemnités de départ à la retraite	-	71 941
IFRS 16 – variation de périmètre	-	(3 422)
Actions propres	6 626	669
Autres	(279)	37
<b>Total</b>	<b>6 347</b>	<b>1 443 590</b>

(1) Retraité des effets de l'application de la norme IFRS 16 – Contrats de location (voir note 6.8)

### 10.1.5 Emission, rachat et remboursement de titres d'emprunt et de capitaux propres

#### Emprunt obligataire convertible d'avril 2015

Le Groupe a remboursé en cumul au 31 décembre 2019, 185 des 200 obligations convertibles émises en avril 2015 auprès d'un investisseur institutionnel, soit la somme de 1,9 million d'euros sur l'emprunt initial de 2 millions d'euros, à échéance avril 2020.

#### Emprunt obligataire de septembre 2019

Le Groupe a émis en septembre 2019 une nouvelle tranche d'obligations pour un montant de 6 millions de dollars au profit de Perceptive Advisors, un fonds d'investissement américain leader dans le domaine de la santé. Ce financement vient en complément d'une première tranche d'obligations émises en novembre 2018 pour un montant de 30 millions de dollars.

Ce financement complémentaire, mis en place aux mêmes conditions que l'émission initiale de novembre 2018 est constitué d'obligations senior garanties soumises au droit américain (New-York) portant intérêt au taux de 8,5 % augmenté du taux le plus élevé entre le LIBOR USD 3 mois et 2,5 %. Les obligations arriveront à échéance le 27 novembre 2022. Elles sont assorties de garanties données sur les titres de MEDICREA USA Corp, filiale détenue à 100 % par MEDICREA INTERNATIONAL, et de nantissements sur certains actifs et créances du Groupe au profit de l'investisseur.

### 10.1.6 Dividendes payés au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice 2019, MEDICREA BELGIUM a versé 1 million d'euros de dividendes au titre de l'exercice 2018, dont 0,5 million d'euros à ses actionnaires minoritaires hors MEDICREA INTERNATIONAL.

## 10.2 Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice, sous déduction du nombre moyen d'actions auto-détenues.

Le résultat par action après dilution est établi sur la base du résultat net part du Groupe rapporté au nombre moyen d'actions composant le capital social ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires et tenant compte des variations potentielles du nombre d'actions. Il intègre :

- les futures levées des options de souscription d'actions ;
- les attributions gratuites d'actions ;
- le nombre d'actions auto-détenues à la date d'arrêté de l'exercice ;
- tout autre instrument donnant droit à un accès différé au capital de la société.

Les actions ordinaires potentielles sont traitées comme dilutives si, et seulement si, leur conversion en actions ordinaires a pour effet de réduire le résultat par action ou d'augmenter la perte par action.

Au 31 décembre 2019, conformément à la norme IAS 33 et pour éviter un effet relatif, il n'a pas été pris en considération dans la détermination de l'effet de dilution les actions ordinaires potentielles résultant des plans d'options et d'actions gratuites attribuées (1 440 000 actions) ainsi que des bons de souscription d'actions (2 732 138 actions).

## NOTE 11 : AUTRES INFORMATIONS

### 11.1 Intérêts des dirigeants et mandataires sociaux dans le capital de la société

Les intérêts des dirigeants et mandataires sociaux dans le capital de MEDICREA INTERNATIONAL ont évolué comme suit :

	31.12.2019			31.12.2018		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
<b>Dirigeants</b>						
ORCHARD INTERNATIONAL (1)	1 727 490	10,21	17,46	1 727 490	10,65	18,17
Denys SOURNAC (2)	915 533	5,41	5,92	607 533	3,75	4,18
Jean Philippe CAFFIERO	216 089	1,28	2,11	216 089	1,33	2,19
David RYAN	114 148	0,67	0,58	24 148	0,15	0,21
Fabrice KILFIGER	96 000	0,57	0,49	6 000	0,04	0,03
<b>Administrateurs</b>						
Pierre BUREL (2)	194 587	1,15	0,98	194 587	1,20	1,02
Patrick BERTRAND (2)	113 968	0,67	0,66	113 968	0,70	0,69
François Régis ORY (2)	108 652	0,64	0,55	108 652	0,67	0,57
Rick KIENZLE	102 880	0,61	0,52	102 880	0,63	0,54
Marc RECTON	83 402	0,49	0,48	76 952	0,47	0,47
Christophe BONNET	52 128	0,31	0,43	52 128	0,32	0,44
Pierre OLIVIER	27 000	0,16	0,14	27 000	0,17	0,14
Jean Joseph MORENO	26 450	0,16	0,24	22 000	0,14	0,23
<b>Total</b>	<b>3 778 327</b>	<b>22,33 %</b>	<b>30,56 %</b>	<b>3 279 427</b>	<b>20,22 %</b>	<b>28,88 %</b>

(1) Au 31 décembre 2019 le capital social d'ORCHARD INTERNATIONAL se répartit comme suit :

- Société civile DENYS SOURNAC COMPANY	59,66 %
- Société civile PLG INVEST (Jean Philippe CAFFIERO)	35,46 %
- AMELIANE SAS	4,72 %
- Christelle LYONNET	0,13 %
- Denys SOURNAC	0,03 %

(2) Cumul des actions détenues directement en propre et via une holding

### 11.2 Informations relatives aux parties liées

Comme mentionné au point 5.8 précédent, la société ORCHARD INTERNATIONAL facture différentes prestations à la société MEDICREA INTERNATIONAL dont les montants ont évolué comme suit au cours des deux dernières périodes :

En euros	Montant HT facturé en 2019	Montant HT facturé en 2018
Prestations de management	300 000	300 000
Refacturation de personnel	-	47 490
Quote part sur frais	6 000	6 780
Loyer et charges locatives	34 819	37 407
<b>Total</b>	<b>340 819</b>	<b>391 677</b>

La refacturation des frais de personnel de deux salariés ainsi que les frais d'utilisation de bureaux a cessé à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2018, les coûts correspondants étant désormais générés directement au niveau de MEDICREA INTERNATIONAL.

### 11.3 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes du Groupe relatifs à l'exercice 2019 et figurant au compte de résultat consolidé sont les suivants :

Montants HT en euros				
	2019	2018	2019	2018
<b>Audit</b>				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels	81 105	77 644	30 200	24 154
Services autres que la certification des comptes	1 508	11 061	1 000	5 500
<b>Total honoraires</b>	<b>82 613</b>	<b>88 705</b>	<b>31 200</b>	<b>29 654</b>

### 11.4 Evènements postérieurs à la clôture

#### Levée de fonds

Le 23 janvier 2020, MEDICREA INTERNATIONAL a augmenté son capital de 8,5 millions d'euros par réalisation d'un placement privé.

Cette levée de fonds porte sur un total de 2 421 653 actions, d'une valeur nominale unitaire de 0,16 euro, émises au prix unitaire de 3,51 euros (prime d'émission incluse).

Cette augmentation de capital est destinée principalement à assurer les besoins en financement de la Société. Le produit de l'émission, associé aux liquidités dont la Société disposait à la date de l'opération, devrait lui conférer les moyens nécessaires pour financer son activité sur l'ensemble de l'exercice 2020.

#### Informations à prendre en compte dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19

Ces informations sont décrites au point 2.6 du présent document.



RAPPORT DES COMMISSAIRES  
AUX COMPTES SUR LES COMPTES  
CONSOLIDES

AU 31 DECEMBRE 2019

**Leading** personalized spine | [medicrea.com](https://www.medicrea.com)

**Medicrea International**

Exercice clos le 31 décembre 2019

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

**ODICEO**  
115, boulevard de Stalingrad  
C.S. 52038  
69616 Villeurbanne cedex  
S.A. au capital de € 275 000  
430 130 393 R.C.S. Lyon

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Lyon

**ERNST & YOUNG et Autres**  
Tour Oxygène  
10-12, boulevard Marius Vivier Merle  
69393 Lyon cedex 03  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## Medicrea International

Exercice clos le 31 décembre 2019

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Medicrea International,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Medicrea International relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 7 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans les paragraphes suivants de l'annexe aux comptes consolidés :

- Le paragraphe « Bases de préparation » de la note « Principes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés exposant la justification du principe de continuité de l'exploitation.
- Le paragraphe « 1.2 Retraitements des périodes comparatives » de la note « Principes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les modalités d'application et les impacts relatifs à la première application de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les notes 6 et 9 de l'annexe aux comptes consolidés exposent les règles d'évaluation, de comptabilisation et de dépréciation des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et des impôts différés. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons apprécié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés, et leur correcte application.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 29 avril 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

**Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l’audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d’établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d’obtenir l’assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d’anomalies significatives. L’assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d’assurance, sans toutefois garantir qu’un audit réalisé conformément aux normes d’exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d’erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l’on peut raisonnablement s’attendre à ce qu’elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l’article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d’un audit réalisé conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs, définit et met en œuvre des procédures d’audit face à ces risques, et recueille des éléments qu’il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d’une anomalie significative provenant d’une fraude est plus élevé que celui d’une anomalie significative résultant d’une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l’audit afin de définir des procédures d’audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l’application par la direction de la convention comptable de continuité d’exploitation et, selon les éléments collectés, l’existence ou non d’une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s’appuie sur les éléments collectés jusqu’à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d’exploitation. S’il conclut à l’existence d’une incertitude significative, il attire l’attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d’ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l’information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu’il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l’audit des comptes consolidés ainsi que de l’opinion exprimée sur ces comptes.

Villeurbanne et Lyon, le 29 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

ODICEO

ERNST & YOUNG et Autres

Agnès Lamoine

Lionel Denjean



MEDICREA INTERNATIONAL  
ETATS FINANCIERS SOCIAUX

AU 31 DECEMBRE 2019

**Leading** personalized spine | [medicrea.com](https://www.medicrea.com)

SOMMAIRE

<b>1. ACTIVITE.....</b>	<b>122</b>
<b>2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....</b>	<b>122</b>
2.1 MARCHE ET ENVIRONNEMENT .....	122
2.2 RESULTATS ET PERFORMANCE.....	123
2.3 PORTEFEUILLE PRODUITS ET RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT .....	124
2.4 ORGANISATION .....	126
2.5 FINANCEMENT .....	126
2.6 INFORMATIONS A PRENDRE EN COMPTE DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19.....	126
<b>3 ETATS FINANCIERS SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2019.....</b>	<b>129</b>
3.1 COMPTE DE RESULTAT .....	129
3.2 BILAN .....	130
3.3 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE .....	131
3.4 NOTES EXPLICATIVES SUR LES ETATS FINANCIERS SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2019 .....	132
NOTE 1 : PRINCIPES COMPTABLES .....	132
NOTE 2 : DONNEES OPERATIONNELLES.....	133
NOTE 3 : CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL .....	139
NOTE 4 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES.....	146
NOTE 5 : PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS .....	153
NOTE 6 : FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS.....	154
NOTE 7 : IMPOTS SUR LES RESULTATS .....	160
NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES .....	160
NOTE 9 : AUTRES INFORMATIONS .....	163

## 1. ACTIVITE

MEDICREA INTERNATIONAL est spécialisée dans le développement de services d'analyses et la fabrication d'implants personnalisés pour le traitement chirurgical des pathologies complexes de la colonne vertébrale reposant sur la technologie UNiD® ASI (Adaptive Spine Intelligence).

MEDICREA INTERNATIONAL assure la conception, la fabrication intégrée et la distribution de plus de 30 familles de dispositifs implantables homologués par la FDA, qui ont été utilisés à ce jour dans plus de 150 000 interventions chirurgicales à travers le monde. Evoluant sur un marché de 10 milliards de dollars, MEDICREA est une PME lyonnaise de 180 personnes, dont 40 au sein de sa filiale MEDICREA USA Corp. basée à New York.

MEDICREA INTERNATIONAL est une société proposant des technologies avant-gardistes pour le traitement des pathologies de la colonne vertébrale. Elle fait figure de véritable pionnière sur ce marché en assurant la convergence entre les technologies informatiques de santé et la conception et fabrication de dispositifs médicaux de dernière génération, privilégiant les résultats cliniques dans une perspective unique : améliorer les bénéfices de la chirurgie pour les patients, tout en générant des réductions de coûts à tous les niveaux. Cette nouvelle approche s'appuie sur la compilation et l'analyse de données cliniques grâce à des algorithmes d'apprentissage élaborés (deep learning) et des outils d'interprétation prédictifs avec pour résultat des prises en charge de pathologies de la colonne vertébrale associant précision scientifique et pose d'implants personnalisés et modulables.

La Société est installée à Rillieux-la-Pape en région lyonnaise où elle possède sa propre unité de fabrication d'implants, une unité de production ultra-moderne consacrée à l'usinage et au développement d'implants sur-mesure et par impression 3D, ainsi que des filiales de distribution aux Etats-Unis, en France, en Belgique, en Pologne et en Australie.

## 2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits marquants de l'exercice 2019 sont les suivants :

### 2.1 MARCHE ET ENVIRONNEMENT

La médecine personnalisée est un axe de recherche présent dans tous les domaines de la santé. Une meilleure connaissance des pathologies de chaque patient grâce à des tests de diagnostic de plus en plus précis permet de l'orienter vers un traitement spécifique, et d'en éviter d'autres, et ce pour des signes cliniques identiques. Chaque patient est considéré comme unique et peut recevoir le traitement ayant les meilleures chances d'efficacité.

MEDICREA INTERNATIONAL a décidé de s'intégrer très tôt dans cette démarche avec une approche spécifique-patient en étant la première société de la colonne vertébrale à commercialiser des tiges sur-mesure d'ostéosynthèse, et des cages intersomatiques sur mesure imprimées en 3D.

La Société devient un acteur majeur de cette médecine personnalisée et fait figure de précurseur dans le domaine du rachis en proposant aux chirurgiens un mix inédit de produits innovants et de services complets pour une chirurgie du rachis parfaitement adaptée au patient.

En mettant en œuvre un processus itératif et systématisé grâce à sa plateforme de technologies sur-mesure UNiD® ASI (Adoptive Spine Intelligence), MEDICREA exploite des données propriétaires de premier ordre afin de répondre à l'ensemble des problématiques cliniques et commerciales liées aux traitements des pathologies dégénératives et complexes de la colonne. MEDICREA développe un système vertueux itératif et élaboré afin de proposer à l'ensemble du système de santé une forte valeur ajoutée, de meilleurs résultats cliniques et des coûts réduits, pour le bénéfice des patients, des chirurgiens, des centres hospitaliers et des organismes de remboursement.

MEDICREA INTERNATIONAL a accompli des progrès très importants ces dernières années en faisant œuvre de pionnier, avec les services d'analyse du laboratoire UNiD™ LAB et les implants sur mesure UNiD™ TEK, pour une approche personnalisée et centrée sur les résultats des soins de la colonne vertébrale, au point de s'approprier ce segment de marché et de devenir leader de la chirurgie personnalisée du rachis.

## **2.2 RESULTATS ET PERFORMANCE**

Les ventes de l'exercice 2019 s'élèvent à 19,9 millions d'euros, soit une progression de 6 % à périmètre comparable (hors activité de réparations de moteurs chirurgicaux) par rapport à l'année précédente. Le chiffre d'affaires réalisé avec les filiales commerciales de la Société augmente de 9 % soit + 0,8 million d'euros de facturations additionnelles dont + 0,7 million d'euros relatif à MEDICREA USA. Cette croissance est en ligne avec la croissance du chiffre d'affaires du Groupe.

Le chiffre d'affaires réalisé avec les distributeurs internationaux et les établissements de santé en France, qui traduit l'activité commerciale de MEDICREA INTERNATIONAL avec des clients tiers, est en croissance de 3 % soit + 0,3 million de ventes additionnelles.

L'activité de réparations de moteurs pour appareils chirurgicaux a été arrêtée par la Société au 31 décembre 2018, elle avait généré 1 million d'euros de chiffre d'affaires sur l'exercice 2018.

La production stockée, en augmentation de 1,4 million d'euros par rapport à l'exercice précédent reflète la croissance de l'activité des filiales qui s'est accélérée sur la fin de l'exercice 2019 et le lancement d'une nouvelle gamme complète de vis, dites « tulipes » principalement utilisées pour les chirurgies dégénératives de la colonne vertébrale. La production immobilisée s'établit à 2,0 millions d'euros, contre 1,7 million d'euros en 2018. Elle comprend l'activation des frais de R&D et des dépenses de brevets et traduit les efforts soutenus de la Société en matière d'innovation.

La marge brute de gestion (qui inclut la sous-traitance classée dans les comptes sociaux en « autres achats et charges externes ») s'établit à 61 % du chiffre d'affaires en 2019 en hausse de 6 points par rapport au précédent exercice du fait d'un mix des ventes différent avec une augmentation du chiffre d'affaires réalisé auprès des filiales américaines et australiennes bénéficiant de meilleurs taux de marge.

La masse salariale, principal poste de charges, diminue en 2019 de 3 % malgré une hausse de l'effectif de 6 personnes.

Les dotations aux amortissements structurellement élevées, 4,4 millions d'euros au titre de l'exercice 2019 diminuent de 0,2 million en raison de l'amortissement en 2018 du solde des frais d'émission de l'emprunt obligataire convertible émis en août 2016 et totalement remboursé en novembre 2018. Les dotations aux provisions, en hausse de 0,9 million d'euros par rapport à l'exercice précédent concernent principalement les dépréciations de stocks de produits en fin de vie ou avec des dates de péremption proches et donc ne pouvant plus faire l'objet de nouveaux cycles de stérilisation.

Compte tenu des éléments développés ci-dessus, le résultat d'exploitation 2019, bien que déficitaire de 4,2 millions d'euros, s'améliore de 2 millions d'euros par rapport à 2018.

Le résultat financier 2019 est négatif de 3,8 millions d'euros (0,9 million d'euros en 2018), en raison d'un coût de l'endettement de 3,1 millions d'euros (1,2 million d'euros en 2018) et de dépréciations nettes des titres de participation et des comptes courants de 1,5 million d'euros, compensés par des dividendes reçus de MEDICREA BELGIUM pour 0,5 million d'euros et par un impact positif de 0,3 million d'euros des effets de change. La dégradation du résultat financier de 2,9 millions d'euros s'explique principalement par le coût de l'endettement qui croît de 1,9 million d'euros sous l'effet des conditions de l'emprunt obligataire d'un montant total de 36 millions de dollars souscrit en novembre 2018 pour une 1<sup>ère</sup> tranche de 30 millions de dollars et en septembre 2019 pour une seconde tranche de 6 millions de dollars.

In fine, après prise en compte d'un crédit d'impôt recherche de 1 million d'euros, le résultat net de l'exercice est déficitaire de 6,9 millions d'euros contre une perte de 6,2 millions d'euros en 2018.

### **2.3 PORTEFEUILLE PRODUITS ET RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

MEDICREA est la première société de l'industrie du rachis à proposer un ensemble complet de services de planification chirurgicale mettant en œuvre intelligence artificielle, modélisation prédictive et implants personnalisés. L'exercice 2019 a permis à la Société de conforter cette position en renforçant son offre UNiD® tout en continuant le développement de son portefeuille de produits standards.

#### *Offre d'implants sur-mesure et services UNiD ASI™*

En avril MEDICREA a annoncé l'homologation par la FDA de nouvelles fonctionnalités offertes par sa plateforme propriétaire UNiD ASI™. En plus de s'intégrer à l'ensemble des flux cliniques et d'accompagner le chirurgien dans sa démarche de planification pour générer des implants sur mesure, la plateforme logicielle UNiD ASI™ va également transformer le modèle standard de flux des implants chirurgicaux dans les hôpitaux. Désormais chaque vis pédiculaire et chaque cage intervertébrale sera planifiée et pré-sélectionnée par MEDICREA® avant l'opération, permettant ainsi au personnel hospitalier de se libérer de la gestion lourde des stocks pour se concentrer sur l'acte chirurgical. Actuellement, les fabricants proposent des kits standards comprenant jusqu'à 450 vis pour chaque intervention chirurgicale, alors qu'une intervention ne nécessite au final que 2 vis par vertèbre instrumentée. En obtenant l'autorisation de la FDA d'intégrer la base de données complète d'implants MEDICREA® à son logiciel, MEDICREA dispose désormais d'une position unique pour

transformer un mode de fonctionnement archaïque. MEDICREA optimise ainsi chaque implant fourni lors d'une intervention chirurgicale, grâce à ses services sans équivalent sur le marché de sélection d'implants spécifiques au patient, incluant notamment la seule cage intervertébrale sur mesure imprimée en 3D autorisée par la FDA sur le marché américain.

En mai, MEDICREA a conclu la seconde édition de son colloque sur l'Intelligence Artificielle appliquée à la chirurgie de la colonne vertébrale à New-York, Etats-Unis. MAIA (Medicrea Artificial Intelligence and Analytics) est le premier groupe de travail mondial rassemblant des chirurgiens et un industriel, focalisé sur l'utilisation de l'Intelligence Artificielle dans le traitement des déformations complexes de la colonne vertébrale. Au cours de cette deuxième édition, la société a présenté les avancées de sa plateforme technologique UNiD ASI™ (Adaptive Spine Intelligence).

En juin, MEDICREA a obtenu la délivrance de plusieurs nouveaux brevets et a renforcé la protection intellectuelle de sa plateforme technologique exclusive UNiD ASI™. Les 3 nouveaux brevets délivrés couvrent le cœur des technologies et des méthodes développées par MEDICREA et intégrées à la plateforme UNiD ASI™, renforçant le portefeuille existant et protégeant sa plateforme technologique.

En parallèle, tout au long de l'année, les équipes de recherche et développement ont travaillé sur l'enrichissement de l'offre UNiD®.

#### *Les cages intersomatiques sur mesure UNiD® IB3D*

MEDICREA a annoncé en février 2020, l'homologation par la FDA de la 1ère cage intersomatique sur mesure pour la colonne vertébrale. Les cages intersomatiques sur mesure UNiD® IB3D sont des implants en titane imprimés en 3D pour lesquels il est possible de personnaliser les dimensions, les caractéristiques et la morphologie précise. Ce niveau de personnalisation n'était jusqu'alors pas commercialisé sur le marché des dispositifs destinés à la chirurgie de la colonne vertébrale.

Ces cages sont spécifiquement définies pour s'adapter de manière optimale aux exigences anatomiques et chirurgicales du patient, déterminées par les ingénieurs du UNiD LAB™ lors de la phase de planification pré-opératoire. Grâce à la reconstruction 3D de la colonne vertébrale, les ingénieurs cartographient l'anatomie exacte de chaque plateau vertébral. Ils conçoivent ensuite la cage idéale pour restaurer une hauteur et une angulation adéquates mais aussi pour offrir une surface de contact optimisée entre l'implant et les plateaux vertébraux afin d'améliorer la stabilité du segment instrumenté et de réduire les risques d'impaction de l'implant dans les vertèbres.

### *Pass TULIP GENESIS*

La Société a réalisé en mai 2019 sa 1<sup>ère</sup> chirurgie avec la nouvelle vis PASS TULIP GENESIS à Chicago, initiant ainsi le pré-lancement sur le marché américain de ce nouvel implant destiné essentiellement aux chirurgies dégénératives de la colonne vertébrale.

## **2.4 ORGANISATION**

Le dernier audit réglementaire a été mené par le GMED en janvier 2019 et a permis de renouveler les certificats CE. La dernière inspection de la FDA (Food and Drug Administration) s'est déroulée avec succès début décembre 2019 pour la commercialisation des implants aux États-Unis. Ces audits ont notamment confirmé le niveau de maîtrise des différents métiers mis en œuvre au sein de la Société, avec des axes d'amélioration à poursuivre, en particulier en matière de formalisation des « bonnes pratiques ».

## **2.5 FINANCEMENT**

La Société a émis en septembre 2019 des obligations pour un montant de 6 millions de dollars au profit de Perceptive Advisors, un fonds d'investissement américain leader dans le domaine de la santé. Ce financement vient en complément de l'émission de novembre 2018 d'un montant de 30 millions de dollars.

Ce financement complémentaire a été mis en place aux mêmes conditions que l'émission des obligations de novembre 2018 et est constitué d'obligations senior garanties soumises au droit américain (New-York) portant intérêt au taux de 8,5 % augmenté du taux le plus élevé entre le LIBOR USD 3 mois et 2,5 %. Les obligations arriveront à échéance le 27 novembre 2022.

La Société a également souscrit de nouveaux emprunts bancaires d'un montant total de 2,4 millions d'euros dans le cadre du financement de projets innovants et de divers matériels.

Enfin, le 23 janvier 2020, MEDICREA INTERNATIONAL a bouclé une augmentation de capital d'un montant de 8,5 millions d'euros par placement privé, portant sur un total de 2 421 653 actions émises au prix unitaire de 3,51 euros. Cette opération est destinée principalement à assurer les besoins en financement de la Société sur l'exercice 2020.

## **2.6 INFORMATIONS A PRENDRE EN COMPTE DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19**

A la date d'établissement du présent document, les impacts économiques du virus COVID-19 sur l'activité de la Société ainsi que les mesures prises pour y faire face peuvent être appréhendés de la manière suivante.

Dans tous les pays où la Société commercialise ses technologies, ses clients finaux sont des hôpitaux publics et des cliniques privées. En France, une large partie de son chiffre d'affaires est réalisée avec les centres hospitaliers publics et privés placés en alerte et réquisitionnés par les autorités sanitaires pour traiter les patients infectés par le virus et atteints d'une forme très sévère de la pathologie. Avec la propagation très rapide de la maladie et le passage en phase épidémique dite « 3 » du plan de

lutte, la pleine mobilisation du système de santé a été instituée et l'ensemble des établissements de soins (en sus des établissements déjà identifiés COVID-19) ont été réquisitionnés pour participer activement à la prise en charge des patients justifiant une hospitalisation urgente.

Dans ce contexte, quasiment similaire dans tous les pays d'Europe et désormais également aux États-Unis, une saturation rapide de l'ensemble des établissements de santé, au niveau international, est inévitable à relativement court terme.

La Société constate depuis ces dernières semaines un arrêt et un report quasi total de l'ensemble des chirurgies du rachis, notamment pour les patients avec des grandes déformations et des affections dégénératives, planifiées depuis des semaines, ceci afin que toutes les ressources opérationnelles des hôpitaux puissent se concentrer sur le traitement urgent des nombreux patients attendus gravement atteints par le COVID-19.

Ces reports sont apparus en France et en Espagne depuis le 12 mars dernier, en Belgique depuis le 16 mars. Aux États-Unis, les premiers reports de chirurgies commencent à être annoncés depuis le 17 mars et la tendance s'accélère chaque jour.

Dans toutes les filiales de la Société, les salariés qui visitaient quotidiennement les hôpitaux et les cliniques ne peuvent désormais plus accéder à ces établissements. Le chiffre d'affaires quotidien est donc en diminution très significative depuis la 2<sup>ème</sup> quinzaine du mois de mars.

Compte tenu des mesures drastiques de confinement déjà prises ou que vont être amenés à prendre l'ensemble des pays du monde, cette crise sanitaire devrait être jugulée d'ici septembre 2020.

La Société s'est donc préparée et s'est rapidement organisée pour réduire et décaler la majorité de ses dépenses avec l'appui des différentes mesures gouvernementales annoncées dans chaque pays, en prévision d'une période quasi blanche de facturation sur le 2<sup>ème</sup> trimestre 2020 pour entrevoir une reprise progressive des chirurgies vertébrales, pays après pays dans le courant du 3<sup>ème</sup> trimestre 2020.

L'ensemble des salariés français et belges, y compris certains membres du comité de direction, est en chômage partiel depuis le 16 mars pour une durée non déterminée mais qui sera probablement d'au moins deux voire trois mois.

La Société a négocié avec ses principaux fournisseurs pour repousser les commandes et les livraisons sur le 3<sup>ème</sup> trimestre.

Les bailleurs des locaux de Lyon et de New York ont d'ores et déjà accepté de décaler l'encaissement des loyers des prochains mois.

L'ensemble des partenaires bancaires de la Société dont BPI ont pris les dispositions nécessaires pour surseoir aux remboursements d'échéances d'emprunts ou de paiement de redevances de crédit-bail jusqu'à fin septembre.

Le paiement des cotisations sociales et fiscales est repoussé comme cela a été permis dans le cadre des mesures gouvernementales d'urgence.

La Société devrait encaisser rapidement le crédit impôt recherche 2019 (1 M€) dont la déclaration a été déposée dès la fin du mois de janvier.

Les efforts de la Société portent actuellement sur le re-formatage de sa filiale aux États-Unis avec la suspension temporaire des contrats de travail concernant 25 salariés suite à leur mise en chômage technique (« furlough ») et dans l'attente des modalités d'application des mesures exceptionnelles que l'Administration américaine a annoncé pour soutenir les entreprises et leurs salariés.

Malgré ce contexte exceptionnel et difficile, la Société bénéficie de deux facteurs extrêmement favorables :

1- La Société a levé des fonds fin janvier 2020 à hauteur de 8,5 M€. A la date d'arrêté des comptes, sans tenir compte de l'encaissement du crédit impôt recherche, la trésorerie est proche de 9 M€, et le montant des factures clients à encaisser s'établit à 3,6 M€. Par conséquent, en prenant toutes les mesures pour économiser et consommer le moins rapidement possible sa trésorerie, la Société est bien armée pour affronter cette crise pendant plusieurs mois et se redéployer dans de bonnes conditions pour profiter du fort rebond qui est prévisible à compter du 3ème ou du 4ème trimestre car,

2- La Société bénéficiera automatiquement d'un puissant « effet de rattrapage » en sortie de crise. En effet, tous les patients qui ont besoin d'une chirurgie vertébrale devront la reprogrammer avec leur chirurgien. Ces patients souffrent beaucoup, ils n'ont plus une vie normale et il n'existe pour eux aucune alternative à la chirurgie qui était programmée avec des implants MEDICREA®, même s'ils peuvent en général attendre et supporter un report de leur date d'intervention de deux ou trois mois.

### 3 ETATS FINANCIERS SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2019

#### 3.1 COMPTE DE RESULTAT

En euros	Notes	31.12.2019	31.12.2018
Chiffre d'affaires	2.4	19 930 473	19 750 159
Production stockée	2.5	639 897	(721 536)
Production immobilisée	2.6	1 959 315	1 680 837
Subventions d'exploitation		-	33 048
Reprises sur provisions et transfert de charges	2.7	113 117	211 203
Autres produits		590	3 670
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>22 643 392</b>	<b>20 957 381</b>
Achats consommés, sous-traitance et autres approvisionnements		(3 775 836)	(4 585 532)
Autres achats et charges externes		(6 900 231)	(6 954 402)
Impôts et taxes		(808 824)	(752 450)
Salaires et traitements		(6 268 626)	(6 695 330)
Charges sociales		(2 930 308)	(2 807 518)
Dotations aux amortissements		(4 449 302)	(4 607 196)
Dotations aux provisions		(1 038 880)	(139 620)
Autres charges		(681 692)	(649 910)
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>(26 853 699)</b>	<b>(27 191 958)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>(4 210 307)</b>	<b>(6 234 577)</b>
Produits financiers		3 709 418	1 100 883
Charges financières		(7 496 840)	(2 014 335)
<b>Résultat financier</b>	6.3	<b>(3 787 422)</b>	<b>(913 452)</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>		<b>(7 997 729)</b>	<b>(7 148 029)</b>
Produits exceptionnels		118 390	671 681
Charges exceptionnelles		(23 788)	(655 045)
<b>Résultat exceptionnel</b>	2.9	<b>94 602</b>	<b>16 636</b>
(Charges) / Produits d'impôts sur les résultats	7	1 045 788	887 701
<b>Résultat net</b>		<b>(6 857 339)</b>	<b>(6 243 692)</b>

Les notes annexes font partie intégrante des comptes annuels.

### 3.2 BILAN

En euros	Notes	31.12.2019			31.12.2018
		Brut	Amort. Dépré.	Net	Net
Immobilisations incorporelles	4.6	22 768 438	15 472 754	7 295 684	6 838 880
Immobilisations corporelles	4.6	11 752 287	5 770 693	5 981 594	5 894 054
Immobilisations financières	4.6	35 279 356	4 646 708	30 632 648	8 012 857
<b>Actif non courant</b>		<b>69 800 081</b>	<b>25 890 155</b>	<b>43 909 926</b>	<b>20 745 791</b>
Stocks et en-cours	2.1	12 106 715	4 293 271	7 813 444	8 105 466
Créances clients	2.2	2 259 476	97 513	2 161 963	10 866 251
Autres créances	2.2	5 250 809	1 371 764	3 879 045	10 727 323
Trésorerie et équivalents	6.1.5	2 061 239	-	2 061 239	8 157 588
<b>Actif courant</b>		<b>21 678 239</b>	<b>5 762 548</b>	<b>15 915 691</b>	<b>37 856 628</b>
<b>Total actif</b>		<b>91 478 320</b>	<b>31 652 703</b>	<b>59 825 617</b>	<b>58 602 419</b>

En euros	Notes	31.12.2019	31.12.2018
		Net	Net
Capital social		2 706 536	2 595 176
Réserves		20 807 144	27 162 196
Résultat de l'exercice		(6 857 339)	(6 243 692)
<b>Capitaux propres</b>	<b>8.2</b>	<b>16 656 341</b>	<b>23 513 680</b>
Avances conditionnées	6.2	-	100 000
<b>Autres fonds propres</b>		<b>-</b>	<b>100 000</b>
Dettes financières long terme	6.1	34 512 674	27 314 523
<b>Passif non courant</b>		<b>34 512 674</b>	<b>27 314 523</b>
Provisions pour risques et charges	5.1	402 698	126 518
Dettes financières court terme	6.1	1 407 475	1 302 311
Groupe et associés	6.1.1	283 161	94 328
Dettes fournisseurs	2.3	4 063 030	3 611 414
Autres dettes	2.3	2 500 238	2 539 645
<b>Passif courant</b>		<b>8 656 602</b>	<b>7 674 216</b>
<b>Total passif</b>		<b>59 825 617</b>	<b>58 602 419</b>

Les notes annexes font partie intégrante des comptes annuels.

### 3.3 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En euros	31.12.2019	31.12.2018
<b>Résultat net</b>	<b>(6 857 339)</b>	<b>(6 243 692)</b>
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et des frais d'émission des emprunts	4 152 579	4 607 196
Provisions	2 745 622	176 486
Résultat des cessions d'actifs immobilisés	6 355	62 839
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>47 217</b>	<b>(1 397 171)</b>
Variation des stocks et en cours	(716 858)	894 579
Variation des créances clients	(4 667 588)	(7 579 338)
Variation des dettes fournisseurs	601 202	(344 945)
Variation des autres créances et autres dettes	(28 367)	146 519
<b>Trésorerie provenant du BFR</b>	<b>(4 811 611)</b>	<b>(6 883 185)</b>
<b>Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>	<b>(4 764 394)</b>	<b>(8 280 356)</b>
Acquisitions d'immobilisations	(7 429 116)	(3 984 118)
Cessions d'immobilisations	22 483	213 559
Avances conditionnées reçues / (remboursées)	(100 000)	(96 250)
Autres variations	1 710	56 040
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>(7 504 923)</b>	<b>(3 810 769)</b>
Augmentation de capital	-	3 083 777
Emission d'emprunts	7 798 120	27 400 800
Remboursement d'emprunts	(910 336)	(19 675 131)
Augmentation / (diminution) des comptes courants filiales	(718 866)	(435 120)
Autres variations	-	(1 802 459)
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>6 168 918</b>	<b>8 571 867</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>(6 100 399)</b>	<b>(3 519 258)</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>	<b>7 657 588</b>	<b>11 176 846</b>
<b>Trésorerie à la clôture</b>	<b>1 557 189</b>	<b>7 657 588</b>
Trésorerie active à l'ouverture	8 157 588	11 676 846
Trésorerie active à la clôture	2 061 239	8 157 588
<b>Variation de trésorerie active</b>	<b>(6 096 349)</b>	<b>(3 519 258)</b>
Trésorerie passive à l'ouverture	500 000	500 000
Trésorerie passive à la clôture	504 050	500 000
<b>Variation de trésorerie passive</b>	<b>4 050</b>	<b>-</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>(6 100 399)</b>	<b>(3 519 258)</b>

Les notes annexes font partie intégrante des comptes annuels.

### 3.4 NOTES EXPLICATIVES SUR LES ETATS FINANCIERS SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2019

Les notes sur les états financiers font partie intégrante des comptes établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France.

MEDICREA INTERNATIONAL est cotée sur le marché Euronext Growth, code ISIN FR004178572, Mnémonique ALMED. Depuis août 2018, les titres de la Société sont également négociables sur le marché américain via la plateforme OTCQX Best Market sous les symboles MRNTF et MRNTY.

Les comptes annuels 2019 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 7 avril 2020. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 25 juin 2020.

#### NOTE 1 : PRINCIPES COMPTABLES

##### 1.1 Bases de préparation

Les états financiers de MEDICREA INTERNATIONAL sont établis en euros, conformément au règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 et selon le respect du principe de continuité d'exploitation, comme décrit à la note 6.4.4. « Covenants » qui s'apprécie en fonction de la capacité de la Société au cours des 12 mois postérieurs à la date d'arrêtés des comptes à faire face aux besoins de trésorerie liés à son exploitation, à ses investissements et aux remboursements de ses dettes financières à court terme grâce à une capacité d'autofinancement positive et/ou en générant des ressources financières suffisantes. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits au bilan est selon les cas, le coût historique, la valeur d'apport ou la valeur réévaluée. Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes sociaux de l'exercice 2019 sont identiques à ceux de l'exercice précédent.

La préparation des états financiers nécessite l'élaboration d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur les propres actifs et passifs de la Société que sur ceux de ses filiales et participations.

Les estimations et hypothèses utilisées sont réexaminées de façon continue. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, il est possible que les montants qui figureront dans les futurs états financiers soient différents des valeurs actuellement estimées.

Au 31 décembre 2019, la Société n'a pas connaissance de changements d'estimation ayant un effet significatif sur la période. **Les conséquences estimées les plus probables à la date d'arrêtés des comptes sur l'activité de la Société de la crise sanitaire mondiale liée à la pandémie de COVID-19 sont détaillées au paragraphe 2.6** des faits caractéristiques de l'exercice.

##### 1.2 Conversion des éléments en devises

Les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction ou au cours de la couverture de change mise en place, le cas échéant.

Les actifs et passifs exprimés en devises étrangères sont convertis au cours de clôture, ou maintenus au cours de la couverture qui leur est affectée.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises au cours de clôture est, le cas échéant, portée au bilan en « comptes de régularisation ». En cas de perte de change latente à la clôture, une provision est enregistrée à hauteur du risque non couvert.

## NOTE 2 : DONNEES OPERATIONNELLES

### 2.1 Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières sont évalués au prix moyen pondéré, incluant les frais d'approche. Les stocks de produits finis et semi finis sont valorisés au coût de revient, hors frais de commercialisation.

Une dépréciation est constatée dès lors que la valeur probable de réalisation du stock est inférieure à sa valeur comptable.

Les stocks en valeurs brutes et nettes se répartissent comme suit :

En euros	31.12.2019			31.12.2018		
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Matières premières	397 319	(87 107)	310 212	378 569	(46 798)	331 771
En-cours de production	597 812	(67 968)	529 844	441 059	(51 948)	389 111
Produits semi-finis	1 603 404	(416 885)	1 186 519	1 651 784	(420 996)	1 230 788
Produits finis	9 508 180	(3 721 311)	5 786 869	8 918 445	(2 764 649)	6 153 796
<b>Total</b>	<b>12 106 715</b>	<b>(4 293 271)</b>	<b>7 813 444</b>	<b>11 389 857</b>	<b>(3 284 391)</b>	<b>8 105 466</b>

En valeur brute, le stock augmente de 6 % par rapport à 2018 soit 0,7 million d'euros de stocks additionnels. La hausse se concentre principalement sur la catégorie des produits finis, suite au lancement de la nouvelle gamme de vis et de fixations pédiculaires PASS TULIP™ pour les chirurgies dégénératives de la colonne vertébrale.

Les dépréciations représentent au 31 décembre 2019 en moyenne 35 % des valeurs brutes contre 29 % au 31 décembre 2018. L'augmentation concerne principalement les produits finis et résulte d'une revue détaillée des perspectives de ventes d'articles dont les stocks disponibles sont élevés par rapport aux consommations futures, de l'arrêt envisagé de gammes vieillissantes, et de la mise au rebut projetée de produits qui deviennent impropres à la vente compte tenu de date de péremption dépassée ou de cycles de stérilisation maximum atteints.

### 2.2 Créances clients et autres créances

Les créances clients et autres créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est enregistrée lorsque leur valeur d'inventaire, fondée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée. La valeur d'inventaire est appréciée créance par créance en fonction de ce risque.

La Société, mobilise, en fonction de ses besoins de trésorerie, ses créances clients par le recours au factoring. Le montant des factures faisant l'objet d'un financement à la clôture de l'exercice, et donc n'apparaissant plus dans le poste clients à cette date est communiqué dans le détail des engagements hors bilan.

Les créances clients et les autres créances s'analysent comme suit :

En euros	31.12.2019			31.12.2018		
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
<b>Créances clients</b>	<b>2 259 476</b>	<b>(97 513)</b>	<b>2 161 963</b>	<b>10 969 974</b>	<b>(103 723)</b>	<b>10 866 251</b>
Créances sociales	2 200	-	2 200	2 200	-	2 200
Créances fiscales	1 568 423	-	1 568 423	1 469 687	-	1 469 687
Comptes courants intragroupe	1 371 764	(1 371 764)	-	9 153 038	(1 986 683)	7 166 355
Autres créances	1 521 639	-	1 521 639	1 532 110	-	1 532 110
Avances et acomptes fournisseurs	7 740	-	7 740	5 381	-	5 381
Charges constatées d'avance	491 145	-	491 145	529 872	-	529 872
Ecart de conversion actif	287 898	-	287 898	21 718	-	21 718
<b>Autres créances</b>	<b>5 250 809</b>	<b>(1 371 764)</b>	<b>3 879 045</b>	<b>12 714 006</b>	<b>(1 986 683)</b>	<b>10 727 323</b>
<b>Total actifs courants</b>	<b>7 510 285</b>	<b>(1 469 277)</b>	<b>6 041 008</b>	<b>23 683 980</b>	<b>(2 090 406)</b>	<b>21 593 574</b>
<b>Délais de recouvrement moyen des créances clients</b>	<b>52 jours</b>			<b>61 jours</b>		

L'évolution des créances clients entre 2019 et 2018 s'établit comme suit :

En euros	31.12.2019	31.12.2018
MEDICREA USA	6 295	7 620 408
MEDICREA BELGIUM	417	643 441
MEDICREA AUSTRALIA	708 416	357 235
MEDICREA POLAND	677	420 463
MEDICREA TECHNOLOGIES UK	-	-
<b>Créances Groupe</b>	<b>715 805</b>	<b>9 041 547</b>
Créances hors-Groupe	1 543 671	1 928 427
<b>Total créances clients</b>	<b>2 259 476</b>	<b>10 969 974</b>

La diminution des créances clients de 8,7 millions d'euros provient à hauteur de 8,3 millions d'euros des créances détenues sur les filiales, et principalement sur MEDICREA USA, reclassées dans en premier temps en compte courant puis incorporées au capital de ces sociétés.

Les créances clients dont l'espérance de recouvrement est fortement improbable font l'objet d'une provision pour dépréciation pour leur montant intégral hors TVA.

Les créances fiscales comprennent le crédit d'impôt recherche (1 million d'euros au 31 décembre 2019), et les crédits de de TVA structurels à récupérer.

Au 31 décembre 2019, les comptes courants intragroupe se décomposent comme suit :

En euros	31.12.2019			31.12.2018		
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Compte courant MEDICREA USA	-	-	-	6 427 965	-	6 427 965
Compte courant MEDICREA GMBH	1 371 764	1 371 764	-	1 254 720	1 254 720	-
Compte courant MEDICREA POLAND	-	-	-	738 390	-	738 390
Compte courant MEDICREA TECHNOLOGIES UK	-	-	-	731 963	731 963	-
<b>Total comptes courants intragroupe</b>	<b>1 371 764</b>	<b>1 371 764</b>	<b>-</b>	<b>9 153 038</b>	<b>1 986 683</b>	<b>7 166 355</b>

Les échéances des créances se ventilent comme suit :

En euros	31.12.2019	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Autres immobilisations financières	370 782	-	40 000	330 782
Créances clients	2 259 476	2 259 476	-	-
Créances sociales	2 200	2 200	-	-
Créances fiscales	1 568 423	1 568 423	-	-
Comptes courants intragroupe	1 371 764	-	1 371 764	-
Autres créances	1 521 639	1 521 639	-	-
Avances et acomptes fournisseurs	7 740	7 740	-	-
Charges constatées d'avance	491 145	491 145	-	-
<b>Total</b>	<b>7 593 169</b>	<b>5 850 623</b>	<b>1 411 764</b>	<b>330 782</b>

Les produits à recevoir inclus dans les différents postes de l'actif se décomposent comme suit :

En euros	31.12.2019	31.12.2018
Créances clients	27 010	366 418
Autres créances	8 823	19 925
<b>Total</b>	<b>35 833</b>	<b>386 343</b>

### 2.3 Dettes fournisseurs et autres dettes

Les dettes fournisseurs et les autres dettes s'analysent comme suit :

En euros	31.12.2019	31.12.2018
<b>Dettes fournisseurs</b>	<b>4 063 030</b>	<b>3 611 414</b>
Dettes sociales	1 812 605	1 698 472
Dettes fiscales	160 338	261 287
Autres dettes	386 200	321 613
Avances et acomptes clients	20 061	22 161
Ecart de conversion passif	121 034	236 112
<b>Total autres dettes</b>	<b>2 500 238</b>	<b>2 539 645</b>
<b>Total passifs courants</b>	<b>6 563 268</b>	<b>6 151 059</b>
<i>dont part à moins d'un an</i>	<i>6 474 253</i>	<i>5 976 387</i>

L'évolution des dettes fournisseurs entre 2019 et 2018 s'établit comme suit :

En euros	31.12.2019	31.12.2018
MEDICREA USA	14 148	85 012
<b>Dettes Groupe</b>	<b>14 148</b>	<b>85 012</b>
Dettes hors Groupe	4 048 882	3 526 402
<b>Total</b>	<b>4 063 030</b>	<b>3 611 414</b>

L'augmentation de 0,5 million des dettes fournisseurs provient essentiellement d'un décalage temporaire des règlements de fin décembre 2019 sur janvier 2020.

L'écart de conversion passif concerne principalement au 31 décembre 2019, la conversion des créances Groupe libellées en devises étrangères (voir points 2.2).

Les charges à payer incluses dans les différents postes du passif se décomposent comme suit :

En euros	31.12.2019	31.12.2018
Dettes financières	7 447	7 004
Dettes fournisseurs	539 285	471 931
Dettes sociales	1 050 344	1 272 970
Dettes fiscales	175 979	352 317
Autres dettes	359 800	284 413
<b>Total</b>	<b>2 132 855</b>	<b>2 388 635</b>

## 2.4 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date où la majorité des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés, soit le plus souvent lors de l'expédition des produits. Mais dans certains cas, lorsque la Société livre directement les établissements de santé, les implants et instruments sont mis en dépôt. Ils ne sont donc pas facturés au moment de la livraison et restent comptabilisés dans les actifs. Seuls les implants ayant fait l'objet d'une pose et/ou éventuellement les instruments perdus ou cassés sont par la suite facturés.

Des inventaires des actifs en dépôts sont réalisés de façon régulière, soit directement sur le terrain, soit après renvoi et examen des actifs à la Société et les ajustements comptables nécessaires sont enregistrés dans les états financiers.

Le chiffre d'affaires se répartit comme suit :

En euros	31.12.2019			31.12.2018		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Ventes de marchandises	6 466 148	13 320 420	19 786 568	6 021 264	12 566 165	18 587 429
Prestations de service	68 999	74 906	143 905	72 975	1 089 755	1 162 730
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>6 535 147</b>	<b>13 395 326</b>	<b>19 930 473</b>	<b>6 094 239</b>	<b>13 655 920</b>	<b>19 750 159</b>

L'évolution du chiffre d'affaires entre 2019 et 2018 s'établit comme suit :

En euros	2019	2018	Var.
MEDICREA USA	8 043 369	7 329 919	+ 10 %
MEDICREA BELGIUM	870 168	896 918	(3) %
MEDICREA POLAND	192 610	363 412	(47) %
MEDICREA AUSTRALIA	418 318	361 522	+ 16 %
MEDICREA GMBH	-	3 000	N/S
MEDICREA TECHNOLOGIES UK	-	(253 065)	N/S
<b>Total ventes et refacturations intragroupe</b>	<b>9 524 465</b>	<b>8 701 706</b>	<b>+ 9 %</b>
Hôpitaux et cliniques France	6 466 149	6 080 268	+ 6 %
Distributeurs export	3 857 736	3 907 371	(1) %
Autres	82 123	78 017	+ 5 %
<b>Total ventes et refacturations hors groupe</b>	<b>10 406 008</b>	<b>10 065 656</b>	<b>+ 3 %</b>
Activité arrêtée – Centre de réparations	-	982 797	N/S
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>19 930 473</b>	<b>19 750 159</b>	<b>+ 1 %</b>

Les ventes de l'exercice 2019 s'élèvent à 19,9 millions d'euros, soit une progression de 6 % à périmètre comparable (hors activité de réparations de moteurs chirurgicaux) par rapport à l'année précédente. Le chiffre d'affaires réalisé avec les filiales commerciales de la Société augmente de 9 % soit + 0,8 million d'euros de facturations additionnelles dont + 0,7 million d'euros relatif à MEDICREA USA. Cette croissance est en ligne avec la croissance du chiffre d'affaires du Groupe.

Le chiffre d'affaires réalisé avec les distributeurs internationaux et les établissements de santé en France, qui traduit l'activité commerciale de MEDICREA INTERNATIONAL avec des clients tiers, est en croissance de 3 % soit + 0,3 million de ventes additionnelles.

L'activité de réparations de moteurs pour appareils chirurgicaux a été arrêtée par la Société au 31 décembre 2018, elle avait généré 1 million d'euros de chiffre d'affaires sur l'exercice 2018.

## 2.5 Production stockée

La production stockée, en augmentation de 1,4 million d'euros par rapport à l'exercice précédent reflète la croissance de l'activité des filiales qui s'est accélérée sur la fin de l'exercice 2019 et le lancement d'une nouvelle gamme complète de vis, dites « tulipes » principalement utilisées pour les chirurgies dégénératives de la colonne vertébrale.

## 2.6 Production immobilisée

La production immobilisée s'établit à 2,0 millions d'euros, contre 1,7 million d'euros en 2018. Elle comprend l'activation des frais de R&D et des dépenses de brevets et traduit les efforts soutenus de la Société en matière d'innovation.

## 2.7 Reprises sur provisions et transfert de charges

Les reprises sur provisions et transfert de charges se répartissent comme suit :

En euros	31.12.2019	31.12.2018
Provision pour risques et charges	20 000	22 000
Dépréciation des stocks	-	68 455
Dépréciation des créances clients	6 210	29 546
Transfert de charges	86 907	91 202
<b>Reprises sur provisions et transfert de charges</b>	<b>113 117</b>	<b>211 203</b>

## 2.8 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant émane des activités dans lesquelles la Société est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales, incluant les cessions et les mises au rebut d'instruments et de matériels.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

Au titre de l'exercice 2019, le montant du résultat exceptionnel positif comprend essentiellement des régularisations de passifs non réclamés.

## 2.9 Incidences des variations de change sur le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation

Les taux moyens de change ont évolué comme suit :

Taux moyen de conversion	31.12.2019	31.12.2018
USD / EUR	1,12125	1,18384
GBP / EUR	0,87951	0,88535
PLN / EUR	4,30270	4,25803
AUD / EUR	1,60976	1,58170

L'incidence des variations de change sur la comparabilité des états financiers des exercices 2018 et 2019 est la suivante :

En euros	31.12.2019 au taux 2019	31.12.2019 au taux 2018	Impact de change
Chiffre d'affaires	19 930 473	19 508 496	421 977
Résultat d'exploitation	(4 210 307)	(4 566 843)	356 536

### NOTE 3 : CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL

#### 3.1 Effectif

L'effectif par collègue se répartit comme suit :

	31.12.2019			31.12.2018		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Cadres	44	28	72	39	29	68
Agents de maîtrise - Employés	29	30	59	30	27	57
<b>Total</b>	<b>73</b>	<b>58</b>	<b>131</b>	<b>69</b>	<b>56</b>	<b>125</b>

#### 3.2 Régime de retraites et avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes à cotisations définies (régimes de retraites légales et complémentaires) se caractérisent par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leurs sont dus. De par leur nature, les régimes à cotisations définies ne donnent pas lieu à comptabilisation de provisions, les cotisations étant enregistrées lorsqu'elles sont dues.

La couverture des indemnités de fin de carrière telles que prévue par la convention collective dont dépend MEDICREA INTERNATIONAL (Import/Export) ne fait pas l'objet de versement à une compagnie d'assurance ou de provision. L'engagement correspondant est cependant évalué sur une base annuelle à partir des caractéristiques suivantes :

- âge de départ à la retraite : âge auquel le salarié obtient le nombre de trimestres nécessaires pour liquider sa rente sécurité sociale sans abattement ;
- taux de charges sociales : ajusté en fonction du statut du salarié et de la société. En moyenne, les taux sont de 47,5 % pour les cadres et 36 % pour les non-cadres ;
- taux de revalorisation des salaires : 2 % ;
- mode de départ : à l'initiative du salarié ;
- table de mortalité : INSEE 2012-2014 par sexe ;
- mobilité annuelle : en fonction du collègue (cadres et non cadres) et en fonction de l'âge, avec un taux de rotation nul au-delà de 50 ans ;
- taux d'actualisation : 0,70 %, basé, à la date de l'évaluation, sur les taux des obligations à long terme du secteur privé de grande qualité en euros (Corporate bonds AA10+) pour une durée équivalente à celle des engagements, en application de la recommandation de l'ANC.

La couverture des indemnités de fin de carrière ne fait pas l'objet de provision dans les comptes de MEDICREA INTERNATIONAL.

Le montant des droits acquis au 31 décembre 2019 s'élève à 777 614 euros comparé à 639 367 euros au 31 décembre 2018. Les variations s'analysent comme suit :

En euros	31.12.2019	31.12.2018
<b>Dette actuarielle en début de période</b>	<b>639 367</b>	<b>600 328</b>
<i>Coût des services</i>	87 341	103 343
<i>Coût financier net</i>	10 090	7 637
<b>Coût de l'exercice au titre des régimes à prestations définies</b>	<b>97 431</b>	<b>110 980</b>
Ecarts actuariels	40 816	(71 941)
<b>Dette actuarielle à la clôture</b>	<b>777 614</b>	<b>639 367</b>

Les écarts actuariels sont dus aux modifications d'hypothèses et à la mobilité des salariés.

Les membres du Conseil d'Administration et les cadres dirigeants ne bénéficient pas de régime de retraite supplémentaire.

### 3.3 Médaille du travail

Les engagements au titre des médailles de travail ne font pas l'objet de provision, la convention collective applicable ne prévoyant pas de disposition particulière en la matière.

### 3.4 Paiements fondés sur des actions

Certains salariés et/ou dirigeants de la Société reçoivent une rémunération en instruments de capitaux propres dont le paiement est fondé sur des actions. Cette rémunération prend la forme de plans d'attribution d'actions gratuites ou de plans d'options d'achat d'actions.

Les Assemblées Générales des 10 mars 2006, 25 juin 2009, 14 juin 2012, 25 juin 2014, 3 juin 2015, 18 décembre 2015, 7 juin 2016, 15 juin 2017, 8 novembre 2017 et 17 mai 2018 ont délégué au Conseil d'Administration la compétence d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'attribution d'actions gratuites. Les Conseils d'Administration des 5 juin 2008, 25 juin 2009, 17 décembre 2009, 17 juin 2010, 16 juin 2011, 17 décembre 2013, 27 mars 2014, 3 septembre 2015, 25 juillet 2016, 19 septembre 2016, 14 septembre 2017, 22 décembre 2017, 8 février 2018, 27 juillet 2018 et 20 décembre 2018 ont attribué des options de souscription d'actions et/ou des actions gratuites.

#### 3.4.1 Plans d'options d'achat d'actions

Aucune provision n'est comptabilisée au titre de ces plans conformément aux dispositions de l'article 624-6 du PCG.

Les caractéristiques des plans d'achat d'actions autorisés par l'assemblée générale des actionnaires, sont les suivantes au 31 décembre 2019 :

Année de mise en place du plan	Nombre d'options autorisées	Nombre d'options annulées / expirées	Nombre d'options exercées	Nombre d'options restant à acquérir	Prix d'exercice en euros	Année limite de levée des options
2008	20 723	16 556	4 167	-	-	-
2009	53 480	33 000	20 480	-	-	-
2010	112 800	99 926	12 874	-	-	-
2011	95 500	95 500	-	-	-	-
2013	10 000	10 000	-	-	-	-
2014	30 000	-	-	30 000	9,10	2021
2015	12 000	12 000	-	-	-	-
2016	406 500	406 500	-	-	-	-
2017	210 000	50 000	-	160 000	3,95 / 4,11 (1)	2024
2017	450 000	25 000	-	425 000	2,85 (1)	2024
2018	570 000	-	-	570 000	2,96 / 3,21 (1)	2025
2018	100 000	-	-	100 000	2,73	2025
2018	65 000	-	-	65 000	2,38	2025
<b>Total</b>	<b>2 136 003</b>	<b>748 482</b>	<b>37 521</b>	<b>1 350 000</b>		

(1) Le prix d'exercice est différent pour les salariés américains car les dates d'attribution définitives sont effectives 20 jours de bourse après la date du Conseil d'Administration décidant de l'attribution.

### 3.4.2 Plans d'actions gratuites

Aucune provision n'est comptabilisée au titre de ces plans conformément aux dispositions de l'article 624-6 du PCG.

Les caractéristiques des plans d'actions gratuites autorisés par l'assemblée générale des actionnaires, sont les suivantes au 31 décembre 2019 :

Année de mise en place du plan	Nombre d'actions gratuites autorisées	Nombre d'actions gratuites annulées	Nombre d'actions gratuites acquises	Nombre d'actions restant à remettre	Année d'acquisition (1)
2008	18 099	936	17 163	-	2010 / 2012
2009	45 800	8 100	37 700	-	2011 / 2013
2010	45 885	9 965	35 920	-	2012 / 2014
2011	3 500	-	3 500	-	2013
2016	72 990	31 000	41 990	-	2017 / 2018
2018	5 000	-	5 000	-	2019
2018	787 000	6 000	691 000	90 000	2019 / 2020
<b>Total</b>	<b>978 274</b>	<b>56 001</b>	<b>832 273</b>	<b>90 000</b>	

(1) L'année d'acquisition varie selon les pays où sont salariés les bénéficiaires du plan

### 3.4.3 Variation des plans d'options d'achat d'actions et d'actions gratuites

Les opérations intervenues au cours des deux derniers exercices sur les instruments de paiements sur base d'actions se résument comme suit au 31 décembre 2019 :

	Options de souscription			Actions gratuites		
	Nombre d'options	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne	Prix d'exercice moyen (en euros)	Nombre d'actions	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne	
					France	Etats-Unis
<b>Solde au 31.12.2017</b>	<b>706 592</b>	<b>6,58</b>	<b>3,67</b>	<b>31 000</b>	-	<b>0,72</b>
- attribuées	735 000	3,40	2,93	792 000	0,97	1,97
- annulées	(75 000)	3,97	3,69	(22 000)	-	-
- expirées	(16 592)	-	8,06	-	-	-
- exercées	-	-	-	(9 000)	-	0,72
<b>Solde au 31.12.2018</b>	<b>1 350 000</b>	<b>6,01</b>	<b>3,16</b>	<b>792 000</b>	<b>0,97</b>	<b>1,97</b>
- attribuées	-	-	-	-	-	-
- annulées	-	-	-	(6 000)	-	-
- expirées	-	-	-	-	-	-
- exercées	-	-	-	(696 000)	-	-
<b>Solde au 31.12.2019</b>	<b>1 350 000</b>	<b>5,01</b>	<b>3,16</b>	<b>90 000</b>	-	<b>0,97</b>

### 3.5 Compte Personnel de Formation (CPF)

Seules les dépenses de formation effectivement engagées suite à une décision mutuelle entre le salarié et la Société sont comptabilisées en charges au cours de l'exercice. Une dotation aux provisions est enregistrée uniquement dans les deux cas suivants :

- désaccord persistant sur deux exercices successifs entre le salarié et la Société, si le salarié demande à bénéficier d'un congé individuel de formation auprès du Fongecif ;
- démission ou licenciement du salarié si celui-ci demande à bénéficier de son droit individuel à la formation avant la fin de sa période de préavis.

La contribution annuelle de la Société au titre du CPF (0,2% de la masse salariale) est versée aux Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) qui assurent par conséquent le financement des futures formations réalisées dans ce cadre.

### 3.6 Rémunération des dirigeants et des mandataires sociaux

MEDICREA INTERNATIONAL compte trois dirigeants mandataires sociaux. Il s'agit de Monsieur Denys SOURNAC, Président et Directeur Général de MEDICREA INTERNATIONAL et de Messieurs Fabrice KILFIGER et David RYAN, Directeurs Généraux Délégués de MEDICREA INTERNATIONAL. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, Monsieur CAFFIERO n'exerce plus de fonctions opérationnelles au sein de la Société mais reste administrateur de MEDICREA INTERNATIONAL.

Monsieur SOURNAC n'est pas salarié de MEDICREA INTERNATIONAL et n'est pas rémunéré pour son mandat par la Société. La holding d'animation ORCHARD INTERNATIONAL, perçoit des honoraires notamment pour les prestations assurées par Monsieur SOURNAC pour la Société MEDICREA

INTERNATIONAL. Ces honoraires sont versés via un contrat de prestations entre ORCHARD INTERNATIONAL et MEDICREA INTERNATIONAL.

### 3.6.1 Rémunérations versées ou attribuées en 2019

Les rémunérations versées ou attribuées en 2019 sont les suivantes :

#### Denys SOURNAC – Président Directeur Général

Rémunérations (en euros)	2019		2018	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération brute fixe (1)	300 000	300 000	300 000	300 000
Rémunération brute variable	-	-	-	-
Rémunération d'administrateur	8 000	8 000	8 000	8 000
Avantages en nature	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>308 000</b>	<b>308 000</b>	<b>308 000</b>	<b>308 000</b>

(1) Prestations facturées par ORCHARD INTERNATIONAL

#### Fabrice KILFIGER – Directeur Général Délégué Finances

Rémunérations (en euros)	2019		2018	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération brute fixe	197 164	197 164	197 164	197 164
Rémunération brute variable	-	-	-	15 000 (1)
Rémunération d'administrateur	-	-	-	-
Avantages en nature (2)	11 801	11 801	11 460	11 460
<b>Total</b>	<b>208 965</b>	<b>208 965</b>	<b>208 624</b>	<b>223 624</b>

(1) Montant versé au titre de l'exercice précédent

(2) Avantage en nature : voiture de fonction

#### David RYAN – Directeur Général Délégué Opérations

Rémunérations (en euros)	2019		2018	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération brute fixe	199 500	199 500	199 500	199 500
Rémunération brute variable	-	-	-	30 000 (1)
Rémunération d'administrateur	-	-	-	-
Avantages en nature (2)	7 398	7 398	8 004	8 004
<b>Total</b>	<b>206 898</b>	<b>206 898</b>	<b>207 504</b>	<b>237 504</b>

(1) Montant versé au titre de l'exercice précédent

(2) Avantage en nature : voiture de fonction

### 3.6.2 Options attribuées et levées en 2019

Il n'y a pas eu d'options attribuées au cours de l'exercice 2019.

Les options attribuées en 2018 étaient les suivantes :

Bénéficiaires	Société ayant attribué les options	Date du Conseil d'Administration ayant attribué les options	Nombre d'options	Année limite de levée des options	Prix d'exercice (en euros)
Fabrice KILFIGER	MEDICREA INTERNATIONAL	08/02/2018	160 000	2025	2,96
David RYAN	MEDICREA INTERNATIONAL	08/02/2018	60 000	2025	2,96

Il n'y a pas eu d'options levées au cours des exercices 2019 et 2018 par les dirigeants mandataires sociaux de la Société.

Au 31 décembre 2019 l'historique des options attribuées est le suivant :

**Fabrice KILFIGER**

Date du Conseil d'administration	05/06/2008	25/06/2009	17/06/2010	08/02/2018
Nombre d'options attribuées	4 167	20 000	10 000	160 000
Echéance des options	2018	2016	2017	2025
Prix d'exercice en euros	6,00	6,16	6,14	2,96
Nombre d'options exercées	4 167	11 354	-	-
Nombre d'options annulées ou caduques	-	8 646	10 000	-
Nombre d'options restant à acquérir	-	-	-	160 000

**David RYAN**

Date du Conseil d'administration	05/06/2008	25/06/2009	17/06/2010	14/09/2017	08/02/2018
Nombre d'options attribuées	3 542	15 000	5 000	100 000	60 000
Echéance des options	2018	2016	2017	2024	2025
Prix d'exercice en euros	6,00	6,16	6,14	3,95	2,96
Nombre d'options exercées	-	-	-	-	-
Nombre d'options annulées ou caduques	3 542	15 000	5 000	-	-
Nombre d'options restant à acquérir	-	-	-	100 000	60 000

### 3.6.3 Actions gratuites attribuées en 2019

Il n'y a pas eu d'actions gratuites attribuées au cours de l'exercice 2019 aux dirigeants mandataires sociaux de la Société.

Les actions gratuites attribuées en 2018 étaient les suivantes :

Bénéficiaires	Société ayant attribué les actions gratuites	Date du Conseil d'Administration ayant attribué les actions gratuites	Nombre d'actions gratuites	Date de livraison	Valorisation des actions gratuites (1) (en euros)
Denys SOURNAC	MEDICREA INTERNATIONAL	20/12/2018	300 000	2019	2,26
Fabrice KILFIGER	MEDICREA INTERNATIONAL	20/12/2018	90 000	2019	2,26
David RYAN	MEDICREA INTERNATIONAL	20/12/2018	90 000	2019	2,26

(1) Selon la méthode retenue pour les comptes consolidés

Au 31 décembre 2019, l'historique des actions gratuites attribuées est le suivant :

#### Denys SOURNAC

Date du Conseil d'administration	20/12/2018
Nombre d'actions attribuées	300 000
Date de livraison des actions gratuites	2019
Valorisation des actions gratuites en euros (1)	2,26

(1) Selon la méthode retenue pour les comptes consolidés

#### Fabrice KILFIGER

Date du Conseil d'administration	05/06/2008	25/06/2009	17/06/2010	19/09/2016	20/12/2018
Nombre d'actions attribuées	2 778	7 500	2 500	9 000	90 000
Date de livraison des actions gratuites	2010	2011	2012	2018	2019
Valorisation des actions gratuites en euros (1)	5,73	6,55	6,22	5,85	2,26

(1) Selon la méthode retenue pour les comptes consolidés

#### David RYAN

Date du Conseil d'administration	05/06/2008	25/06/2009	17/06/2010	16/06/2011	19/09/2016	20/12/2018
Nombre d'actions attribuées	2 361	6 000	2 500	3 000	9 000	90 000
Date de livraison des actions gratuites	2010	2011	2012	2013	2018	2019
Valorisation des actions gratuites en euros (1)	5,73	6,55	6,22	9,40	5,85	2,26

(1) Selon la méthode retenue pour les comptes consolidés

## NOTE 4 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

### 4.1 Test de dépréciation effectué sur les actifs amortissables

Lorsque des événements ou des situations nouvelles indiquent que la valeur comptable de certains actifs corporels ou incorporels est susceptible de ne pas être recouvrable, cette valeur est comparée à la valeur recouvrable estimée à partir de la valeur d'utilité en l'absence de juste valeur nette estimable de manière fiable. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de ces actifs, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable par comptabilisation d'une perte de valeur d'actif en charges.

### 4.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les frais de recherche et de développement, les brevets et marques, et les logiciels. Les frais de recherche et de développement lorsqu'ils satisfont à l'ensemble des critères autorisant leur inscription à l'actif, sont amortis sur 5 ans. Les frais activés reposent sur un suivi analytique précis permettant une ventilation des coûts engagés par type et par projet. Les brevets, licences et marques sont amortis sur 5 à 10 ans en fonction de leur durée d'utilisation. Les logiciels sont amortis sur des durées allant de 1 à 5 ans.

### 4.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées selon la méthode du coût historique. Le coût d'une immobilisation corporelle est constitué :

- de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables ;
- des frais directement attribuables engagés pour mettre l'actif en état de marche en vue de l'utilisation prévue ;
- des remises et rabais commerciaux déduits dans le calcul du prix d'achat.

Les immobilisations corporelles sont décomposées si leurs composantes ont des durées d'utilité différentes ou qu'elles procurent des avantages à la Société selon un rythme différent nécessitant l'utilisation de taux et de mode d'amortissement différenciés.

Les dépenses ultérieures sur immobilisations sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues, sauf celles engagées pour prolonger la durée de vie du bien.

Les ancillaires faisant partie des kits mis à disposition des établissements de santé clients sont immobilisés jusqu'à leur retour ou leur remplacement pour cause de casse, de perte ou d'obsolescence.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation selon la méthode exposée dans la note 4.1.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilité estimée des immobilisations :

- installations techniques et matériels : de 3 à 10 ans ;

- matériel de démonstration : 3 ans ;
- kits d'instruments : 3 ans ;
- matériel de bureau et informatique, et mobilier : de 3 à 10 ans ;
- installations générales et agencements : de 10 à 12 ans ;
- véhicules : 4 ans.

S'agissant des installations et agencements du siège de Rillieux-la-Pape, la durée d'utilité estimée correspond à la durée totale du bail.

#### 4.4 Immobilisations financières et comptes courants

Les titres de participation sont évalués à leur coût historique d'acquisition et les comptes courants détenus sur les filiales à leur valeur comptable.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire, établie en fonction des critères suivants, est inférieure à la valeur d'inscription à l'actif :

- valeur d'usage déterminée en fonction de l'actif net réévalué de la filiale et de ses perspectives de rentabilité ;
- valeur par référence à des transactions récentes intervenues sur des sociétés du même secteur ;
- valeur par référence aux flux de trésorerie futurs actualisés générés par la filiale.

Une dépréciation n'est toutefois comptabilisée que lorsque la filiale a atteint un rythme d'exploitation normal suivant sa phase de lancement s'il s'agit d'une création, ou lorsque la phase d'intégration est achevée s'il s'agit d'une acquisition.

Le périmètre des filiales et leurs pourcentages de contrôle sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

		<b>Siège social</b>	<b>Pourcentage de contrôle</b>
MEDICREA USA		New-York, US	100 %
MEDICREA TECHNOLOGIES UK		Preston, GB	100 %
MEDICREA GMBH		Köln, DE	100 %
MEDICREA POLAND		Łódź, PL	100 %
MEDICREA BELGIUM		Houwaart, BE	63 %
MEDICREA AUSTRALIA		Brisbane, AU	51 %

Les titres de participation se décomposent comme suit :

En euros	31.12.2019			31.12.2018		
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
MEDICREA USA	27 277 959	-	27 277 959	7 395 058	-	7 395 058
MEDICREA TECHNOLOGIES UK	3 236 917	(3 236 917)	-	2 465 018	(2 465 018)	-
MEDICREA BELGIUM	2 886 992	-	2 886 992	120 076	-	120 076
MEDICREA GMBH	1 362 673	(1 362 673)	-	100 000	(100 000)	-
MEDICREA AUSTRALIA	96 915	-	96 915	96 915	-	96 915
MEDICREA POLAND	47 118	(47 118)	-	47 118	-	47 118
<b>Total</b>	<b>34 908 574</b>	<b>(4 646 708)</b>	<b>30 261 866</b>	<b>10 224 185</b>	<b>(2 565 018)</b>	<b>7 659 167</b>

La Société a créé en février 2018 MEDICREA BELGIUM, société anonyme de droit belge au capital de 200 000 euros dont le siège social est situé à Houwaart, en association avec la société Motion Medical, qui jusqu'alors distribuait les produits de MEDICREA INTERNATIONAL en Belgique. La Société détient une participation majoritaire de 63,25 % dans MEDICREA BELGIUM et montera progressivement au capital de sa filiale au cours des prochaines années pour en devenir son unique actionnaire. Un pacte d'actionnaires a été signé en ce sens et contient des engagements croisés d'achat et de vente de la participation de 36,75 % détenue par Motion Medical au 31 décembre 2019, s'échelonnant sur la période 2020 – 2022 comme suit :

- En 2020, rachat de 12,25 % des titres sur la base de 10 X l'EBITDA (\*) 2019 de MEDICREA BELGIUM ;
- En 2021, rachat de 12,25 % des titres sur la base de 10 X l'EBITDA (\*) 2020 de MEDICREA BELGIUM ;
- En 2022, rachat de 12,25 % des titres sur la base de 10 X l'EBITDA (\*) 2021 de MEDICREA BELGIUM.

La Société a créé en juin 2018 MEDICREA AUSTRALIA, société de droit australien au capital de 300 000 dollars australien dont le siège social est situé à Brisbane, en association avec Jon Mills et son trust familial, dirigeant de la société National Surgical, distributeur de dispositifs médicaux en Australie. La Société détient une participation majoritaire de 51 % dans MEDICREA AUSTRALIA et montera progressivement au capital de sa filiale au cours des prochaines années pour en devenir son unique actionnaire. Un pacte d'actionnaires a été signé en ce sens et contient des engagements croisés d'achat et de vente de la participation de 49 % détenue par le trust familial Jon Mills au 31 décembre 2019, s'échelonnant sur la période 2021 – 2024 comme suit :

- En 2021, rachat de 12,25 % des titres sur la base de 7 X l'EBITDA (\*) 2020 de MEDICREA AUSTRALIA ;
- En 2022, rachat de 12,25 % des titres sur la base de 7 X l'EBITDA (\*) 2021 de MEDICREA AUSTRALIA ;
- En 2023, rachat de 12,25 % des titres sur la base de 7 X l'EBITDA (\*) 2022 de MEDICREA AUSTRALIA ;
- En 2024, rachat de 12,25 % des titres sur la base de 7 X l'EBITDA (\*) 2023 de MEDICREA AUSTRALIA.

(\*) : Résultat opérationnel avant intérêts, amortissements et dépréciations.

La Société a également procédé courant décembre 2019 à la recapitalisation des sociétés MEDICREA TECHNOLOGIES UK, MEDICREA USA et MEDICREA GMBH par abandons de comptes courants comme expliqué au 2.4. des faits caractéristiques de l'exercice.

#### 4.5 Actions auto-détenues

Les actions MEDICREA INTERNATIONAL auto-détenues sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, quel que soit l'objet de leur détention.

En cas de cession, le prix de revient des actions cédées est établi selon la méthode du premier entré-premier sorti (FIFO) à l'exception des actions détenues dans le cadre de plans d'options pour lesquels le calcul est effectué par plan, selon la méthode du prix moyen pondéré. Les résultats de cession sont inscrits en résultat financier.

Au 31 décembre 2019, le portefeuille d'actions auto-détenues s'analyse de la manière suivante :

En euros	31.12.2019		31.12.2018	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Contrat de liquidité	4 282	9 060	4 756	10 770
<b>Total actions MEDICREA INTERNATIONAL</b>	<b>4 282</b>	<b>9 060</b>	<b>4 756</b>	<b>11 70</b>

#### 4.6 Variation des immobilisations et amortissements au cours de l'exercice 2019

La variation des immobilisations se présente comme suit :

Valeurs brutes – En euros	01.01.2019	Acquisitions	Cessions	31.12.2019
Frais de recherche & développement	13 171 999	1 549 046	-	14 721 045
Brevets et droits similaires	4 687 564	410 270	-	5 097 834
Licences et logiciels	2 022 780	901 645	-	2 924 425
Marques et noms de domaine	25 134	-	-	25 134
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>19 907 477</b>	<b>2 860 961</b>	-	<b>22 768 438</b>
Installations techniques et matériels	2 178 501	267 612	1 909	2 444 204
Matériel de démonstration	531 789	88 167	18 875	601 081
Kits d'instruments	3 595 689	1 105 737	332 698	4 368 728
Matériel informatique et de bureau	1 118 484	15 916	-	1 134 400
Autres immobilisations	2 959 847	305 006	60 979	3 203 874
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>10 384 310</b>	<b>1 782 438</b>	<b>414 461</b>	<b>11 752 287</b>
Titres de participations	10 224 185	24 684 389	-	34 908 574
Actions auto-détenues (1)	10 770	-	1 710	9 060
Dépôts et cautionnements	342 920	18 802	-	361 722
<b>Immobilisations financières</b>	<b>10 577 875</b>	<b>24 703 191</b>	<b>1 710</b>	<b>35 279 356</b>
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>40 869 662</b>	<b>29 346 590</b>	<b>416 171</b>	<b>69 800 081</b>
<b>Amortissements – En euros</b>	<b>01.01.2019</b>	Dotations	Reprises	<b>31.12.2019</b>
Frais de recherche & développement	8 789 814	1 629 926	-	10 419 740
Brevets et droits similaires	3 472 521	309 592	-	3 782 113
Licences et logiciels	781 128	464 639	-	1 245 767
Marques et noms de domaine	25 134	-	-	25 134
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>13 068 597</b>	<b>2 404 157</b>	-	<b>15 472 754</b>
Installations techniques et matériels	697 549	276 163	164	973 548
Matériel de démonstration	289 931	148 261	11 817	426 375
Kits d'instruments	2 199 472	839 933	332 673	2 706 732
Matériel informatique et de bureau	769 849	125 375	-	895 224
Autres immobilisations	533 455	276 328	40 969	768 814
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>4 490 256</b>	<b>1 666 060</b>	<b>385 623</b>	<b>5 770 693</b>
Titres de participations	2 565 018	2 081 690	-	4 646 708
<b>Immobilisations financières</b>	<b>2 565 018</b>	<b>2 081 690</b>	-	<b>4 646 708</b>
<b>Total amortissements et dépréciations</b>	<b>20 123 871</b>	<b>6 151 907</b>	<b>385 623</b>	<b>25 890 155</b>
<b>Valeurs nettes – En euros</b>	<b>01.01.2019</b>	Augmentations	Diminutions	<b>31.12.2019</b>
Immobilisations incorporelles	6 838 880	456 804	-	7 295 684
Immobilisations corporelles	5 894 054	116 378	28 838	5 981 594
Immobilisations financières	8 012 857	22 621 501	1 710	30 632 648
<b>Total valeurs nettes</b>	<b>20 745 791</b>	<b>23 194 683</b>	<b>30 548</b>	<b>43 909 926</b>

(1) les disponibilités du contrat de liquidité sont comptabilisées en trésorerie et équivalents.

Les principales variations des postes d'immobilisations s'analysent comme suit :

1/ L'activité en matière de recherche et développement est structurellement importante et constitue un facteur de différenciation clef pour la Société. Les principaux frais engagés sur l'exercice 2019 portent sur :

- la poursuite du développement de la plateforme et de l'offre de services UNiD™ incluant plusieurs applications logicielles et une cellule d'assistance et de planification opératoire permettant de proposer des implants sur-mesure aux patients ;
- le développement d'implants de corporectomie et de cages intersomatiques par impression 3D et sur mesure ;
- l'amélioration du procédé de fabrication d'impression 3D par couches additives de titane ;
- l'intégration de nouveaux services d'exploitation de données pré, per et post-opératoires et d'apprentissage analytique.

Le montant des frais de R&D ainsi capitalisés au titre de l'exercice 2019 s'élève à 1 549 046 euros contre 1 503 692 euros en 2018.

2/ Les dépenses de brevets activées en 2019 s'élèvent à 410 270 euros, pour 219 004 euros au titre de l'exercice précédent. Elles concernent principalement la protection de la propriété intellectuelle des tiges d'ostéosynthèse du rachis sur-mesure (tiges UNiD®).

3/ L'augmentation du poste licences et logiciels est essentiellement liée au développement de nombreuses fonctionnalités nouvelles concernant le UNiD™ HUB, logiciel propriétaire de planification chirurgicale qui s'appuie sur les technologies de big data.

4/ La Société poursuit l'extension de son parc machines avec un investissement de 267 612 euros sur l'exercice 2019 qui concerne principalement l'acquisition d'une nouvelle machine permettant de cintrer les tiges sur mesure en 3D.

5/ Le matériel de démonstration fait l'objet d'un inventaire exhaustif chaque année. Il comprend l'ensemble des produits, aux sérigraphies propres et non revendables en l'état, utilisé par la force commerciale pour former les clients aux manipulations des implants et instruments. Ce matériel est régulièrement mis à jour en fonction des entrées / sorties de nouveaux / anciens produits.

6/ Pour la réalisation des chirurgies, la Société met à disposition de ses clients des kits composés d'instruments et d'implants. Ces matériels sont consignés dans les établissements de santé ou disponibles sous forme de prêts. Les instruments sont comptabilisés en immobilisations corporelles et amortis sur une durée de 3 ans. Le développement de l'activité conduit la Société à augmenter et renouveler les actifs utilisés par ses clients, principalement en France. Les instruments complètement amortis sont régulièrement sortis des livres comptables.

7/ L'augmentation des autres immobilisations corporelles est liée à l'aménagement sur le site de Vancia d'un local dédié au contrôle, et à l'acquisition d'un véhicule.

8/ Les immobilisations financières sont constituées des titres de participations, d'actions auto-détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité et des dépôts et cautionnements versés.

L'augmentation des titres de participations provient de la recapitalisation par abandons de comptes courants des sociétés MEDICREA TECHNOLOGIES UK, MEDICREA USA et MEDICREA GMBH et par le rachat d'une nouvelle tranche de 12,25 % du capital de la société MEDICREA BELGIUM.

#### 4.7 Contrats de location

##### 4.7.1 Locations financement

Les immobilisations acquises par voie de location financement sont comptabilisées dans les comptes sociaux en charges de l'exercice (loyers de crédit-bail), selon les échéances prévues au contrat. Elles concernent les biens suivants :

En euros	31.12.2019 Valeurs brutes	31.12.2018 Valeurs brutes
Logiciels	21 700	21 700
Installations techniques / matériels	3 374 252	3 374 252
Equipements informatiques	892 119	883 590
<b>Total</b>	<b>4 288 071</b>	<b>4 279 542</b>

Les acquisitions de 2019 financées par voie de location financement comprennent essentiellement du matériel informatique.

Les engagements de location financement s'analysent comme suit :

En euros	31.12.2019	31.12.2018
<b>Redevances payées</b>		
Cumul sur exercices antérieurs (1)	1 720 233	1 164 129
Redevances de l'exercice (1)	588 418	556 104
<b>Total</b>	<b>2 308 651</b>	<b>1 720 233</b>
<b>Redevances restant à payer</b>		
A un an au plus	420 500	586 675
Entre 1 et 5 ans	437 480	822 581
Au-delà de 5 ans	-	-
<b>Total</b>	<b>857 980</b>	<b>1 409 256</b>
<b>Valeurs résiduelles</b>	<b>21 848</b>	<b>21 846</b>

(1) Cumul sur exercices antérieurs et redevances de l'exercice ne concernent que les redevances payées au titre des contrats toujours en cours à la clôture de l'exercice.

##### 4.7.2 Locations simples

Certains équipements (principalement photocopieurs et matériels informatiques) font l'objet de contrat de locations financières sur des périodes de 3 à 5 ans.

Les locations simples concernent principalement le loyer annuel de 1 154 546 euros afférent aux bâtiments de Vancia utilisés dans le cadre de l'activité, selon un bail de 12 ans contracté le 23 septembre 2016.

Les engagements de location simple se résument comme suit :

En euros	31.12.2019	31.12.2018
A un an au plus	1 031 867	972 213
Entre 1 et 5 ans	4 060 002	3 802 735
Entre 5 ans et 10 ans	4 148 015	5 067 380
<b>Total</b>	<b>9 239 884</b>	<b>9 842 328</b>

## NOTE 5 : PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS

### 5.1 Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors qu'existe une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un élément passé, existant indépendamment d'actions futures, vis-à-vis d'un tiers, entraînant pour la Société un décaissement probable dont le montant peut être évalué de façon fiable.

Les provisions se décomposent comme suit :

En euros	Provisions pour litiges salariaux	Provisions pour charges	Provision pour risques de change	Total
<b>Provisions au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>	<b>100 000</b>	<b>4 800</b>	<b>21 718</b>	<b>126 518</b>
Dotations	30 000	-	287 898	317 898
Utilisations de l'année	(20 000)	-	(21 718)	(41 718)
<b>Provisions au 31 décembre 2019</b>	<b>110 000</b>	<b>4 800</b>	<b>287 898</b>	<b>402 698</b>
<i>dont part à moins d'un an</i>	<i>110 000</i>	<i>4 800</i>	<i>287 898</i>	<i>402 698</i>

Les provisions pour litiges concernent des litiges salariaux en cours au 31 décembre 2019.

### 5.2 Passifs éventuels

Un passif éventuel représente :

- une obligation potentielle résultant d'un évènement passé dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un évènement incertain qui n'est pas sous le contrôle de la Société ;
- une obligation actuelle résultant d'un évènement passé pour lequel soit le montant de l'obligation ne peut être estimé de manière fiable ou soit il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Les passifs éventuels identifiés au 31 décembre 2019 se présentent comme suit :

- La Société a mis en place depuis novembre 2016 et uniquement pour les ventes aux Etats-Unis, une garantie à vie portant sur sa technologie sur mesure UNiD™. Celle-ci couvre toutes les chirurgies réalisées avec des tiges thoraco-lombaires et cervicales sur mesure UNiD™ ainsi que l'ensemble des implants MEDICREA utilisés en combinaison avec ces tiges. La garantie proposée couvre l'intégralité des coûts liés à l'utilisation des services d'analyses de la cellule UNiD™ Lab, ainsi que le remplacement à titre gratuit des tiges sur mesure UNiD™ et de tous

les implants MEDICREA nécessaires pour traiter les patients devant subir une chirurgie de révision.

Depuis le lancement de cette garantie, aucune demande de prise en charge n'a été enregistrée. Sur cette base, la Société n'a pas constaté de provision dans ses comptes au 31 décembre 2019 et évaluera, en fonction de l'ensemble des données collectées sur l'exercice 2020, la nécessité ou non de revoir cette position au 31 décembre 2020.

- Le contrat qui a encadré en 2017 l'acquisition auprès d'un chirurgien de trois brevets qui protègent une technique innovante permettant de déterminer la hauteur physiologique de l'espace intervertébral en s'appuyant sur l'anatomie du patient pour sélectionner précisément le dispositif intersomatique approprié, stipule qu'en cas de rachat de MEDICREA INTERNATIONAL par une autre société, suivi d'une dénonciation du dit contrat, une indemnité serait accordée au chirurgien à hauteur de 1 million de dollars, minorée de toutes les redevances déjà perçues à la date du rachat.
- Trois contrats de royalties conclus avec deux chirurgiens américains prévoient la possibilité pour ces derniers de les dénoncer en cas de changement de contrôle de MEDICREA et d'exiger le paiement d'une indemnité d'un million de dollars chacun.

## NOTE 6 : FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

### 6.1 Endettement financier net

L'endettement financier net comprend l'ensemble des dettes financières à long terme, les crédits à court terme et découverts bancaires, sous déduction de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Au 31 décembre 2019, l'endettement financier net de la société s'analyse comme suit :

En euros	31.12.2019			31.12.2018		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Dettes financières long terme	34 512 674	903 425	35 416 099	27 314 523	795 899	28 110 422
Crédits à court terme et banques	-	504 050	504 050	-	506 412	506 412
<b>Endettement financier brut</b>	<b>34 512 674</b>	<b>1 407 475</b>	<b>35 920 149</b>	<b>27 314 523</b>	<b>1 302 311</b>	<b>28 616 834</b>
Trésorerie et équivalents	-	(2 061 239)	(2 061 239)	-	(8 157 588)	(8 157 588)
<b>Endettement financier net</b>	<b>34 512 674</b>	<b>(653 764)</b>	<b>33 858 910</b>	<b>27 314 523</b>	<b>(6 855 277)</b>	<b>20 459 246</b>

### 6.1.1 Analyse des dettes financières à long terme

Les dettes financières sont comptabilisées à leur valeur nominale.

L'endettement financier net par devise de remboursement est le suivant :

En euros	31.12.2019	31.12.2018
Euro	1 813 510	(5 741 554)
Dollar américain	32 045 400	26 200 800
<b>Endettement financier net</b>	<b>33 858 910</b>	<b>20 459 246</b>

Au 31 décembre 2019, l'ensemble des dettes financières à long terme s'analyse comme suit :

En euros	31.12.2019	31.12.2018
Emprunts obligataires	32 194 194	26 782 134
Emprunts auprès des établissements de crédit	3 207 509	1 315 998
Intérêts courus sur emprunts	2 697	591
Autres dettes financières	11 699	11 699
<b>Dettes financières hors groupe</b>	<b>35 416 099</b>	<b>28 110 422</b>
Groupe et associés	283 161	94 328
<b>Total</b>	<b>35 699 260</b>	<b>28 204 750</b>
<i>dont dettes financières à taux fixe</i>	<i>3 653 860</i>	<i>2 003 950</i>
<i>dont dettes financières à taux variable</i>	<i>32 045 400</i>	<i>26 200 800</i>

Les dettes obligataires se décomposent comme suit à la clôture de l'exercice :

En euros	31.12.2019	31.12.2018
Emprunt obligataire – Septembre 2019	5 340 900	-
Emprunt obligataire – Novembre 2018	26 704 500	26 200 800
Emprunt obligataire – Avril 2015	148 794	581 334
<b>Total</b>	<b>32 194 194</b>	<b>26 782 134</b>

La Société a émis en septembre 2019 une nouvelle tranche d'obligations pour un montant de 6 millions de dollars au profit de Perceptive Advisors, un fonds d'investissement américain leader dans le domaine de la santé. Ce financement vient en complément de l'émission de novembre 2018 d'un montant de 30 millions de dollars.

Ce financement complémentaire a été mis en place aux mêmes conditions que l'émission des obligations de novembre 2018 et est constitué d'obligations senior garanties soumises au droit américain (New-York) portant intérêt au taux de 8,5 % augmenté du taux le plus élevé entre le LIBOR USD 3 mois et 2,5 %. Les obligations arriveront à échéance le 27 novembre 2022.

### 6.1.2 Evolution des dettes financières

L'évolution des dettes financières s'analyse comme suit :

En euros	31.12.2018	Variations « cash »		Variations des taux de change	31.12.2019
		Emissions	Remboursements		
Emprunts obligataires	26 782 134	5 433 120	(432 540)	411 480	32 194 194
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 315 998	2 365 000	(473 489)	-	3 207 509
Intérêts courus sur emprunts	591	-	2 106	-	2 697
Autres dettes financières	11 699	-	-	-	11 699
Groupe et associés	94 328	188 833	-	-	283 161
<b>Emprunts long terme</b>	<b>28 204 750</b>	<b>7 986 953</b>	<b>(903 923)</b>	<b>411 480</b>	<b>35 699 260</b>
<b>Emprunts court terme</b>	<b>506 412</b>	<b>-</b>	<b>(2 362)</b>	<b>-</b>	<b>504 050</b>
<b>Total</b>	<b>28 711 162</b>	<b>7 986 953</b>	<b>(906 285)</b>	<b>411 480</b>	<b>36 203 310</b>

Cette évolution est liée aux remboursements effectués au cours de l'exercice 2019 dans le cadre des plans d'amortissement existants, à l'émission d'obligations pour 6 millions de dollars et à la souscription de nouveaux emprunts bancaires d'un montant total de 2,4 millions d'euros.

### 6.1.3 Maturité des dettes financières à long terme

Les échéances des dettes financières à long terme se ventilent comme suit :

En euros	31.12.2019	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires	32 194 194	148 794	32 045 400	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	3 207 509	751 934	2 242 575	213 000
Intérêts courus sur emprunts	2 697	2 697	-	-
Autres dettes financières	11 699	-	-	11 699
Groupe et associés	283 161	-	283 161	-
<b>Total</b>	<b>35 699 260</b>	<b>903 425</b>	<b>34 571 136</b>	<b>224 699</b>

### 6.1.4 Analyse des dettes financières à court terme

En France, la Société finance son poste clients en mobilisant une facilité de caisse court terme comptabilisée en concours bancaires courants.

Au 31 décembre 2019, l'ensemble des dettes financières à court terme est contracté en euros et à taux fixe et s'analyse comme suit :

En euros	31.12.2019	31.12.2018
Concours bancaires courants	499 300	500 000
Intérêts courus bancaires	4 750	6 412
<b>Total</b>	<b>504 050</b>	<b>506 412</b>

Les concours bancaires courants de 499 300 euros correspondent à une facilité de caisse garantie par des facturations sur des établissements de santé français.

### 6.1.5 Analyse de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles dont la valeur dans le temps présente un risque de variation négligeable. Ces dernières sont constituées principalement de Sicav monétaires et de trésorerie détenues en garantie de financements obtenus par ailleurs.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de réalisation de ces placements est inférieure à la valeur d'achat. Les gains et pertes latents ou réalisés sont comptabilisés en résultat financier. La juste valeur est déterminée par référence au prix du marché à la date de clôture de l'exercice.

La trésorerie évolue comme suit :

En euros	31.12.2019	31.12.2018
Disponibilités	2 061 239	8 157 588
<b>Trésorerie et équivalents</b>	<b>2 061 239</b>	<b>8 157 588</b>

Le tableau de trésorerie établi sur la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 met en évidence l'utilisation de la trésorerie sur l'exercice.

### 6.1.6 Taux moyen de la dette

Le taux moyen de la dette évolue comme suit :

	31.12.2019	31.12.2018
Euro (EUR)	10,63 %	9,45 %

Le niveau élevé du taux moyen de la dette s'explique principalement par la rémunération des emprunts obligataires dont les taux sont supérieurs à ceux pratiqués pour des financements bancaires classiques. Hors emprunts obligataires, le taux moyen de la dette ressort à 2,68 %.

### 6.1.7 Instruments financiers de couverture

L'essentiel des approvisionnements de la Société est réalisé en euros. Les ventes aux filiales sont réalisées dans leurs devises fonctionnelles, les produits étant ensuite écoulés sur ces marchés dans la devise du pays. Les filiales n'ont donc pas de risque de variation de taux de change sur leurs achats mais MEDICREA INTERNATIONAL a un risque de change sur une partie de son chiffre d'affaires qu'elle couvre en fonction des opportunités par des opérations de ventes à terme de devises.

Au 31 décembre 2019, la Société a couvert les intérêts dus sur les emprunts obligataires libellés en dollars et relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2020 pour un montant de 1 million de dollars, en procédant à des achats à terme au cours garanti de 1,1215 USD/EUR.

## 6.2 Avances conditionnées

Les avances conditionnées émanent principalement d'attributions par BPI d'aides à l'innovation sous forme d'avances remboursables.

Leur variation par rapport à l'exercice précédent résulte des plans de remboursement en cours. Il n'y a pas eu d'aide nouvelle allouée au cours de l'exercice 2019.

## 6.3 Résultat financier

Le résultat financier s'analyse comme suit :

En euros	31.12.2019	31.12.2018
Coût de l'endettement financier net	(3 066 341)	(1 173 416)
Dividendes reçus de MEDICREA BELGIUM	487 521	-
Résultat de changes	472 970	419 702
Produits d'intérêts sur dépôts à terme	57 136	-
Résultat de cession des VMP	5 688	(2 871)
Autres	(11 445)	-
(Dotations) / Reprises nets aux provisions pour pertes de change	(266 180)	5 376
(Dotations) / Reprises nets aux dépréciations des titres de participation	(2 081 691)	-
(Dotations) / Reprises nets aux dépréciations des comptes courants	614 920	(162 243)
<b>Résultat financier</b>	<b>(3 787 422)</b>	<b>(913 452)</b>

Le résultat de change positif de 0,5 million d'euros provient principalement des différences de changes constatées lors des paiements effectués par MEDICREA USA.

Les titres des sociétés MEDICREA GMBH et MEDICREA TECHNOLOGIES UK LTD, sociétés dormantes, sont dépréciés à 100 %.

L'actualisation au 31 décembre 2019 des flux de trésorerie futurs générés par les autres filiales a conduit à enregistrer une dépréciation de 100 % des titres et de 100 % du compte courant de MEDICREA POLAND.

Enfin la recapitalisation des filiales MEDICREA GMBH et MEDICREA TECHNOLOGIES UK LTD comme expliqué au paragraphe 2.3, a conduit à reprendre l'intégralité des dépréciations des comptes courants et doter à due concurrence les titres de participation.

## 6.4 Engagements hors bilan liés aux financements

### 6.4.1 Engagements donnés dans le cadre de crédit moyen terme

En euros	31.12.2019	31.12.2018
Nantissements de fonds de commerce (1)	33 937 039	26 483 051
Nantissement de matériel	1 077 674	1 098 976
Gages espèces (2)	67 500	55 000

(1) Nantissements sur fonds de commerce en garantie de l'emprunt obligataire de 36 millions de dollars émis en novembre 2018 et septembre 2019 et d'autres emprunts moyen terme

(2) Retenues de garantie conservées par BPI comme gage espèces lors de la mise en place de prêts pour un total de 1 350 000 euros

### 6.4.2 Engagements reçus dans le cadre de la mise en place de découverts autorisés et de crédit court terme

En euros	31.12.2019	31.12.2018
Cessions de créances commerciales	500 000	500 000
Contre-garanties BPI	875 000	-

Le montant total des découverts autorisés mais non confirmés au 31 décembre 2019 s'élève à 245 000 euros.

### 6.4.3 Autres engagements

Le tableau suivant résume les autres engagements de la Société :

En euros	31.12.2019	31.12.2018
Cession de créances commerciales	112 210	284 057

### 6.4.4 Covenants

Le contrat lié à l'emprunt obligataire de 36 millions de dollars souscrit par Perceptive Advisors stipule que la Société doit veiller à ce que sa trésorerie disponible soit toujours au moins de 2,5 millions de dollars et qu'à la fin de chaque trimestre civil le revenu des 12 derniers mois respecte des critères de revenu minimum (32,1 millions de dollars au 31 décembre 2019). Ces deux conditions étaient bien remplies à la date d'arrêté des comptes. L'obligation de liquidités minimum a fait l'objet, au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2019, de l'octroi par Perceptive Advisors d'un « waiver » qui libère la Société de la contrainte de trésorerie disponible minimum jusqu'au 31 mars 2020.

Par ailleurs, en anticipation des effets de la crise sanitaire Covid-19 sur sa capacité à respecter au cours des prochains trimestres les seuils minimums de chiffre d'affaires calculés au niveau du Groupe sur 12 mois glissants, la Société a obtenu l'accord de Perceptive Advisors de ne pas tenir compte de l'application de ce covenant lors de la publication des états financiers consolidés trimestriels au 30 juin et 30 septembre 2020. Dans l'éventualité où la Société ne serait pas en mesure de respecter le covenant au 31 décembre 2020 et/ou au 31 mars 2021, de nouveaux objectifs de chiffres d'affaires minimums trimestriels calculés au niveau du Groupe sur les 12 derniers mois glissants seraient déterminés d'un commun accord entre la Société et son créancier.

En complément de ces engagements, Perceptive Advisors bénéficie d'un nantissement du fonds de commerce de MEDICREA INTERNATIONAL à hauteur de 31 924 539 euros ainsi que des garanties sur certains actifs de MEDICREA INTERNATIONAL et de sa filiale MEDICREA USA, détaillées comme suit :

- accord de subordination de dettes entre les différentes filiales du Groupe ;
- nantissement de l'intégralité des titres de MEDICREA USA Corp détenus par MEDICREA INTERNATIONAL ;
- garantie de paiement de l'emprunt par MEDICREA USA Corp en cas de défaut de MEDICREA INTERNATIONAL ;
- nantissement des brevets, marques et autres propriétés intellectuelles détenus par MEDICREA INTERNATIONAL au profit de Perceptive Advisors ;
- nantissement de 1er rang de l'ensemble des comptes bancaires détenus par MEDICREA INTERNATIONAL au profit de Perceptive Advisors ;
- nantissement de 1er rang de l'ensemble des créances clients et inter-companies de MEDICREA INTERNATIONAL au profit de Perceptive Advisors ;
- nantissement de 1er rang des stocks de produits finis détenus par MEDICREA INTERNATIONAL au profit de Perceptive Advisors.

## NOTE 7 : IMPOTS SUR LES RESULTATS

L'évolution de la charge d'impôt s'établit comme suit :

En euros	31.12.2019	31.12.2018
Crédit impôt recherche	(1 045 788)	(887 701)
<b>Charge / (produit) d'impôt</b>	<b>(1 045 788)</b>	<b>(887 701)</b>

Le montant des produits et des charges non déductibles temporairement s'établit à 113 647 euros (produits) au 31 décembre 2019 contre 229 236 euros (charges) au 31 décembre 2018.

Les pertes fiscales reportables cumulées de MEDICREA INTERNATIONAL s'élèvent à 47 995 282 euros au 31 décembre 2019.

## NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES

### 8.1 Evolution du Capital

Suite aux opérations réalisées sur le capital au cours de l'exercice, le capital social est composé au 31 décembre 2019 de 16 915 847 actions d'une valeur nominale de 0,16 euros chacune, pour un montant total de 2 706 535,52 euros. Le nombre d'actions autorisées et en circulation a évolué comme suit :

En euros	31.12.2019	31.12.2018
Nombre d'actions autorisées	16 915 847	16 219 847
Nombre d'actions émises et entièrement libérées	16 915 847	16 219 847
Valeur nominale en euros	0,16	0,16
Nombre d'actions en circulation en fin de période	16 915 847	16 219 847
Nombre d'actions à droit de vote double	2 867 308	2 785 108
Nombre d'actions propres	4 282	4 756

Les opérations intervenues sur le capital de la société MEDICREA INTERNATIONAL au cours de l'exercice 2019 se résument comme suit :

- Au 1er janvier 2019, le capital social est composé de 16 219 847 actions ordinaires pour un montant de 2 595 175,52 euros ;
- Le 29 juillet 2019, 5 000 actions nouvelles ont été émises correspondant à la livraison à un salarié français d'actions attribuées gratuitement par le Conseil d'Administration du 27 juillet 2018 ;
- Le 20 décembre 2019, 691 000 actions nouvelles ont été émises correspondant à la livraison à des salariés français d'actions attribuées gratuitement par le Conseil d'Administration du 20 décembre 2018 ;
- Au 31 décembre 2019, le capital social est ainsi composé de 16 915 847 actions ordinaires pour un montant de 2 706 535,52 euros.

## 8.2 Bons de souscription d'actions (BSA)

Des BSA ont été accordées aux porteurs d'actions et d'obligations au cours d'opérations sur le capital ayant eu lieu en 2017 et 2018. Leurs caractéristiques sont récapitulées dans le tableau suivant :

Date d'attribution	22.12.2017	09.07.2018	27.11.2018
Durée de vie	3 ans	3 ans	7 ans
Nombre de BSA	2 336 341	1 127 936	1 000 000
Nombre d'actions ordinaires obtenues en cas d'exercice de tous les BSA	1 168 170	563 968	1 000 000
Prix d'exercice	3,15 €	3 €	2,19 €

Ces BSA ne font l'objet d'aucune comptabilisation dans les comptes statutaires.

### 8.3 Variation des capitaux propres

Les variations des capitaux propres sur l'exercice s'analysent comme suit :

En euros	01.01.2019	Augmentation	Diminution	31.12.2019
Capital social	2 595 176	111 360	-	2 706 536
Prime de fusion	2 738 619	-	-	2 738 619
Prime d'émission	28 347 430	-	(6 243 692)	22 103 738
Imputation des frais d'augmentation de capital	(4 635 775)	-	-	(4 635 775)
Réserve légale	19 360	-	-	19 360
Réserve d'actions et parts propres	800	125 920	(112 320)	14 400
Réserves statutaires	208 270	-	-	208 270
Autres réserves	483 492	960	(125 920)	358 532
Report à nouveau	-	6 243 692	(6 243 692)	-
Résultat de l'exercice 2019	-	-	(6 857 339)	(6 857 339)
Résultat de l'exercice 2018	(6 243 692)	6 243 692	-	-
<b>Capitaux propres</b>	<b>23 513 680</b>	<b>12 725 624</b>	<b>(19 582 963)</b>	<b>16 656 341</b>

Les mouvements sur la prime d'émission nette des frais d'augmentation de capital se résument comme suit :

En euros	31.12.2019	31.12.2018
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>23 711 655</b>	<b>57 828 734</b>
Augmentation de capital en numéraire	-	2 903 306
<b>Sous total</b>	<b>23 711 655</b>	<b>60 732 040</b>
Imputation des frais d'augmentation de capital	-	(391 973)
Apurement du report à nouveau débiteur	(6 243 692)	(36 628 412)
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>17 467 963</b>	<b>23 711 655</b>

Les frais liés aux augmentations de capital sont imputés sur la prime d'émission conformément à l'avis du Comité d'Urgence du CNC du 21 décembre 2000.

L'Assemblée Générale du 3 juin 2019 a par ailleurs approuvé l'apurement du report à nouveau débiteur d'un montant de 6,2 millions d'euros par compensation avec le poste primes d'émission.

### 8.4 Dividendes payés au cours de l'exercice

Néant

### 8.5 Emission, rachat et remboursement de titres d'emprunt et de capitaux propres

#### Emprunt obligataire convertible d'avril 2015

La Société a remboursé en cumul au 31 décembre 2019, 185 des 200 obligations convertibles émises en avril 2015 auprès d'un investisseur institutionnel, soit la somme de 1,9 million d'euros sur l'emprunt initial de 2 millions d'euros, à échéance avril 2020.

## Emprunt obligataire de septembre 2019

La Société a émis en septembre 2019 une nouvelle tranche d'obligations pour un montant de 6 millions de dollars au profit de Perceptive Advisors, un fonds d'investissement américain leader dans le domaine de la santé. Ce financement vient en complément d'une première tranche d'obligations émises en novembre 2018 pour un montant de 30 millions de dollars.

Ce financement complémentaire, mis en place aux mêmes conditions que l'émission initiale de novembre 2018 est constitué d'obligations senior garanties soumises au droit américain (New-York) portant intérêt au taux de 8,5 % augmenté du taux le plus élevé entre le LIBOR USD 3 mois et 2,5 %. Les obligations arriveront à échéance le 27 novembre 2022. Elles sont assorties de garanties données sur les titres de MEDICREA USA Corp, filiale détenue à 100 % par MEDICREA INTERNATIONAL, et de nantissements sur certains actifs et créances du Groupe au profit de l'investisseur.

## NOTE 9 : AUTRES INFORMATIONS

### 9.1 Intérêts des dirigeants et mandataires sociaux dans le capital de la Société

Les intérêts des dirigeants et mandataires sociaux dans le capital de MEDICREA INTERNATIONAL ont évolué comme suit :

	31.12.2019			31.12.2018		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
<b>Dirigeants</b>						
ORCHARD INTERNATIONAL (1)	1 727 490	10,21	17,46	1 727 490	10,65	18,17
Denys SOURNAC (2)	915 533	5,41	5,92	607 533	3,75	4,18
Jean Philippe CAFFIERO	216 089	1,28	2,11	216 089	1,33	2,19
David RYAN	114 148	0,67	0,58	24 148	0,15	0,21
Fabrice KILFIGER	96 000	0,57	0,49	6 000	0,04	0,03
<b>Administrateurs</b>						
Pierre BUREL (2)	194 587	1,15	0,98	194 587	1,20	1,02
Patrick BERTRAND (2)	113 968	0,67	0,66	113 968	0,70	0,69
François Régis ORY (2)	108 652	0,64	0,55	108 652	0,67	0,57
Rick KIENZLE	102 880	0,61	0,52	102 880	0,63	0,54
Marc RECTON	83 402	0,49	0,48	76 952	0,47	0,47
Christophe BONNET	52 128	0,31	0,43	52 128	0,32	0,44
Pierre OLIVIER	27 000	0,16	0,14	27 000	0,17	0,14
Jean Joseph MORENO	26 450	0,16	0,24	22 000	0,14	0,23
<b>Total</b>	<b>3 778 327</b>	<b>22,33 %</b>	<b>30,56 %</b>	<b>3 279 427</b>	<b>20,22 %</b>	<b>28,88 %</b>

(1) Au 31 décembre 2019 le capital social d'ORCHARD INTERNATIONAL se répartit comme suit :

- Société civile DENYS SOURNAC COMPANY	59,66 %
- Société civile PLG INVEST (Jean Philippe CAFFIERO)	35,46 %
- AMELIANE SAS	4,72 %
- Christelle LYONNET	0,13 %
- Denys SOURNAC	0,03 %

(2) Cumul des actions détenues directement en propre et via une holding

### 9.2 Informations relatives aux parties liées

Comme mentionné au point 3.7 précédent, la société ORCHARD INTERNATIONAL facture différentes prestations à la société MEDICREA INTERNATIONAL dont les montants ont évolué comme suit au cours des deux derniers exercices :

En euros	Montant HT facturé en 2019	Montant HT facturé en 2018
Prestations de management	300 000	300 000
Refacturation de personnel	-	47 490
Quote-part sur frais	6 000	6 780
Loyer et charges locatives	34 819	37 407
<b>Total</b>	<b>340 819</b>	<b>391 677</b>

La refacturation des frais de personnel de deux salariés ainsi que les frais d'utilisation de bureaux a cessé à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2018, les coûts correspondants étant désormais générés directement au niveau de MEDICREA INTERNATIONAL.

### 9.3 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes de la Société relatifs à l'exercice 2019 et figurant au compte de résultat sont les suivants :

Montants HT en euros	2019	2018	2019	2018
<b>Audit</b>				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels	47 000	42 018	30 200	24 154
Services autres que la certification des comptes	1 507	11 061	1 000	5 500
<b>Total honoraires</b>	<b>48 507</b>	<b>53 079</b>	<b>31 200</b>	<b>29 654</b>

### 9.4 Evènements postérieurs à la clôture

#### Levée de fonds

Le 23 janvier 2020, MEDICREA INTERNATIONAL a augmenté son capital de 8,5 millions d'euros par réalisation d'un placement privé.

Cette levée de fonds porte sur un total de 2 421 653 actions, d'une valeur nominale unitaire de 0,16 euro, émises au prix unitaire de 3,51 euros (prime d'émission incluse).

Cette augmentation de capital est destinée principalement à assurer les besoins en financement de la Société. Le produit de l'émission, associé aux liquidités dont la Société disposait à la date de l'opération, devrait lui conférer les moyens nécessaires pour financer son activité sur l'ensemble de l'exercice 2020.

**Informations à prendre en compte dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19**

Ces informations sont décrites au point 2.6 du présent document.

**9.5 Tableau de résultat des cinq derniers exercices**

Voir rapport de gestion.

## 9.6 Liste des filiales et participations

Les montants ci-dessous sont exprimés en euros.

Sociétés	Total des capitaux propres	Quote-part du capital détenu (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes versés à la société mère
			Brute	Nette					
<b>Filiales étrangères</b>									
MEDICREA TECHNOLOGIES UK	4 756	100 %	3 236 917	-	-	-	-	(39 621)	-
MEDICREA USA	9 818 631	100 %	27 277 959	27 277 959	-	-	17 886 722	(5 181 423)	-
MEDICREA GMBH	1 705	100 %	1 362 673	-	-	-	-	(12 760)	-
MEDICREA POLAND	(981 376)	100 %	47 119	-	1 371 764	-	275 370	(287 964)	-
MEDICREA BELGIUM	1 721 664	63 %	2 886 992	2 886 992	-	-	4 462 739	1 190 155	487 521
MEDICREA AUSTRALIA	147 408	51 %	96 915	96 915	-	-	641 386	(40 498)	-



RAPPORT DES COMMISSAIRES  
AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2019

**Leading** personalized spine | [medicrea.com](https://www.medicrea.com)

**Medicrea International**  
Exercice clos le 31 décembre 2019

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

**ODICEO**  
115, boulevard de Stalingrad  
C.S. 52038  
69616 Villeurbanne cedex  
S.A. au capital de € 275 000  
430 130 393 R.C.S. Lyon

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Lyon

**ERNST & YOUNG et Autres**  
Tour Oxygène  
10-12, boulevard Marius Vivier Merle  
69393 Lyon cedex 03  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## Medicrea International

Exercice clos le 31 décembre 2019

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Medicrea International,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Medicrea International relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 7 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Bases de préparation » de la note « Principes comptables » de l'annexe aux comptes annuels exposant la justification du principe de continuité de l'exploitation.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 4.4 de l'annexe aux comptes annuels expose les règles d'évaluation, de comptabilisation et de dépréciation des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons apprécié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes annuels, et leur correcte appréciation.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 29 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

### ■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225 37 4 du Code de commerce.

### ■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Villeurbanne et Lyon, le 29 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

ODICEO

ERNST & YOUNG et Autres

Agnès Lamoine

Lionel Denjean



# RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AU 31 DECEMBRE 2019

**Leading** personalized spine | [medicrea.com](http://medicrea.com)

**MEDICREA INTERNATIONAL**

Société Anonyme au capital de 3 171 058,08 euros  
Siège social : 5389, route de Strasbourg – 69140 RILLIEUX-LA-PAPE  
393 175 807 RCS LYON

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS ET SOCIAUX DE  
L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019  
PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE  
DU 25 JUIN 2020**

MEDICREA est spécialisé dans le développement de services d'analyses et la fabrication d'implants personnalisés pour le traitement chirurgical des pathologies complexes de la colonne vertébrale reposant sur la technologie UNiD® ASI (Adaptive Spine Intelligence).

MEDICREA assure la conception, la fabrication intégrée et la distribution de plus de 30 familles de dispositifs implantables homologués par la FDA, qui ont été utilisés à ce jour dans plus de 175 000 interventions chirurgicales à travers le monde. Évoluant sur un marché de 10 milliards de dollars, MEDICREA est une PME lyonnaise de 180 personnes, dont 40 au sein de sa filiale MEDICREA USA Corp. basée à New York.

MEDICREA est une société proposant des technologies avant-gardistes pour le traitement des pathologies de la colonne vertébrale. Elle fait figure de véritable pionnière sur ce marché en assurant la convergence entre les technologies informatiques de santé et la conception et fabrication de dispositifs médicaux de dernière génération, privilégiant les résultats cliniques dans une perspective unique : améliorer les bénéfices de la chirurgie pour les patients, tout en générant des réductions de coûts à tous les niveaux. Cette nouvelle approche s'appuie sur la compilation et l'analyse de données cliniques grâce à des algorithmes d'apprentissage élaborés (deep learning) et des outils d'interprétation prédictifs avec pour résultat des prises en charge de pathologies de la colonne vertébrale associant précision scientifique et pose d'implants personnalisés et modulables.

Le Groupe est installé à Rillieux-la-Pape en région lyonnaise où il possède sa propre unité de fabrication d'implants, une unité de production ultra-moderne consacrée à l'usinage et au développement d'implants sur-mesure et par impression 3D, ainsi que des filiales de distribution aux États-Unis, en France, en Belgique, en Pologne et en Australie.

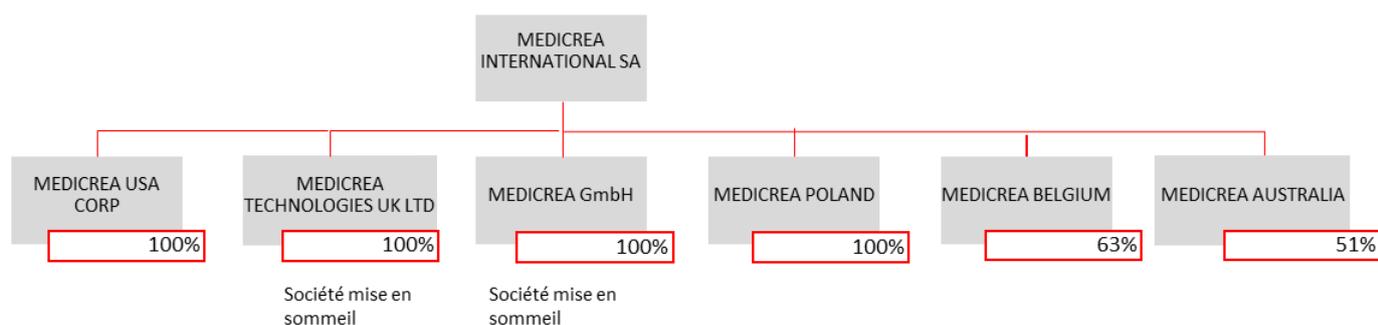
Conformément à la loi et aux statuts, il est rendu compte dans ce rapport de la situation et de l'activité du Groupe MEDICREA et de la Société MEDICREA INTERNATIONAL durant l'exercice clos le 31 décembre 2019. Les comptes annuels consolidés et sociaux de l'exercice sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

## 1. INFORMATIONS SUR LE GROUPE

### 1.1 Périmètre du Groupe

Le Groupe distribue ses produits dans plus de vingt-cinq pays par l'intermédiaire de filiales de commercialisation et d'un réseau de distributeurs indépendants.

Au 31 décembre 2019, le Groupe MEDICREA est structuré comme suit :



Un tableau recensant les principales informations chiffrées des filiales et participations est joint en Annexe 1.

### 1.2 Situation et évolution de l'activité au cours de l'exercice écoulé

Les faits marquants de l'exercice 2019 sont les suivants :

#### 1.2.1 Marché et environnement

La médecine personnalisée est un axe de recherche présent dans tous les domaines de la santé. Une meilleure connaissance des pathologies de chaque patient grâce à des tests de diagnostic de plus en plus précis permet de l'orienter vers un traitement spécifique, et d'en éviter d'autres, et ce pour des signes cliniques identiques. Chaque patient est considéré comme unique et peut recevoir le traitement ayant les meilleures chances d'efficacité.

MEDICREA a décidé de s'intégrer très tôt dans cette démarche avec une approche spécifique-patient en étant la première société de la colonne vertébrale à commercialiser des tiges sur-mesure d'ostéosynthèse, et des cages intersomatiques sur mesure imprimées en 3D.

Le Groupe devient un acteur majeur de cette médecine personnalisée et fait figure de précurseur dans le domaine du rachis en proposant aux chirurgiens un mix inédit de produits innovants et de services complets pour une chirurgie du rachis parfaitement adaptée au patient.

En mettant en œuvre un processus itératif et systématisé grâce à sa plateforme de technologies sur-mesure UNiD® ASI (Adoptive Spine Intelligence), MEDICREA exploite des données propriétaires de premier ordre afin de répondre à l'ensemble des problématiques cliniques et commerciales liées aux traitements des pathologies dégénératives et complexes de la colonne. MEDICREA développe un système vertueux itératif et élaboré afin de proposer à l'ensemble du système de santé une forte

valeur ajoutée, de meilleurs résultats cliniques et des coûts réduits, pour le bénéfice des patients, des chirurgiens, des centres hospitaliers et des organismes de remboursement.

MEDICREA a accompli des progrès très importants ces dernières années en faisant œuvre de pionnier, avec les services d'analyse du laboratoire UNiD™ LAB et les implants sur mesure UNiD™ TEK, pour une approche personnalisée et centrée sur les résultats des soins de la colonne vertébrale, au point de s'approprier ce segment de marché et de devenir leader de la chirurgie personnalisée du rachis.

### **1.2.2 Résultats et performance**

Sur l'année 2019, les ventes atteignent 32,7 millions d'euros et progressent de +11 % par rapport à la même période de l'exercice précédent à périmètre comparable, le Groupe ayant cessé en 2019 la commercialisation d'activités non stratégiques représentant 2,9 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2018. Les marchés américain, belge et français nourrissent cette croissance, complétée par le développement de l'activité en Australie.

Le développement de MEDICREA® sur l'exercice 2019 s'analyse avant tout par la percée de son activité stratégique de planification chirurgicale pré-opératoire et de conception d'implants sur mesure UNiD ASI™. Chaque trimestre établissant un record par rapport au précédent, le 4ème trimestre 2019 ancre durablement cette tendance avec 525 chirurgies personnalisées réalisées, en hausse de + 40 % par rapport au 4ème trimestre 2018 et de + 50 % aux États-Unis uniquement sur la même période.

En 2019, ce sont plus de 1 850 chirurgies avec des implants sur mesure MEDICREA® qui ont été réalisées, soit une augmentation globale de + 48 % par rapport à 2018, et de + 55 % pour le seul marché américain.

Le taux de marge brute s'établit à 78 %, en amélioration de 6 points par rapport au précédent exercice du fait d'une baisse significative du recours à la sous-traitance et d'une répartition des ventes par produits plus favorable, avec notamment une augmentation du chiffre d'affaires aux États-Unis où les prix de vente sont plus élevés.

Les charges opérationnelles augmentent de 0,9 million d'euros par rapport à 2018 sous l'effet principal d'une hausse mécanique des commissions sur ventes sur le marché américain qui suivent la croissance du chiffre d'affaires.

Compte-tenu de ces éléments, la perte opérationnelle avant charges non récurrentes est de 6 millions d'euros contre une perte de 7,5 millions d'euros l'année précédente.

Les autres charges non récurrentes d'un montant de 0,7 million d'euros sont stables par rapport à l'exercice précédent et comprennent principalement des frais d'avocat pour des actions de défense en justice aux États-Unis (voir point 7.4.1) ainsi que des frais liés à la recherche de partenariats stratégiques.

Les charges de personnel liées aux paiements en actions comptabilisées conformément à la norme IFRS 2 s'élèvent à 2 millions d'euros, en forte augmentation par rapport à l'exercice précédent suite aux actions gratuites attribuées en décembre 2018 à plusieurs dirigeants.

Le coût de l'endettement financier net progresse de 1,4 million d'euros sous l'effet principal de l'emprunt obligataire de 36 millions de dollars rémunéré au taux de 11 % mis en place en novembre 2018 pour une 1<sup>ère</sup> tranche de 30 millions et en septembre 2019 pour une seconde tranche de 6 millions. Le résultat courant avant impôt s'établit à - 13,4 millions d'euros contre - 11,6 millions au 31 décembre 2018.

La charge d'impôt totale s'élève pour l'exercice 2019 à 2,1 millions d'euros et provient à hauteur de 1,6 millions d'euros de l'annulation de la totalité des déficits fiscaux reportables et activés au 1<sup>er</sup> janvier 2019 de MEDICREA USA à la suite d'une mise à jour de l'analyse des prévisions de profits taxables futurs et pour le reste des impôts courants de la filiale MEDICREA BELGIUM.

Compte tenu des éléments ci-dessus le résultat net de l'exercice 2019 présente une perte de 15,6 millions d'euros contre une perte de 12 millions d'euros lors de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2019, le Groupe dispose d'une trésorerie brute de 3,8 millions d'euros (hors concours bancaires courants de 1 million d'euros), avant l'augmentation de capital d'un montant brut de 8,5 millions d'euros réalisée en janvier 2020.

### **1.2.3 Portefeuille produits et recherche et développement**

MEDICREA est la première société de l'industrie du rachis à proposer un ensemble complet de services de planification chirurgicale mettant en œuvre intelligence artificielle, modélisation prédictive et implants personnalisés. L'exercice 2019 a permis au Groupe de conforter cette position en renforçant son offre UNiD® tout en continuant le développement de son portefeuille de produits standards.

#### *Offre d'implants sur-mesure et services UNiD ASI™*

En avril MEDICREA a annoncé l'homologation par la FDA de nouvelles fonctionnalités offertes par sa plateforme propriétaire UNiD ASI™. En plus de s'intégrer à l'ensemble des flux cliniques et d'accompagner le chirurgien dans sa démarche de planification pour générer des implants sur mesure, la plateforme logicielle UNiD ASI™ va également transformer le modèle standard de flux des implants chirurgicaux dans les hôpitaux. Désormais chaque vis pédiculaire et chaque cage intervertébrale sera planifiée et pré-sélectionnée par MEDICREA® avant l'opération, permettant ainsi au personnel hospitalier de se libérer de la gestion lourde des stocks pour se concentrer sur l'acte chirurgical. Actuellement, les fabricants proposent des kits standards comprenant jusqu'à 450 vis pour chaque intervention chirurgicale, alors qu'une intervention ne nécessite au final que 2 vis par vertèbre instrumentée. En obtenant l'autorisation de la FDA d'intégrer la base de données complète d'implants MEDICREA® à son logiciel, MEDICREA dispose désormais d'une position unique pour transformer un mode de fonctionnement archaïque. MEDICREA optimise ainsi chaque implant fourni lors d'une intervention chirurgicale, grâce à ses services sans équivalent sur le marché de sélection d'implants spécifiques au patient, incluant notamment la seule cage intervertébrale sur mesure imprimée en 3D autorisée par la FDA sur le marché américain.

En mai, MEDICREA a conclu la seconde édition de son colloque sur l'Intelligence Artificielle appliquée à la chirurgie de la colonne vertébrale à New-York, Etats-Unis. MAIA (Medicrea Artificial Intelligence and Analytics) est le premier groupe de travail mondial rassemblant des chirurgiens et un industriel, focalisé sur l'utilisation de l'Intelligence Artificielle dans le traitement des déformations complexes de la colonne vertébrale. Au cours de cette deuxième édition, la société a présenté les avancées de sa plateforme technologique UNiD ASI™ (Adaptive Spine Intelligence).

En juin 2019, MEDICREA a obtenu la délivrance de plusieurs nouveaux brevets et a renforcé la protection intellectuelle de sa plateforme technologique exclusive UNiD ASI™. Les 3 nouveaux brevets délivrés couvrent le cœur des technologies et des méthodes développées par MEDICREA et intégrées à la plateforme UNiD ASI™, renforçant le portefeuille existant et protégeant sa plateforme technologique.

En parallèle, tout au long de l'année, les équipes de recherche et développement ont travaillé sur l'enrichissement de l'offre UNiD®.

#### *Les cages intersomatiques sur mesure UNiD® IB3D*

MEDICREA a annoncé en février 2020, l'homologation par la FDA de la 1ère cage intersomatique sur mesure pour la colonne vertébrale. Les cages intersomatiques sur mesure UNiD® IB3D sont des implants en titane imprimés en 3D pour lesquels il est possible de personnaliser les dimensions, les caractéristiques et la morphologie précise. Ce niveau de personnalisation n'était jusqu'alors pas commercialisé sur le marché des dispositifs destinés à la chirurgie de la colonne vertébrale.

Ces cages sont spécifiquement définies pour s'adapter de manière optimale aux exigences anatomiques et chirurgicales du patient, déterminées par les ingénieurs du UNiD LAB™ lors de la phase de planification pré-opératoire. Grâce à la reconstruction 3D de la colonne vertébrale, les ingénieurs cartographient l'anatomie exacte de chaque plateau vertébral. Ils conçoivent ensuite la cage idéale pour restaurer une hauteur et une angulation adéquates mais aussi pour offrir une surface de contact optimisée entre l'implant et les plateaux vertébraux afin d'améliorer la stabilité du segment instrumenté et de réduire les risques d'impaction de l'implant dans les vertèbres.

#### *Pass TULIP GENESIS*

Le Groupe a réalisé en mai 2019 sa 1<sup>ère</sup> chirurgie avec la nouvelle vis PASS TULIP GENESIS à Chicago, initiant ainsi le pré-lancement sur le marché américain de ce nouvel implant destiné essentiellement aux chirurgies dégénératives de la colonne vertébrale.

### **1.2.4 Organisation**

Le dernier audit réglementaire a été mené par le GMED en janvier 2019 et a permis de renouveler les certificats CE. La dernière inspection de la FDA (Food and Drug Administration) s'est déroulée avec succès début décembre 2019 pour la commercialisation des implants aux Etats-Unis. Ces audits ont notamment confirmé le niveau de maîtrise des différents métiers mis en œuvre au sein du Groupe, avec des axes d'amélioration à poursuivre, en particulier en matière de formalisation des « bonnes pratiques ».

### **1.2.5 Financement**

Le Groupe a émis en septembre 2019 des obligations pour un montant de 6 millions de dollars au profit de Perceptive Advisors, un fonds d'investissement américain leader dans le domaine de la santé. Ce financement vient en complément de l'émission de novembre 2018 d'un montant de 30 millions de dollars.

Ce financement complémentaire a été mis en place aux mêmes conditions que l'émission des obligations de novembre 2018 et est constitué d'obligations senior garanties soumises au droit américain (New-York) portant intérêt au taux de 8,5 % augmenté du taux le plus élevé entre le LIBOR USD 3 mois et 2,5 %. Les obligations arriveront à échéance le 27 novembre 2022.

Le Groupe a également souscrit de nouveaux emprunts bancaires d'un montant total de 2,4 millions d'euros dans le cadre du financement de projets innovants et de divers matériels.

Le 23 janvier 2020, MEDICREA INTERNATIONAL a bouclé une augmentation de capital d'un montant de 8,5 millions d'euros par placement privé, portant sur un total de 2 421 653 actions émises au prix unitaire de 3,51 euros. Cette opération est destinée principalement à assurer les besoins en financement de la Société sur l'exercice 2020.

### **1.2.6 Informations à prendre en compte dans le cas de la crise sanitaire COVID-19**

A la date d'établissement du présent document, les impacts économiques du virus COVID-19 sur l'activité du Groupe ainsi que les mesures prises pour y faire face peuvent être appréhendés de la manière suivante.

Dans tous les pays où le Groupe commercialise ses technologies, ses clients finaux sont des hôpitaux publics et des cliniques privées. En France, une large partie de son chiffre d'affaires est réalisée avec les centres hospitaliers publics et privés placés en alerte et réquisitionnés par les autorités sanitaires pour traiter les patients infectés par le virus et atteints d'une forme très sévère de la pathologie. Avec la propagation très rapide de la maladie et le passage en phase épidémique dite « 3 » du plan de lutte, la pleine mobilisation du système de santé a été instituée et l'ensemble des établissements de soin (en sus des établissements déjà identifiés COVID-19) ont été réquisitionnés pour participer activement à la prise en charge des patients justifiant une hospitalisation urgente.

Dans ce contexte, quasiment similaire dans tous les pays d'Europe et désormais également aux États-Unis, une saturation rapide de l'ensemble des établissements de santé, au niveau international, est inévitable à relativement court terme.

Le Groupe constate depuis ces dernières semaines un arrêt et un report quasi total de l'ensemble des chirurgies du rachis, notamment pour les patients avec des grandes déformations et des affections dégénératives, planifiées depuis des semaines, ceci afin que toutes les ressources opérationnelles des hôpitaux puissent se concentrer sur le traitement urgent des nombreux patients attendus gravement atteints par le COVID-19.

Ces reports sont apparus en France et en Espagne depuis le 12 mars dernier, en Belgique depuis le 16 mars. Aux États-Unis sur le marché principal du Groupe, les premiers reports de chirurgies ont été annoncés depuis le 17 mars et la tendance s'accélère chaque jour.

Dans toutes les filiales du Groupe, les salariés qui visitaient quotidiennement les hôpitaux et les cliniques ne peuvent désormais plus accéder à ces établissements. Le chiffre d'affaires quotidien est donc en diminution très significative depuis la 2<sup>ème</sup> quinzaine du mois de mars.

Compte tenu des mesures drastiques de confinement déjà prises ou que vont être amenés à prendre l'ensemble des pays du monde, cette crise sanitaire devrait être jugulée d'ici septembre 2020.

Le Groupe s'est donc préparé et s'est rapidement organisé pour réduire et décaler la majorité de ses dépenses avec l'appui des différentes mesures gouvernementales annoncées dans chaque pays, en prévision d'une période quasi blanche de facturation sur le 2<sup>ème</sup> trimestre 2020 pour entrevoir une reprise progressive des chirurgies vertébrales, pays après pays dans le courant du 3<sup>ème</sup> trimestre 2020.

L'ensemble des salariés français et belges, y compris certains membres du comité de direction, est en chômage partiel depuis le 16 mars pour une durée non déterminée mais qui sera probablement d'au moins deux voire trois mois.

Le Groupe a négocié avec ses principaux fournisseurs pour repousser les commandes et les livraisons sur le 3<sup>ème</sup> trimestre.

Les bailleurs des locaux de Lyon et de New York ont d'ores et déjà accepté de décaler l'encaissement des loyers des prochains mois.

L'ensemble des partenaires bancaires du Groupe dont la BPI ont pris les dispositions nécessaires pour surseoir aux remboursements d'échéances d'emprunts ou de paiement de redevances de crédit-bail jusqu'à fin septembre.

Le paiement des cotisations sociales et fiscales est repoussé comme cela a été permis dans le cadre des mesures gouvernementales d'urgence.

Le Groupe devrait encaisser rapidement le crédit impôt recherche 2019 (1 M€) dont la déclaration a été déposée dès la fin du mois de janvier.

Les efforts du Groupe portent actuellement sur le re-formatage de sa filiale aux États-Unis avec la suspension temporaire des contrats de travail concernant 25 salariés à la suite de leur mise en chômage technique (« furlough ») et dans l'attente des modalités d'application des mesures exceptionnelles que l'Administration américaine a annoncé pour soutenir les entreprises et leurs salariés.

Malgré ce contexte exceptionnel et difficile, le Groupe bénéficie de deux facteurs extrêmement favorables :

1- Le Groupe a levé des fonds fin janvier 2020 à hauteur de 8,5 M€. A la date d'arrêté des comptes, sans tenir compte de l'encaissement du crédit impôt recherche, la trésorerie est proche de 9 M€, et le montant des factures clients à encaisser s'établit à 3,6 M€. Par conséquent, en prenant toutes les mesures pour économiser et consommer le moins rapidement possible sa trésorerie, le Groupe est

bien armé pour affronter cette crise pendant plusieurs mois et se redéployer dans de bonnes conditions pour profiter du fort rebond qui est prévisible à compter du 3ème ou du 4ème trimestre car,

2- Le Groupe bénéficiera automatiquement d'un puissant « effet de rattrapage » en sortie de crise. En effet, tous les patients qui ont besoin d'une chirurgie vertébrale devront la reprogrammer avec leur chirurgien. Ces patients souffrent beaucoup, ils n'ont plus une vie normale et il n'existe pour eux aucune alternative à la chirurgie qui était programmée avec des implants MEDICREA®, même s'ils peuvent en général attendre et supporter un report de leur date d'intervention de deux ou trois mois.

## 2 EXAMEN DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers du Groupe MEDICREA au 31 décembre 2019 sont établis conformément aux normes comptables internationales IFRS en vigueur au sein de l'Union Européenne, en application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 et disponibles sur le site [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Les comptes synthétiques se présentent comme suit :

### 2.1 Compte de résultat consolidé (normes IFRS)

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018 Retraité (1)
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>32 721</b>	<b>32 279</b>
Coût des ventes	(7 254)	(9 195)
<b>Marge brute</b>	<b>25 467</b>	<b>23 084</b>
Frais de recherche et développement	(2 950)	(3 062)
Frais de commercialisation	(16 187)	(16 523)
Commissions sur ventes	(5 045)	(3 717)
Frais administratifs	(7 317)	(7 310)
Autres produits et charges opérationnels	(678)	(561)
<b>Résultat opérationnel avant paiements en actions</b>	<b>(6 710)</b>	<b>(8 089)</b>
Charges de personnel liées aux paiements en actions	(2 000)	(728)
<b>Résultat opérationnel après paiements en actions</b>	<b>(8 710)</b>	<b>(8 817)</b>
Coût de l'endettement financier net	(4 344)	(2 936)
Autres (charges) / produits financiers	(356)	166
(Charges) / produits d'impôts	(2 140)	(444)
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>(15 550)</b>	<b>(12 031)</b>

(1) Retraité des effets de l'application de la norme IFRS 16 – Contrats de location (voir note 2.3)

## 2.2 Bilan consolidé (normes IFRS)

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018 Retraité (1)
Ecart d'acquisition	12 053	12 132
Immobilisations incorporelles	8 389	8 099
Immobilisations corporelles	23 857	25 873
Immobilisations financières	677	650
Impôts différés	664	2 303
<b>Total actifs non courants</b>	<b>45 640</b>	<b>49 057</b>
Stocks et en-cours	9 306	9 662
Clients et comptes rattachés	4 898	5 361
Autres actifs courants	2 649	2 481
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 807	10 803
<b>Total actifs courants</b>	<b>20 660</b>	<b>28 307</b>
<b>Total actif</b>	<b>66 300</b>	<b>77 364</b>

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018 Retraité (1)
Capital	2 707	2 595
Primes d'émission, de fusion, d'apport	20 207	26 450
Réserves consolidées	(7 483)	(2 992)
Résultat Groupe de l'exercice	(15 550)	(12 031)
<b>Total capitaux propres</b>	<b>(119)</b>	<b>14 022</b>
Avances conditionnées	-	100
Provisions non courantes	764	622
Impôts différés	561	670
Dettes financières long terme	49 912	46 552
Autres passifs non courants	89	174
<b>Total passifs non courants</b>	<b>51 326</b>	<b>48 118</b>
Provisions courantes	128	122
Dettes financières court terme	6 646	6 638
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 041	4 803
Autres passifs courants	3 278	3 661
<b>Total passifs courants</b>	<b>15 093</b>	<b>15 224</b>
<b>Total passif</b>	<b>66 300</b>	<b>77 364</b>

(1) Retraité des effets de l'application de la norme IFRS 16 – Contrats de location (voir note 2.3)

## 2.3 Retraitement des périodes comparatives

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2018, publiés en mars 2019, ont été retraités des incidences de l'application rétrospective de la norme IFRS 16 – Contrats de location

### 2.3.1 Impacts du retraitement du compte de résultat consolidé 2018

En millier d'euros	31.12.2018 Publié	IFRS 16	31.12.2018 Retraité
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>32 279</b>	-	<b>32 279</b>
Coût des ventes	(9 283)	88	(9 195)
<b>Marge brute</b>	<b>22 996</b>	<b>88</b>	<b>23 084</b>
Frais de recherche et développement	(3 067)	5	(3 062)
Frais de commercialisation	(16 532)	9	(16 523)
Commissions sur ventes	(3 717)	-	(3 717)
Frais administratifs	(7 469)	159	(7 310)
Autres produits et charges opérationnels	(561)	-	(561)
<b>Résultat opérationnel avant paiements en actions</b>	<b>(8 350)</b>	<b>261</b>	<b>(8 089)</b>
Charges de personnel liées aux paiements en actions	(728)	-	(728)
<b>Résultat opérationnel après paiements en actions</b>	<b>(9 078)</b>	<b>261</b>	<b>(8 817)</b>
Coût de l'endettement financier net	(2 428)	(508)	(2 936)
Autres (charges) / produits financiers	166	-	166
(Charges) / produits d'impôts	(470)	26	(444)
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>(11 810)</b>	<b>(221)</b>	<b>(12 031)</b>

### 2.3.2 Impacts du retraitement du bilan consolidé 2018

En millier d'euros	31.12.2018 Publié	IFRS 16	31.12.2018 Retraité
Goodwill	12 132	-	12 132
Immobilisations incorporelles	8 099	-	8 099
Immobilisations corporelles	10 354	15 519	25 873
Immobilisations financières	650	-	650
Impôts différés	2 122	181	2 303
<b>Actif non courant</b>	<b>33 357</b>	<b>15 700</b>	<b>49 057</b>
Stocks et en-cours	9 662	-	9 662
Clients et comptes rattachés	5 361	-	5 361
Autres actifs courants	2 481	-	2 481
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 803	-	10 803
<b>Actif courant</b>	<b>28 307</b>	<b>-</b>	<b>28 307</b>
<b>Total actif</b>	<b>61 664</b>	<b>15 700</b>	<b>77 364</b>
<b>En euros</b>	<b>31.12.2018 Publié</b>	<b>IFRS 16</b>	<b>31.12.2018 Retraité</b>
Capital	2 595	-	2 595
Primes d'émission, de fusion, d'apport	26 450	-	26 450
Réserves consolidées	(2 308)	(684)	(2 992)
Résultat de l'exercice	(11 810)	(221)	(12 031)
<b>Capitaux propres</b>	<b>14 927</b>	<b>(905)</b>	<b>14 022</b>
Avances conditionnées	100	-	100
Provisions non courantes	622	-	622
Impôts différés	670	-	670
Dettes financières long terme	31 731	14 821	46 552
Autres passifs non courants	174	-	174
<b>Passif non courant</b>	<b>33 297</b>	<b>14 821</b>	<b>48 118</b>
Provisions courantes	122	-	122
Dettes financières court terme	4 854	1 784	6 638
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 803	-	4 803
Autres passifs courants	3 661	-	3 661
<b>Passif courant</b>	<b>13 440</b>	<b>1 784</b>	<b>15 224</b>
<b>Total passif</b>	<b>61 664</b>	<b>15 700</b>	<b>77 364</b>

## 2.4 Commentaires sur le compte de résultat consolidé

Les éléments du compte de résultat de l'exercice 2019 et les principales variations par rapport à l'exercice précédent sont détaillés au paragraphe 1.2.2 ci-dessus.

## 2.5 Commentaires sur le bilan consolidé

Le total du bilan s'établit à 66 millions d'euros, en baisse de 11 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Les actifs non courants, en diminution de 3,4 millions d'euros, représentent 69 % du total du bilan.

Les immobilisations incorporelles progressent de 0,3 million d'euros du fait des efforts continus de recherche et développement et en particulier du développement de nombreuses fonctionnalités nouvelles concernant le UNiD™ HUB, logiciel propriétaire de planification chirurgicale qui s'appuie sur les technologies de big data.

La diminution des immobilisations corporelles de 2 millions d'euros résulte essentiellement des plans d'amortissement existants.

Les impôts différés actifs diminuent de 1,6 million d'euros sous l'effet de l'annulation de la totalité des déficits fiscaux reportables et activés au 1<sup>er</sup> janvier 2019 de MEDICREA USA à la suite d'une mise à jour de l'analyse des prévisions de profits taxables futurs.

Au sein des actifs courants, le stock augmente en valeur brute de + 6 % par rapport à 2018. La hausse se concentre principalement sur la catégorie des produits finis, à la suite du lancement de la nouvelle gamme de vis et de fixations pédiculaires PASS TULIP™ pour les chirurgies dégénératives de la colonne vertébrale. Les dépréciations représentent au 31 décembre 2019 en moyenne 33 % des valeurs brutes contre 27 % au 31 décembre 2018. L'augmentation concerne principalement les produits finis et résulte d'une revue détaillée des perspectives de ventes d'un certain nombre de produits dont les stocks disponibles sont élevés par rapport aux consommations futures, de l'arrêt envisagé de gammes vieillissantes, ainsi que de la mise au rebut projetée d'articles devenant impropres à la vente compte tenu de date de péremption dépassée ou de cycles de stérilisation maximum atteints.

La diminution de 0,4 million d'euros des créances clients traduit les efforts continus du Groupe dans le suivi de ses délais moyens de règlement qui passent de 59 jours au 31 décembre 2018 à 55 jours au 31 décembre 2019. La hausse des dépréciations des créances de 0,1 million d'euros s'explique principalement par le dépôt de bilan post clôture d'un distributeur portoricain de MEDICREA USA pour lequel les perspectives de recouvrement des factures dues sont très faibles.

La trésorerie diminue de 7 millions d'euros en raison de la consommation courante de liquidités liée à la situation déficitaire, des investissements notamment dans la recherche et développement et du rachat d'une tranche de 12,25 % des titres de la filiale MEDICREA BELGIUM comme stipulé au pacte d'actionnaires, compensée par les apports en liquidités provenant d'opérations de refinancement (nouvelle tranche obligataire et emprunt moyen terme).

Les capitaux propres s'élevaient à – 0,1 million d'euros à fin 2019 en baisse de 14,1 millions d'euros par rapport à 2018. Cette variation s'explique essentiellement par le résultat déficitaire de l'exercice 2019 de 15,6 millions d'euros.

Les provisions comprennent les indemnités de départ à la retraite ainsi que divers passifs pour litiges salariaux.

La dette financière brute s'élève à 57 millions d'euros, en hausse de 3 millions d'euros par rapport à 2018 en raison des remboursements effectués au cours de l'exercice 2019 dans le cadre des plans d'amortissement existants, de l'émission d'obligations de 6 millions de dollars et de la souscription de nouveaux emprunts bancaires d'un montant total de 2,4 millions d'euros.

L'augmentation de 0,2 million des dettes fournisseurs provient essentiellement d'un décalage temporaire des règlements de fin décembre 2019 sur janvier 2020.

Enfin, la diminution des autres passifs de 0,4 million d'euros s'explique principalement par le remboursement d'un compte courant d'associés au sein de MEDICREA BELGIUM dans la continuité de l'arrêt d'une activité non stratégique de distribution de substituts osseux et d'autres dispositifs médicaux.

### **3 EVOLUTION ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

Pionnier et leader du traitement des pathologies de la colonne vertébrale grâce à des solutions personnalisées, MEDICREA devient un acteur incontournable dans un secteur en pleine mutation où l'analyse des données des patients en pré et post-opératoires, combinée à l'utilisation in situ de la robotique et des techniques de navigation, vont rapidement et radicalement transformer l'approche traditionnelle de la chirurgie de la colonne vertébrale.

La technologie UNiD ASI™ de MEDICREA s'inscrit parfaitement dans cette tendance, et se traduit jusqu'à présent trimestre après trimestre par une forte augmentation, notamment aux États-Unis, du nombre de chirurgies personnalisées réalisées, supérieures à 5 000 opérations à la date de rédaction de ce rapport. Aux États-Unis en 2019, plus de 50 nouveaux chirurgiens ont adopté cette technologie.

L'offre de services UNiD® sera enrichie en 2020 grâce à l'utilisation de plus en plus systématique de l'intelligence artificielle permettant par des techniques de modélisation prédictive d'anticiper les mécanismes anatomiques compensatoires de la colonne vertébrale et de les prendre en compte au moment de la planification des chirurgies et de la fabrication des implants.

Le nombre d'utilisateurs des services UNiD® devrait ainsi continuer à progresser de façon significative en 2020. En février 2020, MEDICREA a annoncé l'homologation par la FDA de la 1ère cage intersomatique sur mesure pour la colonne vertébrale. Avec cette nouvelle homologation de la FDA, MEDICREA dispose d'une offre qui fournit aux chirurgiens une solution qui n'était pas à leur disposition auparavant, ce qui permettra de fidéliser un nombre de plus de plus important de chirurgiens.

**Toutefois les perspectives d'avenir sont désormais étroitement liées à la durée de la crise sanitaire relative au COVID-19 et a ses impacts sur les activités du Groupe comme décrit au paragraphe 1.2.6.**

#### 4 INFORMATIONS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les résultats des filiales et commentaires significatifs sur leur activité en 2019 sont développés ci-dessous :

##### 4.1 MEDICREA INTERNATIONAL SA

Les informations sur la société MEDICREA INTERNATIONAL SA sont identiques à celles communiquées au paragraphe 9 de ce même rapport.

##### 4.2 MEDICREA USA CORP

En milliers d'euros	2019	2018	2017
Taux de change EUR/USD	1,121	1,184	1,125
Chiffre d'affaires	17 887	15 564	16 001
Résultat d'exploitation	(4 964)	(4 702)	(4 080)
Résultat financier	(217)	(198)	(121)
Résultat net	(5 182)	(4 900)	(4 201)
Effectif en nombre (hors stagiaires)	38	37	37

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2019 est en progression de + 15 % (+ 9 % à taux de change constant). Cette croissance traduit l'adoption croissante par les chirurgiens américains, de l'offre de services et d'implants sur-mesure UNiD®. En 2019 :

- Ce sont ainsi 100 chirurgiens qui ont utilisé les tiges sur-mesure UNiD®, soit 70% des chirurgiens poseurs de produits MEDICREA aux Etats-Unis ;
- Le nombre de chirurgies personnalisées UNiD® a fortement augmenté de 55% par rapport à l'exercice précédent.

En dollars la marge brute s'établit à 12,3 millions de dollars, en hausse de 0,5 million par rapport à l'exercice précédent.

Cette hausse est compensée par une augmentation des charges d'exploitation du même montant qui se décompose de la manière suivante :

- Les frais de Recherche et développement, incluant les dépenses liées au développement des produits et aux études cliniques, sont stables par rapport à 2018 ;
- Les commissions versées aux distributeurs, proportionnelles au chiffre d'affaires, sont mécaniquement en hausse de 1,3 million de dollars du fait de l'augmentation des ventes et de la part de l'activité gérée par des distributeurs ;
- Les dépenses de commercialisation baissent de 0,5 million de dollars grâce à la maîtrise des frais de déplacement et une meilleure allocation des dépenses de congrès et événements chirurgiens ;
- Les frais administratifs sont en légère augmentation de 0,1 million d'euros ;

- Les amortissements et dépréciations sont en baisse de 0,4 million d'euros, une partie des kits déployés sur le terrain ayant été totalement amortis à fin 2018.

Le résultat d'exploitation est déficitaire de 5,6 millions de dollars en 2019, stable par rapport à l'exercice précédent. En euros le résultat d'exploitation est déficitaire de 5,2 millions d'euros en 2019 à comparer à un déficit de 4,9 millions d'euros en 2018.

#### 4.3 MEDICREA TECHNOLOGIES UK LTD

En milliers d'euros	2019	2018	2017
Taux de change EUR/GBP	0,880	0,885	0,873
Chiffre d'affaires	-	168	468
Résultat d'exploitation	(27)	(470)	(486)
Résultat net	(40)	(502)	(406)
Effectif en nombre (hors stagiaires)	-	-	6

Le Groupe a cessé son activité en Angleterre courant 2018 et mis en sommeil sa filiale MEDICREA TECHNOLOGIES UK. Depuis, Le Groupe est représenté au Royaume-Uni par un distributeur indépendant.

#### 4.4 MEDICREA GMBH

En milliers d'euros	2019	2018	2017
Chiffre d'affaires	-	-	121
Résultat d'exploitation	(5)	(17)	(323)
Résultat net	(13)	(26)	(331)
Effectif en nombre (hors stagiaires)	-	-	-

Le Groupe a cessé son activité en Allemagne courant 2017 et mis en sommeil sa filiale MEDICREA GMBH. Depuis, le Groupe est représenté en Allemagne par un distributeur indépendant.

#### 4.5 MEDICREA POLAND

En milliers d'euros	2019	2018	2017
Taux de change EUR/PLN	4,302	4,266	4,262
Chiffre d'affaires	275	292	121
Résultat d'exploitation	(281)	(480)	(222)
Résultat net	(288)	(485)	(224)
Effectif en nombre (hors stagiaires)	3	4	3

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2019 s'établit à 0,3 million d'euros, stable par rapport à 2018.

Les charges d'exploitation sont en baisse de 0,2 million d'euros traduisant les premiers effets d'un plan engagé fin 2019 de réduction des frais fixes.

Dans ce contexte de restructuration, le résultat d'exploitation est déficitaire de 0,3 million d'euros en 2019 contre une perte de 0,5 million d'euros lors de l'exercice précédent.

#### 4.6 MEDICREA BELGIUM

En milliers d'euros	2019	2018
Chiffre d'affaires	3 730	5 064
Résultat d'exploitation	1 767	1 927
Résultat financier	(29)	(35)
Impôt sur les bénéfices	(548)	(613)
Résultat net	1 190	1 279
Effectif en nombre (hors stagiaires)	12	11

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2019 s'établit à 3,7 millions d'euros. En 2018 il était de 5,1 millions dont 1,9 million d'euros générés par une activité de négoce de dispositifs médicaux, qui a été arrêtée à compter du 30 juin 2018, et transférée aux actionnaires minoritaires qui continuent à l'exploiter dans une autre structure commerciale. A périmètre comparable la hausse du chiffre d'affaires est de 0,5 million d'euros.

La marge brute de l'exercice s'est élevée à 2,7 millions d'euros en 2019 contre 3,4 millions d'euros pour l'exercice précédent. Cette variation négative s'explique essentiellement par l'arrêt de l'activité mentionnée précédemment. Le taux de marge brute s'établit à 72 % en 2019 contre 66 % pour l'exercice précédent, les produits de négoce ayant une marge bien inférieure (50%) à celle dégagée sur les dispositifs médicaux commercialisés par MEDICREA.

Les charges d'exploitation s'établissent en 2019 à 0,9 million d'euros, en diminution de 0,5 million d'euros, générant ainsi un résultat opérationnel de 1,8 million d'euros à comparer à un résultat opérationnel de 1,9 million d'euros pour l'exercice précédent.

In fine et compte tenu d'un impôt sur les bénéfices de 0,6 million d'euros, le résultat net de l'exercice 2019 s'établit à 1,2 million d'euros, qui fera l'objet après approbation des comptes par l'Assemblée Générale, d'une distribution pour partie aux associés. En 2018, le résultat net s'établissait à 1,3 million d'euros.

#### 4.7 MEDICREA AUSTRALIA

En milliers d'euros	2019	2018
Taux de change EUR/AUD	1,610	1,576
Chiffre d'affaires	641	218
Résultat d'exploitation	(56)	1
Résultat net	(40)	1
Effectif en nombre (hors stagiaires)	-	-

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2019 s'établit à 0,6 million d'euros. En 2018 il était de 0,2 million d'euros mais la société, créée en juin 2018, n'avait été commercialement opérationnelle qu'à compter du troisième trimestre 2018.

La marge brute s'établit à 0,5 million d'euros soit 74 % des ventes, en hausse de 0,3 million d'euros par rapport à l'exercice précédent, compensée par une hausse des charges d'exploitation de 0,3 million d'euros, liée principalement à des éléments variables proportionnels à la croissance du chiffre d'affaires.

Dans ce contexte de démarrage de filiale, le résultat d'exploitation est à l'équilibre et supporte l'ensemble des charges fixes de la structure.

## 5 ACTIVITES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La R&D est au cœur de la stratégie de création de valeur. Le Groupe a fait de l'élargissement de sa gamme de produits et du développement de solutions innovantes un objectif prioritaire et consacre depuis plusieurs années un montant important de ses ressources financières aux activités de recherche et développement. Les dépenses, hors brevets et droits similaires, ont évolué comme suit sur les 5 dernières années :

En milliers d'euros	2019	2018 Retraité (2)	2017 Retraité (2)	2016	2015
Frais de R&D inscrits à l'actif du bilan	1 655	1 626	1 892	2 281	1 886
Frais de R&D passés en charges (1)	3 996	3 949	2 909	2 055	1 960
- dont dotation aux amortissements frais de R&D	(1 788)	(1 691)	(1 492)	(1 284)	(993)

(1) avant imputation du Crédit Impôt Recherche

(2) Retraité des effets de l'application de la norme IFRS 16 – Contrats de location

L'axe stratégique majeur de recherche et développement pour le Groupe est la médecine personnalisée qui s'inscrit comme la base du modèle médical du 21<sup>ème</sup> siècle. Le Groupe a pour objectif de mettre à disposition des chirurgiens des produits et des services permettant un traitement parfaitement adapté et donc spécifique et sur-mesure pour chaque patient, en s'engageant dans un processus complexe mêlant recherche et développement et dimension industrielle et en ayant recours à des technologies et des procédés innovants comme la fabrication additive par impression 3D.

Exploitant notamment les connaissances scientifiques sur l'équilibre sagittal, la compréhension des déformations de la colonne, les progrès de l'imagerie médicale, les capacités accrues d'analyse de chaque patient et l'avènement des nouvelles technologies de fabrication à partir de fichiers numériques, le Groupe est devenu précurseur dans le domaine des implants sur-mesure destinés au traitement de la colonne vertébrale. Les équipes travaillent au quotidien pour accompagner les chirurgiens dans leur stratégie de traitement personnalisé de chaque patient en partageant leur savoir-faire et leur support dans les domaines technique, clinique et logistique et en leur donnant accès à de nouvelles technologies.

Au cours de l'exercice 2019, MEDICREA a poursuivi ses investissements pour le développement de son offre complète UNID ASI™, qui propose des implants sur-mesure pour la chirurgie du rachis ainsi que des applications et services associés et notamment le développement du UNID HUB™ (portail numérique mis à disposition des chirurgiens).

## 6 INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

### 6.1 Informations sociales

Au 31 décembre 2019, l'effectif du Groupe comprend 184 salariés à temps complet, dont 2 en contrat d'apprentissage. Des stagiaires sont régulièrement recrutés tout au long de l'année pour des périodes d'emploi plus ou moins longues, formalisées par des conventions de stage adaptées.

131 personnes sont salariées en France, 38 travaillent pour la filiale américaine, 3 pour la filiale polonaise et 12 pour la filiale belge. Medicrea Australie fonctionne jusqu'à présent avec des ressources partagées qui ne sont pas directement salariées de la filiale.

Le salaire moyen hors charges pour l'exercice 2019 s'établit à 5 389 euros (5 055 euros en 2018). Hors rémunération des salariés de la filiale américaine, le salaire moyen est de 4 147 euros hors charges (4 258 euros en 2018).

La répartition hommes/femmes par catégorie de personnel se présente comme suit :

	31.12.2019			31.12.2018		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Cadres	70	37	107	56	37	93
Agents de maîtrise - Employés	36	41	77	42	44	86
<b>Total</b>	<b>106</b>	<b>78</b>	<b>184</b>	<b>98</b>	<b>81</b>	<b>179</b>

#### 6.1.1 Formation

Les versements, hors taxes, effectués aux organismes collecteurs au titre de la formation professionnelle continue se sont élevés à 185 239 euros en 2019 (128 358 euros en 2018), sommes intégralement utilisées pour la formation des salariés du Groupe, et supérieure à l'obligation légale de formation. La hausse des versements s'explique principalement par la loi « Avenir professionnel » du 5 septembre 2018 qui modifie en profondeur les modalités de versement des contributions des entreprises au titre de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Ainsi un acompte de 75 % de la contribution à la formation professionnelle 2019 soit 57 901 euros a été versé en septembre 2019.

Des conventions de stage sont régulièrement signées avec des établissements d'enseignement dans le but de permettre aux étudiants d'apprendre un métier et de se familiariser avec la vie en entreprise. Ces stages qui concernent plus particulièrement les services de recherche et développement, marketing et affaires règlementaires à raison de 1 à 2 stagiaires par an et par service, ouvrent droit à gratification étant généralement d'une durée de 4 à 6 mois. Ils ne se substituent pas à des emplois permanents, des missions spécifiques ponctuelles étant confiées aux stagiaires. Des contrats de professionnalisation et/ou d'apprentissage, généralement de 1 à 3 par an, peuvent également être conclus.

### 6.1.2 Sécurité

Le site de Rillieux-la-Pape qui regroupe les activités de production et les fonctions support est très récent, spacieux et moderne et les conditions d'exploitation de ces infrastructures sont optimisées. Les zones dédiées à la production et à la logistique bénéficient d'espaces adaptés qui permettent d'assurer un très bon niveau de sécurité et de prévenir de façon satisfaisante les risques d'accidents du travail.

Un document unique de gestion des risques est établi et mis à jour annuellement.

Le Groupe, de par ses activités de conception et de fabrication de dispositifs médicaux, est également soumis à la réglementation du code de la santé publique.

### 6.1.3 Fidélisation du personnel

Les dispositifs de la participation légale ne trouvent pas à s'appliquer, MEDICREA INTERNATIONAL étant en situation fiscale déficitaire.

### 6.1.4 Sous-traitance

Dans le cadre de son activité de fabrication, le Groupe s'appuie sur un réseau de sous-traitants qualifiés. Il ne dispose pas à ce jour d'installations en environnement contrôlé de type salle blanche et confie donc à des tiers les prestations qui y sont associées. Le conditionnement ultra propre et la stérilisation par irradiation gamma des produits stériles sont également sous-traités.

Les dépenses de sous-traitance (4,1 millions d'euros en 2019 contre 4,7 millions d'euros en 2018) se décomposent de la manière suivante :

- 1,7 million d'euros correspond à des implants achetés à l'extérieur, en baisse de 0,3 million d'euros par rapport à 2018 ;
- 1,5 million d'euros concerne l'achat d'instruments, en baisse également de 0,3 million d'euros ;
- 0,9 million d'euros regroupe les autres prestations telles que le conditionnement, le remplissage ou la stérilisation. Ce montant est stable.

## 6.2 Informations environnementales

Le site de Rillieux-la-Pape, sous l'entité juridique MEDICREA INTERNATIONAL, qui abrite la fabrication de dispositifs médicaux, détient les certifications ISO 13485 version 2012 et ISO 9001 ainsi que le marquage CE. Le Groupe a mis en place un programme de maîtrise de procédés et de contrôle d'assurance de la qualité, notamment un ensemble de modes opératoires, de procédures et de spécifications conçus pour garantir le respect des bonnes pratiques en matière de développement et de fabrication de produits et de contrôle des effets sur l'environnement.

Par ailleurs, les dispositions législatives et réglementaires définies par l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM), la Commission Européenne, la FDA et les autorités sanitaires et réglementaires des autres pays dans lesquels le Groupe distribue ses produits,

encadrent très strictement les activités de conception et de fabrication des dispositifs médicaux. Elles fixent les exigences essentielles en matière de sécurité et définissent les modes d'évaluation et de conformité qui sont intégrés au système de management de la qualité. Ces règles drastiques ont des implications à tous les niveaux du Groupe et contribuent à renforcer les mesures prises pour maintenir les actifs industriels dans un état optimal d'utilisation et le respect des normes applicables.

## 7 RISQUES

### 7.1 Cartographie des risques

Une démarche de cartographie des risques a été réalisée par le Groupe et a permis d'identifier les risques principaux ci-dessous. Cette cartographie des risques a été réalisée préalablement à l'apparition de la crise sanitaire Covid-19 dont le risque spécifique est adressé au paragraphe 1.2.6.

Risques	Probabilité d'occurrence	Impact possible	Criticité
Risques liés à l'activité de la Société	Possible	Significatif	Elevée
Risques liés à l'évolution des politiques de remboursement des dispositifs médicaux	Possible	Significatif	Elevée
Risques liés à l'environnement réglementaire	Possible	Significatif	Elevée
Risques liés à la propriété industrielle	Peu probable	Significatif	Limitée
Risques liés à des dysfonctionnements des processus industriels	Peu probable	Significatif	Limitée
Risques liés aux garanties accordées sur les produits UNiD	Peu probable	Modéré	Limitée
Risques liés à l'évolution du cours des matières premières	Peu probable	Modéré	Limitée
Risques liés au BREXIT	Peu probable	Modéré	Limitée
Risques d'atteinte à l'environnement	Peu probable	Significatif	Elevée
Risques liés aux contentieux	Possible	Significatif	Limitée
Risques de liquidité	Possible	Significatif	Elevée
Risques de change et de taux	Possible	Significatif	Limitée
Risques actions	Peu probable	Modéré	Limitée
Risques de crédit	Peu probable	Modéré	Limitée

### 7.2 Risques Opérationnels

#### 7.2.1 Risques liés à l'activité de la Société

Le marché de la chirurgie vertébrale est un marché très concurrentiel. De puissants acteurs disposent de très larges réseaux de distribution leur permettant d'écouler les produits standards de leurs gammes et de restreindre l'accès au marché à des sociétés de tailles plus modestes souhaitant diffuser leurs innovations.

Ce marché est également fortement concentré, localisé pour l'essentiel aux Etats-Unis, avec 10 acteurs majeurs qui se partagent environ 80 % du marché mondial, et qui bénéficient d'importants moyens financiers pour mener des programmes ambitieux de recherche et développement de nouveaux produits et assurer leur future commercialisation, et de relations solidement établies avec des chirurgiens et des centres hospitaliers.

#### 7.2.2 Risques liés à l'évolution des politiques de remboursement des dispositifs médicaux

Dans un contexte de croissance économique faible dans la plupart des régions du monde, les gouvernements et autres tiers payeurs (assurances privées de couverture maladie, organisations de gestion des soins) s'efforcent activement de contenir les coûts de santé en limitant et/ou baissant la couverture et le taux de remboursement des dispositifs médicaux et actes chirurgicaux. Il est probable que de façon désormais récurrente, de nouvelles mesures visant à encadrer réglementairement les systèmes de remboursement de soins et maîtriser les dépenses de santé (notamment en France et dans le reste de l'Europe) soient inscrites dans les lois de financement et les propositions législatives des Etats au cours des prochaines années.

### 7.2.3 Risques liés à l'environnement réglementaire

Les produits fabriqués et distribués par le Groupe font l'objet d'une réglementation stricte et qui se renforce constamment. Les dispositifs médicaux ne peuvent être mis sur le marché Européen que s'ils sont revêtus du marquage CE qui assure une conformité aux exigences essentielles de santé et de sécurité définies réglementairement. La mise sur le marché des produits dans d'autres pays que ceux de l'Union Européenne nécessite également des démarches spécifiques afin d'obtenir les autorisations nécessaires, notamment aux Etats-Unis, pays prioritaire pour le développement des activités du Groupe. Le marché américain est ainsi régi par la réglementation établie par la Food and Drug Administration (FDA). La commercialisation de dispositifs médicaux sur ce marché peut, suivant la classe du dispositif, être soumise aux procédures 510K ou aux demandes d'autorisations préalables exigées par la FDA (PMA). Ces processus de demande d'autorisation peuvent être longs et générer des coûts importants. Les autorisations FDA peuvent également faire ultérieurement l'objet de suspension, et la FDA peut demander des rappels de produits, interdire des ventes ou lancer des saisies. Ces mesures drastiques sont souvent liées à des problèmes sérieux identifiés lors de l'utilisation des produits (cas de vigilance) ou suite à des inspections des sociétés.

Les services en charge de la qualité et du réglementaire ont été constamment renforcés depuis 2012 notamment pour le suivi des normes internationales et les exigences liées à la réglementation.

Le dernier audit réglementaire a été mené par le GMED en janvier 2019 et a permis de renouveler les certificats CE. La dernière inspection de la FDA (Food and Drug Administration) s'est déroulée avec succès début Décembre 2019 pour la commercialisation des implants aux Etats-Unis. Ces audits ont notamment confirmé le niveau de maîtrise des différents métiers mis en œuvre au sein du Groupe, avec des axes d'amélioration à poursuivre, en particulier en matière de formalisation des « bonnes pratiques ».

Un durcissement des conditions de mise sur le marché est observé dans un souci de renforcement de sécurité et de transparence. De nombreux dispositifs médicaux destinés au rachis initialement de classe IIb passeront en classe III avec l'application du Règlement Européen MDR2017/745, ce qui implique un renforcement des exigences en matière de contrôle, de traçabilité ou encore de suivi réglementaire pour les fabricants. Le règlement européen va également impliquer des changements au niveau des études cliniques : pour les implants et les produits de classe III, l'obtention du marquage CE sera conditionnée par la réalisation d'études cliniques pré-marché alors qu'aujourd'hui la référence à un produit équivalent est suffisante, et la surveillance post-marché sera renforcée. Ce changement de réglementation détaillé ci-dessous impacte également les produits déjà marqués CE aujourd'hui.

Avant 2016 :

- L'évaluation clinique pouvait consister en une démonstration d'équivalence par rapport à un produit marqué CE et en un travail de littérature ;
- La surveillance post-marché se faisait par une mise à jour régulière des rapports d'évaluation clinique et la mise en place d'études cliniques post-marché.

Depuis juin 2016 :

- L'évaluation clinique peut toujours reposer sur le principe d'équivalence mais est plus complexe ;
- La surveillance post-marché doit être mise à jour annuellement et inclut la mise en place d'études cliniques post-marché.

A compter du 26/05/2020 (hors mesure exceptionnelle de report liée à la crise sanitaire Covid-19), mise en application du règlement européen pour les nouveaux produits :

- L'équivalence ne sera plus suffisante et l'évaluation clinique passera obligatoirement par la réalisation d'études cliniques avant l'obtention du marquage CE (délai de 3-4 ans) ;
- Une procédure de consultation sera mise en place. Un groupe d'experts rendra un avis scientifique et aura la possibilité d'apporter des restrictions à la commercialisation du produit : groupe de patients restreint, durée de validité du certificat... ;
- La surveillance post-marché devra être mise à jour annuellement, tout au long de la vie du produit et des études cliniques post-marché seront systématiquement mises en place pour confirmer les performances et la sécurité des produits ;

S'agissant des instruments chirurgicaux réutilisables, MEDICREA devra obtenir un certificat spécifique délivré par un organisme notifié (GMED) pour pouvoir mettre de nouvelles références sur le marché. A ce jour, cet organisme notifié (GMED) n'a pas encore reçu, comme de nombreux autres organismes, la notification de conformité à ce nouveau règlement et ne peut donc ni auditer selon le nouveau règlement ni délivrer des certificats CE.

MEDICREA a obtenu l'extension des certificats CE conforme à la Directive 93/42/CEE pour ses produits de classe IIb et IIa jusqu'en Mai 2024 y compris ceux pour lesquels un changement de classe est requis par le nouveau règlement. MEDICREA devra donc au plus tard en mai 2024 disposer d'un certificat CE conforme au Règlement Européen MDR2017/745

Enfin tout dispositif médical couvert par un certificat de marquage CE « directive » peut continuer à être mis à disposition jusqu'au 27 Mai 2025. En conséquence, les importateurs ou distributeurs peuvent mettre à disposition des établissements de santé (EDS) jusqu'au 27 mai 2025 des dispositifs médicaux marqués CE selon la directive.

Pour le système de fixation thoraco-lombaire PASS LP, y compris les implants sur mesure UNiD®, qui représente 70 % du chiffre d'affaires de la Société aujourd'hui, MEDICREA dispose déjà de la totalité des données cliniques pour les chirurgies de déformations (chirurgies complexes de type scoliose). Celles relatives aux chirurgies dégénératives sont collectées depuis mai 2018 au travers d'une étude clinique qui nécessitera une fois tous les patients inclus (fin 2019), deux ans de suivi.

Pour le cas spécifique du LigaPASS, la Société dispose déjà de données cliniques concernant les indications pédiatriques les plus fréquentes, et n'envisage pas nécessairement d'étendre la collecte de celles-ci aux indications de type dégénératif ou traumatologique qui représentent une part extrêmement faible de son chiffre d'affaires.

Par conséquent, le risque de perte de marquage CE sur les produits qui constituent une part significative du chiffre d'affaires de la Société peut être considéré comme très faible.

Toutes ces évolutions ont des conséquences importantes sur les ressources à allouer au suivi réglementaire et clinique des produits : ressources humaines et ressources financières pour la réalisation d'études cliniques pré-marché et pour la surveillance suivi post-marché. A cela s'ajoute également un rallongement des délais pour l'obtention du marquage CE pour tout nouveau produit ainsi que la gratuité dans le cas d'un étude clinique pré-marquage.

#### **7.2.4 Risques liés à la propriété industrielle**

Le succès commercial du Groupe dépend de sa capacité à obtenir, maintenir et protéger ses brevets et autres droits de propriété intellectuelle. La délivrance d'une demande de brevet doit respecter des critères. L'un d'entre eux, la nouveauté, impose que l'invention décrite ne soit pas connue. Or, au moment de l'étude d'une demande de brevet par les Offices, il peut exister des antériorités existantes mais non identifiées par les examinateurs.

Ainsi, la délivrance d'un brevet n'en garantit par conséquent pas la validité, ni l'applicabilité qui peuvent toutes deux être contestées par des tiers.

Par conséquent, le Groupe ne peut pas garantir :

- que les demandes d'enregistrement de brevets qui sont en cours d'examen donneront effectivement lieu à délivrance de brevets,
- que les brevets délivrés ou donnés en licence au Groupe ou à ses partenaires ne seront pas contestés par des tiers ou invalidés,
- que l'étendue de la protection conférée par les brevets est suffisante pour agir en contrefaçon
- la liberté d'exploitation des produits commercialisés

Par ailleurs, la tendance dans l'industrie des matériels médicaux et chirurgicaux est à l'inflation des litiges et procédures en matière de propriété industrielle et intellectuelle. Par conséquent, toute action intentée contre le Groupe pourrait générer des coûts substantiels et avoir un impact significatif sur le développement de son activité.

#### **7.2.5 Risques liés à des dysfonctionnements des processus industriels**

Le système qualité de MEDICREA prévoit des procédures pour détecter tout produit non conforme, en interne ou en externe, en accord avec ses exigences, celles de ses clients ou celles imposées réglementairement. Ces procédures sont intégrées dans le Système de Management de la Qualité MEDICREA, dans le processus « Manager la Qualité » et permettent :

- l'identification et la déclaration des non-conformités produits ;
- l'enregistrement de toutes les investigations : analyse des causes racines et évaluation des risques ;
- la mise en place et le suivi des plans d'action ;
- la mesure de l'efficacité des actions menées.

Les non-conformités peuvent être identifiées en interne tout au long des processus de conception et de fabrication, ainsi que lors des contrôles avant libération d'un dispositif médical, mais également au cours d'audits (externes ou internes) ou d'inspections réglementaires.

Tout incident ayant un impact sur le patient et/ou l'utilisateur est défini dans le cadre réglementaire de la matériovigilance (les différentes réglementations applicables sont mentionnées dans le Manuel Qualité) qui décrit les modalités de signalement d'incidents aux autorités compétentes.

Chaque incident est analysé afin de définir les actions correctives et préventives nécessaires à mettre en place dans le but de réduire les risques autant que possible et d'empêcher que l'incident ne se reproduise. Des revues de gestion et d'évaluation des risques sont mises en place au sein de la Société de façon périodique.

Conformément aux recommandations essentielles des différentes réglementations mentionnées dans le Manuel Qualité, MEDICREA a établi, applique, documente et maintient un Système de Gestion des Risques tout au long du cycle de vie du produit, de sa conception à sa destruction.

#### **7.2.6 Risques liés aux garanties accordées sur les produits UNiD**

Le Groupe a mis en place depuis novembre 2016 et uniquement pour les ventes aux Etats-Unis, une garantie à vie portant sur sa technologie sur mesure UNiD™. Celle-ci couvre toutes les chirurgies réalisées avec des tiges thoraco-lombaires et cervicales sur mesure UNiD™ ainsi que l'ensemble des implants MEDICREA utilisés en combinaison avec ces tiges. La garantie proposée couvre l'intégralité des coûts liés à l'utilisation des services d'analyses de la cellule UNiD™ Lab, ainsi que le remplacement à titre gratuit des tiges sur mesure UNiD™ et de tous les implants MEDICREA nécessaires pour traiter les patients devant subir une chirurgie de révision.

Depuis le lancement de cette garantie, aucune demande de prise en charge n'a été enregistrée. Sur cette base, le Groupe n'a pas constaté de provision dans ses comptes au 31 décembre 2019 et évaluera, en fonction de l'ensemble des données collectées sur l'exercice 2020, la nécessité ou non de revoir cette position au 31 décembre 2020.

### 7.2.7 Risques liés à l'évolution du cours des matières premières

La fabrication des implants nécessite l'achat de matériaux spécifiques tels que, le titane, le chrome cobalt et le Peek. Les fournisseurs de ces matières premières étant peu nombreux, le Groupe est soumis à des variations de prix de marché difficilement prévisibles et contrôlables qui pourraient avoir un impact négatif sur ses résultats.

Les achats de ces matériaux ne font pas l'objet de contrat de couverture. Ils interviennent pour une part relativement faible dans le prix de revient des produits fabriqués (inférieure à 10 %). Ainsi, une variation à la hausse comme à la baisse du prix de ces matières premières n'aurait qu'un impact limité sur la compétitivité des prix de fabrication du Groupe.

### 7.2.8 Risques liés au BREXIT

Le Groupe détient en Angleterre 100 % d'une filiale de distribution qui a été mise en sommeil fin 2018 et qui ne compte plus aucun salarié. Le Groupe est par ailleurs très peu exposé à la livre sterling au regard de son activité actuelle au Royaume Uni.

Par conséquent, la sortie du Royaume Uni de l'Union Européenne, avec ou sans accords, n'aura que des impacts extrêmement limités pour le Groupe.

## 7.3 Risques d'atteinte à l'environnement

Les risques environnementaux sont quasi inexistantes sauf pour l'activité de gestion et de contrôle des kits tournants prêtés aux hôpitaux qui expose les personnes manipulant les dispositifs médicaux à des produits potentiellement contaminés par des agents biologiques pathogènes sources de risques infectieux. Des procédures de travail limitant l'exposition des salariés sont en place et les circuits d'élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés sont respectés. Les procédures de sécurité relatives à la manipulation et à l'élimination de ces produits sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur dans les pays concernés.

## 7.4 Risques juridiques

### 7.4.1 Risques liés aux contentieux

Dans le cadre normal de son fonctionnement, le Groupe peut être engagé dans des actions judiciaires ou être soumis à des contrôles fiscaux ou administratifs.

Le Groupe estime que les provisions constituées au titre des litiges ou situations contentieuses connues à la date d'arrêt des comptes sont d'un montant suffisant pour que la situation financière consolidée ne soit pas affectée de façon significative en cas d'issue défavorable.

MEDICREA USA fait depuis juillet 2017 l'objet d'une investigation civile menée par le Département de la Justice Américaine (DOJ) dans le cadre du Sunshine Act définissant les règles de déclarations des avantages accordés aux professionnels de santé à l'occasion notamment de leurs participations à des congrès, expositions, réunions. Assistée par un cabinet d'avocats spécialisé, la Société a fourni depuis lors à plusieurs reprises de multiples éléments permettant de démontrer que ces déclarations avaient été établies en conformité avec les obligations auxquelles elle était tenue hormis quelques

erreurs mineures qui ont été régularisées à postériori. La Société a également fourni à la demande du DOJ pour des périodes données, l'exhaustivité des emails échangés entre plusieurs salariés et sélectionnés sur la base de nombreux mots clefs. A la demande de la Société, une réunion a eu lieu le 31 janvier 2020 entre les représentants du DOJ et les avocats de la Société, au cours de laquelle ces derniers ont récapitulé l'ensemble des informations fournies depuis le début de l'investigation et demandé formellement à l'Administration américaine de prendre position sur une éventuelle violation des règles imposées par le Sunshine Act et une éventuelle réparation des préjudices causés. A ce jour, le DOJ n'a pas donné suite aux requêtes de la Société. A ce stade de l'investigation et dans la mesure où la société collabore pleinement avec le DOJ, il n'est toujours pas possible de déterminer quels seront les résultats et les passifs éventuels liés à l'enquête en cours.

## 7.5 Risques financiers

### 7.5.1 Risques de liquidité

Le Groupe a pu faire face au cours des exercices précédents à des crises de liquidités passagères qui ont ralenti la progression de son développement.

Les ressources financières obtenues à l'issue d'opérations de levées de fonds ont totalisé un montant global de 76 millions en euros et de 36 millions en dollars américains comme le détaille le tableau ci-dessous :

Date	Nature	Montant en euros	Montant en US dollars
Juin 2006	Augmentation de capital par appel public à l'épargne	11 587 604	
Décembre 2007	Augmentation de capital	7 000 002	
Novembre 2008	Augmentation de capital	1 155 928	
Avril 2009	Emission d'actions nouvelles à bons de souscription d'actions	1 176 000	
Mai 2009	Emission d'actions nouvelles à bons de souscription d'actions	767 621	
Juin 2009	Augmentation de capital	621 942	
Décembre 2009	Augmentation de capital	1 395 608	
Décembre 2009	Exercice de bons de souscription d'actions	582 831	
Mai 2010	Emission d'obligations remboursables en actions nouvelles	1 928 624	
Juin 2010	Augmentation de capital	594 740	
Novembre 2011	Emission d'actions nouvelles à bons de souscription d'actions	1 534 500	
Aout 2012	Augmentation de capital	762 000	
Juin 2015	Augmentation de capital par placement privé	3 543 697	
Aout 2016	Emission d'obligations convertibles en actions	15 000 000	
Aout 2016	Augmentation de capital par placement privé	4 999 983	
Juin 2017	Augmentation de capital par placement privé	13 000 003	
Décembre 2017	Emission d'actions nouvelles à bons de souscription d'actions	7 216 957	
Juillet 2018	Emission d'actions nouvelles à bons de souscription d'actions	3 083 777	
Novembre 2018	Emission d'obligations et de bons de souscription d'actions		30 000 000
Septembre 2019	Emission d'obligations		6 000 000
<b>Total</b>		<b>75 951 817</b>	<b>36 000 000</b>

Ces levées de fonds ont permis de réduire de façon significative ce risque de liquidité et ont donné les moyens au Groupe de mettre en œuvre sa stratégie d'expansion caractérisée par la création de nouvelles filiales, le lancement de nouveaux produits et le développement de technologies innovantes notamment en matière de médecine personnalisée.

### 7.5.2 Risques de change opérationnel (conversion)

Le Groupe a réalisé en 2019 55 % de son chiffre d'affaires en dollars, par l'intermédiaire de sa filiale MEDICREA USA (48 % en 2018). La hausse de cette proportion s'explique par le dynamisme de la filiale américaine et par l'arrêt au sein de MEDICREA BELGIUM d'activités de négoce connexes et à faible marge.

Les filiales américaine, polonaise et australienne sont facturées dans leur devise fonctionnelle et dès lors que celles-ci sont en mesure d'honorer leurs créances commerciales, des couvertures de change sont opportunément mises en place pour couvrir le risque de fluctuation des devises correspondantes (dollars US principalement).

Intrinsèquement, les fluctuations du dollar par rapport à l'euro, à la hausse comme à la baisse, sont donc susceptibles de modifier sensiblement les indicateurs de performance du Groupe, notamment en matière de progression de chiffre d'affaires.

En 2019, le taux moyen du dollar US s'est renforcé de plus de 5 % par rapport au taux moyen de 2018 générant un impact positif de 0,9 million d'euros sur le chiffre d'affaires 2019 et de 0,4 million d'euros sur le résultat opérationnel.

Une appréciation de 15 % du dollar US par rapport à l'euro, appliquée aux données de l'exercice 2019, se traduirait par une hausse du chiffre d'affaires du Groupe de 2,8 millions d'euros et une hausse du résultat opérationnel de 1,2 million d'euros.

A l'inverse, une dépréciation de 15 % du dollar par rapport à l'euro, appliquée aux données de l'exercice 2019 se traduirait par une baisse du chiffre d'affaires et une baisse du résultat opérationnel du Groupe dans les mêmes proportions que celles indiquées ci-dessus.

### 7.5.3 Risques de change financier

L'essentiel des approvisionnements du Groupe est réalisé en euros. Les ventes aux filiales américaine, australienne et polonaise sont réalisées en devises, les produits étant ensuite écoulés sur ces marchés dans la devise fonctionnelle du pays. Les filiales n'ont donc pas de risque de variation de taux de change sur leurs achats mais MEDICREA INTERNATIONAL a un risque de change sur ses ventes en devises que la Société optimise quand cela est possible par la mise en place d'enveloppes annuelles de couverture.

Au 31 décembre 2019, le Groupe a couvert les intérêts dus sur les emprunts obligataires libellés en dollars et relatifs au 1er trimestre 2020 pour un montant de 1 million de dollars, en procédant à des achats à terme au cours garanti de 1,1215 USD/EUR.

### 7.5.4 Risques de taux

Au 31 décembre 2019, tous les emprunts contractés sont à taux fixe exceptée la dette obligataire de 36 millions de dollars à échéance 2022 et portant intérêt au taux de 8,5 % augmenté du taux le plus élevé entre le LIBOR USD 3 mois et 2,5 %. Le Groupe a multiplié les demandes auprès de ses

partenaires bancaires pour couvrir par une opération de « cross currency swap » les risques de change et de taux relatifs à cet emprunt, mais sans succès à ce jour. Depuis la mise en place de ce financement, compte tenu de l'évolution du LIBOR USD 3 mois sur l'ensemble de la période, le taux d'intérêt effectif s'est établi à 11 %.

#### 7.5.5 Risques actions

Les éventuels excédents de trésorerie disponibles sont placés exclusivement dans des valeurs mobilières de placement sans risques investies en Sicav.

#### 7.5.6 Risques d'inflation

Les sociétés du Groupe ne sont pas présentes dans des Etats dont l'économie est de type hyper inflationniste.

#### 7.5.7 Risques de crédit

Le Groupe suit mensuellement le délai moyen de règlement de ses clients. Ce ratio s'élève à 55 jours au 31 décembre 2019. Pour les clients internationaux qui ne sont pas des établissements de santé, ou qui ne règlent pas d'avance, le Groupe met en place des mécanismes de couverture, tels que :

- demande de garantie auprès de la Coface. A fin décembre 2019, le montant maximum des encours clients potentiellement garantissables par la Coface s'élève à 583 000 euros ;
- crédits documentaires (pas d'opérations en cours au 31 décembre 2019).

D'une manière générale, le Groupe n'est pas exposé à un risque de crédit significatif comme le montre le tableau ci-dessous.

En Euros	31.12.2019	31.12.2018
Créances clients brutes	5 107 833	5 464 975
Montant des impayés de plus de 6 mois	229 835	107 981
% du poste client	4,50 %	1,98 %
Montant des provisions clients	210 118	103 723
% du poste client	4,11 %	1,90 %
Montant des pertes sur créances irrécouvrables	7 445	22 751

L'augmentation des provisions pour dépréciation des créances clients au 31 décembre 2019 fait suite à une notification de placement en redressement judiciaire d'un distributeur du Groupe à Puerto Rico reçue en février 2020.

## 8 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT EST ETABLI

### Levée de fonds

Le 23 janvier 2020, MEDICREA INTERNATIONAL a augmenté son capital de 8,5 millions d'euros par réalisation d'un placement privé.

Cette levée de fonds porte sur un total de 2 421 653 actions, d'une valeur nominale unitaire de 0,16 euro, émises au prix unitaire de 3,51 euros (prime d'émission incluse).

Cette augmentation de capital est destinée principalement à assurer les besoins en financement de la Société. Le produit de l'émission, associé aux liquidités dont la Société disposait à la date de l'opération, devrait lui conférer les moyens nécessaires pour financer son activité sur l'ensemble de l'exercice 2020.

**Informations à prendre en compte dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19**

Ces informations sont décrites au point 1.2.6 du présent rapport.

## 9 INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE MERE

### 9.1 Situation et évolution de l'activité au cours de l'exercice écoulé

Le contexte général et l'environnement économique sont exposés au paragraphe 1 du rapport du Conseil d'Administration sur le Groupe.

Les états financiers de MEDICREA INTERNATIONAL au 31 décembre 2019 sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France.

Les comptes synthétiques se présentent comme suit :

#### 9.1.1 Compte de résultat

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
Chiffre d'affaires	19 930	19 750
Production stockée	640	(722)
Production immobilisée	1 959	1 681
Subventions d'exploitation	-	33
Reprises sur provisions et transfert de charges	113	211
Autres produits	2	4
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>22 644</b>	<b>20 957</b>
Achats consommés, sous-traitance et autres approvisionnements	(3 776)	(4 586)
Autres achats et charges externes	(6 900)	(6 954)
Impôts et taxes	(809)	(752)
Salaires et traitements	(6 269)	(6 695)
Charges sociales	(2 930)	(2 808)
Dotations aux amortissements	(4 449)	(4 607)
Dotations aux provisions	(1 039)	(140)
Autres charges	(682)	(650)
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>(26 854)</b>	<b>(27 192)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(4 210)</b>	<b>(6 235)</b>
Produits financiers	3 709	1 101
Charges financières	(7 497)	(2 014)
<b>Résultat financier</b>	<b>(3 788)</b>	<b>(913)</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>(7 998)</b>	<b>(7 148)</b>
Produits exceptionnels	119	672
Charges exceptionnelles	(24)	(656)
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>95</b>	<b>16</b>
(Charges) / Produits d'impôts sur les résultats	1 046	888
<b>Résultat net</b>	<b>(6 857)</b>	<b>(6 244)</b>

### 9.1.2 Bilan

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
Immobilisations incorporelles	7 296	6 839
Immobilisations corporelles	5 981	5 894
Immobilisations financières	30 633	8 013
<b>Actif non circulant</b>	<b>43 910</b>	<b>20 746</b>
Stocks et en-cours	7 814	8 105
Créances clients	2 162	10 866
Autres créances	3 879	10 727
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 061	8 158
<b>Actif circulant</b>	<b>15 916</b>	<b>37 856</b>
<b>Total actif</b>	<b>59 826</b>	<b>58 602</b>

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
Capital social	2 706	2 595
Réserves	20 807	27 162
Résultat de l'exercice	(6 857)	(6 244)
<b>Capitaux propres</b>	<b>16 656</b>	<b>23 513</b>
Avances conditionnées	-	100
<b>Autres fonds propres</b>	<b>-</b>	<b>100</b>
Dettes financières long terme	34 513	27 315
<b>Passif non courant</b>	<b>34 513</b>	<b>27 315</b>
Provisions pour risques et charges	403	127
Dettes financières court terme	1 408	1 302
Groupe et associés	283	94
Dettes fournisseurs	4 063	3 611
Autres dettes	2 500	2 540
<b>Passif courant</b>	<b>8 657</b>	<b>7 674</b>
<b>Total passif</b>	<b>59 826</b>	<b>58 602</b>

### 9.1.3 Commentaires sur le compte de résultat

MEDICREA INTERNATIONAL est la Société mère du Groupe MEDICREA. Elle commercialise ses produits par un réseau de filiales de distribution ainsi que via des distributeurs indépendants dans une trentaine de pays.

Les filiales de distribution s'approvisionnent directement auprès de MEDICREA INTERNATIONAL.

L'évolution du chiffre d'affaires entre 2019 et 2018 s'établit comme suit :

En euros	2019	2018	Var.
MEDICREA USA	8 043 369	7 329 919	+ 10 %
MEDICREA BELGIUM	870 168	896 918	(3) %
MEDICREA POLAND	192 610	363 412	(47) %
MEDICREA AUSTRALIA	418 318	361 522	+ 16 %
MEDICREA GMBH	-	3 000	N/S
MEDICREA TECHNOLOGIES UK	-	(253 065)	N/S
<b>Total ventes et refacturations intragroupe</b>	<b>9 524 465</b>	<b>8 701 706</b>	<b>+ 9 %</b>
Hôpitaux et cliniques France	6 466 149	6 080 268	+ 6 %
Distributeurs export	3 857 736	3 907 371	(1) %
Autres	82 123	78 017	+ 5 %
<b>Total ventes et refacturations hors groupe</b>	<b>10 406 008</b>	<b>10 065 656</b>	<b>+ 3 %</b>
Activité arrêtée – Centre de réparation	-	982 797	N/S
<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>19 930 473</b>	<b>19 750 159</b>	<b>+ 1 %</b>

Les ventes de l'exercice 2019 s'élèvent à 19,9 millions d'euros, soit une progression de 6 % à périmètre comparable (hors activité de réparations de moteurs chirurgicaux) par rapport à l'année précédente. Le chiffre d'affaires réalisé avec les filiales commerciales de la Société augmente de 9 % soit 0,8 million d'euros de facturations additionnelles dont 0,7 million d'euros relatif à MEDICREA USA. Cette croissance est en ligne avec la croissance du chiffre d'affaires du Groupe.

Le chiffre d'affaires réalisé avec les distributeurs internationaux et les établissements de santé en France, qui traduit l'activité commerciale de MEDICREA INTERNATIONAL avec des clients tiers, est en croissance de 3 % soit 0,3 million de ventes additionnelles.

L'activité de réparations de moteurs pour appareils chirurgicaux a été arrêtée par la Société au 31 décembre 2018, elle avait généré 1 million d'euros de chiffre d'affaires sur l'exercice 2018.

La production stockée, en augmentation de 1,4 million d'euros par rapport à l'exercice précédent reflète la croissance de l'activité des filiales qui s'est accélérée sur la fin de l'exercice 2019 et le lancement d'une nouvelle gamme complète de vis, dites « tulipes » principalement utilisées pour les chirurgies dégénératives de la colonne vertébrale. La production immobilisée s'établit à 2,0 millions d'euros, contre 1,7 million d'euros en 2018. Elle comprend l'activation des frais de R&D et des dépenses de brevets et traduit les efforts soutenus de la Société en matière d'innovation.

La marge brute de gestion (qui inclut la sous-traitance classée dans les comptes sociaux en « autres achats et charges externes ») s'établit à 61 % du chiffre d'affaires en 2019 en hausse de 6 points par rapport au précédent exercice du fait d'un mix des ventes différent avec une augmentation du chiffre d'affaires réalisé auprès des filiales américaines et australiennes bénéficiant de meilleurs taux de marge.

La masse salariale, principal poste de charges, diminue en 2019 de 3 % malgré une hausse de l'effectif de 6 personnes.

Les dotations aux amortissements structurellement élevées, 4,4 millions d'euros au titre de l'exercice 2019 diminuent de 0,2 million en raison de l'amortissement en 2018 du solde des frais d'émission de l'emprunt obligataire convertible émis en août 2016 et totalement remboursé en novembre 2018. Les dotations aux provisions, en hausse de 0,9 million d'euros par rapport à l'exercice précédent concernent principalement les dépréciations de stocks de produits en fin de vie ou avec des dates de péremption proches et donc ne pouvant plus faire l'objet de nouveaux cycles de stérilisation.

Compte tenu des éléments développés ci-dessus, le résultat d'exploitation 2019, bien que déficitaire de 4,2 millions d'euros, s'améliore de 2 millions d'euros par rapport à 2018.

Le résultat financier 2019 est négatif de 3,8 millions d'euros (0,9 million d'euros en 2018), en raison d'un coût de l'endettement de 3,1 millions d'euros (1,2 million d'euros en 2018) et de dépréciations nettes des titres de participation et des comptes courants de 1,5 million d'euros, compensés par des dividendes reçus de MEDICREA BELGIUM pour 0,5 million d'euros et par un impact positif de 0,3 million d'euros des effets de change. La dégradation du résultat financier de 2,9 millions d'euros s'explique principalement par le coût de l'endettement qui croît de 1,9 million d'euros sous l'effet des conditions de l'emprunt obligataire d'un montant total de 36 millions de dollars souscrit en novembre 2018 pour une 1<sup>ère</sup> tranche de 30 millions de dollars et en septembre 2019 pour une seconde tranche de 6 millions de dollars.

In fine, après prise en compte d'un crédit impôt recherche de 1 million d'euros, le résultat net de l'exercice est déficitaire de 6,9 millions d'euros contre une perte de 6,2 millions d'euros en 2018.

#### **9.1.4 Commentaires sur le bilan**

Le total du bilan s'établit à 60 millions d'euros, en hausse de 1 million par rapport à fin 2018.

Les actifs non courant en hausse de 23,1 millions d'euros, représentent 73 % du total du bilan contre 35 % en 2018. Cette hausse importante s'explique par l'incorporation de comptes courants au capital des sociétés filiales MEDICREA USA (19,9 millions d'euros), MEDICREA TECHNOLOGIES LTD (0,8 million d'euros) et de MEDICREA GMBH (1,3 million d'euros) par imputation sur leurs primes d'émission respectives.

En valeur brute, le stock augmente de 6 % par rapport à 2018 soit 0,7 million d'euros de stocks additionnels. La hausse se concentre principalement sur la catégorie des produits finis, suite au lancement de la nouvelle gamme de vis et de fixations pédiculaires PASS TULIP™ pour les chirurgies dégénératives de la colonne vertébrale. Les dépréciations représentent au 31 décembre 2019 en moyenne 35 % des valeurs brutes contre 29 % au 31 décembre 2018. L'augmentation concerne principalement les produits finis et résulte d'une revue détaillée des perspectives de ventes d'un certain nombre de produits dont les stocks disponibles sont élevés par rapport aux consommations futures, de l'arrêt envisagé de gammes vieillissantes, et de la mise au rebut projetée d'articles qui deviennent impropres à la vente compte tenu de date de péremption dépassée ou de cycles de stérilisation maximum atteints.

La diminution des créances clients de 8,7 millions d'euros provient à hauteur de 8,3 millions d'euros des créances détenues sur les filiales, et principalement sur MEDICREA USA, reclassées dans en premier temps en compte courant puis incorporée au capital de ces sociétés.

Les autres créances diminuent de 6,8 millions d'euros sous l'effet principal des incorporations de comptes courants au capital des sociétés filiales MEDICREA USA, MEDICREA TECHNOLOGIES LTD et MEDICREA GMBH.

La trésorerie diminue de 6,1 millions d'euros en raison des sommes laissées à disposition des filiales de distribution afin d'assurer leur développement, des investissements de l'exercice, notamment dans la recherche et développement et dans le rachat de 12,25 % du capital de MEDICREA BELGIUM et des opérations de refinancement opérées en 2019.

Les capitaux propres s'élèvent à 16,7 millions d'euros à fin 2019 en baisse de 6,8 millions d'euros par rapport à 2018. Cette variation s'explique essentiellement par le résultat déficitaire de l'exercice 2019 de 6,8 millions d'euros.

Les dettes financières augmentent de 7,3 millions d'euros en raison des remboursements effectués au cours de l'exercice 2019 dans le cadre des plans d'amortissement existants, de l'émission d'obligations pour 6 millions de dollars et à la souscription de nouveaux emprunts bancaires d'un montant total de 2,4 millions d'euros.

Les autres passifs courants (hors dettes financières et comptes courants intragroupe) s'établissent à 7 millions d'euros, en hausse de 0,7 million d'euros par rapport à 2018 sous l'effet d'une hausse des dettes fournisseurs qui provient essentiellement d'un décalage temporaire des règlements de fin décembre 2019 sur janvier 2020.

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce, les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients se présentent comme suit :

Fournisseurs	Article D. 441 I. – 1° : Factures reçues non réglées au 31 décembre 2019					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>						
Nombre de factures concernées	301					383
Montant total des factures concernées h.t.	2 126 842 €	421 820 €	160 392 €	91 768 €	117 787 €	791 768 €
% du total des achats h.t. de l'exercice	73 %	14 %	5 %	3 %	5 %	27 %
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre de factures exclues	0					0
Montant total des factures exclues	0					0
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés</b>						
Délais de paiement utilisés pour les calculs	Délais contractuels					

Clients	Article D. 441 I. – 2° : Factures émises non réglées au 31 décembre 2019					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>						
Nombre de factures concernées	347					906
Montant total des factures concernées h.t.	197 474 €	752 353 €	505 437 €	111 386 €	560 963 €	1 930 138 €
% du chiffre d'affaires h.t. de l'exercice	9 %	35 %	24 %	5 %	27 %	91 %
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre de factures exclues	1					
Montant total des factures exclues	97 513 €					
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés</b>						
Délais de paiement utilisés pour les calculs	Délais contractuels					

## 9.2 Evolution et perspectives d'avenir

L'évolution du développement de la Société est directement liée à celui du Groupe, dont les tendances principales sont synthétisées au paragraphe 3 du rapport du Conseil d'Administration sur le Groupe.

## 9.3 Informations concernant les filiales et participations

Les informations sur les filiales et participations sont identiques à celles communiquées au paragraphe 4 du rapport du Conseil d'Administration sur le Groupe.

## 9.4 Activités de recherche et développement

Les évolutions en matière de recherche et de développement sont commentées au paragraphe 5 du rapport du Conseil d'Administration sur le Groupe.

## 9.5 Evolution du cours de bourse

Le titre fait l'objet d'un contrat d'animation en partenariat avec Kepler Cheuvreux depuis janvier 2019. L'action est cotée sur Euronext Growth, sous le code ISIN FR04178572, et le Mnémonique ALMED.

Les principales données boursières s'analysent comme suit :

	2019	2018	2017
Nombre d'actions au 31/12	16 915 847	16 219 847	15 082 811
Cours le plus haut	3,50	3,46	6,28
Cours le plus bas	2,08	1,65	2,88
Cours moyen de la période	2,67	2,67	4,82
Cours au 31/12	2,94	2,29	3,00
Capitalisation boursière au 31/12	49 732 590 €	37 143 450 €	45 248 433 €
Volume échangé	3 854 335	7 544 505	3 000 160
Taux de rotation du capital	23,76 %	48,72 %	19,9 %

Depuis le 28 août 2018, les titres de la Société sont cotés sur le marché américain OTCQX Best Market (« OTCQX »). Cette cotation, complémentaire à celle sur Euronext-Growth, permet à Medicrea d'étendre sa visibilité aux Etats-Unis et de développer sa base d'investisseurs.

## 9.6 Compte rendu des opérations effectuées par la Société sur ses propres actions au cours de l'exercice

En application des dispositions de l'article L.225-211 alinéa 2 du Code du Commerce et dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 3 juin 2019 la Société a procédé aux opérations suivantes sur ses propres actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- nombre d'actions achetées au cours de l'exercice :	57 012
- nombre d'actions vendues au cours de l'exercice :	57 486
- cours moyen des achats :	2,61 euros
- cours moyen des ventes :	2,71 euros
- montant des frais de négociation :	Néant
- nombre d'actions inscrites au nom de la Société au 31 décembre 2019 :	4 282
- valeur évaluée des actions au cours d'achat :	9 060 euros
- valeur nominale des actions :	0,16 euro
- fraction du capital qu'elles représentent :	Négligeable

Ces opérations ont été réalisées par la société Kepler Cheuvreux, prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidités établi conformément à la charte de déontologie de l'AMF. Ce contrat est renouvelable annuellement par tacite reconduction et conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMF).

## 9.7 Franchissements de seuils, détention, auto-contrôle et opérations sur titres de dirigeants

### 9.7.1 Informations relatives au capital social et aux franchissements de seuils

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce, et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit code, il est indiqué ci-après, au 31 décembre 2019, l'identité des actionnaires détenant directement ou indirectement plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % et 95 % du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales.

Il est rappelé que les dispositions statutaires prévoient de surcroît une obligation d'information également en cas de franchissement, à la hausse ou à la baisse, d'un seuil de participation représentant 2 % du capital ou des droits de vote ; cette information étant renouvelée pour le franchissement de chaque fraction additionnelle de 2 % du capital ou des droits de vote.

	Au 31.12.2019		Au 31.12.2018	
	% du capital	% des droits de vote	% du capital	% des droits de vote
<b>Plus de 5 %</b>	Amiral Gestion	Amiral Gestion	Amiral Gestion	Amiral Gestion
	Special Situation Fund	Special Situation Fund	Armistice Capital Master Fund	Armistice Capital Master Fund
		Stonepine Capital Management		Stonepine Capital Management
<b>Plus de 10%</b>	Stonepine Capital Management LLC	-	Stonepine Capital Management LLC	-
	Orchard International		Orchard International	
<b>Plus de 15 %</b>	-	Orchard International	-	Orchard International

### 9.7.2 Intérêts des dirigeants et mandataires dans le capital de la société

Les intérêts des dirigeants et mandataires sociaux dans le capital de MEDICREA INTERNATIONAL ont évolué comme suit :

	31.12.2019			31.12.2018		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
<b>Dirigeants</b>						
ORCHARD INTERNATIONAL (1)	1 727 490	10,21	17,46	1 727 490	10,65	18,17
Denys SOURNAC (2)	915 533	5,41	5,92	607 533	3,75	4,18
Jean Philippe CAFFIERO	216 089	1,28	2,11	216 089	1,33	2,19
David RYAN	114 148	0,67	0,58	24 148	0,15	0,21
Fabrice KILFIGER	96 000	0,57	0,49	6 000	0,04	0,03
<b>Administrateurs</b>						
Pierre BUREL (2)	194 587	1,15	0,98	194 587	1,20	1,02
Patrick BERTRAND (2)	113 968	0,67	0,66	113 968	0,70	0,69
François Régis ORY (2)	108 652	0,64	0,55	108 652	0,67	0,57
Rick KIENZLE	102 880	0,61	0,52	102 880	0,63	0,54
Marc RECTON	83 402	0,49	0,48	76 952	0,47	0,47
Christophe BONNET	52 128	0,31	0,43	52 128	0,32	0,44
Pierre OLIVIER	27 000	0,16	0,14	27 000	0,17	0,14
Jean Joseph MORENO	26 450	0,16	0,24	22 000	0,14	0,23
<b>Total</b>	<b>3 778 327</b>	<b>22,33 %</b>	<b>30,56 %</b>	<b>3 279 427</b>	<b>20,22 %</b>	<b>28,88 %</b>

(1) Au 31 décembre 2019 le capital social d'ORCHARD INTERNATIONAL se répartit comme suit :

- Société civile DENYS SOURNAC COMPANY 59,66 %

- Société civile PLG INVEST (Jean Philippe CAFFIERO)	35,46 %
- AMELIANE SAS	4,72 %
- Christelle LYONNET	0,13 %
- Denys SOURNAC	0,03 %

(2) Cumul des actions détenues directement en propre et via une holding

### **9.7.3 Capital social et autocontrôle**

Au 31 décembre 2019, la société auto-détenait 4 282 actions dans le cadre du contrat de liquidités et d'animation du titre sur le marché.

Le capital social s'élève au 31 décembre 2019 à 2 706 535,52 euros composé de 16 915 847 actions ordinaires.

En application des dispositions de l'article L.225-211 alinéa 2 du Code du Commerce et dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 3 juin 2019 la Société a procédé à des opérations de rachat de ses propres titres au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 telles que décrites au point 9.6 ci-dessus.

### **9.7.4 Opérations sur titres réalisées par les dirigeants et personnes assimilées durant l'exercice**

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous vous présentons ci-après un état récapitulatif des opérations réalisées sur les titres de la société au cours de l'exercice 2019 par les dirigeants ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés, établi sur la base des informations qui nous ont été communiquées :

- nombre de titres cédés :	0
- nombre de titres acquis :	498 900 (issus de l'octroi d'actions gratuites)
- nombre de titres souscrits :	0
- nombre de titres échangés :	0

### **9.7.5 Actionnariat salarié**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, il est rendu compte de l'état de la participation des salariés au capital au dernier jour de l'exercice ainsi que la proportion du capital que représentent, au 31 décembre 2019, les actions détenues par le personnel de la Société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce, dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise et d'un fond commun de placement d'entreprise.

Au 31 décembre 2019, le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées détient 3,13 % du capital de la Société dont moins de 0,01 % via le plan d'épargne entreprise.

### 9.7.6 Options de souscription ou d'achats d'actions – Attribution gratuite d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale est informée des plans d'options mis en œuvre par le biais d'un rapport spécial.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 alinéa 1 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale est informée des attributions gratuites d'actions réalisées au cours de l'exercice par le biais d'un rapport spécial.

Aucunes stock-options et actions gratuites n'ont été attribuées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Compte tenu des départs de salariés intervenus au cours des exercices 2008 à 2019, des levées d'options et de la caducité des plans expirés, les actions gratuites et les stock-options attribuées aux salariés s'élèvent respectivement à 922 273 et 1 387 521 au 31 décembre 2019.

### 9.8 Dividendes versés

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois précédents exercices.

### 9.9 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est joint en Annexe 2, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

### 9.10 Informations sociales et environnementales

La nature même des activités de MEDICREA INTERNATIONAL n'est pas susceptible de présenter des risques significatifs au niveau environnemental comme décrit dans le paragraphe 7. « Risques » de ce présent rapport.

### 9.11 Evènements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi

Le 23 janvier 2020, MEDICREA INTERNATIONAL a annoncé une augmentation de capital d'un montant de 8,5 millions d'euros par placement privé.

Cette levée de fonds porte sur un total de 2 421 653 actions, d'une valeur nominale unitaire de 0,16 euro, émises au prix unitaire de 3,51 euros (prime d'émission incluse), soit un montant total de 8 500 002,03 euros.

Cette augmentation de capital est destinée principalement à assurer les besoins en financement de la Société. Le produit de l'émission, associé aux liquidités dont la Société disposait à la date de l'opération, devrait lui conférer les moyens nécessaires pour financer son activité sur l'ensemble de l'exercice 2020.

### **9.12 Charges non déductibles visées aux articles 39-4 et 223 du Code Général des Impôts**

En application de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, il est précisé que le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéficiaires visés à l'article 39-4 du CGI ainsi que l'impôt supporté en raison desdites dépenses, s'élèvent à respectivement 167 373 euros et 46 864 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (176 029 euros et 49 288 euros au titre de l'exercice précédent).

### **9.13 Proposition d'affectation du résultat 2019**

Il est demandé de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître une perte de 6 857 339,31 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, que le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale des Actionnaires d'affecter en totalité au compte Report à Nouveau.

### **9.14 Proposition d'imputation du Report à Nouveau débiteur sur le poste « Primes d'émission, de fusion, d'apport »**

Après l'affectation de la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2019 proposée ci-dessus au compte de « Report à nouveau », celui-ci serait débiteur à hauteur de – 6 857 339,31 euros. Par ailleurs, le compte « Primes d'émission, de fusion, d'apport » s'élève à 26 449 450,23 euros.

En conséquence, le Conseil d'Administration propose d'imputer l'intégralité du poste de « Report à Nouveau » débiteur sur le poste de « Primes d'émission, de fusion, d'apport » lequel serait ainsi ramené de 26 449 450,23 euros à 19 592 110,92 euros et le compte de « Report à Nouveau » de – 6 857 339,31 euros à zéro.

Cette décision permettrait, avec un compte « report à nouveau » intégralement soldé, une présentation des capitaux propres plus favorable et ainsi de faciliter l'accès à certaines sources de financements bancaires.

### **9.15 Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivant du Code de Commerce**

Les Commissaires aux Comptes donneront lecture de leur rapport spécial mentionnant l'absence de conclusion de conventions réglementées nouvelles au cours de l'exercice 2019 et la poursuite des conventions autorisées au cours d'exercices antérieurs.

### **9.16 Fixation de la rémunération des administrateurs**

Il est rappelé que l'Assemblée Générale du 3 juin 2019 avait fixé le montant des rémunérations allouées au Conseil d'Administration à 80 000 euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2019 et pour les exercices suivants, jusqu'à décision contraire.

### 9.17 Nomination de Commissaires aux Comptes

Les mandats de Commissaire aux Comptes Titulaire de la société ODICEO et de Commissaire aux Comptes Supplément de Monsieur Jean-Pascal REY arrivent à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale.

Il sera proposé de nommer pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 :

- en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire, le cabinet GRANT THORNTON,
- en qualité de Commissaire aux Comptes Supplément, la société IGEC.

### 9.18 Renouvellement de mandats d'Administrateurs

Les mandats d'Administrateurs de Monsieur Denys SOURNAC, de Monsieur Jean-Philippe CAFFIERO, de Monsieur Christophe BONNET, de Monsieur Patrick BERTRAND, de Monsieur Jean-Joseph MORENO et de Monsieur Pierre BUREL arrivant à échéance à l'issue de la présente Assemblée, il est proposé de les nommer pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

### 9.19 Autorisations données au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale des actionnaires

#### *a) Renouvellement de l'autorisation à donner à la Société d'acheter en bourse ses propres actions*

Il est proposé de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'acheter en bourse et de détenir des actions de la Société, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de Commerce, et sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires applicables au moment de sa mise en œuvre, aux fins, par ordre de priorité :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action MEDICREA INTERNATIONAL par un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidités conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ;
- de procéder à la réduction du capital de la Société par voie d'annulation d'actions dans les limites légales ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange, ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par les autorités de marché.

Il n'est pas envisagé d'autres utilisations de ce programme de rachat d'actions.

Les opérations effectuées dans le cadre du programme de rachat seraient réalisées conformément à la réglementation en vigueur et un document d'information serait diffusé, indiquant :

- le nombre maximum d'actions à acquérir : maximum de 10 % du capital social (incluant les actions déjà détenues) ou 5 % du capital social s'il s'agit d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de croissance externe ;
- le prix unitaire maximum d'achat, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société, fixé à 25 euros (hors frais d'acquisition).

Le montant maximum théorique destiné à la réalisation de ce programme serait de 49 547 782,50 euros, financé soit sur ressources propres soit par recours à du financement externe à court ou moyen terme.

Les rachats d'actions pourraient s'opérer par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, en une ou plusieurs fois, y compris en période d'offre publique.

L'autorisation serait valable à compter de la date de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2019 et jusqu'à la date de la prochaine l'Assemblée Générale d'approbation des comptes et pour une durée maximale de dix-huit mois.

Le Conseil d'Administration devrait, si cette résolution est adoptée, rendre compte chaque année de l'usage de cette autorisation.

Il est également demandé de bien vouloir autoriser le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pour une durée de 18 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 mois précédant, les actions que la Société détient ou pourrait détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Le Conseil d'Administration disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

***b) Proposition de délégations de compétence / autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de décider d'augmenter le capital social***

Afin notamment de :

- accélérer la transformation digitale de l'ensemble des sociétés du Groupe à travers le développement, l'intégration et la diffusion d'une nouvelle plateforme propriétaire UNID ;
- renforcer les équipes et les moyens d'analyse des données cliniques collectées par le UNID LAB pour affiner les capacités du modèle prédictif et la pertinence des algorithmes propriétaires de la Société définissant les implants les plus appropriés à chaque patient ;

- renforcer l'ancrage du Groupe aux USA, accentuer la présence de MEDICREA dans les principaux centres spécialisés de la chirurgie de la colonne vertébrale en développant les équipes commerciales et la fabrication locale de certains implants sur mesure ;
- poursuivre l'intégration de nouvelles technologies de fabrication (impression 3D) ;
- poursuivre la reprise en interne des opérations clés de production et financer l'acquisition de machines qui seraient nécessaires ;
- explorer toutes opportunités d'acquisition ou de partenariats tactiques ou stratégiques concernant des produits, des technologies ou des brevets ;
- accélérer le développement des filiales de distribution du Groupe.

Il est proposé de décider du principe d'augmentation de capital avec délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration afin de permettre à la Société de faire, si besoin était, appel ultérieurement au marché financier et ainsi de saisir toute opportunité de développement.

Ainsi, il est proposé :

**1. de consentir au Conseil d'Administration (17ème et 18ème résolutions), pour une durée de vingt-six mois, une délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social, soit par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ou avec suppression du droit préférentiel de souscription par offres au public autres que celles visées à l'article L411-2 du Code Monétaire et Financier, au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créances :**

- existants ou à émettre de la Société et/ou d'une société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ;
- existants de la Société et/ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement moins de la moitié du capital ou dont moins de la moitié du capital est indirectement possédé par cette société.

Le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourrait être supérieur à huit cent mille (800.000) euros en nominal. Le montant des augmentations de capital s'imputerait sur le Plafond Global I visé ci-dessous.

Le montant total des valeurs mobilières dont le titre primaire est un titre de créance, notamment obligataire, susceptibles d'être ainsi émises ne pourrait être supérieur à vingt-cinq millions (25.000.000) d'euros en nominal ou la contre-valeur de ce montant en autres devises. Le montant des émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital s'imputerait sur le Plafond Global II visé ci-dessous.

Le prix des actions, qui serait émises avec suppression du droit préférentiel de souscription, serait au moins égal à la moyenne pondérée des cours des dix dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 10 %.

2. **de consentir au Conseil d'Administration (19ème résolution), pour une durée de vingt-six mois, une délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par voie d'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre au public visée à l'article L.411-2 1° du Code Monétaire et Financier.**

Le montant nominal total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourrait être supérieur à 20% du capital social par an au jour de la décision du Conseil d'Administration et le montant des augmentations de capital prévues à ladite délégation s'imputerait sur le **Plafond Global I** visé ci-dessous.

Le montant nominal total des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital susceptibles d'être ainsi émises ne pourrait excéder vingt-cinq millions (25.000.000) d'euros ou la contre-valeur de ce montant ou la contre-valeur de ce montant en autres devises, à la date de la décision d'émission, ce montant s'imputerait sur le **Plafond Global II** visé ci-dessous.

Le prix des actions serait au moins égal à la moyenne pondérée des cours des dix dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 10 %.

3. **de déléguer au Conseil d'Administration (20ème résolution), pour une durée de vingt-six mois, la compétence à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre dans le cadre d'une des augmentations de capital exposées ci-dessus, en cas de demandes excédentaires de souscription, le tout dans les conditions de l'article L.225-135-1 du Code de Commerce et ce, dans la limite du Plafond Global I et du Plafond Global II visés ci-dessous.**
4. **de déléguer au Conseil d'Administration (21ème résolution), pour une durée de dix-huit (18) mois, le pouvoir de décider une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission d'actions ordinaires de la Société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées conformément à l'article L. 225-138 du Code de Commerce.**

Le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées aux termes de cette délégation immédiatement et/ou à terme, ne pourrait être supérieur à huit cent mille (800.000) euros en nominal. Le montant des augmentations de capital ne s'imputerait pas sur le **Plafond Global I** visé ci-dessous.

Le montant total des émissions de valeurs mobilières composées dont le titre primaire est un titre de créance, notamment obligataire, ne pourrait être supérieur à vingt-cinq millions (25.000.000) d'euros en nominal. Le montant des émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital ne s'imputerait pas sur le **Plafond Global II** visé ci-dessous.

Pour permettre l'entrée de nouveaux partenaires financiers, le droit préférentiel de souscription des Actionnaires aux actions ou valeurs mobilières faisant l'objet de la présente opération serait supprimé et le droit de les souscrire serait réservé à une catégorie de personnes définie comme suit : Fonds et/ou sociétés d'investissements de dimension internationale (i.e. réalisant des opérations financières dans plusieurs pays) opérant dans le domaine de la santé et/ou du dispositif médical et qui participeraient chacun à l'opération pour un montant au moins égal à cent mille (100.000) euros (conformément aux dispositions de l'article 211-2 3° du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers).

Le prix d'émission des actions serait au moins égal à la moyenne pondérée des cours des dix dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 10 %.

#### **5. Autorisation à donner au Conseil d'Administration (22<sup>ème</sup> résolution) d'attribuer des actions gratuites aux salariés ou mandataires sociaux dirigeants du Groupe**

Nous vous proposons, conformément aux dispositions des articles L. 225-197 et suivants du Code de Commerce :

- d'autoriser le Conseil d'Administration, pour une période de 26 mois à compter de la présente Assemblée Générale, à procéder, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, à des attributions, à son choix, soit d'actions gratuites existantes de la société provenant d'achat effectués par elle soit d'actions gratuites à émettre par voie d'augmentation de capital, au profit de membres du personnel salarié ou de mandataires sociaux qu'il déterminera parmi les salariés et les mandataires sociaux dirigeants de la Société ou de sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 I du Code de Commerce sous réserve des dispositions légales et réglementaires applicables au moment de sa mise en œuvre ;
- de décider que le nombre total cumulé des actions résultant (i) tant de l'attribution gratuite des actions résultant de cette autorisation, qu'il s'agisse d'actions existantes ou à émettre que (ii) de l'exercice des options d'achat et/ou de souscription prévu ci-après, ne pourra excéder un nombre global égal à 7,5 % du nombre total des actions composant le capital de la société à la date d'attribution ;
- de décider que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition minimale d'un an ;
- de décider que la durée de la période d'acquisition prendra fin par anticipation, en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code la Sécurité Sociale ;
- de décider qu'à l'issue du délai d'acquisition précité, les bénéficiaires, devenus définitivement propriétaires des actions qui leurs ont été attribuées à titre gratuit par le Conseil d'Administration, ne pourront céder lesdites actions qu'à l'issue d'une période de conservation dont la durée sera déterminée par le Conseil d'Administration, mais qui ne pourra en aucun cas être inférieure à un an ;

- de décider que, pour les bénéficiaires non-résidents fiscaux en France, le Conseil d'Administration pourra supprimer la période de conservation susvisée à la condition que la période d'acquisition soit au moins égale à 2 ans ;
- de décider que les actions acquises, dans le cadre de la présente autorisation, devront revêtir la forme nominative ;
- de prendre acte de ce que, s'agissant des actions à émettre, (i) la présente autorisation emportera, à l'issue de la période d'acquisition, augmentation de capital par incorporations de réserves, bénéfiques ou primes d'émission au profit des attributaires desdites actions et renonciation corrélative des actionnaires au profit des bénéficiaires des attributions à la partie des réserves, bénéfiques et primes ainsi incorporée au capital, (ii) la présente autorisation entraînerait de plein droit, au profit des bénéficiaires desdites actions, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription ;
- Le montant de l'augmentation de capital ne s'imputerait pas sur le **Plafond Global I** visé ci-dessus.

L'Assemblée Générale délèguerait, pour une durée de 26 mois, tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au Président-Directeur Général, agissant dans les conditions ci-dessus pour notamment :

- mettre en œuvre la présente autorisation ;
- fixer les conditions et le cas échéant les critères d'attribution des actions ;
- décider du nombre d'actions à attribuer gratuitement ;
- déterminer l'identité des bénéficiaires, le nombre d'actions attribuées gratuitement à chacun d'eux et les modalités d'attribution des actions ;
- arrêter les clauses éventuelles d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions en cas d'attribution à des mandataires sociaux ;
- fixer en cas d'attribution d'actions à émettre le montant et la nature des réserves, bénéfiques et primes à incorporer au capital ;
- constater l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente autorisation, modifier les statuts en conséquence ;
- et d'une manière générale faire tout ce qui sera nécessaire.

**6. Autorisation à conférer au Conseil d'Administration (23<sup>ème</sup> résolution) à l'effet d'attribuer des options d'achat et/ou de souscription d'actions aux salariés ou mandataires sociaux dirigeants du Groupe**

Nous vous proposons, conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de Commerce, d'autoriser le Conseil d'Administration à consentir, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, aux salariés et/ou mandataires sociaux dirigeants de la société et du Groupe, des options d'achat et/ou de souscription d'actions émises par la société dans un certain délai et sous certaines conditions.

### Mise en place

Les options porteraient sur des souscriptions d'actions nouvelles ou des achats d'actions existantes. Les bénéficiaires des options de souscription pourraient souscrire à des actions qui seraient émises au fur et à mesure de la levée des options, ce qui entraînerait des augmentations de capital.

Au titre de cette autorisation et au titre des autorisations précédentes :

- le nombre total des options de souscription consenties et non encore levées ne pourrait donner droit à souscrire un nombre d'actions excédant le tiers du capital social ;
- le nombre total des options d'achat ne pourrait quant à lui dépasser 10 % du total des actions émises par la Société, cette dernière n'étant pas autorisée à détenir plus de 10 % de ses propres actions.

En tout état de cause, le nombre total cumulé des actions résultant (i) tant de l'exercice des options d'achat et/ou de souscription qui seraient attribuées au titre de la présente autorisation que (ii) de l'attribution gratuite d'actions ci-avant, ne pourrait excéder un nombre global égal à 7,5 % du total des actions composant le capital de la Société à la date de l'attribution.

### Bénéficiaires

Les bénéficiaires de ces options pourraient être tous les salariés ou les mandataires sociaux dirigeants de la Société et des sociétés du Groupe (au sens de l'article L 225-180 du Code de Commerce) ou seulement certains d'entre eux sous réserve des dispositions légales et réglementaires applicables au moment de sa mise en œuvre.

Conformément à la loi, il ne pourrait être consenti d'options aux bénéficiaires possédant plus de 10 % du capital social.

Le Conseil d'Administration disposerait de tous pouvoirs pour déterminer les bénéficiaires de ces options.

### Prix

Conformément à l'article L. 225-177 du Code de Commerce, le prix d'achat et/ou de souscription des actions serait fixé au jour où l'option est consentie par le Conseil d'Administration, conformément aux méthodes objectives retenues en matière d'évaluation d'action en tenant compte, selon une pondération appropriée, de la situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activité de la société, sur une base consolidée, selon les modalités déterminées par l'Assemblée Générale Mixte sur le rapport des Commissaires aux Comptes.

Les modalités de détermination du prix seraient arrêtées comme suit : moyenne pondérée des 20 derniers cours de bourse précédant le jour où l'option serait attribuée.

### Durée de validité

L'autorisation de consentir des options serait accordée au Conseil d'Administration pour 26 mois à compter de l'Assemblée Générale.

Les options attribuées seraient exerçables pendant un délai maximal de 7 ans, sauf dispositions particulières restrictives du règlement du plan.

L'autorisation donnée par l'Assemblée Générale emporterait, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient émises au fur et à mesure des levées d'options de souscription.

### Augmentation de capital résultant des levées de souscription d'actions

L'augmentation de capital résultant des levées d'options de souscription d'actions serait définitivement réalisée du seul fait de la déclaration de levée d'option, accompagnée du bulletin de souscription et du paiement en numéraire ou par compensation avec des créances de la somme correspondante.

Le montant de l'augmentation de capital résultant des levées d'options ne s'imputerait pas sur le **Plafond Global I** visé ci-dessus.

Lors de la première réunion suivant la clôture de chaque exercice social, le Conseil d'Administration constaterait, s'il y a lieu, le nombre et le montant des actions émises pendant l'exercice, apporterait les modifications nécessaires aux statuts et effectuerait les formalités de publicité.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration, dans un rapport spécial, informerait chaque année les actionnaires, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, des opérations réalisées dans le cadre de la présente autorisation.

### Autres conditions

Les actions acquises ou souscrites dans le cadre des dispositions précédentes devraient revêtir la forme nominative et porteraient jouissance immédiate. Elles auraient droit, pour la même valeur nominale, au même dividende que celui qui pourrait être réparti aux autres actions portant même jouissance.

L'Assemblée Générale donnerait tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au Président-Directeur Général, pour fixer les autres conditions dans lesquelles les options seraient octroyées, tels que les bénéficiaires, le nombre maximum des options pouvant être levées par le bénéficiaire, le prix exact d'achat et/ou de souscription des options, la date d'ouverture et les conditions d'exercice des options et, plus généralement, d'établir le règlement du plan d'options avec toutes les restrictions, notamment de période

d'exercice et/ou de conservation des actions, et les conditions particulières relatives aux dites options qu'il jugerait utiles, et plus généralement faire le nécessaire aux fins de mise en œuvre de ladite autorisation et de ses suites.

7. **de déléguer au Conseil d'Administration (24<sup>ème</sup> et 25<sup>ème</sup> résolutions), pour une durée de vingt-six mois, la compétence à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée à l'ensemble des salariés de la Société et des sociétés de son Groupe et de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de ces derniers.**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale doit se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital effectuée dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du Travail.

Le montant nominal total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées aux termes de cette délégation ne pourrait excéder quarante mille (40.000) euros. Le montant des augmentations de capital s'imputerait sur le Plafond Global I visé ci-dessous.

8. **de décider (26<sup>ème</sup> résolution) :**

- que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu des délégations consenties au Conseil d'Administration (17<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup> et 24<sup>ème</sup> résolutions) par la présente Assemblée Générale, ne pourrait être supérieur à huit cent mille (800.000) euros (« **Plafond Global I** ») ;
- que le montant nominal total (i) des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme au capital susceptibles d'être émises en vertu des délégations consenties au Conseil d'Administration (17<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup> et 24<sup>ème</sup> résolutions) par la présente Assemblée Générale ne pourrait excéder vingt-cinq millions (25.000.000) d'euros ou la contre-valeur de ce montant en autres devises, à la date de la décision d'émission et (ii) des actions à émettre comme conséquence de l'émission des valeurs mobilières composées ne pourra excéder huit cent mille (800.000) euros en nominal (« **Plafond Global II** »).

À ces plafonds s'ajouterait, le cas échéant, la valeur nominale des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières ou autres donnant accès au capital de la Société et/ou émises par une Filiale et/ou une société mère dans le cadre des délégations de compétence consenties au Conseil d'Administration.

## 9.20 Rapports des Commissaires aux Comptes

Les Commissaires aux Comptes ont établi les rapports suivants, tenus à la disposition des actionnaires, et dont il est donné lecture :

- rapport sur les comptes sociaux ;
- rapport sur les comptes consolidés ;
- rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce ;
- l'attestation sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées.

Les Commissaires aux Comptes ont également établi les rapports suivants, qui seront tenus à la disposition des actionnaires 15 jours avant l'Assemblée Générale du 25 juin 2020 :

- rapport spécial sur l'annulation des titres acquis dans le cadre du programme d'achat par la société de ses propres actions ;
- rapport sur l'émission des diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription ;
- rapport spécial sur l'attribution d'actions gratuites aux salariés et/ou mandataires sociaux dirigeants de la société et du Groupe ;
- rapport spécial sur l'attribution d'option d'achat ou de souscription d'actions ;
- rapport sur l'augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ;

Le Président invite, après lecture des rapports présentés par les Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet au vote de l'Assemblée Générale.

Annexe 1

Liste des filiales et participations

Les montants ci-dessous sont exprimés en euros.

Sociétés	Total des capitaux propres	Quote part du capital détenu (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes versés à la société mère
			Brute	Nette					
<b>Filiales étrangères</b>									
MEDICREA TECHNOLOGIES UK	4 756	100 %	3 236 917	-	-	-	-	(39 621)	-
MEDICREA USA	9 818 631	100 %	27 277 959	27 277 959	-	-	17 886 722	(5 181 423)	-
MEDICREA GMBH	1 705	100 %	1 362 673	-	-	-	-	(12 760)	-
MEDICREA POLAND	(981 376)	100 %	47 119	-	1 371 764	-	275 370	(287 964)	-
MEDICREA BELGIUM	1 721 664	63 %	2 886 992	2 886 992	-	-	4 462 739	1 190 155	487 521
MEDICREA AUSTRALIA	147 408	51 %	96 915	96 915	-	-	641 386	(40 498)	-

Annexe 2

Tableau de résultat des cinq derniers exercices

En euros	2019	2018	2017	2016	2015
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	2 706 536	2 595 176	2 413 266	1 605 307	1 438 030
Nombre d'actions émises	16 915 847	16 219 847	15 082 911	10 033 167	8 987 688
<b>Opérations et résultat de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxe	19 930 473	19 750 159	15 933 004	14 071 050	15 693 735
Résultat courant avant impôt, amortissements et provisions	(802 806)	(2 364 347)	(4 996 660)	43 546	1 637 488
Impôt sur les bénéfices	1 045 788	887 701	897 375	970 054	1 080 418
Participation des salariés	-	-	-	-	-
Résultat après impôt, amortissements et provisions	(6 857 339)	(6 243 692)	(10 681 569)	(10 805 933)	614 916
Résultat distribué	-	-	-	-	-
<b>Résultat par actions</b>					
Résultat après impôt, avant amortissements et provisions	0,01	(0,09)	(0,27)	(0,01)	0,18
Résultat après impôt, amortissements et provisions	(0,41)	(0,38)	(0,71)	(1,08)	0,07
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen de l'exercice	124	130	107	65	51
Masse salariale de l'exercice	6 268 626	6 695 330	5 730 151	3 489 325	3 076 459
Charges sociales de l'exercice	2 930 308	2 807 518	2 403 316	1 441 946	1 247 209



# RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

AU 31 DECEMBRE 2019

**Leading** personalized spine | [medicrea.com](https://www.medicrea.com)

**MEDICREA INTERNATIONAL**

Société Anonyme au capital de 3 171 058,08 euros  
Siège social : 5389, route de Strasbourg – 69140 RILLIEUX-LA-PAPE  
393 175 807 RCS LYON

**RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DE  
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019  
PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE  
DU 25 JUIN 2020**

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

nous vous rendons compte dans ce rapport :

- de la composition et des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ;
- du fonctionnement du Conseil d'Administration ;
- des informations relatives aux mandataires sociaux ;
- des conventions conclues entre un Dirigeant ou un Actionnaire significatif et une filiale ;
- des limitations de pouvoirs du Conseil d'Administration ;
- des délégations en matière d'augmentation de capital ;
- des modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale.

Compte-tenu de sa taille et de la structure de son actionnariat, le Groupe MEDICREA a choisi de se référer au code de gouvernance MIDDLENEXT. Ce code de gouvernance est disponible sur le site de MiddleNext ([www.middlenext.com](http://www.middlenext.com)).

## **1 COMPOSITION ET CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL**

### **1.1 EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE – LIMITATION DE POUVOIRS**

La Société a choisi de confier la Direction Générale au Président du Conseil d'Administration. Monsieur Denys SOURNAC est Président-Directeur Général.

Monsieur Denys SOURNAC est assisté de trois Directeurs Généraux Délégués, Messieurs Jean-Philippe CAFFIERO, Fabrice KILFIGER et David RYAN.

Le Président-Directeur General est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Il ne prend aucune décision majeure sans accord du Conseil d'administration, qui statue collégalement (à valider). Dans ce cadre,

le Conseil d'Administration n'a pas apporté de limite particulière aux pouvoirs du Directeur Général, à l'exception de certaines dispositions de son règlement intérieur sans que ces restrictions soient opposables aux tiers.

## 1.2 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est composé de 10 Administrateurs :

Administrateur	Fonction	Date de dernière nomination	Date de fin de mandat	Age au 31.12.2019
<b>Denys SOURNAC</b>	Président et Directeur Général	AG du 25 juin 2014	AG statuant sur les comptes du 31 décembre 2019	56 ans
<b>Jean-Philippe CAFFIERO</b>	Directeur Général Délégué	AG du 25 juin 2014	AG statuant sur les comptes du 31 décembre 2019	56 ans
<b>Richard KIENZLE</b>	Administrateur	AG du 11 mai 2017	AG statuant sur les comptes du 31 décembre 2022	57 ans
<b>Patrick BERTRAND</b>	Administrateur indépendant	AG du 25 juin 2014	AG statuant sur les comptes du 31 décembre 2019	75 ans
<b>Christophe BONNET</b>	Administrateur indépendant	AG du 25 juin 2014	AG statuant sur les comptes du 31 décembre 2019	55 ans
<b>Pierre BUREL</b>	Administrateur indépendant	AG du 25 juin 2014	AG statuant sur les comptes du 31 décembre 2019	76 ans
<b>Jean-Joseph MORENO</b>	Administrateur indépendant	AG du 25 juin 2014	AG statuant sur les comptes du 31 décembre 2019	77 ans
<b>Pierre OLIVIER</b>	Administrateur	AG du 17 mai 2018	AG statuant sur les comptes du 31 décembre 2023	53 ans
<b>François-Régis ORY</b>	Administrateur indépendant	AG du 3 juin 2015	AG statuant sur les comptes du 31 décembre 2020	60 ans
<b>Marc RECTON</b>	Administrateur indépendant	AG du 3 juin 2015	AG statuant sur les comptes du 31 décembre 2020	58 ans

Il n'est pas prévu de condition de détention d'actions pour être nommé Administrateur, toutefois, à ce jour chaque Administrateur est détenteur d'actions de la Société.

Aucun censeur n'est nommé au Conseil.

Au 31 décembre 2019, Monsieur Pierre OLIVIER, Administrateur, est également salarié de Medicrea USA, Corp, filiale de MEDICREA INTERNATIONAL.

Deux Directeurs Généraux Délégués, Messieurs Fabrice KILFIGER et David RYAN, nommés pour une durée de 3 ans le 17 mai 2018, sont également salariés de la Société, respectivement Directeur Financier et Directeur des Opérations de la Société.

Les Administrateurs indiqués comme étant « indépendants » le sont selon les critères du code MIDDLENEXT auquel se réfère MEDICREA. L'indépendance des membres du Conseil est ainsi caractérisée par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement.

Il est proposé lors de la prochaine Assemblée Générale de renouveler le mandat des Administrateurs arrivant à échéance à l'issue de ladite Assemblée Générale.

### **1.3 CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

#### **1.3.1. Délais moyens de convocation du Conseil**

Le Conseil d'Administration arrête chaque année, sur proposition de son Président le calendrier des réunions pour l'année à venir. Dans le cadre de la seule gestion des affaires courantes, le conseil se réunit une fois par trimestre. Si l'intérêt de la Société l'exige, le Conseil peut être convoqué à des réunions supplémentaires. Outre les décisions d'ordre purement juridique qui sont prises par le Conseil d'Administration, celui-ci statue également sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales financières ou technologiques de la Société et veille à leur mise en œuvre dont est chargé le Président.

Bien que les statuts prévoient que le Conseil peut être convoqué par tous moyens y compris de façon orale, il est systématiquement convoqué par voie d'e-mails au moins trois jours avant la date de sa réunion. Les documents permettant aux Administrateurs de se prononcer en toute connaissance de cause sont remis aux Administrateurs. Les commissaires aux comptes ont régulièrement été convoqués aux réunions traitant des questions financières et/ou comptables conformément aux dispositions de l'article L225-35 du code de commerce.

#### **1.3.2. Représentation des Administrateurs**

Le taux de présence moyen aux réunions du Conseil est de 72 %.

#### **1.3.3. Présidence des séances du Conseil d'Administration**

L'intégralité des 6 réunions du Conseil d'Administration qui se sont tenues au cours de l'exercice ont été présidées par le Président.

#### **1.3.4. Visioconférence**

Le règlement intérieur prévoit la possibilité pour les Administrateurs de participer aux réunions du Conseil par visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication.

Le Président veille à ce que des moyens de télécommunication soient mis à la disposition des Administrateurs résidant en France ou à l'étranger ainsi que pour ceux qui s'y trouvent pour un motif légitime, afin de leur permettre de participer aux réunions du Conseil d'administration.

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables pour l'adoption des décisions prévues à l'article L. 232-1 et L. 233-16 du Code de commerce, respectivement relatives :

- à l'établissement des comptes annuels et du rapport de gestion ;

- à l'établissement des comptes consolidés annuels et du rapport de gestion du groupe le cas échéant.

Lorsque le lieu de convocation du Conseil d'Administration n'est pas celui du siège de la Société, le Président prend les dispositions nécessaires pour que les Administrateurs qui ont décidé de s'y réunir puissent y participer grâce aux moyens décrits ci-dessus.

Il a été fait usage de cette possibilité de participation par visioconférence tout au long de l'année notamment du fait de la présence d'un Administrateur américain résidant aux Etats-Unis.

### 1.3.5. Information des Administrateurs

Chaque Administrateur dispose, outre l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil, des documents lui permettant de prendre position en toute connaissance de cause et de manière éclairée sur les points qui y sont inscrits.

Lors de chaque Conseil d'Administration, le Président porte à la connaissance de ses membres les principaux faits et événements significatifs sur la vie de la Société et de ses filiales, intervenus depuis la date du précédent Conseil.

## 1.4 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Code Middlenext définit une liste de recommandations et de points de vigilance qui permettent d'assurer une gouvernance raisonnable des sociétés de cette taille.

Un récapitulatif de l'application des recommandations du code MIDDLENEXT est dressé dans le tableau ci-dessous :

Le pouvoir de Surveillance		Recommandation	
		Appliquée	Non-appliquée
R1	Déontologie des membres du conseil	X	
R2	Conflits d'intérêts	X	
R3	Composition du conseil - Présence de membres indépendants au sein du conseil	X	
R4	Information des membres du conseil	X	
R5	Organisation des réunions du conseil et des comités	X	
R6	Mise en place de comités	X	
R7	Mise en place d'un règlement intérieur du conseil	X*	
R8	Choix de chaque Administrateur	X	
R9	Durée des mandats des membres du conseil	X	
R10	Rémunération de l'Administrateur	X	
R11	Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	X*	

R12 Relation avec les « actionnaires » X

#### Le pouvoir Exécutif

R13	Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X
R14	Préparation de la succession des « dirigeants »	X
R15	Cumul contrat de travail et mandat social	X
R16	Indemnités de départ	X
R17	Régimes de retraite supplémentaires	X
R18	Stock-options et attribution gratuite d'actions	X
R19	Revue des points de vigilance	X

\* Ces recommandations sont partiellement appliquées.

Commentaires et explications sur l'application ou non des recommandations du code MIDDLENEXT :

#### R1 Déontologie des membres du Conseil

Les règles de déontologie que les Administrateurs s'engagent à respecter (notamment confidentialité, indépendance et diligence) sont clairement explicitées dans le Règlement Intérieur du Conseil.

Chaque Administrateur est tenu d'informer le Président de toute situation le concernant susceptible de créer un conflit d'intérêts avec la Société ou l'une de ses filiales. Il appartiendra à l'Administrateur intéressé, à l'issue de cette démarche, d'agir en conséquence, dans le cadre de la législation applicable.

Les Administrateurs sont des initiés, les règles auxquelles ils sont soumis à ce titre leur ont été fournies.

Les membres du Conseil d'Administration communiquent au Président les informations lui permettant de porter à la connaissance de l'Autorité des marchés financiers les opérations qu'ils ont effectuées sur les titres de la Société.

Les membres du Conseil d'Administration s'abstiennent conformément à la loi d'effectuer directement ou indirectement toute opération sur les titres de la Société lorsqu'ils détiennent une information susceptible, lorsqu'elle sera rendue publique, d'avoir une incidence significative sur le cours de bourse. De surcroît, ils s'abstiennent d'intervenir dans les deux (2) jours de bourse après que cette information privilégiée a été rendue publique par un communiqué de presse.

#### R2 Conflits d'intérêts

A ce jour, le Conseil d'Administration n'a pas connaissance de conflit d'intérêts potentiels.

#### R3 Composition du Conseil – Présence de membres indépendants au sein du Conseil

Le Conseil d'Administration est composé à ce jour de 6 Administrateurs indépendants sur ses 10 membres. Ils sont considérés comme indépendants selon les 5 critères définis par le code MIDDLENEXT.

#### R4 Information des membres du Conseil

Les modalités de délivrance de l'information aux Administrateurs sont décrites à l'article 7 du Règlement Intérieur. Il est également précisé dans ce même règlement, à l'article 11, qu'il incombe aux Administrateurs de « demander toute information complémentaire qu'ils considèrent comme utile ».

#### R5 Organisation des réunions du Conseil et des comités

L'article 7 du Règlement Intérieur établit un cadre aux réunions du Conseil. Le nombre de réunions du Conseil d'Administration est de 4 par an au minimum et chacune fait l'objet d'un procès-verbal.

#### R6 Mise en place de comités

Le Conseil d'Administration a estimé nécessaire de créer 3 comités spécialisés : le Comité adhoc, le Comité stratégique et le Comité de Direction. Le Conseil d'Administration pourra créer de nouveaux comités spécifiques si nécessaire, notamment un Comité d'Audit, comme mentionné aux articles 5 et 6 de son Règlement Intérieur.

#### R7 Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil

Le Règlement Intérieur du Conseil peut être consulté dans son intégralité au siège de la Société : 5389 route de Strasbourg – Vancia, 69140 Rillieux-la-Pape.

#### R8 Choix de chaque Administrateur

Une fiche de renseignement sur chaque candidature est à disposition au siège de la Société avant la tenue de l'Assemblée Générale qui se prononce sur la nomination d'un Administrateur. Elle reprend notamment le parcours professionnel de chaque candidat.

R9 Durée des mandats des membres du Conseil

La durée du mandat est de 6 ans, ce qui correspond au maximum fixé par la loi. Les dates de nomination et donc les dates de fin de mandat des Administrateurs ne sont pas toutes les mêmes, ce qui échelonnent de fait le renouvellement des Administrateurs.

R10 Rémunération de l'Administrateur

Tous les ans, le Conseil d'Administration se prononce sur la répartition de l'enveloppe globale annuelle de la rémunération (ex- jetons de présence) qui leur est allouée. Jusqu'à aujourd'hui, elle a toujours été répartie à parts égales entre les Administrateurs.

R11 Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil

Il est mentionné à l'article 7 du Règlement Intérieur : « Le Conseil d'Administration fait un point une fois par an sur son fonctionnement ».

L'établissement du présent rapport par le Conseil d'Administration lui permet d'analyser le travail réalisé au cours de chaque exercice et sa manière de fonctionner. Le Conseil d'Administration considère que cela tient lieu de procédure d'évaluation des travaux du Conseil d'Administration et respecte sur ce point l'esprit des recommandations MiddleNext.

R12 Relation avec les « actionnaires »

Tout au long de l'année, au travers de participations à des réunions professionnelles, les dirigeants de la Société rencontrent les actionnaires principaux.

R13 Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Le comité adhoc, sous la supervision du Conseil d'Administration veille au respect de ces règles. Les critères utilisés pour déterminer la rémunération des dirigeants mandataires sociaux respectent les recommandations MIDDLENEXT. L'information annuelle des actionnaires sur les rémunérations perçues par les dirigeants mandataires sociaux est effectuée conformément à la réglementation applicable.

R14 Préparation de la succession des « dirigeants »

A ce jour, aucun plan de succession des dirigeants fondateurs n'a été défini.

R15 Cumul contrat de travail et mandat social

Les deux dirigeants mandataires sociaux Administrateurs du Groupe ne cumulent pas leur mandat avec un contrat de travail. Les deux Directeurs Généraux Délégués non Administrateurs ont un contrat de travail avec la Société.

R16 Indemnités de départ

Il n'est pas prévu contractuellement d'indemnités en cas de départ des dirigeants mandataires sociaux au titre de leurs mandats.

R17 Régimes de retraites supplémentaires

Il n'y a pas de régime supplémentaire en place au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux.

R18 Stock-options et attribution gratuite d'actions

Aucune attribution n'est intervenue au cours de l'exercice 2019.

R19 Revue des points de vigilance

Les Administrateurs ont connaissance des points de vigilance du Code et les revoient régulièrement.

## 2 INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Afin de satisfaire aux dispositions des articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de Commerce, nous vous rendons compte en annexe 1 de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires de la Société durant l'exercice, établie sur la base des informations transmises par chaque intéressé.

## 3 CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE

Néant

## 4 DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de Commerce, nous vous rendons compte en annexe 2 du présent rapport des informations relatives :

- aux délégations de compétence et de pouvoir, en cours de validité, accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital,
- aux usages faits au cours de l'exercice des délégations visées ci-dessus.

## 5 MODALITES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie. Ces assemblées sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les assemblées générales extraordinaires.

Les délibérations des assemblées générales obligent tous les actionnaires.

Le présent rapport a été arrêté par le Conseil d'Administration du 7 avril 2020

## ANNEXE 1

### LISTE DE L'ENSEMBLE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31.12.2019

#### Denys SOURNAC :

Nom de la Société	Siège	Mandats	Fonctions
MEDICREA INTERNATIONAL	5389 Route de Strasbourg – Vancia- 69140 Rillieux la Pape	PDG	Néant
IDS CO	345, montée de Bellevue – 01600 Reyrieux	Co-gérant	Néant
LES CHALETS Z	345, montée de Bellevue – 01600 Reyrieux	Co-gérant	Néant
BDB GESTION MARINE	345, montée de Bellevue – 01600 Reyrieux	Co-gérant	Néant
SUM LAB	345, montée de Bellevue – 01600 Reyrieux	Co-gérant	Néant
IDS GESTION	6, rue Adolphe – L 1116 Luxembourg	Co-gérant de catégorie A	Néant
IDS KAP	209 A, avenue Louise – B 1050 Bruxelles	Co-gérant de catégorie A	Néant
IDS MANAGEMENT	6, rue Adolphe – L 1116 Luxembourg	Co-gérant de catégorie A	Néant
JULEA OSPITALITA	Marine de Borgo Isola Hotel – 20290 Borgo	Co-gérant	Néant

#### Jean-Philippe CAFFIERO :

Nom de la Société	Siège	Mandats	Fonctions
MEDICREA INTERNATIONAL	5389, route de Strasbourg – 69140 Rillieux-la-Pape	Administrateur et DGD	Néant
PLG INVEST	12, rue de la Garenne – 69005 Lyon	Gérant	Néant

#### Christophe BONNET :

Nom de la Société	Siège	Mandats	Fonctions
MEDICREA INTERNATIONAL	5389, route de Strasbourg – 69140 Rillieux-la-Pape	Administrateur	Néant
SAS BORNE	12, rue Gardénat Lapostol – 92150 Suresnes	Président	Néant
SCI LES ESTABLES	12, rue Gardénat Lapostol – 92150 Suresnes	Gérant	Néant

#### Patrick BERTRAND :

Nom de la Société	Siège	Mandats	Fonctions
MEDICREA INTERNATIONAL	5389, route de Strasbourg – 69140 Rillieux-la-Pape	Administrateur	Néant
SARL EURO-PJB	119, boulevard Stalingrad – 69100 Villeurbanne	Gérant	Néant
SCI PJB MONTCHALIN	Montchalain – 38510 Courtenay	Gérant	Néant
SCI LA TOUR ST JEAN	Montchalain – 38510 Courtenay	Gérant	Néant
MARTINET SA	24, rue du Limousin – 38070 Saint Quentin Fallavier	Administrateur	Néant

#### Jean-Joseph MORENO :

Nom de la Société	Siège	Mandats	Fonctions
MEDICREA INTERNATIONAL	5389, route de Strasbourg – 69140 Rillieux-la-Pape	Administrateur	Néant
SCI MC	298, cote de Chanvre – 69360 Solaize	Gérant	Néant
SCI SAGITTAIRE	298, cote de Chanvre – 69360 Solaize	Gérant	Néant
SCI MORAY	3, chemin des Verzières – 69110 Saint Foy Les Lyon	Gérant	Néant
SAS MORE INVESTMENTS	298, cote de Chanvre – 69360 Solaize	Président	Néant
SAS MORE LOCK	298, cote de Chanvre – 69360 Solaize	Président	Néant

**Marc RECTON :**

Nom de la Société	Siège	Mandats	Fonctions
MEDICREA INTERNATIONAL	5389, route de Strasbourg – 69140 Rillieux-la-Pape	Administrateur	Néant
MARC RECTON & ASSOCIES	la grande bastide, chemin du vallon. 84360 Lauris	Gérant	Néant
SC MR PIERRE 2	la grande bastide, chemin du vallon. 84360 Lauris	Gérant	Néant
SC MR PARTICIPATIONS 2	la grande bastide, chemin du vallon. 84360 Lauris	Gérant	Néant
SAS ALAMA LUXURY Paris	la grande bastide, chemin du vallon. 84360 Lauris	Président	Néant
SAS ALAMA LUXURY Paris 2	la grande bastide, chemin du vallon. 84360 Lauris	Président	Néant
SAS ALAMA LUXURY Paris 3	la grande bastide, chemin du vallon. 84360 Lauris	Président	Néant
SAS ALAMA LUXURY Paris 4	la grande bastide, chemin du vallon. 84360 Lauris	Président	Néant
SAS FINANCIERE GERARD FAIVRE	29 Rue de Bassano 75008 Paris	Président du comité de Direction	Néant

**François Régis ORY :**

Nom de la Société	Siège	Mandats	Fonctions
MEDICREA INTERNATIONAL	5389, route de Strasbourg – 69140 Rillieux-la-Pape	Administrateur	Néant
L'AMELIANE	14, chemin de la Pomme – 69160 Tassin	Président	Néant
LA FLORENTIANE	14, chemin de la Pomme – 69160 Tassin	Président	Néant
LYPOLIANE	14, chemin de la Pomme – 69160 Tassin	Président	Néant
SCI DE CHANAS	14, chemin de la Pomme – 69160 Tassin	Gérant	Néant
SCI L'AMAURY	600, chemin de la Ronze – 69480 Morance	Gérant	Néant
SCI L'AMELAÏS	600, chemin de la Ronze – 69480 Morance	Gérant	Néant
SOCIETE CIVILE FLORINE	14, chemin de la Pomme – 69160 Tassin	Gérant	Néant
SWORD GROUP SE	9, rue Charles de Gaulle – 69370 Saint Didier	Administrateur	Néant
ABM MEDICAL	2, rue Gabriel Bourdarias – 69200 Vénissieux	Gérant	Néant
ABM ILE DE FRANCE	2, rue Gabriel Bourdarias – 69200 Vénissieux	Gérant	Néant
ABM NORD	2, rue Gabriel Bourdarias – 69200 Vénissieux	Gérant	Néant
ABM RHONE-ALPES	2, rue Gabriel Bourdarias – 69200 Vénissieux	Gérant	Néant
ABM SUD	2, rue Gabriel Bourdarias – 69200 Vénissieux	Gérant	Néant

**Pierre OLIVIER :**

Nom de la Société	Siège	Mandats	Fonctions
MEDICREA INTERNATIONAL	5389, route de Strasbourg – 69140 Rillieux-la-Pape	Administrateur	Néant

**Richard KIENZLE :**

Nom de la Société	Siège	Mandats	Fonctions
MEDICREA INTERNATIONAL	5389, route de Strasbourg – 69140 Rillieux-la-Pape	Administrateur	Néant
SYNERGY BIO-MEDICAL	565 E. Swedesford Rd • Suite 310 • Wayne, PA 19087 USA	Board member	Néant

**Pierre BUREL :**

<b>Nom de la Société</b>	<b>Siège</b>	<b>Mandats</b>	<b>Fonctions</b>
MEDICREA INTERNATIONAL	5389, route de Strasbourg – 69140 Rillieux-la-Pape	Administrateur	Néant
SPB HOLDING	65A, route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant	Néant
SOGET	65A, route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant	Néant
PETER'S	65A, route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant	Néant
SOCIETE HOTELIERE LA RESIDENCE	Pointe Milou – 97 133 Saint Barthélémy	Gérant	Néant
ASPHODELE	65A, route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant	Néant
CHAMAN	65A, route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant	Néant
LES NOISETIERS	65A, route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant	Néant
SYCOMORE	65A, route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant	Néant
COBAE	65A, route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant	Néant
BERGENIA	65A, route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant	Néant
XIMENIA	65A, route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant	Néant
ULMUS	65A, route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant	Néant
WISTARIA	65A Route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant	Néant
DAPHNEE	65A, route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant	Néant
FLORYAL	Pointe Milou – 97 133 Saint Barthélémy	Gérant	Néant
VITIS	65A, route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant	Néant
HOTELLERIE DU SOLEIL	65A, route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant	Néant
HOTEL BON REPOS	65A, route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant	Néant
SPB GESTION	65A, route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant	Néant
ABBAYE SAINT HILAIRE	65A, route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant	Néant
TERROIR ET PATRIMOINE INVESTISSEMENT	65A, route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant	Néant
JEHANNE DE VILLEMARTIN	Domaine de Villemartin – 11300 Gaja et Villedieu	Gérant	Néant
SCI CHATEAU DE VILLEMARTIN	Domaine de Villemartin – 11300 Gaja et Villedieu	Gérant	Néant
LES CHENES PROMOTION	886 Avenue Dr Jacques Arnaud – 74190 Passy	Gérant	Néant
DU DOMAINE DE CLAPIERS	1800 Chemin de Counillière – 83149 BRAS	Gérant	Néant
LA VERNEDE	65A, route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant	Néant
PRIGNAN SC	Domaine de Bellefeuille – 30200 VENEJAN	Gérant	Néant

## ANNEXE 2

### DELEGATIONS DE COMPETENCE ET DE POUVOIR ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Afin de satisfaire aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-dessous des informations relatives **aux délégations de compétence et de pouvoir, en cours de validité, accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital et sur l'usage fait au cours de l'exercice des délégations visées ci-dessus.**

Nature de la délégation de l'Assemblée Générale	Dates d'Assemblées	Résolutions	Durée de la délégation	Échéance de la délégation	Modalités de fixation du prix	Limites	Mise en œuvre en 2019
Autorisation en vue d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un PEE par l'intermédiaire d'un FCPE de la Société et des sociétés de son groupe au sens de l'article L225-180	03/06/2019	14ème résolution	26 mois	02/08/2021		40.000 Euros de nominal	Néant
Délégation de compétence en vue de décider d'une ou plusieurs augmentations du capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (art L225-129-2 et L228-91)	17/05/2018	10ème résolution	26 mois	16/07/2020		* 800.000 Euros de nominal / 25.000.000 Euros pour les valeurs mobilières	Néant
Délégation de compétence en vue de décider d'une ou plusieurs augmentations du capital par voie d'offre au public avec suppression du droit préférentiel de souscription (article L225-129-2, L225-135, L228-91 et suivants)	17/05/2018	11ème résolution	26 mois	16/07/2020	Au moins égal à la moyenne pondérée des 20 dernières séances de bourse - Décote maximum de 10%	* 800.000 Euros de nominal / 25.000.000 Euros pour les valeurs mobilières	Néant
Délégation de compétence en vue de décider d'une ou plusieurs augmentations du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre visée au II de l'article 411-2 du code monétaire modifié par l'ordonnance 2009-80 du 22 janvier 2009 (article L225-136 du Code de Commerce)	17/05/2018	12ème résolution	26 mois	16/07/2020	Au moins égal à la moyenne pondérée des 20 dernières séances de bourse - Décote maximum de 10%	20% max du capital par an et dans la limite du plafond global de 800.000 Euros de nominal / 25.000.000 Euros pour les valeurs mobilières	Néant
Autorisation en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas de demande excédentaire de souscription dans la limite de 15% de l'émission initiale	17/05/2018	13ème résolution	26 mois	16/07/2020		* 800.000 Euros de nominal / 25.000.000 Euros pour les valeurs mobilières	Néant

\* plafond commun à toutes ces autorisations

Nature de la délégation de l'Assemblée Générale	Date d'Assemblée	Résolution	Durée de la délégation	Échéance de la délégation	Modalités de fixation du prix	Limites	Mise en œuvre en 2019
Autorisation à donner à l'effet de décider d'augmenter le capital par voie d'émission d'actions ordinaires et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du Droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes dénommées (Art L225-138)	03/06/2019	13ème résolution	18 mois	02/12/2020	Au moins égal à la moyenne pondérée des 3 dernières séances de bourse - Décote maximum de 10%	800.000 Euros de nominal / 25.000.000 Euros Ne s'impute pas sur les plafonds globaux	Néant



TEXTES DES RESOLUTIONS  
PROPOSEES A  
L'ASSEMBLEE  
GENERALE

DU 25 JUIN 2020

**Leading** personalized spine | [medicrea.com](https://www.medicrea.com)

## **MEDICREA INTERNATIONAL**

Société Anonyme au capital de 3 171 058,08 euros  
Siège social : 5389, route de Strasbourg – 69140 RILLIEUX-LA-PAPE  
393 175 807 RCS LYON

### **TEXTE DES RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 JUIN 2020**

#### **Résolutions à caractère ordinaire**

##### **PREMIERE RESOLUTION**

###### *Approbation des comptes sociaux*

L'Assemblée Générale, après la présentation du rapport du Conseil d'Administration et après lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve les comptes sociaux tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéficiaires soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 167 373 euros ainsi que l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges s'élevant à 46 864 euros.

En conséquence, elle donne aux Administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

##### **DEUXIEME RESOLUTION**

###### *Affectation du résultat*

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice, à savoir une perte s'élevant à 6 857 339,31 euros, en totalité au compte Report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

##### **TROISIEME RESOLUTION**

###### *Imputation du report à nouveau débiteur sur le poste « Primes d'émission, de fusion, d'apport »*

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration :

- constate qu'après affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 telle que décidée à la 2ème résolution ci-dessus, que le poste « Report à nouveau » est débiteur de – 6 857 339,31 euros ;

- décide d'apurer ledit poste « Report à nouveau » débiteur en intégralité, soit à hauteur de - 6 857 339,31 euros, par imputation sur le poste « Primes d'émission, de fusion, d'apport » qui s'élève avant imputation à 26 449 450,23 euros ;
- constate qu'en conséquence de cette imputation le poste « Report à nouveau » est désormais intégralement soldé et que le poste « Primes d'émission, de fusion, d'apport » présente un solde créditeur de de 19 592 110,92 euros.

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

*Conventions réglementées : absence de nouvelle convention*

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions relevant des articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce, prend acte de l'absence de conclusion de conventions réglementées nouvelles au cours de l'exercice 2019, de la poursuite des conventions autorisées au cours d'exercices antérieurs et approuve le rapport des Commissaires aux Comptes ainsi que ses conclusions.

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

*Approbation des comptes consolidés*

L'Assemblée Générale, après la présentation du rapport du Conseil d'Administration incluant le rapport de gestion du Groupe et après lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve les comptes consolidés tels qu'ils ont été présentés, lesquels font apparaître un résultat déficitaire net consolidé de 15 550 391 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

#### **SIXIEME RESOLUTION**

*Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Denys SOURNAC*

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Denys SOURNAC arrive à l'issue de la présente Assemblée, décide de le renouveler pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

*Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-Philippe CAFFIERO*

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-Philippe CAFFIERO arrive à l'issue de la présente Assemblée, décide de le renouveler pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

## HUITIEME RESOLUTION

### *Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Christophe BONNET*

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Christophe BONNET arrive à l'issue de la présente Assemblée, décide de le renouveler pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

## NEUVIEME RESOLUTION

### *Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Patrick BERTRAND*

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Patrick BERTRAND arrive à l'issue de la présente Assemblée, décide de le renouveler pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

## DIXIEME RESOLUTION

### *Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-Joseph MORENO*

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-Joseph MORENO arrive à l'issue de la présente Assemblée, décide de le renouveler pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

## ONZIEME RESOLUTION

### *Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Pierre BUREL*

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Pierre BUREL arrive à l'issue de la présente Assemblée, décide de le renouveler pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

## DOUZIEME RESOLUTION

### *Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes Titulaire*

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de Commissaire aux Comptes Titulaire de la Société ODICEO arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de nommer pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le Cabinet GRANT THORNTON sis à LYON (69006) 44 Quai Charles de Gaulle, en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire.

## TREIZIEME RESOLUTION

### *Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes Suppléant*

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de Commissaire aux Comptes Suppléant de Monsieur Jean-Pascal REY arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de nommer pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le la société IGEC sis à NEUILLY SUR SEINE (92200) 22 rue Garnier, en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant.

## QUATORZIEME RESOLUTION

### *Autorisation à donner à la société à acheter et détenir ses propres actions*

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 3 juin 2019, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de Commerce, et sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention, d'acheter en Bourse et détenir des actions de la Société à concurrence d'un nombre équivalent à 10 % maximum du capital social dont 5 % du capital social s'il s'agit d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de croissance externe, aux fins, par ordre de priorité :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action MEDICREA INTERNATIONAL par un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ;
- de procéder à la réduction du capital de la Société par voie d'annulation d'actions dans les limites légales ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange, ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par les autorités de marché.

Les opérations effectuées dans le cadre du programme de rachat seront réalisées conformément à la réglementation en vigueur.

Les achats d'actions effectués en vertu de cette autorisation seront exécutés dans la limite de cours suivante, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société : le prix unitaire maximum d'achat ne devra pas excéder 25 euros (hors frais d'acquisition) par action au nominal de 0,16 euro.

Le montant maximum théorique destiné à la réalisation de ce programme est de 49.547.782,50 euros (montant maximum théorique ne tenant pas compte des actions auto-détenues par la Société) financé soit sur ressources propres soit par recours à du financement externe à court ou moyen terme.

Les rachats d'actions pourront s'opérer par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, en une ou plusieurs fois, y compris en période d'offre publique dans les limites que pourrait permettre la réglementation boursière.

En cas d'opération sur le capital notamment par incorporation de réserves et attributions gratuites, division ou regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés en conséquence.

A cet effet, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation au Président-Directeur Général afin de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres des achats et ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'AMF et tous autres organismes, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

Cette autorisation est accordée jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale d'approbation des comptes, dans la limite légale de dix-huit mois à compter de ce jour.

Le Conseil d'Administration informera chaque année l'Assemblée Générale Ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente autorisation.

## **QUINZIEME RESOLUTION**

### *Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités*

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal en vue d'accomplir toutes formalités de dépôt et autres qu'il appartiendra.

## **Résolutions à caractère extraordinaire**

### **SEIZIEME RESOLUTION**

#### *Autorisation à donner au Conseil d'Administration pour annuler les actions détenues par la société dans le cadre du programme de rachat d'actions*

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et après lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et sous condition de l'adoption de la 14<sup>ème</sup> résolution soumise à la présente Assemblée Générale, autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au Président-Directeur Général, à :

- annuler les actions détenues par la société ou acquises par cette dernière dans le cadre du programme de rachat d'actions, et ce dans la limite de 10 % du capital social par période de vingt-quatre mois ;
- réduire corrélativement le capital social du montant des actions annulées ;

- modifier les statuts en conséquence, et d'une manière générale faire tout ce qui sera nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée.

### DIX-SEPTIEME RESOLUTION

*Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration, à l'effet de décider d'augmenter le capital social par voie d'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec maintien du droit préférentiel de souscription*

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225-132 à L. 225-134, et L. 228-91 et suivants du Code de Commerce :

- délègue au Conseil d'Administration, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des Actionnaires, dans les proportions et aux époques qu'il déterminera, par l'émission (y-compris par attribution gratuite de bons), en France et/ou à l'étranger, en euros, d'actions de la Société ou de toutes valeurs mobilières, dont la souscription pourra être opérée soit en numéraire, soit par compensation de créances, émises à titre onéreux ou gratuit, donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions :
  - (i) existantes ou à émettre de la Société et/ou d'une société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, sous réserve, seulement lorsqu'il s'agit d'actions à émettre, de l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société dans laquelle les droits sont exercés. Ces valeurs mobilières peuvent donner droit à l'attribution de titres de créances et être libellées en monnaie quelconque ou établies par référence à plusieurs monnaies ;  
et/ou
  - (ii) existantes de la Société et/ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement moins de la moitié du capital ou dont moins de la moitié du capital est directement ou indirectement possédé par cette société. Ces valeurs mobilières peuvent donner droit à l'attribution de titres de créances et être libellées en monnaie quelconque ou établies par référence à plusieurs monnaies ;
- décide que la délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée ;
- décide que le montant nominal total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement, ne pourra être supérieur à huit cent mille (800.000) euros, étant précisé que ce montant s'imputera sur le plafond global prévu à la 26ème résolution (le « Plafond Global I »), montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire nominal des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux

stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ;

- décide, en outre, que le montant nominal total des émissions de valeurs mobilières dont le titre primaire est un titre de créance notamment obligataire ne pourra excéder vingt-cinq millions (25.000.000) d'euros ou la contre-valeur de ce montant en autres devises. Ce montant s'imputera sur le plafond global prévu à la 26ème résolution (le « Plafond Global II ») étant précisé que ce montant est autonome et distinct du montant des titres de créance visés aux articles L. 228-40 et L. 228-92 alinéa 3 du Code de Commerce dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article L. 228-4 du Code de Commerce ou des statuts ;
- décide que les Actionnaires ont proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription à titre irréductible aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution et décide que le Conseil d'Administration pourra instituer un droit de souscription réductible ;
- prend acte que la présente délégation emporte de plein droit au profit des titulaires de valeurs mobilières susceptibles d'être émises et donnant accès, immédiatement ou à terme, à des titres de capital de la Société, renonciation des Actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels lesdites valeurs mobilières pourront donner droit ;
- décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil pourra, dans les conditions de l'article L. 225-134 du Code de Commerce, à son choix, limiter l'émission au montant des souscriptions reçues, à condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée, répartir à sa diligence les titres non souscrits, et/ou offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;
- décide que le Conseil d'Administration pourra le cas échéant imputer les frais, droits et honoraires occasionnés par les émissions prévues à la présente résolution sur le montant des primes correspondantes, et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale ;
- décide que le Conseil d'Administration disposera, conformément à la loi, de tous les pouvoirs, avec faculté de subdélégation au profit de son Directeur Général dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation notamment à l'effet de fixer les conditions d'émission, de souscription et de libération des actions et des valeurs mobilières, préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières, suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits attachés à ces valeurs mobilières pendant un délai maximum de trois mois, constater la réalisation des émissions prévues à la présente résolution et procéder à la modification corrélative des statuts ;
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

## DIX-HUITIEME RESOLUTION

*Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de décider d'augmenter le capital social par voie d'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offres au public autres que celles visées à l'article L. 411-2 du Code Monétaire et Financier*

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225-134, L. 225-135, L. 225-136 et L. 228-91 et suivants du Code de Commerce :

- délègue au Conseil d'Administration, la compétence de décider, une ou plusieurs augmentations du capital dans les proportions et aux époques qu'il déterminera, par l'émission, en France et/ou à l'étranger, par voie d'offres au public autres que celles visées à l'article L. 411-2 du Code Monétaire et Financier, en euros, d'actions de la Société ou de toutes valeurs mobilières, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, émises à titre onéreux ou gratuit, donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions :
  - (i) existantes ou à émettre de la Société et/ou d'une société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, sous réserve, seulement lorsqu'il s'agit d'actions à émettre, de l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société dans laquelle les droits sont exercés. Ces valeurs mobilières peuvent donner droit à l'attribution de titres de créances et être libellées en monnaie quelconque ou établies par référence à plusieurs monnaies ;et/ou
  - (ii) existantes de la Société et/ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement moins de la moitié du capital ou dont moins de la moitié du capital est directement ou indirectement possédé par cette société. Ces valeurs mobilières peuvent donner droit à l'attribution de titres de créances et être libellées en monnaie quelconque ou établies par référence à plusieurs monnaies ;
- décide que la délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée ;
- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des Actionnaires à ces actions ou valeurs mobilières et de conférer au Conseil d'Administration le pouvoir d'instituer au profit des Actionnaires un droit de priorité à titre irréductible et, éventuellement, à titre réductible, pour les souscrire en application des dispositions des articles L. 225-135 du Code de Commerce, étant précisé que les titres non souscrits ainsi feront l'objet d'un placement public en France et/ou à l'étranger et/ou sur le marché international ;
- décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'Administration pourra, dans les conditions de l'article L. 225-134 du Code de Commerce, à son choix, limiter l'émission au montant des souscriptions reçues, à condition

que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée, répartir à sa diligence les titres non souscrits, et/ou offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;

- décide que le montant nominal total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement, ne pourra être supérieur à huit cent mille (800.000) euros, étant précisé que ce montant s'imputera sur le Plafond Global I prévu à la 26ème résolution, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire nominal des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ;
- décide que le prix d'émission des actions sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des dix dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'un décote maximale de 10 % ;
- décide, en outre, que le montant nominal total des émissions de valeurs mobilières dont le titre primaire est un titre de créance notamment obligataire ne pourra excéder vingt-cinq millions (25.000.000) d'euros ou la contre-valeur de ce montant. Ce montant s'imputera sur le Plafond Global II prévu à la 26ème résolution, étant précisé que ce montant est autonome et distinct du montant des titres de créance visés aux articles L. 228-40 et L. 228-92 alinéa 3 du Code de Commerce dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article L. 228-40 du Code de Commerce ou des statuts ;
- prend acte que la présente délégation emporte de plein droit au profit des titulaires de valeurs mobilières susceptibles d'être émises et donnant accès, immédiatement ou à terme, à des titres de capital de la Société, renonciation des Actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels lesdites valeurs mobilières pourront donner droit ;
- décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription ou d'attribution d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au prix minimum prévu par les dispositions légales et/ou réglementaires applicables au jour de l'émission ;
- décide que la conversion, le remboursement ou généralement la transformation en actions de chaque valeur mobilière donnant accès au capital se fera, compte tenu de la valeur nominale de ladite valeur mobilière, en un nombre d'actions tel que la somme perçue par la Société, pour chaque action, soit au moins égale au prix de souscription minimum tel que défini pour l'émission des actions, dans cette même résolution ;
- décide que le Conseil d'Administration pourra le cas échéant imputer les frais, droits et honoraires occasionnés par les émissions prévues à la présente résolution sur le montant des primes correspondantes, et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale ;
- décide que le Conseil d'Administration disposera, conformément à la loi, de tous les pouvoirs, avec faculté de subdélégation au profit de son Directeur Général dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation notamment à l'effet de fixer les conditions d'émission, de souscription et de libération des actions et des valeurs mobilières, préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières, suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits attachés à ces valeurs mobilières pendant un délai maximum de trois mois, constater la

réalisation des émissions prévues à la présente résolution et procéder à la modification corrélative des statuts ;

- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

#### **DIX-NEUVIEME RESOLUTION**

*Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration, à l'effet de décider d'augmenter le capital social par voie d'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre au public visée à l'article L. 411-2 1° du Code Monétaire et Financier*

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225-135, L. 225-136 et L. 228-91 et suivants du Code de Commerce ainsi qu'aux dispositions de l'article L. 411-2 1° du Code Monétaire et Financier :

- délègue au Conseil d'Administration, la compétence de décider, une ou plusieurs augmentations du capital dans les proportions et aux époques qu'il déterminera, par l'émission, en France et/ou à l'étranger, dans le cadre d'offres au public visées à l'article L. 411-2 1° du Code Monétaire et Financier, en euros, d'actions de la Société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions existantes ou à émettre de la Société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, sous réserve de l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société dans laquelle les droits sont exercés, avec suppression du droit préférentiel de souscription des Actionnaires dont la souscription pourra être opérée soit en espèces soit par compensation avec des créances, ces valeurs mobilières pouvant donner droit à l'attribution de titres de créances, être libellées en monnaie quelconque ou établies par référence à plusieurs monnaies ;
- décide que la délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée ;
- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des Actionnaires à ces actions ou valeurs mobilières ;
- décide que le prix d'émission des actions sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des dix dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'un décote maximale de 10 % ;
- le montant nominal total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourra être supérieur à 20% du capital social par an, étant précisé que cette limite de 20% s'apprécie à quelque moment que ce soit, s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée et compte non-tenu du montant nominal du capital susceptible d'être augmenté par l'exercice de tous droits et valeurs mobilières déjà émis et dont l'exercice est différé et que le montant des augmentations de capital prévues à la présente résolution s'imputera sur le Plafond Global I prévu à la 26ème résolution ;

- décide, en outre, que le montant nominal total des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital susceptibles d'être ainsi émises ne pourra excéder vingt-cinq millions (25.000.000) d'euros ou la contre-valeur de ce montant, à la date de la décision d'émission, ce montant s'imputant sur le Plafond Global II prévu à la 26ème résolution ;
- prend acte que la présente délégation emporte de plein droit au profit des titulaires de valeurs mobilières susceptibles d'être émises et donnant accès, immédiatement ou à terme, à des titres de capital de la Société, renonciation des Actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels lesdites valeurs mobilières pourront donner droit ;
- décide que si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des Actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourra limiter le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues, sous réserve, en cas d'émission d'actions ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, que celui-ci atteigne les trois-quarts de l'émission décidée ;
- décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription ou d'attribution d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au prix minimum prévu par les dispositions légales et/ou réglementaires applicables au jour de l'émission ;
- décide que la conversion, le remboursement ou généralement la transformation en actions de chaque valeur mobilière donnant accès au capital se fera, compte tenu de la valeur nominale de ladite valeur mobilière, en un nombre d'actions tel que la somme perçue par la Société, pour chaque action, soit au moins égale au prix de souscription minimum tel que défini pour l'émission des actions, dans cette même résolution ;
- décide que le Conseil d'Administration pourra le cas échéant imputer les frais, droits et honoraires occasionnés par les émissions prévues à la présente résolution sur le montant des primes correspondantes, et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale ;
- décide que le Conseil d'Administration disposera, conformément à la loi, de tous les pouvoirs, avec faculté de subdélégation au profit de son Directeur Général dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation notamment à l'effet de fixer les conditions d'émission, de souscription et de libération des actions et des valeurs mobilières, préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières, suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits attachés à ces valeurs mobilières pendant un délai maximum de trois mois, constater la réalisation des émissions prévues à la présente résolution et procéder à la modification corrélative des statuts ;
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

## VINGTIEME RESOLUTION

*Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de décider d'augmenter le nombre d'actions, titres et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances à émettre en cas d'augmentation de capital*

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de Commerce, autorise le Conseil d'Administration, en cas d'adoption des 17<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> résolutions, pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée, à augmenter, conformément à l'article R. 225-118 du Code de Commerce ou toute autre disposition applicable, sur ses seules décisions dans la limite du plafond prévu dans la résolution en vertu de laquelle l'émission initiale est décidée et dans la limite du **Plafond Global I** et du **Plafond Global II** prévus à la 26<sup>ème</sup> résolution dans un délai de trente jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale et dans la limite de 15% de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, le nombre d'actions, titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation du capital social de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription des Actionnaires, décidées en application des 17<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> résolutions.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que la limite prévue au premier paragraphe de l'alinéa I de l'article L. 225-134 du Code de Commerce, sera alors augmentée dans les mêmes proportions.

L'Assemblée générale prend également acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

## VINGT-ET-UNIEME RESOLUTION

*Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration, à l'effet de décider d'augmenter le capital social par voie d'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre de l'article 225-138 du Code de Commerce (au profit d'une catégorie de personnes)*

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de Commerce et notamment de l'article L. 225-135 et L. 225-138 et aux dispositions de l'article L. 228-91 et suivants du Code de Commerce :

- Délègue au Conseil d'Administration, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission, en France ou à l'étranger, en euros, d'actions ordinaires de la Société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société ou d'une société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, ces valeurs mobilières pouvant être également libellées en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies ;

- Décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées aux termes de cette délégation immédiatement et/ou à terme, ne pourra être supérieur à huit-cent mille (800.000) euros en nominal, étant précisé que ce montant ne s'imputera pas sur le plafond global prévu à la 26ème résolution (le « Plafond Global I ») ;
- Décide que le montant total (i) des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme au capital susceptibles d'être émises en vertu de la présente résolution ne pourra excéder vingt-cinq millions (25.000.000) d'euros en nominal ou la contre-valeur de ce montant en autre devises, à la date de la décision d'émission et (ii) des actions à émettre comme conséquence de l'émission des valeurs mobilières composées ne pourra excéder huit cent mille (800.000) euros en nominal ne s'imputera pas sur le plafond global prévu à la 26ème résolution (le « Plafond Global II ») ;
- Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des Actionnaires aux actions ou valeurs mobilières faisant l'objet de la présente résolution et de réserver le droit de les souscrire à une catégorie de personnes définie comme suit : Fonds et/ou sociétés d'investissements de dimension internationale (i.e : réalisant des opérations financières dans plusieurs pays), opérant dans le domaine de la santé et/ou du dispositif médical et qui participeraient chacun à l'opération pour un montant au moins égal à cent mille (100.000) euros ou la contre-valeur de ce montant en devises étrangères (conformément aux dispositions de l'article 211-2 3° du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers) ;
- Décide que le Conseil d'Administration fixera la liste précise des bénéficiaires pour chaque utilisation de la présente délégation, au sein de la catégorie des bénéficiaires mentionnée au paragraphe ci-dessus au profit de laquelle le droit préférentiel de souscription a été supprimé et arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que les modalités de libération des titres émis ;
- Décide que le prix d'émission des actions sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des dix dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 10 % ;
- Décide que le Conseil d'Administration pourra procéder le cas échéant à toutes imputations sur les primes d'émission des frais occasionnés par la réalisation des émissions concernées ;
- Décide que le Conseil d'Administration disposera de tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, à l'effet de mettre en œuvre la présente délégation, notamment déterminer les caractéristiques des valeurs mobilières émises, et plus généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.
- La délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée maximum de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée.

## VINGT-DEUXIEME RESOLUTION

*Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre ; avec suppression du droit préférentiel de souscription des Actionnaires*

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et après lecture du rapport des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de Commerce :

- autorise le Conseil d'Administration, pour une période de 26 mois à compter de la présente Assemblée Générale, à procéder, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, à des attributions, à son choix, soit d'actions gratuites existantes de la Société provenant d'achat effectués par elle soit d'actions gratuites à émettre par voie d'augmentation de capital, au profit de membres du personnel salarié ou de mandataires sociaux qu'il déterminera parmi les salariés et les mandataires sociaux dirigeants de la Société ou de sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions visées au 1° de l'article L. 225-197-2 I du Code de Commerce ;
- décide que le nombre total cumulé des actions résultant (i) tant de l'attribution des actions gratuites résultant de cette autorisation que (ii) de l'exercice des options d'achat et/ou de souscription attribuées au titre de la 23ème résolution de la présente Assemblée Générale ne pourra excéder un nombre global égal à 7,5 % du total des actions composant le capital de la Société à la date de leur attribution ;
- décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition fixée par le Conseil d'Administration, étant entendu que cette durée ne pourra être inférieure à un an, et que lesdites actions devront être conservées pendant une durée minimale également fixée par le Conseil d'Administration, étant entendu que cette durée ne pourra être inférieure à un an ;
- décide que la durée de la période d'acquisition prendra fin par anticipation, en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la Sécurité Sociale ;
- décide que, pour les bénéficiaires non-résidents fiscaux en France, si les dispositions légales et réglementaires en vigueur au jour de sa décision l'autorisent, le Conseil d'Administration pourra supprimer la période de conservation susvisée à la condition que la période d'acquisition soit au moins égale aux périodes cumulées d'acquisition et de conservation fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur au jour de la décision du Conseil d'Administration ;
- décide que les actions acquises, dans le cadre de la présente autorisation, devront revêtir la forme nominative ;
- prend acte de ce que, s'agissant des actions à émettre, (i) la présente autorisation emportera, à l'issue de la période d'acquisition, augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission au profit des bénéficiaires desdites actions et renonciation corrélative des Actionnaires au profit des bénéficiaires des attributions à la partie des réserves, bénéfices et primes ainsi incorporée, (ii) la présente autorisation emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires desdites actions, renonciation des Actionnaires à leur droit préférentiel

de souscription. Il est précisé que le montant de ladite augmentation de capital ne s'imputera pas sur le plafond global prévu à la 26ème résolution (le « Plafond Global I »).

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au Président-Directeur Général, agissant dans les conditions ci-dessus pour notamment :

- mettre en œuvre la présente autorisation ;
- fixer les conditions et le cas échéant les critères d'attribution des actions ;
- décider du nombre d'actions à attribuer gratuitement ;
- déterminer l'identité des bénéficiaires, le nombre d'actions attribuées gratuitement à chacun d'eux et les modalités d'attribution des actions ;
- arrêter les clauses éventuelles d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions en cas d'attribution à des mandataires sociaux ;
- fixer en cas d'attribution d'actions à émettre le montant et la nature des réserves, bénéfices et primes à incorporer au capital ;
- constater l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente autorisation, modifier les statuts en conséquence ;
- et d'une manière générale faire tout ce qui sera nécessaire.

L'Assemblée Générale prend acte que la présente autorisation prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

### **VINGT-TROISIEME RESOLUTION**

*Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet  
de procéder à des attributions d'options d'achat et/ou de souscription d'actions*

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et après lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'Administration, en application des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de Commerce, à consentir, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, des options d'achat et/ou de souscription d'actions de la Société au profit de tout ou partie des membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux dirigeants de la Société et des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de Commerce, dans les conditions suivantes :

1° - Délai pendant lequel cette autorisation de l'Assemblée doit être utilisée par le Conseil :

La présente autorisation, qui pourra être utilisée par le Conseil d'Administration en une ou plusieurs fois, est donnée par l'Assemblée Générale pour une période de 26 mois à compter de ce jour.

2° - Délai pendant lequel les options doivent être exercées par les bénéficiaires :

Le délai maximal pendant lequel les options peuvent être exercées étant librement fixé par l'Assemblée, conformément aux dispositions de l'article L. 225-183, alinéa 1<sup>er</sup> du Code de Commerce, l'Assemblée Générale décide que les options pourront être exercées pendant un délai maximal de 7 ans qui commencera à courir à compter de la date d'attribution des options, sous réserve des restrictions qui pourraient être apportées par le Conseil d'Administration concernant la période d'exercice des options.

L'autorisation donnée par l'Assemblée Générale emporte, au profit des bénéficiaires des options, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de souscription qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options de souscriptions.

3° - Détermination des modalités de fixation du prix :

L'Assemblée Générale rappelle qu'en application des dispositions légales actuelles et notamment celles de l'article L. 225-177 du Code de Commerce, le prix d'achat et/ou de souscription des actions par les bénéficiaires est arrêté par le Conseil d'Administration, au jour de l'attribution des options, conformément aux méthodes objectives retenues en matière d'évaluation d'actions en tenant compte, selon une pondération appropriée, de la situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activité de l'entreprise, sur une base consolidée.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide que le prix d'achat et/ou de souscription des actions par les bénéficiaires sera arrêté par le Conseil d'Administration, au jour de l'attribution des options, de la manière suivante : égal à la moyenne pondérée des vingt derniers cours de bourse précédant le jour où l'option est attribuée.

4° - Montant total des options attribuées :

L'Assemblée Générale décide que le nombre total cumulé des actions résultant (i) tant de l'exercice des options d'achat et/ou de souscription ainsi attribuées au titre de cette autorisation que (ii) de l'attribution des actions gratuites prévue à la 22<sup>ème</sup> résolution de la présente Assemblée Générale ne pourra excéder un nombre global égal à 7,5 % du total des actions composant le capital de la société à la date de l'attribution.

5° - Augmentation de capital résultant des levées de souscription d'actions

L'augmentation de capital résultant des levées d'options de souscription d'actions sera définitivement réalisée du seul fait de la déclaration de levée d'option, accompagnée du bulletin de souscription et du paiement en numéraire ou par compensation avec des créances de la somme correspondante.

Il est précisé que le montant de ladite augmentation de capital, résultant de la levée d'options de souscription ne s'imputera pas sur le plafond global prévu à la 26<sup>ème</sup> résolution (le « **Plafond Global I** »).

Lors, de la première réunion suivant la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration constatera, s'il y a lieu, le nombre et le montant des actions émises pendant l'exercice, apportera les modifications nécessaires aux statuts et effectuera les formalités de publicité.

6° - Jouissance :

Les actions souscrites ou acquises dans le cadre des dispositions précédentes devront obligatoirement revêtir la forme nominative et porteront jouissance immédiate. En conséquence, elles auront droit, à égalité de la valeur nominale, au même dividende que celui qui pourra être réparti aux autres actions portant même jouissance.

7° - Pouvoirs :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au Président-Directeur Général, agissant dans les conditions ci-dessus, pour :

- pour fixer les autres conditions dans lesquelles les options seront consenties, tels que les bénéficiaires, le nombre maximum des options pouvant être levées par chaque bénéficiaire, le prix des options offertes selon les modalités arrêtées par l'Assemblée Générale, la date d'ouverture et les conditions d'exercice des options ;
- et, plus généralement, d'établir ou de modifier le règlement du plan d'options avec toutes les restrictions, notamment concernant la période d'exercice des options et/ou de conservation des actions, et les conditions particulières relatives auxdites options qu'il jugera utiles et faire le nécessaire aux fins de mise en œuvre de la présente autorisation et de ses suites.

L'Assemblée Générale donne également pouvoir au Président-Directeur Général pour acquérir, pour le compte de la Société, les actions nécessaires à l'attribution des options d'achat d'actions.

L'Assemblée Générale prend acte que la présente autorisation prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

## VINGT-QUATRIEME RESOLUTION

*Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société et des sociétés de son Groupe*

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et après lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et faisant application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce, délègue au Conseil d'Administration, à compter de ce jour, pour une durée de vingt-six (26) mois, sa compétence à l'effet de procéder sur ses seules décisions, à une ou plusieurs augmentations de capital social dans les conditions prévues à l'article L. 3332-18 et suivants du Code du Travail, aux époques qu'il fixera, d'un montant maximum cumulé de quarante mille (40.000) euros en nominal, réservée au profit des adhérents d'un plan d'épargne entreprise par l'intermédiaire d'un FCPE (ou autre plan aux adhérents duquel l'article L. 3332-18 du Code du Travail permettrait de réserver une augmentation de capital dans des conditions équivalentes) de la Société et des sociétés de son Groupe au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce, étant précisé que ce montant s'imputera sur le plafond global prévu à la 26<sup>ème</sup> résolution (le « **Plafond Global I** »).

Le prix sera déterminé conformément à la loi et notamment aux méthodes objectives retenues en matière d'évaluation d'actions. Le prix de souscription ne pourra être ni supérieur au prix de souscription ainsi déterminé ni inférieur de plus de 30 % à celui-ci (40 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L 3332-25 et L 3332-26 du Code du travail est au moins égale à 10 ans) ; étant précisé que le Conseil d'Administration pourra réduire cette décote s'il le juge opportun, notamment en cas d'offre aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de titres sur le marché international et/ou à l'étranger afin de satisfaire les exigences des droits locaux applicables.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration avec faculté de subdéléguer, dans les limites qu'il fixera, au Directeur Général ou au Directeur Général délégué, pour mettre en œuvre la présente délégation, et notamment décider d'augmenter le capital conformément aux conditions susvisées, d'en arrêter les modalités et conditions, et notamment de fixer le prix d'émission des actions selon les limites prévues par la loi et la présente Assemblée Générale, d'arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, en règle générale de mener à bonne fin toutes les opérations concourant à cette réalisation et de procéder aux modifications corrélatives des statuts.

L'Assemblée Générale prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

#### **VINGT-CINQUIEME RESOLUTION**

##### *Suppression du droit préférentiel de souscription des Actionnaires au profit des salariés de la Société et des sociétés de son Groupe*

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et après lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre dans le cadre de la délégation au titre de la 24<sup>ème</sup> résolution ci-dessus, au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise par l'intermédiaire d'un FCPE (ou autre plan aux adhérents duquel les dispositions du Code du Travail permettrait de réserver une augmentation de capital dans des conditions équivalentes) de la Société et des sociétés de son Groupe au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce.

## VINGT-SIXIEME RESOLUTION

### *Limitation globale des autorisations*

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de Commerce :

- décide que le montant des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement, en vertu des 17ème, 18ème, 19ème et 24ème résolutions de la présente Assemblée, ne pourra être supérieur à huit cent mille (800.000) euros en nominal (« Plafond Global I ») ;
- décide, en outre, que le montant nominal total (i) des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme au capital susceptibles d'être émises en vertu des 17ème, 18ème, 19ème et 24ème résolutions de la présente Assemblée ne pourra excéder vingt-cinq millions (25.000.000) d'euros en nominal ou la contre-valeur de ce montant en autre devises, à la date de la décision d'émission et (ii) des actions à émettre comme conséquence de l'émission des valeurs mobilières composées ne pourra excéder huit cent mille (800.000) euros en nominal (« Plafond Global II »).

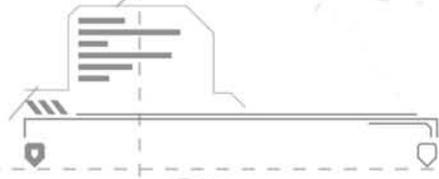
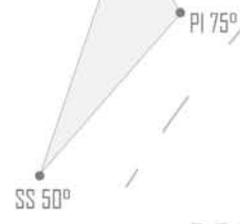
A ces plafonds s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières ou autres donnant accès au capital de la Société et/ou émises par une Filiale et/ou une société mère dans le cadre des délégations de compétence consenties au Conseil d'Administration.

<mn>15</mn>  
 <mi>x</mi>  
 <mo>SS</mo>  
 <mi>x</mi>  
 <mo>12</mo>

$$W = \frac{1}{2pp} \left[ \frac{\Psi'^2 \pi^2}{b^2} \sum_{m,n} a_{TK}^2 n^2 (\pi/4) + \frac{\Psi'^2 \pi^2}{a^2} \sum_{m,n} a_{TK}^2 m^2 (\pi/4) + \Psi'^2 \pi \left( \mu^2 + \sum_{m,n} \frac{8a_{SVA}^2}{\pi^2 TK} + \frac{a_{mn}^2 \mu^2}{4} \right) \right]$$

# MEDICREA®

SVA



172°

PT

90°

$$W = \frac{1}{2pp} \left[ \frac{\Psi'^2 \pi^2}{b^2} \sum_{m,n} a_{TK}^2 n^2 (\pi/4) + \Psi'^2 \pi \left( \mu^2 + \sum_{m,n} \frac{8a_{SVA}^2}{\pi^2 TK} + \frac{a_{mn}^2 \mu^2}{4} \right) \right]$$

$$\begin{aligned} & \left( \frac{\partial}{\partial x_\mu} + \gamma_\mu \frac{ic}{hc} A_\mu + \frac{TK}{h} \right) \psi = 0 \\ & \left( \gamma_1 \frac{\partial}{\partial x_1} + \gamma_4 \frac{\partial}{\partial x_4} + \gamma_4 \frac{ic}{hc} i A_0 + \frac{TK}{h} \right) \psi = 0 \\ & \left( c \gamma_1 \frac{\partial}{\partial x_1} - i \gamma_4 \frac{\partial}{\partial t} - \gamma_4 \frac{c}{h} r + \frac{TK^2}{h} \right) \psi = 0 \\ & \left( hc \gamma_4 \gamma_1 \frac{\partial}{\partial x_1} - SS \frac{\partial}{\partial t} + PI/LL + TK^2 \gamma_1 \right) \psi = 0 \\ & hc \gamma_4 \gamma_1 \frac{\partial}{\partial x_1} \psi = \left( SS \frac{\partial}{\partial t} - PI/LL - TK^2 \gamma_4 \right) \psi = 0 \\ & hc \begin{pmatrix} 1 & 0 \\ 0 & -1 \end{pmatrix} \begin{pmatrix} 0 & -SS \\ i\sigma_1 & 0 \end{pmatrix} \frac{\partial}{\partial x_1} \psi = \left( SS \frac{\partial}{\partial t} - PI/LL - TK^2 \gamma_4 \right) \psi = 0 \\ & c \begin{pmatrix} 0 & -SS \\ -SS & 0 \end{pmatrix} \frac{\partial}{\partial x_1} \psi = \left( SS \frac{\partial}{\partial t} - PI/LL - TK^2 \gamma_4 \right) \psi = 0 \\ & c \begin{pmatrix} 0 & \sigma_1 p_1 \\ \sigma_1 p_1 & 0 \end{pmatrix} \begin{pmatrix} \psi_A \\ \psi_B \end{pmatrix} = \left( SS \frac{\partial}{\partial t} - V(r) - mc^2 \right) \begin{pmatrix} \psi_A \\ \psi_B \end{pmatrix} \\ & c \begin{pmatrix} 0 & \sigma_1 p_1 \\ \sigma_1 p_1 & 0 \end{pmatrix} \begin{pmatrix} \psi_A \\ \psi_B \end{pmatrix} = \begin{pmatrix} E - V(r) - mc^2 & 0 \\ 0 & SS \frac{\partial}{\partial t} - PI/LL + TK^2 \end{pmatrix} \begin{pmatrix} \psi_A \\ \psi_B \end{pmatrix} \\ & \begin{pmatrix} E - V(r) - mc^2 & 0 \\ 0 & E - PI/LL + TK^2 \end{pmatrix} \begin{pmatrix} \psi_A \\ \psi_B \end{pmatrix} \end{aligned}$$

SS

<mn>PI</mn>  
 <mi>x</mi>  
 <mo>02</mo>  
 <mi>x</mi>  
 <mo>99</mo>